



HAL
open science

L'économie camerounaise face aux accords de partenariat économique : une analyse d'impacts

Rodrigue Tchoffo

► **To cite this version:**

Rodrigue Tchoffo. L'économie camerounaise face aux accords de partenariat économique : une analyse d'impacts. Microstructure des marchés [q-fin.TR]. Université de Dschang, 2021. Français. NNT : . tel-03277547

HAL Id: tel-03277547

<https://hal.science/tel-03277547v1>

Submitted on 4 Jul 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

today]date

17.99446pt

10.0pt

24.18483pt

8.0pt

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
PAIX-TRAVAIL-PATRIE

UNIVERSITÉ DE DSCHANG

ÉCOLE DOCTORALE



REPUBLIC OF CAMEROON
PEACE-WORK-FATHERLAND

UNIVERSITY OF DSCHANG

POST GRADUATE SCHOOL

Dschang school of Economics and Management

Unité de Recherche en Économie Fondamentale et Appliquée (UREFA)

**L'économie camerounaise face aux
accords de partenariat économique :
une analyse d'impacts**

Soutenance de thèse de doctorat ès Sciences Économiques
Option : Économie Mathématique

Par :

TCHOFFO NOBOSSE Rodrigue
(Master ès Sciences Économiques)
Matricule : CM04-10SEG0303

Sous la direction de :

NGOUHOUE IBRAHIM
Professeur

Devant le jury constitué de :

Président : **M. NJONG MOM Aloysius**, Professeur, Université de Bamenda
Rapporteur : **M. NGOUHOUE Ibrahim**, Professeur, Université de Dschang
Membres : **M. TAMOKWE Georges Bertrand**, Professeur, Université de
Douala
M. SAIDOU BABA Oumar, Maître de conférences, Université de
Bamenda
M. NINGAYE Paul, Maître de conférences, Université de Dschang

21 mai 2021

Remerciements

Je tiens à exprimer mes sincères remerciements à monsieur le professeur Nji Ngouhouo Ibrahim qui a dirigé cette thèse et de qui j'ai appris à me définir dans le champ de la recherche scientifique. Sa disponibilité, son implication, ses divers conseils et encouragements entourent ma soif à lui exprimer ma profonde gratitude.

Je tiens également à remercier tout le personnel enseignant de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Dschang chapeauté au plus haut sommet par le Doyen madame UM NGOUEM Marie Thérèse.

Une reconnaissance profonde va l'endroit du professeur Désiré Avom, ex Doyen de la Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Dschang pour le riche encadrement qu'il nous a offert durant notre parcours en thèse.

Ma gratitude va également à l'endroit du Professeur Nobuhiro Hosoe qui de par ses conseils d'un très grand intérêt a aidé à la réalisation de ce travail. La même reconnaissance va à l'endroit du Docteur Nya Yve Daniel, de monsieur Blaise Nlemfu pour le partage fort remarquable de leurs connaissances. À monsieur Calvin Djiofack pour son aide dans l'acquisition des données utilisées dans ce travail et de son appui pour le logiciel ayant servi à la mise en œuvre de ce travail.

À monsieur le professeur Luc Desiré Omgba je formule toute ma reconnaissance par rapport au guide qu'il m'a apporté dans le choix de ce thème ainsi que ses encouragements. Parallèlement, je ne pourrais rester insensible aux conseils du Dr Yogo Thiery qui m'a éclairé l'esprit sur le choix de certains axes d'analyse.

J'adresse une profonde reconnaissance à mes parents, Nobosse Gabriel et Ngueda Joséphine pour leur soutien indéfectible, ma grande sœur Madjotio Éveline, et mon cousin, Dikko Evariste.

À ma nourisse Fofou Valérie

Sommaire

Liste des tableaux	iv
Liste des figures	vi
0.1 Introduction générale	1
1 L'économie camerounaise dans les accords de partenariat économique	15
1.1 Introduction	15
1.2 Analyse des objectifs généraux	18
1.3 Principaux produits échangés entre le Cameroun et l'Union Européenne . . .	26
1.4 Accord de partenariat économique : un an après le début du démantèlement des barrières douanières camerounaises	31
1.5 Conclusion	43
2 Analyse macroéconomique de l'accord de partenariat économique camerounais	45
2.1 Revue de la littérature sur les APE	46
2.2 Méthodologie	61
2.3 Résultats et interprétations	73
2.4 Conclusion	97
3 Accord de partenariat économique camerounais : quels enjeux en concurrence imparfaite ?	100
3.1 Introduction	100
3.2 Revue de la littérature sur la concurrence imparfaite	101
3.3 État des lieux des entreprises camerounaises	109
3.4 Méthodologie	110
3.5 Résultats et interprétations	117
3.6 Conclusion	136
4 Accord de partenariat économique camerounais : impact sur la pauvreté et les inégalités	138
4.1 Introduction	138
4.2 Revue de la littérature	139
4.3 Évolution de la pauvreté et des inégalités au Cameroun	146
4.4 Méthodologie	148
4.5 Résultats et interprétations	153
4.6 Conclusion	160
4.7 Résultats de l'étude et valeurs <i>ex-post</i> : quel gap ?	167
4.8 Recommandations de politiques économiques	168
4.9 Limites et perspectives	170
Références	172
A Annexes du chapitre 2	191
A.1 Les équations du modèle	191
A.2 Résultats de l'impact sur les importations et exportations de produits	198
B Annexes du chapitre 3	207
B.1 Élasticité et bien-être	207
B.2 Relation entre le paramètre ρ et l'élasticité de substitution technique σ de la fonction de production	209
C Annexes du chapitre 4	211
C.1 FGT (Poverty Decomposition)	211
D Valeur de l'impact de l'accord et valeur effective pour quelques variables macroéconomiques	224

Liste des tableaux

1.1	Liste des principaux États membres de l'ACP dans les APE	17
1.2	Liste des pays membres de l'UE	18
1.3	Évolution du taux du droit de douane à l'importation par catégorie de produit	24
1.4	Évolution des principales exportations camerounaises (Quantité en tonnes ; Valeur en millions de FCFA)	30
1.5	Évolution de la balance commerciale globale hors pétrole entre le Cameroun et l'Union Européenne (Quantité en tonnes ; Valeur en millions de FCFA)	30
1.6	Évolution de la balance commerciale globale avec pétrole entre le Cameroun et l'Union Européenne (Quantité en tonnes ; Valeur en millions de FCFA)	30
1.7	Échanges commerciaux du Cameroun en 2014 (valeur en millions de FCFA)	31
1.8	Flux commerciaux de l'UE envers le Cameroun en 2016 par groupe de produits	33
2.1	Forme générale de la MCS	68
2.2	Codification des Comptes MCS à partir des Comptes nationaux	74
2.3	Codification des Comptes de la MCS à partir des Comptes nationaux (valeurs en milliards de FCFA) pour 2016	81
2.4	Taux de droit de douane applicable aux produits des pays tiers importés dans la CEMAC	82
2.5	Impact sur la production et valeur ajoutée des branches (valeur en %)	82
2.6	Impact sur les importations et exportations (valeur en %)	82
2.7	Impact sur le prix du marché	82
2.8	Impact sur le prix du marché	82
2.9	Impact sur le prix au producteur pour la vente sur le marché intérieur et le prix intérieur du marché du produit importé sur le marché	82
2.10	Impact sur la demande composite du produit tr et les recettes sur la taxe indirecte des produits	83
2.11	Impact sur les impôts douaniers	83
2.12	Impact sur quelques agrégats macroéconomiques	83
2.13	Impacts sur la demande de biens finaux et intermédiaires (valeurs en pourcentage)	85
2.14	Impacts sur la consommation des ménages (valeurs en pourcentage)	87
2.15	Récapitulatif des impacts potentiels de l'APE sur l'économie camerounaise sur la période 2016-2040 (valeur des cumuls en milliards de FCFA et taux en pourcentage)	93
2.16	Récapitulatif des impacts potentiels de l'APE sur l'économie camerounaise sur la période 2016-2040 (valeur des cumuls en milliards de FCFA et taux en pourcentage)	96
2.17	Impact avant la baisse de 10% de l'élasticité de transformation constante (%)	97
2.18	Impact après la baisse de 10% de l'élasticité de transformation constante (%)	98
2.19	Impacts sur le bien-être des ménages	98
3.1	Classement des entreprises selon jeune Afrique 2015	110
3.2	Valeurs des paramètres	118
3.3	Résultats de l'annulation du DDI sur l'élasticité de la demande intérieure pour 2016 suivant les valeurs de $\Omega = 1, \Omega = 2, \Omega = N = 30$ (valeur en %)	120
3.4	Résultats sur quelques indicateurs de 2016 (valeur en %)	121
3.5	Impacts sur la production par secteur : résultats agrégés (valeurs en %)	126
3.6	Impacts sur la valeur ajoutée par secteur : résultats agrégés (valeurs en %)	126
3.7	Impacts sur la consommation intermédiaire totale des branches : résultats agrégés (valeurs en %)	126
3.8	Impacts sur la demande de main d'œuvre : résultats agrégés (valeurs en %)	126
3.9	Impacts sur la demande de capital : résultats agrégés (valeurs en %)	126

3.10	Impacts sur les importations : résultats agrégés (valeurs en %)	127
3.11	Impacts sur les exportations : résultats agrégés (valeurs en %)	127
3.12	Impacts sur la consommation des ménages : résultats agrégés (valeurs en %)	127
3.13	Impacts sur la demande de produits : résultats agrégés (valeurs en %)	127
3.14	Impacts sur la demande composite de produits : résultats agrégés (valeurs en %)	127
3.15	Impacts sur le prix au producteur : résultats agrégés (valeurs en %)	127
3.16	Impacts sur le prix à l'importation des biens : résultats agrégés (valeurs en %)	128
3.17	Impacts sur le prix au producteur pour la vente sur le marché : résultats agrégés (valeurs en %)	128
3.18	Impacts sur le profit des firmes oligopolistiques : résultats agrégés (valeurs en %)	128
3.19	Résultats de l'impact sur la production et la valeur ajoutée	130
3.20	Résultats de l'impact sur les importations et exportations de produits	132
3.21	Gains et pertes dus à l'APE entre 2016 et 2040	135
3.22	Résultat sur le bien-être des ménages	136
4.1	Évolution des indices de pauvreté monétaire	147
4.2	Tendances des indicateurs de pauvreté monétaire de 2001 à 2014	147
4.3	Évolution des indices d'inégalité par milieu de résidence entre 2001 et 2014 (%)	147
4.4	Impact sur la pauvreté et les inégalités	157
4.5	Décomposition de l'indice de pauvreté à l'échelle nationale	157
4.6	Incidence de la pauvreté et impact de l'APE suivant le type d'activité du chef du ménage	160
A.1	Résultats de l'impact sur les importations et exportations de produits	200
A.2	Résultats de l'impact sur la production et la valeur ajoutée	202
A.3	Résultats de l'Impact sur les recettes gouvernementales	204
A.4	Gains et pertes en recettes douanières par année (valeurs en FCFA)	205
A.5	Impact sur le PIB (valeur en milliards de FCFA)	206
A.6	Impact sur l'investissement (valeurs en %)	206
B.1	Résultat sur le bien-être des ménages	207
B.2	Impact sur l'élasticité de la demande	208
D.1	Valeur de l'impact de l'accord et valeur effective pour quelques variables macroéconomiques	224
D.2	Valeurs des élasticités	225

Liste des figures

1.1	Situation des importations et exportations du Cameroun en 2014 envers quelques pays et régions du monde	29
1.2	Évolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Cameroun (valeurs en millions d'euros)	31
1.3	Situation des principaux produits échangés entre le Cameroun et l'UE en 2016	34
1.4	Part des produits exportés par le Cameroun vers l'UE en 2016	34
1.5	Part des produits importés par le Cameroun vers l'UE en 2016	35
1.6	Évolution des importations trimestrielles du Cameroun (valeurs en milliards de FCFA)	37
1.7	Évolution des exportations trimestrielles du Cameroun (valeurs en milliards de FCFA)	37
1.8	Croissance du PIB trimestriel entre 2016 et 2017 (valeurs en pourcentage) . .	38
1.9	Croissance trimestrielle des activités du secteur primaire (valeurs en pourcentage)	38
1.10	Croissance trimestrielle des activités du secteur secondaire (valeurs en pourcentage)	39
1.11	Croissance trimestrielle des activités du secteur tertiaire (valeurs en pourcentage)	39
1.12	Comportement des échanges des pays de la CEMAC avec l'UE en 2016 (en Millions d'euros)	42
1.13	Part commerciale des pays de la CEMAC envers l'UE en 2016	42
2.1	Effets de l'union douanière entre le Cameroun et l'UE vu du côté camerounais	52
2.2	Les étapes de construction d'un MEGC	64
2.3	Schéma du modèle	65
2.4	Circulation des transactions d'une MCS	67
2.5	Impacts commerciaux et impact sur la production (valeur en pourcentage) .	89
2.6	Impacts sur les revenus	94
2.7	Impacts sur l'indice des prix, le taux de change, les dividendes, l'investissement total	94
2.8	Impacts sur le PIB, l'épargne publique, le salaire, la taxe sur les entreprises .	95
2.9	Variation équivalente : mesure du bien-être (valeurs en milliards de FCFA) .	95
3.1	Entreprises manufacturières par structure de marché	102
3.2	Impact de la concurrence imparfaite	106
4.1	Évolution des indices d'inégalité (%)	148
B.1	Impact sur quelques indicateurs de l'économie (valeur en %) : 16=2016 ; 40=2040	208
B.2	Impact sur le bien-être (variation équivalente en milliards de FCFA) pour $\Omega = 1209$	
B.3	Impact sur le bien-être (variation équivalente en milliards de FCFA) pour $\Omega = 2209$	
B.4	Impact sur le bien-être (variation équivalente en milliards de FCFA) pour $\Omega = N210$	

Liste des abréviations

ACP	Afrique caraïbes et pacifiques
APE	Accord de partenariat économique
BAD	Banque africaine de développement
CAC	Coût assurance fret
CARICOM	Caribbean community
CARIFORUM	Caribbean forum
CCIMA	Chambre de commerce, d'industrie, des mines et de l'artisanat
CE	Commission européenne
CEDEAO	Communauté économique des états de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Communauté économique et monétaire de l'Afrique Centrale
CES	Constant elasticity of substitution
CET	Constant elasticity of substitution
CHOCOCAM	Chocolaterie et confiserie du Cameroun
CIRDI	Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements
CNUCED	Conférence des nations unies sur le commerce et le développement
CNUDCI	Commission des nations unies pour le droit commercial international
COP	Conference of parties
CPP	Concurrence pure et parfait
CRESH	Constant ratios of elasticity substitution homothetic
DAD	Distributive analysis data
DDI	Droit de douane à l'importation
DSCE	Document de stratégie pour la croissance et l'emploi
EAC	East African community
EBA	Everything but arms
ECAM	Enquête camerounaise auprès des ménages
FCFA	Franc des communautés financières d'Afrique
FEICOM	Fonds spécial d'équipement et d'intervention intercommunale
FGT	Foster greer torbeck
GAMS	General algebraic modeling system
GATT	General agreement on trade and tariff
IDE	Investissements directs étrangers
IFPRI	International food policy research institute
INS	Institut national de la statistique
LES	Linear expenditure system
MCS	Matrice de comptabilité sociale

MEGC	Modèle d'équilibre général calculable
MEP	Modèle d'équilibre partiel
MINCOMMERCE	Ministère du commerce
MINFI	Ministère des finances
NPF	Clause de la nation la plus favorisée
OCI	Organisation de la conférence islamique
OMC	Organisation mondiale du commerce
PED	Pays en développement
PEP	Partneship for economic policy
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays moins avancés
RAS	Racking ratio
SA	Société anonyme
SABC	Société camerounaise des brasseries du Cameroun
SADC	Sourth african development community
SARL	Société à responsabilité limitée
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
SOCAFER	Société camerounaise de plomberie et de ferronnerie
SPG	Système préférentiel généralisé
TCEI	Tableau des comptes économiques intégrés
TRE	Tableau des ressources et emplois
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UDEAC	Union douanière des états de l'Afrique Centrale
UE	Union européenne
UNALOR	Union allumetièrre équatoriale
USA	United States of America
VAR	Vecteur autorégressif

Résumé

Cette thèse a pour objectif d'évaluer les impacts de l'accord de partenariat économique (APE) bilatéral Cameroun-Union Européenne rendu à sa phase d'application depuis le 04 Août 2016. Elle vise surtout à renseigner les acteurs de la communauté scientifique ainsi que ceux du gouvernement sur les attentes de cet accord entre 2016 et 2040. Élaborée autour de trois axes d'analyse, macroéconomique et concurrence pure et parfaite ; macroéconomique et concurrence imparfaite ; microéconomique, la démarche méthodologique adoptée est bâtie autour d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) dynamique récursif dont les données de base sont issues d'une matrice de comptabilité sociale (MCS) de 2016. Cette dernière est construite à partir des données sur le tableau des ressources et emplois issues de l'INS (2017) et des données de la comptabilité nationale issues du Ministère des Finances (2017). L'exercice de la microsimulation est élaboré à partir des données d'enquête ECAM 4 de l'INS. Il en ressort que l'APE engendrerait globalement des pertes énormes au cours de la période 2016-2040 sur un plan macroéconomique. Ces pertes s'amplifieraient davantage sous l'hypothèse de concurrence imparfaite. De plus, l'accord entrainerait une aggravation de la pauvreté et une accélération des inégalités de revenus au sein des ménages.

Mots clefs : Accord de partenariat économique, droit de douane à l'importation, modèle d'équilibre général calculable, modèle de microsimulation, matrice de comptabilité sociale, concurrence imparfaite, pauvreté, inégalité, enquête auprès des ménages.

Abstract

The objective of this thesis is to assess the impacts of the Cameroonian Economic Partnership Agreement (EPA) which has reached its application phase since August 04, 2016. It especially aims to inform the actors of the scientific community as well as those of government on the expectations of this agreement between 2016 and 2040. Developed around three axes of analysis, macroeconomic and perfect competition; macroeconomic and imperfect competition; microeconomic, the methodological approach adopted is built around a recursive dynamic computable general equilibrium (CGE) model whose basic data come from a social accounting matrix (SAM) of 2016. The latter is constructed from data on the input output table collected from INS (2017) and national accounts data from the Ministry of Finance (2017). The microsimulation aspect is based on the ECAM 4 data survey of INS. As results, the EPA would generate huge losses in the 2016-2040 period on the macroeconomic aspect. These losses would be further amplified under the imperfect competition hypothesis. Besides, the agreement would lead to an increase in poverty and a widening of income inequalities within households.

Keywords : economic partnership agreement, imported custom duty, computable general equilibrium model, microsimulation model, social accounting matrix, imperfect competition, poverty, inequality, households' survey.

0.1 Introduction générale

0.1.1 Contexte

Rodrik (1992) soulignait que la simplification de la procédure d'importations, de la réduction ou de l'élimination des quotas et la rationalisation de la structure tarifaire devenait la réforme la plus rependue. Dans cet ordre d'idée, le Cameroun a rendu applicable le 04 Août 2016 l'accord de partenariat économique (APE) signé en Janvier 2009, et ratifié en Juillet 2014 avec l'Union Européenne. Cette décision fait suite à une longue période de négociation entamée en Octobre 2002. Alors que l'accord initialement visait un rapport d'échange économique entre l'Union Européenne et les six régions d'États d'Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP), le Cameroun s'est ainsi vu soustraire des États de la sous-région d'Afrique Centrale en signant et en ratifiant l'accord tout seul. L'objectif global visé par cet accord est de toute évidence de faciliter le développement des pays ACP. Mais la réticence dont ont fait preuve ses partenaires de la sous-région illustre un déséquilibre de rapports d'intérêts entre la partie Union Européenne et l'Afrique Centrale ce qui serait de nature à compromettre l'atteinte d'un tel objectif.

On est alors en droit de s'interroger sur les raisons qui ont motivé le Cameroun à prendre une telle décision. De l'avis de nombreux observateurs, le Cameroun de par son poids économique dans la sous-région est le principal acteur et par ricochet le garant des intérêts liés à cet accord. Ceci, fort de son grand potentiel de diversification économique comparativement aux autres États de la sous-région. Sur un plan local, les avis autour de la problématique de l'opportunité d'un tel accord n'ont cessé de diverger. On a en effet observé deux tendances qui s'opposent de façon générale. D'un côté une grande majorité d'analystes politiques, économiques et sociaux estiment que la ratification de cet accord serait néfaste pour l'économie. De l'autre côté, une minorité proche de la classe gouvernante dans leur grande majorité penche pour les effets positifs que l'accord aurait pour le Cameroun.

Précédent l'acte de signature de cet accord, le gouvernement a mené une étude prospective par le biais du Ministère des Finances en 2008 (MINFI, 2008). Cette dernière a consisté essentiellement à étudier les risques (coûts) et opportunités éventuelles auxquels l'on devrait s'entendre. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une analyse *ex-ante* et nécessite

pour cela une analyse intermédiaire (visant à suivre l'évolution des indicateurs saillants de la bonne santé de l'économie) et une analyse *ex-post* (Mathouraparsad, 2011).

Deux ans après la mise en application de cet accord, le Comité consultatif de l'évaluation de l'APE d'étape fait noter que l'accord a engendré des pertes en recettes douanières de 685 millions de FCFA au terme de la première année d'application et de 4,3 milliards de FCFA au bout de deux ans en Août 2018. Le nombre d'opérateurs économiques directement bénéficiaires est passé de 229 pour la première année à 344 pour la deuxième année. Les marchandises importées dans ce cadre ont représenté une valeur de 156,3 milliards de FCFA. De ces chiffres, le gouvernement en a fait un bilan positif en raison de la hausse du nombre d'opérateurs éligibles aux opérations d'importation.

Toutefois, au regard des tendances économiques actuelles, les indicateurs macroéconomiques semblent moins reluisants. En effet, si l'on peut comprendre par exemple la hausse des importations de 5,6% au second semestre de l'année 2017, les exportations par contre sensées augmenter ont plutôt baissé de 3,7% malgré le comportement salubre du secteur des services (INS, 2017). Ce qui traduit par conséquent la détérioration continue de la balance commerciale. De manière spécifique, les importations des biens et des services ont été décroissantes, la plus grande baisse de près de 13% étant observée au cours du premier trimestre de l'année. En revanche, au cours du troisième trimestre de 2016, celles-ci ont brusquement augmenté passant ainsi de -6,1% à 16%. Contre toute attente, les importations de services sont restées supérieures à celles des biens. La même tendance à la hausse des importations s'est poursuivie au cours des deux premiers trimestres de l'année 2017. L'indice des prix à la consommation, principal canal d'appréciation des effets de l'accord sur le plan interne s'est apprécié notamment dans les villes de Yaoundé et de Douala de 0,7% et de 0,2% respectivement. Cette hausse constatée en Octobre 2016 est en grande partie attribuable aux prix des logements, de l'eau, du gaz, de l'électricité, des viandes, des laits, des poissons, des fromages et des œufs ; tandis que les produits tels que les fruits, les huiles de grasse, les légumes ont contribué plutôt à leur baisse.

Sur un plan théorique, les théories classiques du commerce international qui mettent en avant l'idée que le libre-échange est un facteur de croissance pour les pays qui y participent sont à l'origine des accords commerciaux entre un pays et ses partenaires d'échanges. Pour le témoigner, Sachs *et al.* (1995) montrent dans une étude empirique sur la relation entre

l'ouverture commerciale et la croissance économique que, les pays en développement ouverts (PED) de leur échantillon ont enregistré une croissance de 4,49% par an contre 0,69% pour les PED fermés entre 1970 et 1989. On est là dans un prolongement de la doctrine libérale du laisser-faire défendu par Lock (1690), Condillac (1746), Montesquieu (1748), Turgot (1766), Smith (1776) pour qui le rôle de l'État doit se limiter à la protection des libertés individuelles. Dès lors, les théories des avantages absolus de Smith (1776), des avantages comparatifs de Ricardo (1817) et des dotations factorielles de Heckscher (1919), Ohlin (1933), Samuelson (1941) (HOS) s'appuient sur le principe que chaque économie doit produire les biens dont elle a besoin, exporter ceux pour lesquels elle a un avantage en termes de coûts de production et importer ceux qui ne lui procurent aucun intérêt.

En substance, la théorie des avantages absolus stipule qu'un pays a intérêt à produire lui-même un bien si celui-ci a un coût de production plus faible que dans tous les autres pays. En revanche, les produits ayant un coût de production trop élevé pour le pays doivent être importés. Cette théorie a donné lieu à la notion de la « division internationale du travail » qui dispose que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les secteurs d'activité pour lesquels il dispose d'un avantage absolu. Sous ce prisme, la production mondiale est optimale car tout est produit au coût le plus bas sur le marché.

Toutefois Ricardo (1817) dans sa théorie des avantages comparatifs va remettre en cause les conclusions de Smith (1776) en montrant que l'échange international est possible dès lors qu'un pays dispose d'un avantage relatif. Il montre de façon précise qu'un pays, même s'il ne dispose d'aucun avantage absolu, peut avoir intérêt à se spécialiser et à exporter sa production s'il y dispose d'un avantage comparatif. Ainsi, en échanges internationaux, chaque pays doit se spécialiser dans le produit qui présente les coûts de production les plus bas. Dès lors, Heckscher, Ohlin et Samuelson vont davantage chercher à comprendre les origines de ces avantages comparatifs. Ils montrent dans leur modèle que les avantages comparatifs dont peut disposer un pays sont issus de la différence dans les dotations des facteurs de production. Un pays se spécialise dans la production du bien dont le facteur de production (capital ou travail) est abondant sur le territoire. L'abondance d'un facteur implique des coûts faibles dans l'utilisation de ce dernier. En revanche, un pays a intérêt à importer les produits dont la dotation en facteurs de production est rare sur le territoire. Cependant, cette théorie HOS est critiquée à cause de son omission de la concurrence monopolistique et de son caractère

statique (Johnson, 1969).

Si l'on fait un rapprochement entre les pays développés (PD) disposant d'une forte intensité capitalistique et les pays en développement (PED) aux rangs desquels la majorité des pays d'Afrique à forte intensité de main d'œuvre, le modèle HOS voudrait que les PD exportent les biens intensifs en capital tandis que les PED doivent exporter les biens intensifs en main d'œuvre. Cependant Leontief (1953) fait le constat que ce postulat n'est pas toujours vérifié. Il montre en effet que les États Unis bien qu'immensément dotés en capital exportent moins les biens de ce type et arrivent même à les importer de l'Europe pourtant à forte intensité de main d'œuvre. C'est ce qu'on a appelé « paradoxe de Leontief ». Leontief (1953) explique cela par la différence entre la main d'œuvre qualifiée et la main d'œuvre non qualifiée. On en vient même à penser que le protectionnisme a un rôle fondamental à jouer dans le commerce mondial.

Cette doctrine soutient que le libre-échange ne permet pas toujours d'accroître les richesses (List, 1841). Il faut limiter les importations d'un pays pour assurer un minimum de protection des industries locales contre la concurrence étrangère. Ceci se fait à travers deux types de mesures : les mesures tarifaires et les mesures non tarifaires. Les mesures tarifaires représentent les droits de douane que doivent payer les agents étrangers pour vendre un bien ou un service sur le marché local. Les mesures non tarifaires (subventions aux exportations, les normes techniques de sécurité, les réglementations et démarches administratives, le contingentement, la dévaluation monétaire) quant à elles sont l'ensemble des mesures qu'un pays peut initier dans le but de soutenir les entreprises nationales et décourager celles internationales dans leurs exportations mais aussi à dissuader les consommateurs locaux de la demande des produits étrangers.

On comprend alors que le consensus est loin d'être trouvé sur un plan théorique des rapports d'échanges économiques à l'international. Pourtant l'article 1 sur la clause de la nation la plus favorisée des accords de l'OMC cherche à mettre tous les États membres au même niveau qu'ils soient développés ou en développement. Bien plus, on assiste depuis des années à des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux entre États et qui parfois sont en déphasage avec les prescriptions de l'OMC. Par exemple, le principe de la non réciprocité des contrats commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui a longtemps existé entre les pays d'Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) et l'Union Européenne (EU). C'est dans ce registre

qu'on peut situer les accords de Yaoundé 1 et 2, de Lomé 1, 2, et 3 et de Cotonou signés en 2000.

Cependant, les accords de partenariat économiques (APE) qui ont vu le jour au sommet de Doha en 2001 marquent un tournant de l'histoire d'échanges économiques entre ces deux parties (Bishop *et al.*, 2013). Il est question d'amener progressivement les États ACP dans un système d'échanges généralisé au détriment du système préférentiel en démantelant progressivement les barrières douanières à l'importation des produits d'origine de l'UE pour la partie ACP. C'est dans ce registre que l'on est appelé à s'interroger sur le cas du Cameroun qui ayant signé l'accord en 2009 est venu à le rendre applicable depuis Août 2016.

Sur un plan théorique, la théorie de l'union douanière développée initialement par Viner (1950), de loin appréhendée au premier plan dispose qu'en union douanière deux effets peuvent être observés : l'effet de détournement commercial et l'effet de création commerciale. Le premier dispose qu'en cas de démantèlement de barrières douanières, chaque pays opère une déviation en important plus de biens fournis par son partenaire d'accord qu'avec d'autres pays car voyant ainsi son coût réduit. Quant à l'effet de création commerciale, il dispose dans la même configuration que la précédente que, les importations s'accroissent dans chaque pays, entraînant de ce fait la baisse des prix des produits concernés et participe ainsi à améliorer le bien-être des consommateurs car leur surplus s'accroît.

Dans la théorie tarifaire, deux types de discrimination sont observables. La discrimination sur les biens et la discrimination sur les pays. La discrimination sur les biens est celle sur laquelle différents taux tarifaires sont appliqués sur différents biens et la discrimination sur les pays est celle où différents taux tarifaires sont appliqués sur le même bien selon le pays d'origine. C'est en réalité de cette deuxième forme de discrimination que la théorie de l'union douanière tire ses sources. D'ailleurs, Lipsey (1957) définit la théorie de l'union douanière comme la branche de la théorie tarifaire qui étudie les effets de la variabilité de la discrimination géographique sur les barrières commerciales. Cette théorie s'intéresse principalement à l'étude des effets de l'union douanière sur le bien-être qui peut provenir de cinq sources : la spécialisation de la production selon le postulat classique des avantages comparatifs, les économies d'échelle, les variations des termes de l'échange, l'efficacité dans le rapport des forces due à la concurrence étrangère accrue et une variation du taux de croissance économique. Même si la théorie de l'union douanière doit ses premières formalisations

théoriques à Viner (1950), elle portait déjà des gènes dans ses pratiques du commerce mondial. Ainsi, l'union douanière était vue comme un moyen permettant de maximiser le bien-être mondial à travers le libre-échange. Viner (1950) en critiquant cet avis introduit les concepts de création commerciale et de détournement commercial en indiquant que le bien-être n'en est qu'une résultante.

Viner (1950) indique dans son analyse trois possibilités envisageables entre deux pays en union douanière : d'abord, si aucun des deux pays ne produit un bien pourtant consommé dans l'un et/ou dans l'autre, ils continueront à l'importer d'un autre pays au taux tarifaire normal sans que cet acte n'ait de conséquences sur leurs échanges. Ensuite, l'un des deux pays produit un bien astreint à une protection tarifaire tandis que l'autre n'en produit pas. Dans ce cas le tarif levé par le premier doit être assez suffisant pour éliminer la concurrence de la source la moins chère possible. Enfin, les deux pays sont producteurs d'un même bien soumis à une protection tarifaire. Dans ce cas ils annulent leurs tarifs respectifs en s'assurant que le pays le moins efficient en ce produit n'en soit marginalisé. Dans la seconde situation, il se crée un effet de détournement commercial tandis que dans la troisième, on observe un effet de création commercial.

0.1.2 Problématique

Selon les théories des firmes hétérogènes, la diminution des barrières douanières facilite l'internationalisation des firmes les plus productives qui opèrent sur le marché domestique et offre par conséquent aux firmes exportatrices une accélération de leur développement (Ottaviano et Melitz, 2005). À l'équilibre, l'élimination des firmes les moins productives et l'accroissement de l'activité des firmes les plus productives font accroître la productivité moyenne et le salaire moyen du secteur (Supper, 2012). Néanmoins on assiste à une destruction d'emplois pour les firmes les moins productives.

Trefler (2004) montre par exemple que l'accord du libre-échange entre le Canada et les États Unis entre 1988 et 1996 a détruit près de 31% d'emplois en industries canadiennes alors qu'il a renforcé l'efficacité des industries des États Unis. Ceci montre que la libéralisation commerciale entre deux États de niveaux de développement différents engendre en général des conséquences néfastes pour l'État le moins développé. Ce constat amène à s'interroger sur les enjeux d'un tel accord entre un pays développé et un PED. C'est dans ce couloir que

nous situons les interrogations au sujet des accords de partenariat économique entre l'UE et les États ACP où l'UE s'affiche comme une communauté de pays développés tandis que les pays ACP sont majoritairement classés sous-développés. De façon singulière l'accord bilatéral camerounais nous interpelle à plus d'un titre, ce dernier ayant ratifié unilatéralement l'APE qui initialement impliquait tous les pays d'Afrique centrale.

Cet accord qui est entré en vigueur le 04 Août 2016 fait peser sur l'économie camerounaise un certain nombre d'actions. Il confère aux deux parties un couloir juridique adossé sur l'article 1 de l'OMC sur la clause de la nation la plus favorisée (NPF). Le respect de cette clause est violé depuis l'accord de Yaoundé du 02 Juillet 1963 qui consacre le début des relations commerciales entre les pays ACP et l'union européenne à l'ère post coloniale (Hoestenbergh et Roelfsema, 2006).

Mais avant cette date, l'histoire de l'époque coloniale nous enseigne que les pays sous colonie Française mettaient déjà en place une union douanière selon les dispositions des articles 131 et 136 du traité de Rome de 1957 (Heron, 2011). Cette initiative sera poursuivie plus tard en 1973 (date à laquelle intervient le premier choc pétrolier) par l'entrée d'un grand nombre de pays en développement au marché commun britannique.

Au regard des enseignements de Ricardo (1817) dans sa théorie des avantages comparatifs étendus à la théorie HOS sur les dotations factorielles, on est en droit de s'interroger sur l'applicabilité de ces théories dans le contexte des États ACP à l'égard de l'UE. Force est alors de constater que les rapports d'échanges entre ces deux parties n'ont jamais été équitables. Bien que l'UE ait une dotation plus importante en capital contre une dotation en main d'œuvre pour la majorité des États ACP, le but de l'une ou l'autre partie n'a jamais été d'encourager l'emploi du facteur abondant pour tirer le meilleur parti des échanges, l'UE ayant déjà équilibré ses rapports avec d'autres États de niveaux de développement comparables tels que les USA, le Japon. D'ailleurs, les auteurs tels que Steininger (2019) montrent que les accords de libre-échange entre le Japon et l'UE ont été bénéfiques pour l'État japonais, ce dernier ayant bénéficié d'un regain de 0,31% de croissance l'an contre 0,1% pour l'UE.

Pour autant, le déséquilibre constaté dans les rapports d'échanges entre l'UE et les États ACP ne sont pas à la seule cause des APE. Il remonte à l'époque coloniale après les années d'indépendance où il était question pour la communauté européenne de perpétuer

son hégémonie sur leurs anciennes colonies (Gammage, 2014). Les échecs de ces différents accords sont attribuables à la faiblesse des exportations des pays ACP vers l'UE ainsi qu'à la diversification de leurs économies (Heron, 2011; Bishop *et al.*, 2013). Les premières réflexions sur les APE vont alors être menées au sommet ministériel de Doha en 2001 (Bishop *et al.*, 2013) mais l'accord de Cotonou de 2000 fut le premier cadre dans lequel les premières intentions sur les APE ont été émises (Tröster *et al.*, 2020).

Par ailleurs, Bernal (2013) soutient que la croissance économique dans les pays en développement requiert un accès aux marchés internationaux. Mais si ceci est une condition nécessaire, elle n'est pas pour le moins suffisante. Cette assertion traduit bien l'idée que l'accès aux marchés étrangers doit être accompagné des politiques domestiques qui visent à faciliter la compétitivité de la production des biens et services à l'international. Les théories des avantages comparatifs et des dotations factorielles remettent au goût du jour la problématique réelle que chaque pays qui s'y engage doit résoudre.

Les APE se justifient dans l'épicentre des accords commerciaux comme une voie qui permette l'opérationnalisation des avantages dont dispose chaque partenaire d'échange, mais ils ne sont pas pour autant une panacée qui garantit le développement économique et la transformation structurelle (Bernal, 2013). Ceci met en avant les conclusions de nombreux travaux sur l'optimisme des APE à l'égard des États ACP. Au-delà des arguments qui ont prévalu dans les discussions sur l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne avec d'une part des avis favorables et d'autre part ceux qui le compromettent, de nombreux travaux s'arriment aux seconds avis.

Gammage (2014) montre en effet que les politiques commerciales externes sont un moyen utilisé par l'UE pour véhiculer son standard de droit et de démocratie dans d'autres pays. Cette domination laisse à découvert des critiques sur le caractère asymétrique de la relation qui justifie tout le poids de l'union européenne dans la table des négociations (Elgström et Larsén, 2010). Ces derniers soutiennent à cet effet que la reconnaissance de ce déséquilibre devra inspirer les gouvernements représentés au sein de la commission des négociations qui devront peser de leur voix pour rendre les accords équitables surtout à l'égard des États ACP.

Ces négociations doivent être en conformité avec les objectifs poursuivis par les gouvernements tels que soutenus par Kuruk (2012) et Bernal (2013) dans le volet investissement, Hirano (2012), Townsend *et al.* (2016), Sato (2019) et Vilog *et al.* (2020) dans le volet de santé

et de sécurité alimentaire. De ce fait, Gruni (2013) relève que les politiques de sécurité alimentaire doivent passer par la coordination de trois mesures de restrictions aux exportations notamment les interdictions, les quotas, et les restrictions via la politique de la taxation.

Ce déphasage avec les objectifs des APE pourrait dès lors conforter le positionnement de l'UE. Cette dernière disposant d'un avantage comparatif en termes de coût de production pourra ainsi offrir aux moindres coûts, des produits transformés localement. Les hypothèques créées avivent beaucoup de tensions physiques comme psychologiques. Koné (2010) soutient pour cela que les APE ne permettent pas aux États ACP de tirer avantage des échanges commerciaux bilatéraux à des fins de développement. Il faudrait à cet effet redéfinir les rapports d'échanges pour les rendre clairvoyants (Fontagné *et al.*, 2011; Adamu, 2013; Ousmane, 2014; Nwali et Arene, 2015; Mbithi *et al.*, 2015). Une exception est faite toutefois dans l'APE entre l'UE et le Japon rendu effectif en 2019 (Felbermayr *et al.*, 2019; Steininger, 2019). Ces derniers montrent en effet que le Japon tirerait plus avantage de l'accord que son partenaire l'UE, ceci en lien avec les rapports d'échanges commerciaux légèrement tournés en sa faveur.

Lorsqu'on interroge le volet bien-être¹ de ces accords, son bilan est quelque peu mitigé. Alors que certains travaux réalisent qu'ils ont un impact considérable sur le bien-être (Ousmane, 2014; Mbithi *et al.*, 2015; Nwali et Arene, 2015) d'autres trouvent un impact assez marginal (Hoestenberghé et Roelfsema, 2006; Onogwu et Arene, 2013; Dodson, 2013). Cet aspect d'analyse dans ses fondements théoriques a des appuis sur les premier et second théorèmes du bien-être (Arrow et Debreu, 1954). Alors que le premier théorème montre qu'un équilibre concurrentiel est un optimum de Pareto, le second quant à lui montre le postulat inverse c'est-à-dire que tout optimum de Pareto peut être un équilibre concurrentiel (Grigoriou, 2009). Les adeptes du premier théorème ont un penchant libéral alors que le deuxième théorème soutient les idées de la doctrine interventionniste, ceci en raison du fait qu'il insiste sur la notion d'équité et du rôle de l'État. De façon précise, l'État est appelé à modifier la répartition des ressources et laisser les agents agir librement dans un marché concurrentiel (Smith, 1776). Ce comportement au réajustement des dotations initiales garantit l'obtention d'un optimum c'est-à-dire que la cohésion entre équilibre et optimalité est assurée.

Pour atténuer les pertes éventuelles ayant fait l'objet des travaux de (Hoestenberghé et

1. Le bien-être est ici apprécié par une amélioration du pouvoir d'achat qui augmente la consommation du consommateur

Roelfsema, 2006) et (ActionAid, 2003), l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne a prévu trois mesures compensatoires² : lorsque les pertes signalées concernent un produit spécifique, d'abord, l'on peut procéder à la suspension de toute nouvelle réduction du taux de droit de douane à l'importation (DDI) applicable sur le produit concerné, ou augmenter le taux de DDI pour le produit concerné à un niveau n'excédant pas le droit de douane appliqué aux autres pays membres de l'OMC, ou enfin introduire des contingents tarifaires sur le produit concerné.

Une interrogation des exportations camerounaises montre qu'elles sont constituées dans leur grande majorité des matières premières. Cette situation pourrait mettre à mal les termes de l'échange³. D'ailleurs, en convoquant les statistiques sur le comportement des échanges entre le Cameroun et l'union européenne au courant des 10 dernières années, Eurostat (2017) nous fait montre d'une évolution à taux décroissant des excédents commerciaux en faveur du Cameroun. En effet, alors que le solde commercial s'établissait à hauteur de 1 700 milliards d'euros en 2006, il est passé en 2016 à 212 milliards d'euros. Cette évolution pourrait expliquer en brèche le creuset de la balance commerciale du pays dans ses échanges avec le reste du monde qui, selon les sources du (MINCOMMERCE, 2015) s'est établie à -1 187 milliards de FCFA en 2014 contre -579 milliards de FCFA en 2010.

Selon les données du tableau des ressources et emplois (TRE, 2016) de l'INS, les importations totales du Cameroun s'élevaient en 2016 à 4 518,84 milliards de FCFA et auraient rapporté pour 632 milliards de FCFA⁴ de recettes douanières. Ce montant représente environ 14% des recettes totales de l'État estimées à 4 775,66 milliards de FCFA à la même année. Dès lors, la mise en commun de la baisse tendancielle des excédents commerciaux envers l'UE, avec l'effondrement de la balance commerciale globale élucide à juste titre le problème qui retient notre attention.

De façon précise nous mettons en surface des divers questionnements, la problématique de la capacité du tissu économique industriel camerounais à faire face aux produits d'origine de l'union européenne. Face à une telle configuration, des réflexions peuvent être muries autour des conséquences à court et à long terme sur des indicateurs non seulement ma-

2. Celles-ci découlent d'une étude prospective des impacts de l'APE d'étape réalisée par le gouvernement (MINFI, 2008)

3. Ils mesurent le rapport de prix d'échange entre les exportations et les importations d'un même type de produit

4. Valeur estimée par l'auteur sous la base du document sur les tarifs douaniers applicables dans la CEMAC

croéconomiques (croissance du PIB en particulier), mais aussi sur le comportement des indicateurs de bien-être à travers des analyses de microsimulation orientées pour l'essentiel vers des problématiques sur les inégalités et pauvreté. Non moins importantes, les imperfections du marché peuvent tout aussi bien soulever des points d'ombre à élucider. Ces trois volets justifient l'intérêt que nous portons à cette étude sur le thème : « L'économie camerounaise face aux accords de partenariat économique : une analyse d'impacts ».

0.1.3 Questions de recherche

À la suite de la problématique ci-dessus présentée, la question centrale que soulève cette étude est la suivante : Quels sont les impacts de l'APE bilatéral sur l'économie camerounaise ? Plus spécifiquement,

- Quels sont les impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral sur l'économie camerounaise dans un contexte de concurrence pure et parfaite ?
- Quels sont les impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral sur l'économie camerounaise dans un contexte de concurrence imparfaite ?
- Quels sont les impacts microéconomiques de l'APE bilatéral sur les inégalités et la pauvreté frappant les ménages camerounais ?

0.1.4 Objectifs de la recherche

L'objectif global de cette recherche est d'évaluer les impacts de l'APE bilatéral camerounais sur les performances économiques du Cameroun. Trois objectifs spécifiques sont visés à savoir :

- Évaluer les impacts macroéconomiques de l'APE sur les secteurs de l'économie dans un contexte de concurrence pure et parfaite ;
- Évaluer les impacts macroéconomiques de l'APE sur les secteurs de l'économie dans un contexte de concurrence imparfaite ;
- Évaluer les impacts microéconomiques de l'APE sur les indicateurs de pauvreté et d'inégalités les plus courants.

0.1.5 Hypothèses de l'étude

Nous postulons les hypothèses suivantes :

- L’APE bilatéral a un impact négatif sur les indicateurs macroéconomiques dans un contexte de concurrence pure et parfaite ;
- L’APE bilatéral a un impact négatif plus accru sur les indicateurs macroéconomiques dans un contexte de concurrence imparfaite ;
- L’APE bilatéral a un impact négatif sur les indicateurs d’inégalité et de pauvreté les plus courants.

0.1.6 Structuration de la thèse

L’avènement des APE a pour mission de conduire les pays ACP dans un système d’échanges réciproques à l’horizon 2023. C’est pourquoi certains auteurs qualifient les APE d’instrument de répression des États membres indolents de l’OMC. Le Cameroun y figure comme étant le seul pays dans la sous-région Afrique Centrale à avoir participé aux négociations en date du 1^{er} Janvier 2008 tandis que dans la zone SADC, seul l’Afrique du Sud n’avait pas accepté participer aux négociations Munyuki (2009).

L’APE bilatéral Cameroun-Union Européenne part ainsi d’Octobre 2002 date à laquelle les pays de la région Afrique Centrale⁵ après une longue période de réticence ont débuté les négociations de niveau sous régional (phase 2) pour un accord complet. Mais le Cameroun s’étant singularisé dans la zone est le seul à avoir signé le 15 Janvier 2009 l’accord d’étape⁶ qui sera ratifié le 04 Août 2014 après son entrée en vigueur le 18 juillet 2014 avant de devenir effectif le 04 Août 2016. Toutefois la République du Congo et le Gabon classés hors cadre des PMA ne bénéficiant plus du libre accès au marché de l’UE ne disposent pour seule option que la signature de l’accord. Le statut du Gabon classé par exemple pays à revenu moyen tranche supérieure le disqualifie de l’accès au marché de l’UE depuis le 1^{er} Janvier 2014.

Pour pouvoir apporter des éléments de réponse aux questions soulevées plus haut, nous commençons par présenter au chapitre 1 l’état des lieux de l’économie camerounaise dans les échanges internationaux non seulement vis-à-vis de l’UE mais aussi du reste du monde. Cet exercice va consister essentiellement à mesurer le poids des échanges entre le Cameroun et

5. A l’exception de la République du Congo et du Gabon, ces pays d’Afrique Centrale comme bien d’autres pays moins avancés (PMA) bénéficient à cette date du libre accès au marché de l’UE au titre de l’initiative tout sauf les armes (EBA)

6. En principe la signature de l’accord d’étape incombe juridiquement aux parties UE et Afrique Centrale

l'UE d'une part et d'autre part entre le Cameroun et le reste du monde.

Une projection des indicateurs du commerce international observables après Août 2016 nous permettra de réaliser des conjectures sur leur comportement futur plantant ainsi le cadre d'analyse macroéconomique que nous développons au chapitre 2. Les développements faits dans ce chapitre nous permettront de répondre à la première question spécifique de l'étude à savoir : « quels sont les impacts macroéconomiques potentiels de l'APE bilatéral sur l'économie camerounaise dans un contexte de concurrence pure et parfaite ? ». Pour cela trois principales raisons nous conduisent à construire un modèle macroéconomique en l'occurrence le modèle d'équilibre général calculable dynamique (MEGC) pour l'économie camerounaise en 2016. Une première raison est d'aider à comprendre la façon dont fonctionne l'économie à travers la construction de la matrice de comptabilité sociale (MCS) à l'aide des données du Tableau Ressources et Emplois (TRE, 2016) ainsi que des comptes nationaux du Cameroun. La seconde raison tient à la possibilité de répondre aux questions d'impacts de type « et si ? » qu'offre les MEGC qui sont à la base des scénarios de notre étude. La troisième raison est liée à l'analyse de sensibilité des résultats (Hosoe *et al.*, 2010) qui sont de nature à conforter le choix du décideur de politiques économiques dans l'atteinte d'un objectif.

Mais là encore l'on pourrait au regard de la structure du marché camerounais s'interroger sur les impacts de cet accord sur les entreprises oligopolistiques qui par ailleurs, constituent plus de 31% des entreprises camerounaises (Mémorandum-Économique, 2016) . Cette problématique lie notre étude à la deuxième hypothèse que nous testons au chapitre 3 consacré aux enjeux macroéconomiques de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne sous l'hypothèse de concurrence imparfaite. Soutenue par ailleurs par la nouvelle théorie du commerce international, Cockburn *et al.* (1998) montrent par exemple que la présence de la concurrence imparfaite et des économies d'échelle peut modifier de manière radicale les impacts de politiques commerciales. On reconnaît à cet effet à Cournot (1838) la toute première analyse rigoureuse du comportement des firmes qui ne traite pas les prix comme paramètres exogènes.

Toutefois ce type d'analyse n'est possible qu'au prix d'un certain nombre de simplifications (Hérault, 2006). En effet, l'hétérogénéité des ménages y est largement ignorée en raison de l'hypothèse d'agent représentatif. Cette lacune donne cours au chapitre 4 consacré à l'étude de la microsimulation. Il est question ici de soulever la problématique de l'impact

de l'APE bilatéral camerounais sur des indicateurs de bien-être notamment la pauvreté et les inégalités qui aideront alors à répondre à la troisième question de l'étude formulée plus haut. Seulement, la difficulté majeure qu'il faudra surmonter ici réside au niveau de la conciliation des données⁷ (Robilliard *et al.*, 2001; Fofana et Cockburn, 2003; Davis, 2004; Savard, 2004; Davies, 2009; Colombo, 2010). Une conclusion générale qui reprend les résultats saillants de l'étude clôture nos investigations.

7. Certaines étant tirées de la MCS tandis que d'autres sont issues des données de l'enquête auprès des ménages notamment sur leurs revenus et dépenses

Chapitre 1

L'économie camerounaise dans les accords de partenariat économique

1.1 Introduction

Durant ces dernières années, l'on a constaté un comportement extraverti de l'économie camerounaise comme bien d'autres économies africaines. La récente crise pétrolière qui a particulièrement affecté les performances économiques des pays de la CEMAC en est une illustration de la vulnérabilité de celles-ci lorsque l'essentiel de leurs revenus est tiré de l'exportation de leurs ressources naturelles.

Le partenariat commercial entre les pays ACP et l'UE qui tire ses sources de l'accord de Yaoundé du 02 Juillet 1963, n'a de cesse connu de mutations. De par leur nature, les relations commerciales qui se sont développées entre les pays ACP et l'UE se sont faites en violation de l'article 1 de l'OMC sur la clause de la nation la plus favorisée¹ (Hoestenbergh et Roelfsema, 2006). Cependant, la différence fondamentale entre les accords de Yaoundé suivis par les accords de Lomé et ceux de Cotonou du 15 Juin 2000 se situe au niveau de l'application de la clause de la non réciprocité et de discrimination du GATT des échanges entre l'UE et les pays ACP.

Conduire les pays ACP vers un système d'échange commercial généralisé est ainsi la mission fondamentale assignée aux accords de partenariat économique dont la date butoir fut en Décembre 2007. C'est pourquoi certains auteurs diront même que les APE sont un moyen utilisé par l'OMC pour ramener tous les pays membres à respecter les dispositions statutaires au même titre que les pays développés. Dès sa création, les négociations sur les APE se sont faites en deux phases : la première concerne les arrangements généraux entre tous les États de l'ACP et l'UE, la seconde phase porte quant à elle exclusivement sur les négociations au niveau régional. Selon, Munyuki (2009) dans une étude sur l'impact des APE dans la région SADC (Southern African Development Community), le Cameroun est le seul

1. Celle-ci dispose que si un pays venait à offrir une faveur à un autre, il devra également le faire à tous les autres pays avec lesquels il commerce

pays dans la sous-région Afrique Centrale à avoir participé aux négociations en date du 1^{er} Janvier 2008 tandis que dans la zone SADC, seul l’Afrique du Sud avait refusé de participer aux négociations². Par ailleurs, les APE visent trois objectifs principaux (ActionAid, 2003) : d’abord, ils visent à promouvoir le développement durable des États membres, ensuite à faciliter l’intégration régionale des six régions concernées, et enfin à faciliter l’insertion des PMA dans le commerce international.

L’objectif poursuivi ici est d’éclairer le débat sur les incitations du Cameroun à la signature des APE ainsi que de faire le point sur son économie après la mise en application de cet accord. Dans une première section nous examinons les objectifs généraux poursuivis par les APE sous la configuration de l’économie camerounaise, en passant en revue les efforts actuels dans la réalisation de ceux-ci. Dans la deuxième section nous faisons un état des lieux des échanges commerciaux camerounais vis-à-vis du reste du monde et en particulier nous examinons le cas du commerce envers l’UE. Une troisième section est consacrée à l’évaluation des performances économiques du Cameroun après l’entrée en vigueur de l’accord prononcée le 04 Août 2016. Il s’agit ici de faire le point sur le comportement des échanges entre les deux parties quelques années après la mise en application de l’accord.

Présentation des partenaires

Nous comptons ici présenter les deux parties concernées par les APE avec d’un côté, les pays d’Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP) et ceux de l’Union Européenne de l’autre.

a. Les pays d’Afrique Caraïbes et Pacifique (ACP)

Pour un total de 79, les pays ACP sont regroupés en 6 sous-régions. 4 sont issues de la zone Afrique à savoir : la Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) ; la Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale (CEMAC) ; la Communauté des États de l’Afrique de l’Est (EAC) ; et la Communauté de Développement des États de l’Afrique Australe (SADC). Une région est issue des Caraïbes (la Communauté des Caraïbes, CARICOM) et une autre des pacifiques. Le glossaire de ces différents pays est présenté dans le tableau 1.1.

b. Les pays de l’Union Européenne (UE)

Avant de présenter la liste des partenaires de l’UE, signalons au passage que, du fait du Brexit enclenché en 2016 matérialisé par le retrait du Royaume Uni de l’Union Européenne

2. Ce dernier ayant convoqué l’article de l’accord de Cotonou qui n’obligeait aucun pays à signer les APE

Tableau 1.1 – Liste des principaux États membres de l'ACP dans les APE

Liste des pays les moins avancés (PMA)		Liste des pays non PMA			
Afrique (34)	Caraïbes (1)	Pacifiques (5)	Afrique (15)	Caraïbes (15)	Pacifiques (9)
Angola	Haiti	Kiribati	Botswana	Antilles	Fiji
Benin		Samoa	Botswana	Bahamas	Papouasie
Burkina Faso		Iles Solomon	Cameroun	Barbade	Nvle Guinée tonga
Burundi		Tivalu	Congo	Belize	Iles Marshall iles Cook
Cape vert		Vanuatu	Cote d'Ivoire	Cuba	Micronesie
Comores			Gabon	Rep Dominicaine	Nauru
RD Congo			Ghana	Grenade	Niue
Djibuti			Kenia	Guyane	Palau
Ethiopie			Iles maurice	Jamaïque	
Guinée Eq			Namibie	Saint Kitts et Nevis	
Guinée			Nigeria	Saint Lucia	
Gambie			Iles Seychelle	Saint Vincent et Grenadine	
Guinée Bis-sau			Afrique du Sud	Suriname	
Lesotho			Zimbabwe	Trinité	
Liberia					
Madagascar					
Malawi					
Mali					
Mauritanie					
Mozambique					
Niger					
RCA					
Rwanda					
Sao-Tomé					
Senegal					
Sierra leone					
Somalie					
Soudan					
Tchad					
Togo					
Ouganda					
Tanzanie					
Zambie					

Source : Tiré de Koroma et Deep (2006)

et rendu effectif depuis Mars 2020, la liste des États membres qui initialement était de 28, s'en trouve réduite à 27 ainsi que présentée dans le tableau 1.2.

Tableau 1.2 – Liste des pays membres de l'UE

Code pays	Pays	Code pays	Pays	Code pays	Pays
DE	Allemagne	FI	Finlande	MT	Malte
AT	Autriche	FR	France	NL	Pays Bas
BE	Belgique	GR	Grèce	PL	Pologne
BG	Bulgarie	HU	Hongrie	PT	Portugal
CY	Chypre	IE	Irlande RO	Roumanie	
HR	Croatie	IT	Italie	CZ	République Tchèque
DK	Danemark	LV	Lettonie	SK	Slovaquie
ES	Espagne	LT	Lituanie	SI	Slovénie
EE	Estonie	LU	Luxembourg	SE	Suède

Source : Douane camerounaise (2017)

c. Chronologie des accords

Dès le 1^{er} Janvier 2008 les APE dans la seconde phase des négociations devaient tenir sur une période de 25 ans c'est-à-dire en date du 1^{er} Janvier 2023 tous les pays de l'ACP doivent avoir complètement démantelé leurs barrières commerciales pour l'importation des produits de l'UE. Le calendrier des APE est présenté dans l'encadré ci-dessous.

1.2 Analyse des objectifs généraux

Comme précédemment mentionné, les APE en facilitant les échanges commerciaux entre l'UE et les États ACP, devaient pouvoir conduire les pays en développement à intégrer le système commercial international tout en assurant les intérêts de chacun des pays membres. Compte tenu de la nature hétérogène de ces économies d'ACP, la faisabilité d'une telle mission n'est pas sans présenter des hypothèques. Elle peut être tenable pour certains pays et difficile pour d'autres pour des raisons diverses. Cela peut d'ailleurs justifier la réticence dont ont fait preuve nombre de ces États (et qui se poursuit d'ailleurs) à signer lesdits accords.

L'on peut dès lors se demander pour le cas du Cameroun, État membre d'Afrique Centrale, qui a ratifié les APE en juin 2014 et dont l'application est effective depuis le 04 Août 2016, si les conditions qui définissent son environnement socio-économique lui permettront d'atteindre les trois objectifs précités. Ou à défaut pour quelques entraves que ce soit, quelles sont les mesures compensatoires qui ont été définies pour contrer les pertes subséquentes ?

Chronologie des APE en Afrique Centrale
Octobre 2002 : Ouverture des négociations avec l'Afrique Centrale
2006 : Arrêt des négociations
2007 : Adoption par l'UE du règlement 1528/2007 qui établit les règles en matière commerciale vis-à-vis des pays qui ont négocié un APE
Février 2007 : Reprise des négociations
Octobre 2007 : Echec des négociations : l'Afrique Centrale déclare qu'elle n'est pas prête à conclure un accord avant fin 2007
Décembre 2007 : Négociation et paraphe d'un ape d'étape avec le Cameroun
Janvier 2008 : L'UE applique l'ape d'étape et le Cameroun continue à bénéficier de l'accès au marché de l'UE sans taxe ni quotas
Février 2008 : Reprise des négociations au niveau régional
Janvier 2009 : Signature d'un ape bilatéral entre le Cameroun et l'UE
2009 : Arrêt des négociations
Janvier 2011 : Relance des négociations après 2 ans d'interruption
Juin 2013 : Approbation de l'APE par le parlement européen
2013 : Amendement de l'UE du règlement 1528/2007 qui prévoit que les pays qui n'auront pas ratifié leur ape à partir du 1 ^{er} janvier 2014 perdront leur accès libre au marché de l'UE
2013 : Révision par l'UE du système de préférences généralisées (SPG) dont bénéficiaient le Gabon et le Congo
Janvier 2014 : Exclusion du Gabon et du Congo par l'UE du SPG et perte de l'accès au taux zéro au marché de l'UE
Juillet 2014 : Adoption et ratification de l'ape d'étape par le Cameroun
Août 2014 : Application provisoire de l'ape par le Cameroun
Août 2016 : Entrée en vigueur de l'ape d'étape du Cameroun début du démantèlement des barrières douanières

1.2.1 Les objectifs visés par les APE

Ciblés autour de cinq principes (développement, réciprocité, intégration régionale, partenariat, compatibilité avec les règles de l'OMC) les APE visent essentiellement trois objectifs : promouvoir le développement durable des États membres ; faciliter l'intégration régionale des six régions concernées ; faciliter l'insertion des PMA dans le commerce international.

La principale différence entre les conventions de Lomé³ et les APE réside à l'introduc-

3. Ces conventions étaient guidées par 4 objectifs : promouvoir le développement soutenable et contribuer à l'éradication de la pauvreté dans les pays ACP, permettre à ces États d'être pleinement représentés dans le commerce international, améliorer la capacité commerciale des pays ACP en insistant sur leur capacité de

tion du respect de la réciprocité qui a pour but d'entraîner à terme les pays ACP au respect intégral des accords de l'OMC (Koné, 2010).

1.2.1.1 Objectif du développement durable

L'incorporation de l'objectif de développement durable dans le chapitre des objectifs visés par les APE est sans grande surprise pour toute action d'ordre économique à nos jours. Ce volet est précisé dans les termes de l'article 60 alinéa 1 du document contractuel de l'APE entre le Cameroun et l'UE :« *Les parties reconnaissent que le développement durable est un objectif global de l'APE. Elles conviennent donc de refléter les considérations sur la durabilité dans tous les titres de l'APE et d'élaborer des chapitres spécifiques couvrant les questions environnementales et sociales.* »

Il est plus question de chercher à promouvoir un développement qui se soucie des générations futures. Et en cela, le Cameroun, membre de plusieurs organisations ayant pour vocation la préservation de l'environnement n'a de cesse exprimé son engagement à œuvrer pour la préservation de la nature dans ses ambitions économiques. En marge de l'accord de Paris sur le changement climatique (COP 21) tenu en décembre 2015, le gouvernement camerounais n'a pas manqué d'afficher sa volonté à réduire de 32% son empreinte carbone pour contribuer à son niveau à assurer la cohésion des objectifs de préservation de la nature. Par ailleurs, un volet de la disposition contractuelle de l'APE consacre les règles en matière de gouvernance forestière et échanges commerciaux du bois et des produits forestiers entre l'Afrique Centrale et l'UE.

Plus récemment encore, le sommet sur le réchauffement climatique (« One Planet Summit » an anglais) tenu à paris le 12 Décembre 2017 nous rappelle les engagements pris par les gouvernements mondiaux de consacrer 14% des financements dans des projets de lutte contre le changement climatique. Pour un budget annuel de 3 500 milliards de dollars, il a été décidé de réduire à 2°C le niveau de température de la terre actuellement à 3°C d'ici à 2030. Bien plus, les actions de la Banque Africaine de Développement (BAD) sur la production de l'énergie nucléaire au Cameroun en 2017 ne sont pas négligeables aux rangs des efforts entrepris au Cameroun. Un pan important du renforcement de cet objectif est couvert dans le texte de l'APE UE-Afrique Centrale.

production, d'attraction des investissements et la gestion des questions commerciales, établir la conformité avec les règles de l'OMC incluant le traitement préférentiel et spécial des États ACP

À titre illustratif, l'article 50 dudit accord en son alinéa 2 précise que, les deux parties devront agir conjointement dans le sens de promouvoir la transformation de ce produit et ses dérivés en Afrique aux fins de leurs exportations. L'article 52 du même chapitre précise en même temps que des initiatives publiques et privées en termes d'exportation du bois vers la partie Communauté Européenne (CE), visant la transformation locale du bois et des produits forestiers originaires d'Afrique Centrale seront encouragées⁴. La contradiction qui naît de ces articles 50 et 52 est de nature à compromettre les appuis à l'intégration sous régionale qui fait partie intégrante des objectifs fondamentaux des APE.

1.2.1.2 Objectif de l'intégration régionale

Faisant le lien avec l'époque coloniale, Tonnang (2004) nous apprend que les discussions menées en Décembre 1964 entre la France et le Cameroun allaient aboutir à la création d'une union entre les deux entités dont l'objectif principal était de promouvoir une coopération saine et fructueuse dans divers domaines notamment l'économie, le commerce sous régional, les transports, etc. . .

On se souvient que les premières expériences en matière d'intégration économique en Afrique furent portées par l'Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale (UDEAC) alors ancêtre de la CEMAC. L'UDEAC visait quatre objectifs principaux : premièrement à établir graduellement et progressivement un marché commun entre les États membres ; deuxièmement elle visait à éliminer les entraves au développement des échanges intracommunautaires ; troisièmement elle devait s'assurer de l'harmonisation des politiques d'industrialisation, la répartition équitable des projets communautaires et la coordination des programmes de développement des différents secteurs de développement ; enfin, les actions de l'UDEAC devaient participer à améliorer les conditions de vie des populations.

L'intégration régionale se trouve donc être le moindre mal pour les pays qui aspirent à une ouverture au commerce intérieur. Cet objectif est présenté dans les termes de l'article 16 alinéa 3 portant circulation des produits. En cela il est précisé que : « *les États de l'Afrique Centrale prendront toutes les dispositions pour assurer la libre circulation des produits dans les États signataires de cette sous-région* ». Le concept d'intégration régionale est dénué de sens s'il ne spécifie pas les éléments caractéristiques suivants : le cadre, le processus, les

4. Cette disposition confirma la dépendance en produits primaires d'exportations des pays africains

acteurs, et les objectifs Tonnang (2004).

Par ailleurs, malgré la volonté affichée des différents acteurs de la CEMAC à faire avancer le mouvement, l'aboutissement aura connu de nombreux obstacles⁵. Signé le 25 Juin 2013, l'acte conventionnel de l'intégration régionale en zone CEMAC ne sera rendu applicable qu'à partir du 1^{er} Novembre 2017 lors du sommet de la CEMAC tenu à N'djamena du 31 Octobre au 1^{er} Novembre 2017. Les chefs d'États au sortir dudit sommet auront alors décidé d'un budget de 1,7 Milliards de FCFA soit près de 2,6 millions de dollars US pour porter ce projet de développement commun.

Quoique ce pas vers l'intégration régionale soit salubre, il reste que les APE dont le Cameroun est actuellement le seul acteur dans la sous-région peuvent causer des hypothèques non négligeables sur d'autres pays, tant est-il qu'un APE régional initialement visé avait déjà été sujet à des questionnements. L'on ne peut dès lors s'empêcher de penser que ce pas vers l'intégration sous régionale ne soit qu'un moyen pour le Cameroun de réduire les pertes subséquentes de sa position dans les APE parmi d'autres mesures compensatoires⁶ qui ont été définies dans l'article 29 alinéa 3 de l'acte constitutif de l'APE bilatéral EU-Afrique Centrale. Toutefois, pour permettre aux États concernés de tirer le meilleur parti de ce mouvement, la technique de production par les joint-ventures s'avère efficace. Il s'agit pour les États de délocaliser leurs outils de production vers des zones de production à grande échelle.

Ces observations peuvent créer des suspicions quand à la capacité des APE à renforcer l'intégration dans la sous-région CEMAC. Ce d'autant que Tröster *et al.* (2020) rapportent dans leur étude que ces accords créent une diversion commerciale de -0,65% pour la zone CDEAO, -0,49% pour l'Afrique Australe et -0,3% pour la zone SADC.

1.2.1.3 Objectif de l'insertion des PMA dans le commerce international

Comment faire pour se hisser au rang des grandes économies mondiales telles les États Unis, la Chine, le Japon, la France, la Russie? il est clair que ces économies en position de leader sur le marché international, réalisent dès la base, des productions à grande échelle qui soient de nature à répondre non seulement aux besoins des populations, mais aussi et surtout à explorer le marché international afin de créer des chaînes de valeurs importantes. L'on

5. Des six pays membres de la CEMAC, le Gabon et la Guinée Equatoriale auront été des contre leviers au déclenchement du mouvement d'ensemble vers le développement commun

6. Il s'agit des mesures qui visent à remédier aux pertes éventuelles pour le Cameroun du fait des APE

comprend là que la compétitivité s'inscrit comme le maître mot d'expression sur le marché international. Plus loin, un regard porté sur la nature des produits exportés (essentiellement des matières premières) par nombre d'États africains laisse penser à une utopie de voir ceux-ci participer aux équilibres des échanges mondiaux.

Un volet important des APE est celui de la promotion des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans le cadre des pays ACP. À cet effet, les statistiques de la CNUCED indiquent que les flux d'IDE entrants au Cameroun sont en ballotage défavorable. Chiffrés à 727 millions de \$US, en 2014, ils ont drastiquement chuté pour s'établir à 128 millions de \$US après avoir atteint le niveau de 627 millions de \$US en 2015. Le stock global se chiffre à 5 milliards de \$US en 2016. Doit-on s'en souvenir que de nombreux programmes entrepris par le gouvernement camerounais depuis le début de cette décennie sont de nature à retenir l'attention des investisseurs étrangers sur les opportunités qu'offre le climat des affaires au Cameroun. Cette tendance démontre tous les efforts qui restent à fournir pour assainir le climat des affaires, et au cas où les pertes dues à cet accord sont plus importantes que les gains, un certain nombre de mesures ont été définies.

1.2.2 Mesures compensatoires de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne

Le poids économique de la communauté européenne face aux pays ACP a suscité de nombreux questionnements sur les opportunités réelles auxquelles ces derniers pouvaient s'attendre. Les pertes semblent se dessiner beaucoup plus vite que les gains espérés. Ce scepticisme a permis de consacrer un volet important du texte de signature des APE aux mesures anti-dumping et mesures compensatoires en cas de pertes pour la partie ACP. Dans le cadre de la sous-région CEMAC, ces mesures sont précisées dans le chapitre 2 portant instruments de défense commerciale article 31. Toutefois, compte tenu du fait que le Cameroun a fait cavalier seul dans la sous-région, les études préparatoires ayant conduit à sa signature, pilotées par le ministère des finances (MINFI, 2008) ont permis de statuer sur un certain nombre de mesures en conformité avec les réalités sociales, politiques et économiques du pays. Mais avant de présenter ces mesures compensatoires spécifiques à l'économie camerounaise, il convient tout d'abord de rappeler celles prévues au niveau de la sous-région CEMAC.

1.2.2.1 Mesures compensatoires et anti-dumping en zone CEMAC

Le 31 Décembre 2007 marquait la fin de la première phase des négociations qui concernait les négociations entre les six régions ACP et l'UE. À partir du 1^{er} Janvier 2008, la deuxième phase des négociations entre l'UE et chaque région ACP prenait effet. Dès cette date, 80% des produits originaires de l'UE devaient connaître une réduction progressive du taux du droit de douane à l'importation (DDI) dans la partie ACP pendant 15 ans (de 2008 à 2023). Cette baisse du DDI entraîne dès lors des pertes pour lesquelles il fallait trouver de voies de compensation. L'évolution du taux du DDI applicable sur cette période telle qu'initialement définie est présentée dans le tableau 1.3.

Tableau 1.3 – Évolution du taux du droit de douane à l'importation par catégorie de produit

Catégorie	1	2	3
1/01/2008	0%	0%	0%
1/01/2009	0%	0%	0%
1/01/2010	25%	0%	0%
1/01/2011	50%	15%	0%
1/01/2012	75%	30%	0%
1/01/2013	100%	45%	0%
1/01/2014		60%	10%
1/01/2015		70%	20%
1/01/2016		90%	30%
1/01/2017		100%	40%
1/01/2018			50%
1/01/2019			60%
1/01/2020			70%
1/01/2021			80%
1/01/2022			90%
1/01/2023			100%

Source : APE d'étape Cameroun-UE (article 21 alinéa 4)

Selon ce tableau, le taux de DDI passerait à 0% pour les produits du premier groupe en 2013 ; ceux du deuxième groupe seraient libéralisés dans leur totalité en 2017, tandis que les produits du troisième groupe perdent la totalité des DDI en 2023.

Cela étant, l'article 31 du document contractuel de l'APE UE-CEMAC illustre les mesures de sauvegarde bilatérales tenant entre l'UE et l'Afrique Centrale. L'alinéa 2 dudit article précise que les mesures de sauvegarde visées peuvent être prises lorsqu'un produit d'une partie est importé dans le territoire de l'autre partie en quantités tellement accrues et à des conditions telles que ces importations causent ou menacent de causer :

- Un dommage grave à l'industrie domestique produisant des produits similaires ou

directement concurrents sur le territoire de la partie importatrice, ou

- Des perturbations dans un secteur de l'économie, en particulier si ces perturbations engendrent des problèmes sociaux importants ou des difficultés qui pourraient provoquer une détérioration sérieuse de la situation économique de la partie importatrice, ou
- Des perturbations des marchés des produits agricoles similaires ou directement concurrents ou des mécanismes régulant ces marchés.

En complément de ces dispositions, l'alinéa 3 présente trois mesures compensatoires affichées à la suite de la disposition suivante : « *Les mesures de sauvegarde visées au présent article n'excéderont pas ce qui est nécessaire pour remédier ou empêcher le dommage grave ou les perturbations . . . Ces mesures de sauvegarde de la partie importatrice peuvent seulement être constituées d'une ou plusieurs des mesures suivantes* ».

- La suspension de toute nouvelle réduction du taux du droit de douane à l'importation applicable pour le produit concerné ;
- L'augmentation du taux du droit de douane pour le produit concerné à un niveau n'excédant pas le droit de douane appliqué aux autres membres de l'OMC, et ;
- L'introduction de contingents tarifaires sur le produit concerné.

Précisons à la suite de ces mesures que le paragraphe 6 du même article 31 renseigne sur la durée de l'application d'une mesure compensatoire : « *les mesures de sauvegarde visées par le présent article seront appliquées pour une période n'excédant pas deux ans. Lorsque les circonstances nécessitant l'imposition de mesures de sauvegarde perdurent, la durée de ces mesures peut être prolongée pour une nouvelle période de deux ans maximum. . .* ». Bien plus, « *aucune mesure de sauvegarde visée par le présent article ne sera appliquée à un produit qui aura précédemment fait l'objet d'une telle mesure, pour une période d'au moins un an à compter de la date d'expiration de cette mesure.* »

1.2.2.2 Mesures compensatoires définies par le gouvernement camerounais

Au cours de la deuxième phase des négociations entamée depuis juin 2009, le gouvernement camerounais après un diagnostic sur les pertes éventuelles qu'il pourrait subir sous les APE, a défini un certain nombre de mesures compensatoires (MINFI, 2008). Précisons qu'en date du 04 Août 2017, le taux du droit de douane à l'importation (DDI) contrairement

à ce qui était prévu dans le tableau 1.3 est passé de 25% à 50% ; pendant ce temps le taux imposable aux produits du deuxième groupe est passé à 15%. Les produits du troisième groupe ne subissant pas encore de réduction de DDI. À cet effet, trois options de compensation financières sont envisagées pour contrecarrer les pertes inattendues selon le gouvernement camerounais :

- Les manques à gagner totaux des recettes budgétaires ;

Cette première option indique que les manques à gagner totaux des recettes budgétaires doivent être considérés comme des montants que l'UE doit reverser à l'État camerounais pour soutenir son budget.

- Les gaps déficitaires annuels du solde budgétaire de l'État ;

Il s'agit ici de procéder plutôt à la compensation directe du déficit budgétaire additionnel induit par l'APE. L'UE se doit donc de reverser au gouvernement camerounais une somme équivalente aux pertes en recettes douanières pour soutenir les dépenses publiques sans que cette dernière ne soit comprise comme un prêt.

- Les gaps déficitaires annuels de la balance courante.

L'afflux important des importations d'origine de l'UE dû à l'APE, sans une augmentation symétrique des exportations entraîne une détérioration du solde de la Balance courante.

Cette détérioration doit être compensée non seulement par le soutien budgétaire de l'UE à l'État à concurrence des montants annuels des gaps budgétaires, mais également par un soutien additionnel de la Balance des paiements, égal à la différence entre le gap total de la Balance courante et le gap budgétaire.

1.3 Principaux produits échangés entre le Cameroun et l'Union Européenne

Trois groupes de produits sont visés par les APE⁷. Le premier groupe concerne les matières premières, les biens de consommation des ménages, ainsi que certains biens d'équipement tels que (les médicaments, les livres, les semences, etc.) ; le second groupe porte sur les machines et autres biens d'équipement, des produits semis finis, et autres matières premières

7. L'Union Européenne libéralise à ce titre 80% de ces produits sur les marchés des régions d'ACP

destinées à soutenir l'industrie locale ; le troisième groupe est ciblé sur les produits semis finis, les produits finis non produits localement. Selon les sources de la douane camerounaise (2017), 1 727 produits relèvent du premier groupe, 920 sont du second groupe.

Précisons au passage qu'outre les APE, le Cameroun est membre de plusieurs organisations commerciales internationales. Les actes instituant ces organisations ont pour socle les dispositions légales de la Commission des Nations Unies pour le Droit Commercial International (CNUDCI), et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)⁸, de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI). Entre autres desdites conventions :

- La convention de 1978, sur le transport des marchandises par mer (règles de Hambourg) ;
- La convention sur les contrats de vente internationale des marchandises (Vienne 1980) ;
- La convention sur la prescription en matière de vente internationale des marchandises, modifiée par le protocole adopté à (Vienne 1980) ;
- La convention sur les lettres de change internationales et les billets à ordre internationaux (New-York 1988) ;
- La convention sur la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales internationales (1988) ;
- La convention de Washington, instituant le Centre International pour le Règlement des Différends Relatifs aux Investissements (CIRDI).

Au-delà de ces conventions de nature plutôt à harmoniser les ententes commerciales internationales, le Cameroun, dans le souci de promouvoir le commerce des produits de base, est également signataire de plusieurs accords mis en place au sein de la CNUCED. Il s'agit entre autres de :

- L'Accord sur le Fonds Commun des Produits de base (1980) ;
- L'Accord international sur le caoutchouc naturel (1987) ;
- L'Accord international sur le cacao (1994) ;
- L'Accord international sur le café (1994) ;
- L'Accord international sur les bois tropicaux (2006) ;
- L'Accord sur la diversification des produits de base (2007).

À présent rapportons nous à la présentation de l'économie camerounaise dans le monde.

8. Signé à Marrakech le 15 Avril 1994, le Cameroun l'a ratifiée le 26 Septembre 1995

1.3.1 Situation commerciale du Cameroun dans le monde

Un cliché sur la structure commerciale du Cameroun montre que les échanges commerciaux sont en ballotage défavorable depuis plus d'une décennie pour la prospérité de son économie. Les statistiques du (MINCOMMERCE, 2015) indiquent en effet qu'entre 2010 et 2014, la balance commerciale est restée déficitaire, passant de -579 milliards à -1 187 milliards de FCFA.

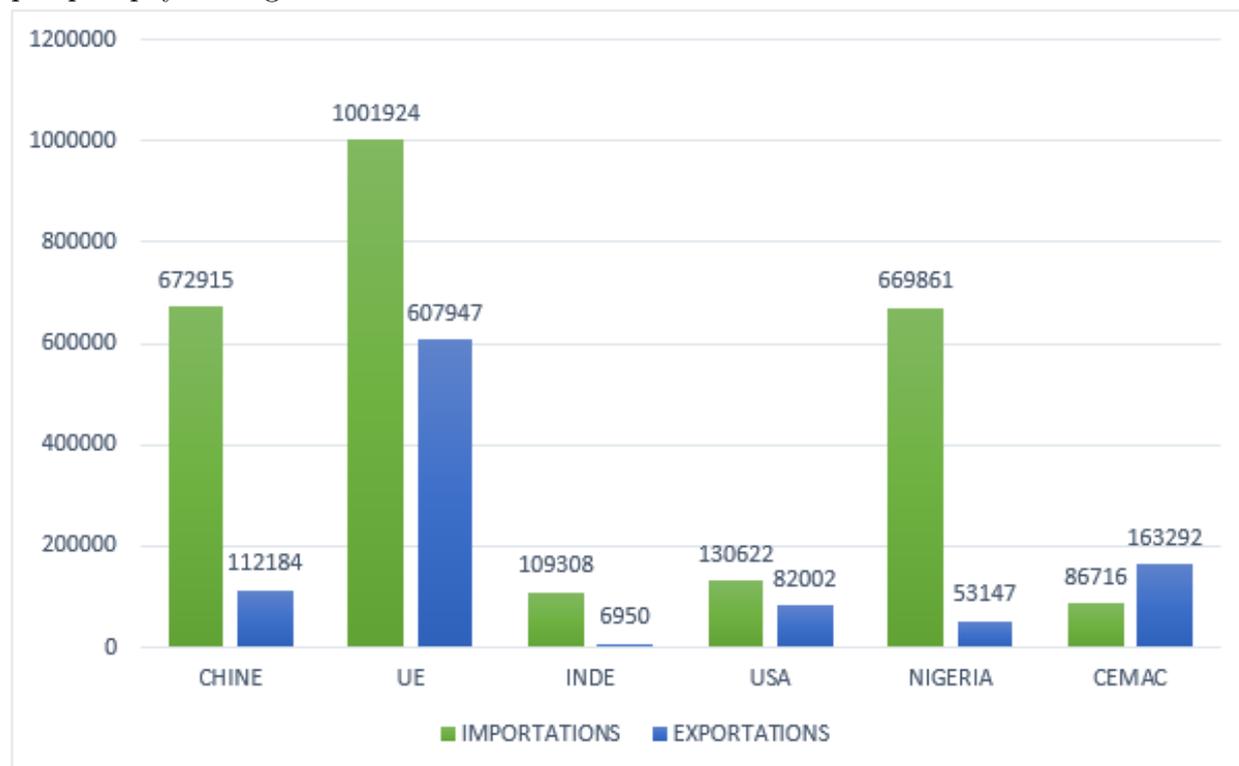
Le graphique 1.1 ci-après montre qu'en 2014, l'UE reste le premier partenaire commercial du Cameroun tant pour les importations que pour les exportations de ses produits. La Chine depuis un bon nombre d'années ne cesse d'explorer le marché camerounais, tout comme le Nigéria, le premier partenaire commercial africain, sauf que le gap entre les produits importés et ceux exportés par le Cameroun est assez criard. On constate par ailleurs que les échanges dans la sous-région CEMAC sont largement à son avantage.

En 2013 comme en 2014 les exportations du cacao ont dominé le marché des produits camerounais avec 192 836 tonnes et 192 637 tonnes respectivement. Plus récemment, en dehors du pétrole qui représente plus de 40% des exportations totales camerounaises en 2017, l'État exporte les minerais (le charbon, l'aluminium), le bois, le cacao, et le coton. Les trois principaux fournisseurs sont l'UE, le Nigéria et la Chine. Un an plus tôt, la société CHOCOCAM (Chocolaterie et confiserie du Cameroun) a fortement tiré les volumes des ventes vers le haut grâce au chocolat en poudre et en tartine « Matinal ». L'Union allumetière équatoriale (UNALOR) entreprise dépositaire de la marque « Le boxeur » basée à Douala, dessert toute l'Afrique Centrale. Il en est de même de la société New food Co, de la Société camerounaise de Plomberie et de Ferronnerie (SOCAFER), de la Société camerounaise de raffinage Maya & Cie représentante exclusive de la marque « Bic » au Cameroun, de la société Icrafton (industrie de crayons et de fournitures), fabriquant des emballages plastiques industriels pour les plus grands groupes ou sociétés de la sous-région CEMAC.

1.3.2 Situation commerciale avec l'Union Européenne

Les échanges entre le Cameroun et l'union européenne sont en ballotage favorable pour le Cameroun si l'on inclut les exportations pétrolières alors qu'en leur absence, un déficit de plus de 300 milliards de FCFA est observable. En effet, le tableau 1.5 indique que le solde

Figure 1.1 – Situation des importations et exportations du Cameroun en 2014 envers quelques pays et régions du monde



Source : Auteur à partir des données du MINCOMMERCE (2015)

commercial hors pétrole s'est nettement creusé, passant d'un déficit de 518 milliards de FCFA en 2013 à 394 milliards de FCFA en 2014 et ce comportement est observable depuis 2008 (MINFI, 2017). En revanche, en portant notre attention sur le tableau 1.6 on est en proie de dire que les recettes pétrolières jouent essentiellement un rôle de lissage de cette tendance déficitaire voire plus car la considération de ces dernières permet de déceler des excédents commerciaux de 303 039 FCFA en 2014 à concurrence de 411 880 FCFA enregistrés en 2013.

Le tableau 1.7 illustre le comportement du commerce des produits hors pétrole pour le Cameroun. Avec plus de 1 600 milliards d'échanges commerciaux, l'UE est le premier partenaire commercial du Cameroun. À l'exception de ses échanges avec les pays de la CEMAC, il enregistre un solde commercial déficitaire avec d'autres partenaires. Ce déficit est cependant modéré avec l'UE qui s'établit à 394 milliards de FCFA. Le pays est loin de tirer avantage de ses échanges avec le Nigeria, premier partenaire commercial en Afrique, de qui le déficit de 617 milliards de FCFA est alors le plus élevé en cette année de 2014. Sur le graphique 1.2 suivant, les importations comme les exportations sont celles de l'UE. Il faut donc faire une lecture inverse pour le Cameroun. Ainsi, l'excédent commercial est en baisse continue depuis 2006 où il atteignait plus de 1700 millions d'euros alors qu'en 2016 il est sur le point

Tableau 1.4 – Évolution des principales exportations camerounaises (Quantité en tonnes; Valeur en millions de FCFA)

Produits	2013		2014	
	Q	V	Q	V
Ananas, frais ou secs	2 512	262	1 319	151
Cacao en fèves et brisures de fèves, brutes ou torréfiés	192 836	223 738	192 637	279 324
Café, même torréfié ou décaféiné; coques, quelles que soient les proportions du mélange.	21 551	19 844	31 177	31 668
Coton	91 532	85 710	90 854	79 573
Fleurs et boutons de fleurs, coupés, pour bouquets ou pour ornements	295	381	238	303
Gingembre	0	0	0	0
Jus d'ananas non fermenté	0	0	0	0
Miel naturel	46	10	21	5
Poivre (du genre piper) ; pigments du genre capsicum ou du genre pimenta, pulvérisés	16	125	08	70
Thé, même aromatisé	106	34	15	12

Source : Statistiques du MIMCOMMERCE (2015)

Tableau 1.5 – Évolution de la balance commerciale globale hors pétrole entre le Cameroun et l'Union Européenne (Quantité en tonnes; Valeur en millions de FCFA)

Produits	2013		2014	
	Q	V	Q	V
Importation	1 878 285	1 023 988	2 054 523	1 001 924
Exportation	943 830	506 351	1 056 309	607 947
Solde		-517 637		-393 977

Source : Statistiques du MIMCOMMERCE (2015)

Tableau 1.6 – Évolution de la balance commerciale globale avec pétrole entre le Cameroun et l'Union Européenne (Quantité en tonnes; Valeur en millions de FCFA)

Produits	2013		2014	
	Q	V	Q	V
Importation	1 878287	1 023 990	2 054 523	1 001 925
Exportation	3 454 091	1 435 870	3 224 272	1 304 964
Solde		411 880		303 039

Source : Statistiques du MIMCOMMERCE (2015)

de s'annuler.

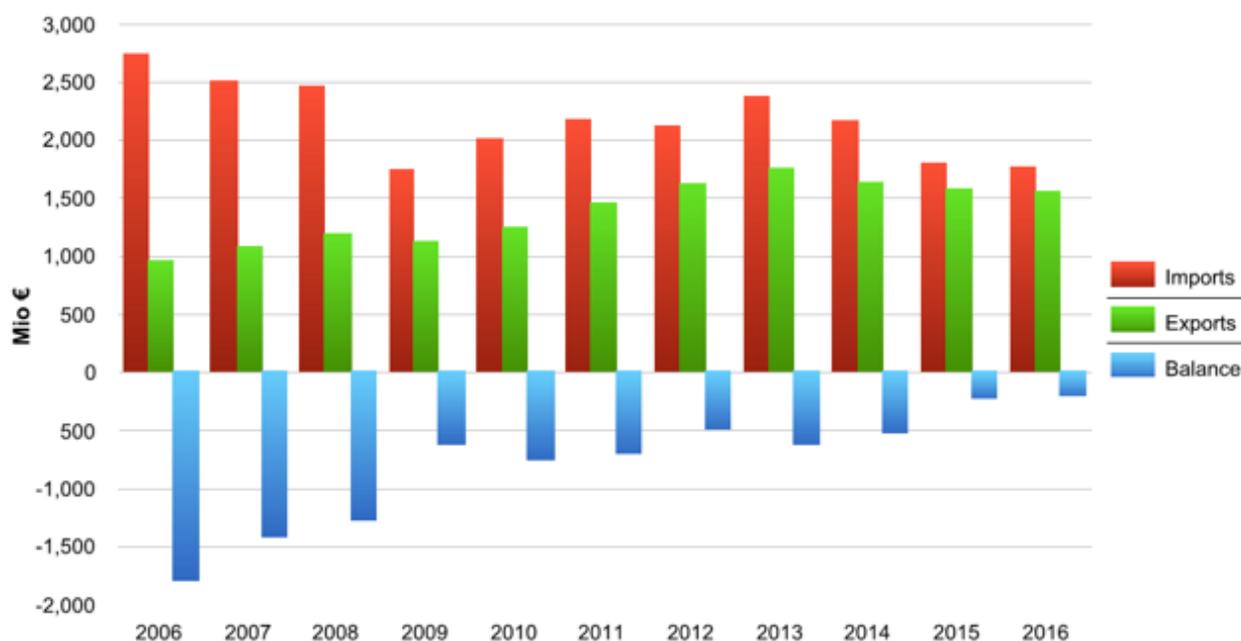
Précisons pour terminer que les APE sont une voie de conquête du marché des pays ACP. Ils conduisent dans la plupart des cas à un afflux de produits d'origine de l'UE dans les marchés ACP. S'il est vrai qu'une lecture coté consommateur permet de percevoir une amélioration de son bien-être du fait de la baisse des prix des denrées qu'il s'approprie (amélioration du pouvoir d'achat), il n'en demeure pas moins vrai que la concurrence à

Tableau 1.7 – Échanges commerciaux du Cameroun en 2014 (valeur en millions de FCFA)

Chine	672 915	112 184	-560 731
UE	1001 924	607 947	-393 977
Inde	109 308	6 950	-102 358
USA	130 622	82 002	-48 620
Nigéria	669 861	53 147	-616 715
CEMAC	86 716	163 292	76 576
Turquie	48 860	11 822	-37 038
Brésil	56 868	1 675	-55 193

Source : Statistiques du MIMCOMMERCE (2015)

Figure 1.2 – Évolution des échanges commerciaux entre l'UE et le Cameroun (valeurs en millions d'euros)



Source : Eurostat (2017)

laquelle sont soumises les industries locales peut affaiblir voire entraîner la disparition de certaines d'entre elles. Quelle peut donc en être la situation un an après l'entrée en vigueur de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne ?

1.4 Accord de partenariat économique : un an après le début du démantèlement des barrières douanières camerounaises

Le Comité de suivi de la mise en œuvre de l'Accord de partenariat économique bilatéral Cameroun-union Européenne (CSMO-APEB/CAM-UE), réuni à Yaoundé le 20 juillet 2017 a indiqué que 233 opérateurs ont effectué plus de 25 milliards de FCFA de recettes du fait des

APE ce qui leur a rapporté un gain de 685 millions de FCFA. Ce montant représente les taxes douanières que l'État aurait pu recouvrer auprès des entreprises importatrices. L'entreprise Louis Dryfus Commodities s'en est tirée la part belle dans le secteur des engrais chimiques, des produits phytosanitaires, aliments et bétails, produits chimiques avec 139 millions de FCFA pour 73 opérations.

1.4.1 Principaux produits échangés entre le Cameroun et l'Union Européenne

Rappelons que l'APE vise 80% des importations des produits de l'UE. Les 20% exclus de la libéralisation ont pour motif essentiel d'assurer la protection de certaines industries camerounaises et certains marchés agricoles sensibles, mais aussi pour préserver les recettes fiscales.

C'est ainsi que les produits agricoles et animaux cultivés ou élevés au Cameroun et qui pourraient être sensibles à la concurrence des importations européennes sont exclus. Il s'agit par exemple du chocolat, des pâtes alimentaires, des confitures, des jus, des eaux minérales, des boissons alcoolisées et tabac, des viandes, du lait et produits laitiers, du café.

Certains produits liés à l'industrie comme les cosmétiques, les peintures, les savons ou les allumettes ; les métaux tels que l'aluminium et ses produits de base ; les textiles tels que le coton et les laines ainsi que la plupart des vêtements ; dans le secteur du bois, la plupart des produits transformés sont également exclus ainsi que dans le secteur des plastiques. Le tableau 1.8 présente les principaux produits échangés entre la partie UE et le Cameroun au courant de l'année 2016. Précisons avant toute analyse de ce tableau que les exportations y mentionnées correspondent aux importations pour le Cameroun et vis versa ça pour les importations dans le tableau. Pour cela nous notons que 97,6% des exportations camerounaises sont faites des produits primaires dominés dans leur composition par les produits agricoles non transformés à 59,8%. Les exportations pétrolières et minières représentent 37,8% du total d'exportations vers l'UE. Le secteur manufacturé ne représente que 2,2% de ses exportations alors que 73,2% des produits relevant de ce secteur sont importés. Le poids du secteur tertiaire est très marginal avec une contribution de seulement 0,2% aux recettes d'exportations tirés de l'UE.

Les produits du premier groupe sont marqués par un trait, ceux du deuxième groupe sont matérialisés par deux traits et trois traits sont spécifiés pour ceux du troisième groupe.

Tableau 1.8 – Flux commerciaux de l’UE envers le Cameroun en 2016 par groupe de produits

Groupe Produits	Importations				Exportations			
	Valeur€ en mio	Total (%)	Extra- UE (%)	Croiss ance (%)	Valeur€ en mio	Total (%)	Extra- UE (%)	Croiss ance (%)
Total	1 776	100	0,1	-1,3	1 560	100	0,1	-1,1
Produits primaires	1 735	97,6	0,4	1,3	378	24,3	0,2	-12,5
*Prod.agri (aliment et mat. prem)	1 063	59,8	0,7	5	349	22,4	0,32	-9,1
**Aliment	739	41,6	0,6	3,2	268	17,2	0,2	-10,3
*** Poisson	0	0	0	-78,4	18	1,2	0,4	-37
**Mat. première	324	18,2	1,4	9,5	81	5,2	0,4	-4,7
*Pétrole et prod.miniers	672	37,8	0,2	-4,1	29	1,9	0	-40,1
**Or et autres mine- rais 1	0,1	0	283	3	0,2	0	-36	
**Pétrole	576	32,5	0,2	-3,4	22	1,4	0	-40,7

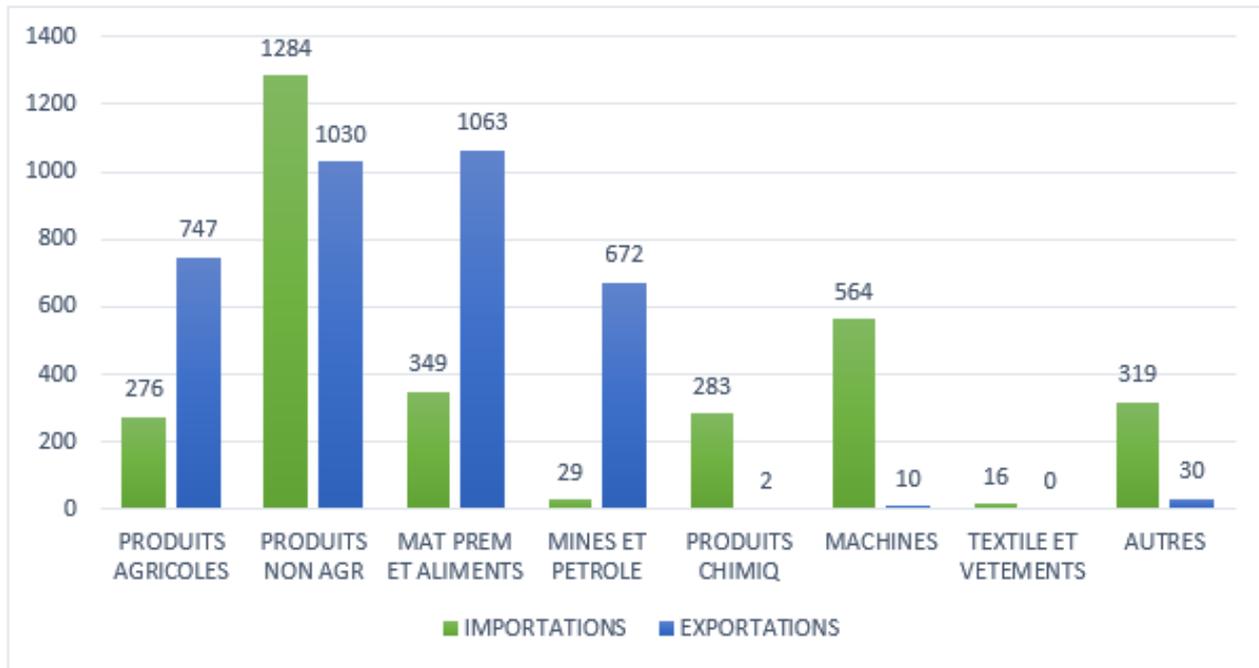
Source : Eurostat (2017)

Les importations camerounaises de l’UE sont dominées par les produits non agricoles avec une part de 41% (voir graphique 1.5). Avec 18%, les importations des machines viennent en deuxième position. En effet, l’on pourrait bien s’y attendre puisque leur implantation permettra le développement du secteur industriel porteur de l’économie. Le graphique 1.4 montre en revanche une dichotomie entre ces produits. En effet, les produits les plus importés par le Cameroun sont en part marginale de ses exportations. Exemple des exportations pétrolières minières (19%) alors que ces produits ne font que 1% des importations. Le graphique 1.3 résume le comportement concomitant des exportations et importations de chaque type de produits.

1.4.2 État des lieux du commerce entre le Cameroun et l’UE

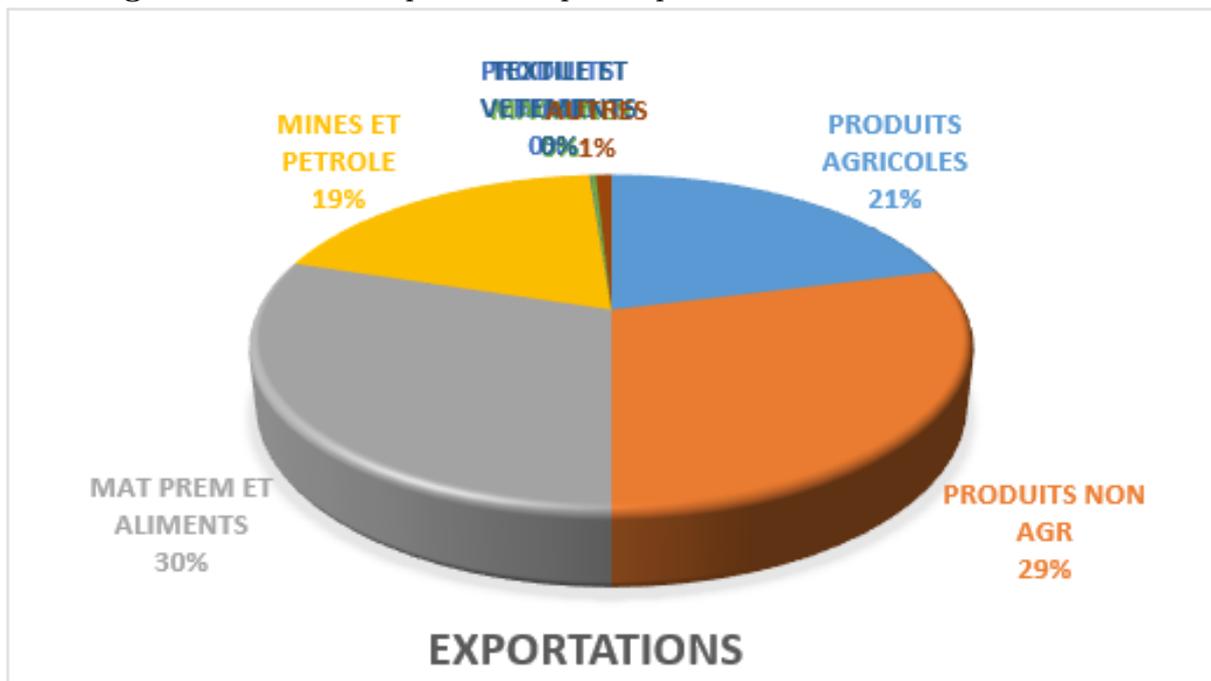
Un an après l’entrée en vigueur de l’APE bilatéral Cameroun Union Européenne, l’on peut s’interroger sur le sens vers lequel il faudra orienter les débats pour créer l’unanimité entre les artisans des sphères, politique, économique, sociale ou de la société civile sur les voies à adopter afin de tirer le meilleur parti de l’échéancier restant de mise en œuvre de cet accord.

Figure 1.3 – Situation des principaux produits échangés entre le Cameroun et l’UE en 2016



Source : Auteur à partir des données d’Eurostat (2017)

Figure 1.4 – Part des produits exportés par le Cameroun vers l’UE en 2016

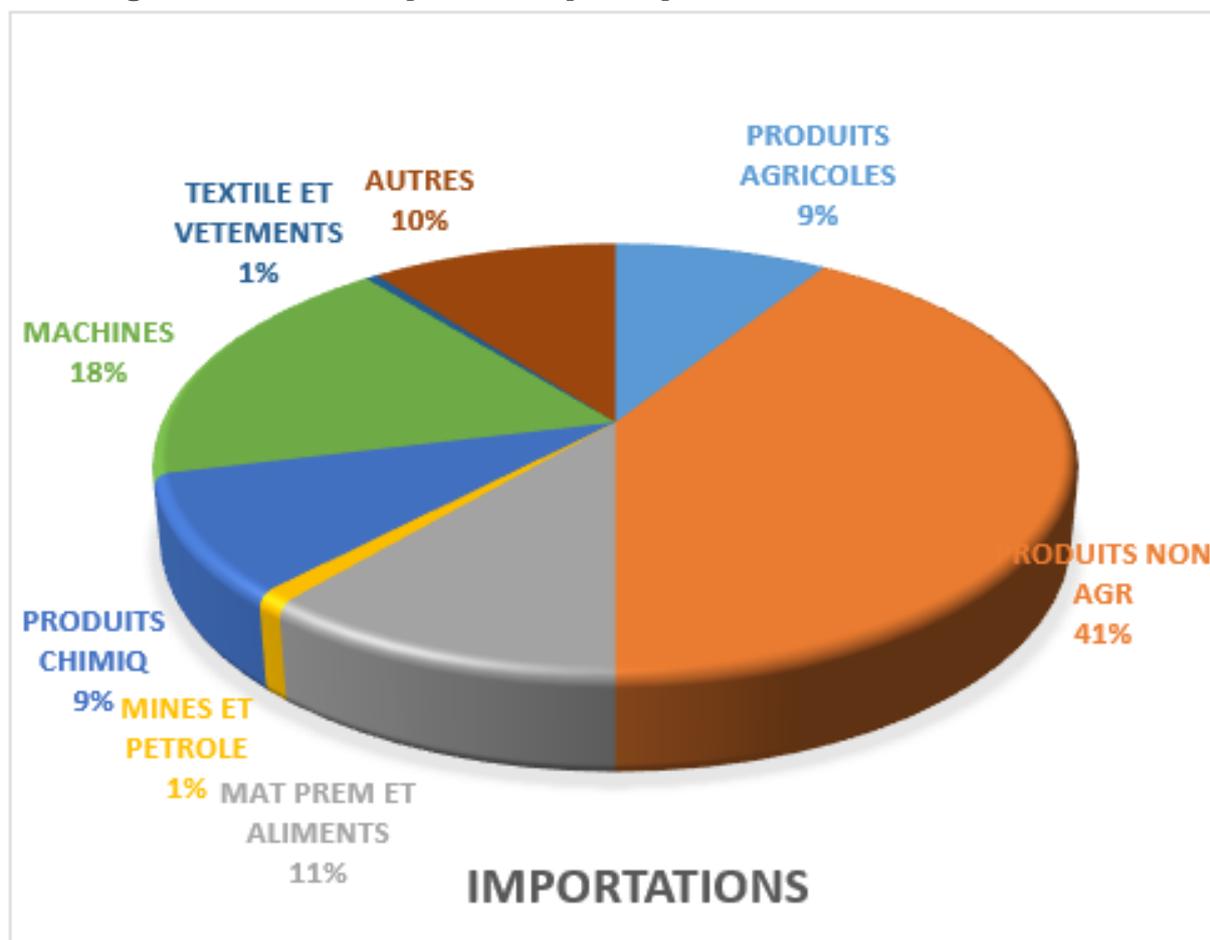


Source : Auteur à partir des données d’Eurostat (2017)

1.4.2.1 Une première année de pertes dues aux APE

Selon les sources de l’INS (2017), le second trimestre de 2017 est marqué par la hausse des importations de 5,6% par rapport à la période correspondante de 2016 (voir graphique 1.6). Les exportations quant à elles ont diminué de 3,7% (voir graphique 1.7). En plus de ces tendances regrettables, le déficit de la balance commerciale en volume s’est davantage creusé.

Figure 1.5 – Part des produits importés par le Cameroun vers l’UE en 2016



Source : Auteur à partir des données d’Eurostat (2017)

Une lecture minutieuse du graphique 1.6 qui retrace le comportement des importations, permet de déceler deux informations essentielles : rappelons au passage que l’APE est effectif depuis le 04 Août 2016, c’est-à-dire au cours du troisième trimestre de ladite année. Comme première information, nous notons qu’à la lumière de l’évolution observée au cours des trois premiers trimestres de l’année 2016, les importations des biens et des services ont été décroissantes, la plus grande baisse de près de 13% étant observée au cours du premier trimestre de l’année. En revanche, au cours du troisième trimestre de 2016, celles-ci ont brusquement augmenté passant ainsi de -6,1% à 16%. Contre toute attente, les importations de services sont restées supérieures à celles des biens. La même tendance à la hausse des importations s’est poursuivie au cours des deux premiers trimestres de l’année 2017.

De l’autre côté, nous tirons la deuxième information de la tendance des exportations qui, ont participé à aggraver le fossé de la balance commerciale. En effet, le graphique 1.7 montre qu’elles sont restées continuellement en baisse du deuxième trimestre de 2016 jusqu’au

deuxième trimestre de 2017 passant ainsi de 0,6% à -3,7%. Un effort reste néanmoins à saluer quant au comporte des services dont les exportations se sont continuellement appréciées avec un pic de 7% observé au cours du deuxième trimestre de 2016 et qui, malgré quelques périlclites se sont stabilisées à 3% au cours du deuxième trimestre de 2017.

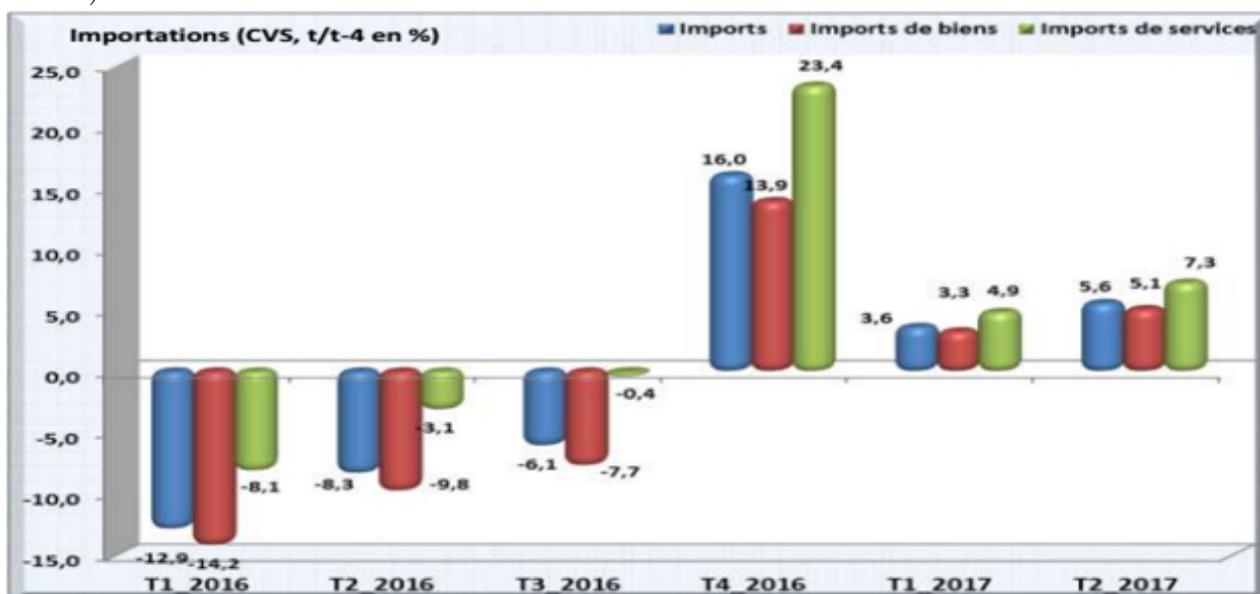
Cependant une question fondamentale mérite d'être posée : les pertes en recettes douanières chiffrées à 685 millions de FCFA au 04 Août 2017 ont elles contribué ou non à l'amélioration du bien-être des ménages tant est-il vrai que l'entrée massive des produits d'origine de l'UE doit entraîner la baisse des prix des biens échangés sur le marché camerounais? en d'autres mots, l'indice des prix à la consommation s'est-il apprécié entre 2016 et 2017? À ce sujet, l'INS (2017) indique pour ne s'en tenir qu'aux villes de Douala et de Yaoundé, que les prix des produits alimentaires y ont baissé respectivement de 0,7% et 0,2% au cours du mois d'octobre.

À Yaoundé comme à Douala le comportement des prix a été sensiblement le même. La hausse annoncée précédemment de 0,7% et de 0,2% en Octobre est en grande partie attribuable aux prix des logements, de l'eau, de gaz, de l'électricité, des viandes, des laits, des poissons, des fromages et des œufs; tandis que les produits tels que les fruits, les huiles de graisse, les légumes ont contribué plutôt à leur baisse.

Par ailleurs, l'évolution du PIB trimestriel telle que présentée sur le graphique 1.8 montre que le secteur tertiaire connaît une embellie après l'entrée sous l'APE même si le secteur primaire ne s'est pas si mal comporté (INS, 2017). L'on peut observer en effet une expansion des activités relevant de ce secteur au cours du quatrième trimestre de 2016 (voir graphique 1.11) c'est-à-dire le premier trimestre passé sous l'APE. L'on a atteint une croissance sectorielle de 7,4% laquelle a un peu rechigné à 5,3% au deuxième trimestre de 2017. Pour approfondir l'analyse, une lecture sous un double angle est possible :

D'abord, la faible croissance des activités du secteur secondaire (voir graphique 1.10) qui se veut moteur de la croissance peut s'expliquer par le fait que le gouvernement a entrepris des dépenses en importations des machines de production issues de l'UE alors affranchies de tout droit de douane à l'importation. Celles-ci devant servir de base au développement du secteur industriel. Les effets de telles dépenses sont pour ainsi dire perceptibles dans le moyen terme, mais surtout dans le long terme. S'il est vrai que les incitations que le gouvernement camerounais lance depuis belle lurette à intéresser les investisseurs étrangers

Figure 1.6 – Évolution des importations trimestrielles du Cameroun (valeurs en milliards de FCFA)



Source : Comptes nationaux trimestriels (INS, 2017)

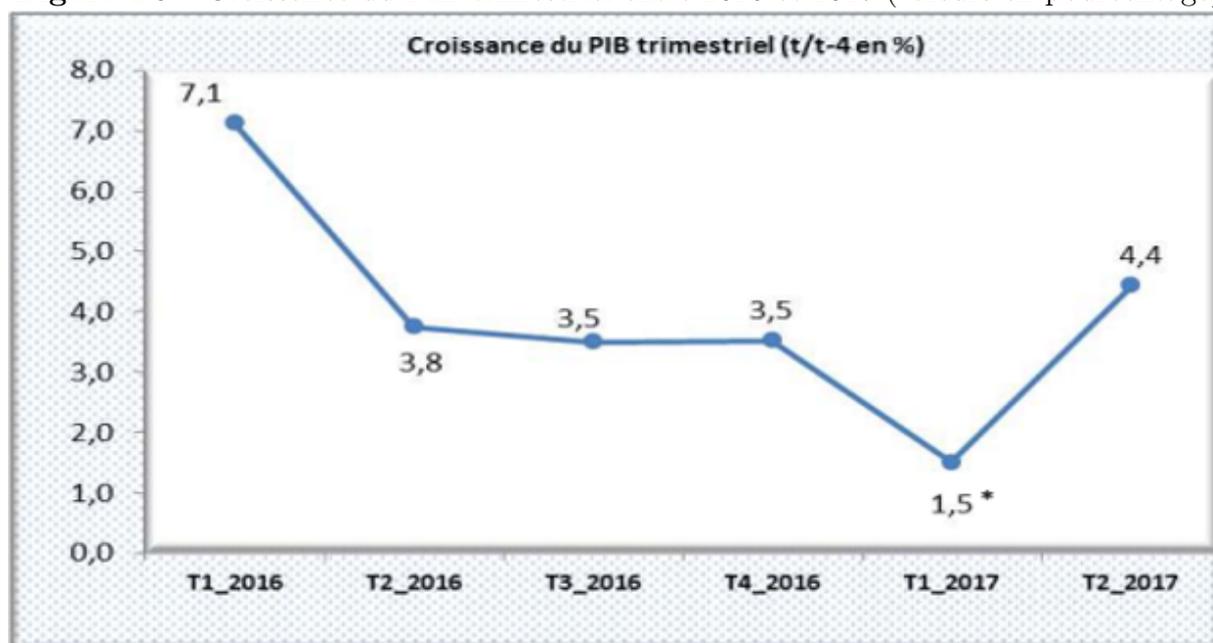
Figure 1.7 – Évolution des exportations trimestrielles du Cameroun (valeurs en milliards de FCFA)



Source : Comptes nationaux trimestriels (INS, 2017)

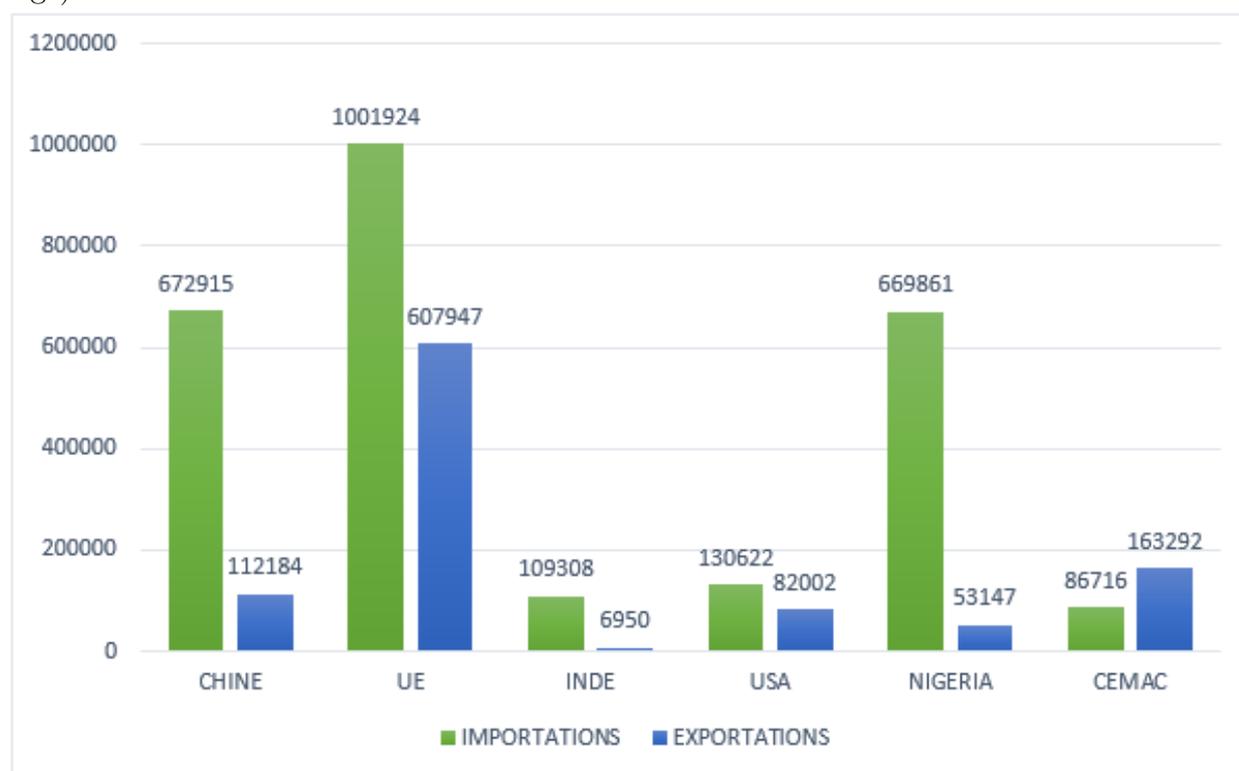
des opportunités d'investissements au Cameroun tardent à prendre effets au regard du volume d'Investissements Directs Etrangers entrant qui reste faible, il n'en demeure pas moins vrai que le secteur primaire rend sa gloire pour la prospérité de l'économie (voir graphique 1.9).

Figure 1.8 – Croissance du PIB trimestriel entre 2016 et 2017 (valeurs en pourcentage)



Source : Comptes nationaux trimestriels (INS, 2017)

Figure 1.9 – Croissance trimestrielle des activités du secteur primaire (valeurs en pourcentage)

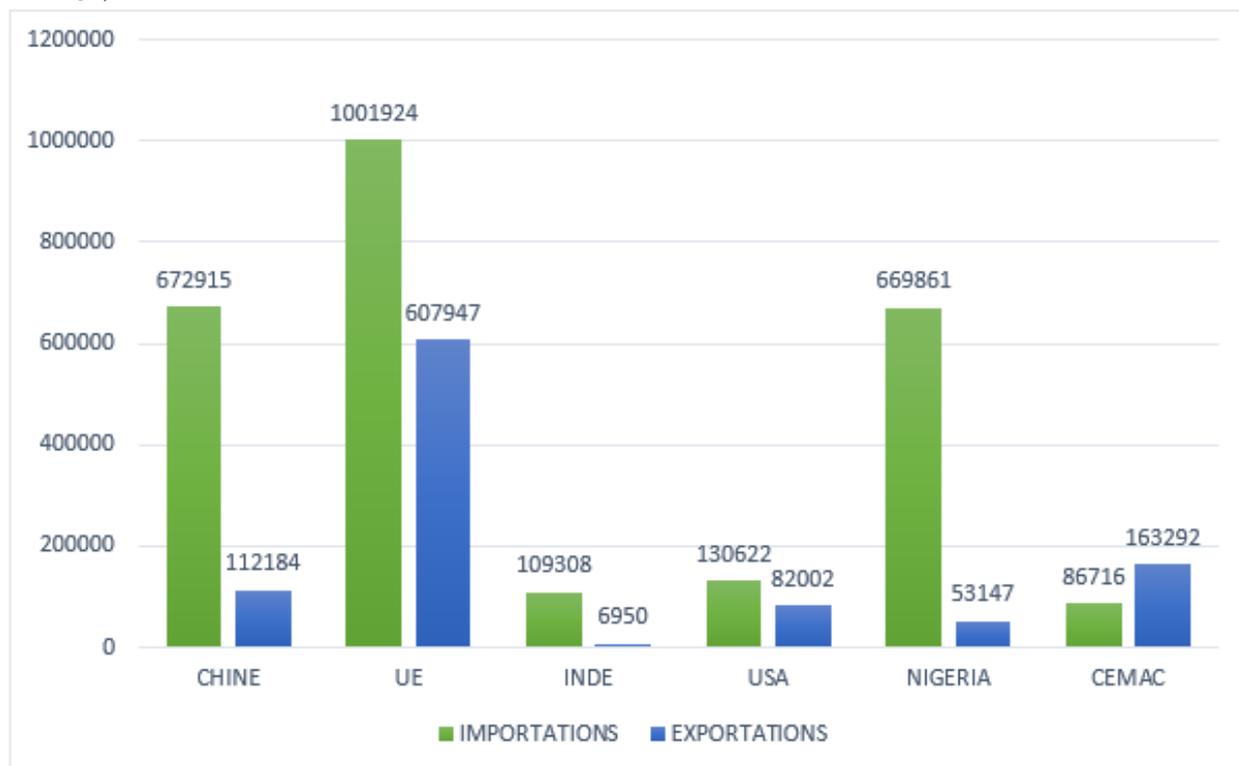


Source : Comptes nationaux trimestriels (INS, 2017)

1.4.2.2 Principaux bénéficiaires des pertes douanières

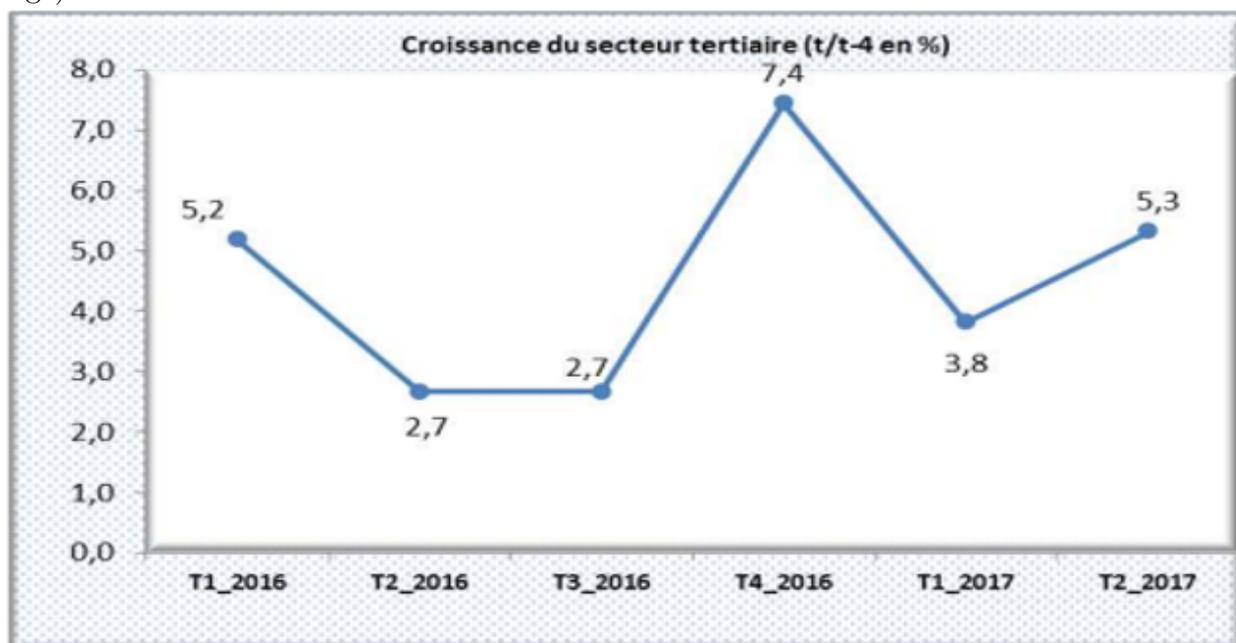
S'il est vrai que 233 entreprises ont engrangé 685 millions de bénéfice au cours de la première année d'application de l'APE, l'on peut bien se demander si ces gains ont généré

Figure 1.10 – Croissance trimestrielle des activités du secteur secondaire (valeurs en pourcentage)



Source : Comptes nationaux trimestriels (INS, 2017)

Figure 1.11 – Croissance trimestrielle des activités du secteur tertiaire (valeurs en pourcentage)



Source : Comptes nationaux trimestriels (INS, 2017)

des effets ré-distributifs. Autrement dit, les consommateurs pour le moins, ont-ils perçu une hausse de leur pouvoir d'achat ? rappelons-le, l'entrée massive des produits de l'UE est censée entraîner une baisse des prix des biens domestiques ce qui provoque deux effets directs (Hoes-

tenberghe et Roelfsema, 2006) : le premier, au vue de la théorie standard stipule que, les APE contribuent à l'accroissement du revenu réel du fait de la baisse des prix à l'importation. Le second effet est la perte de revenu gouvernemental.

Ainsi, le diagnostic fait précédemment dans les villes de Yaoundé et de Douala montre que les prix n'ont pas subi de baisse subséquente, certains ayant au contraire plutôt augmenté. Il s'en trouve que les APE n'ont en principe profité qu'aux entreprises importatrices. Des mesures gouvernementales devraient à cet effet être définies pour permettre une amélioration du bien-être collectif telles que contraindre ces sociétés à répercuter les gains tirés de la baisse des tarifs douaniers à l'importation sur les prix des biens sur le marché domestique.

Par ailleurs une interrogation du cas des filiales des multinationales des pays membres de l'UE peut permettre d'étendre les responsabilités. Le rapatriement des fonds pour ces FMN constitue la plus grande crainte de cet accord. Relevons que les IDE entrant en 2016 se sont établis à 128 millions de \$US à concurrence de 627 millions de \$US pour 2015. Il n'est pas inutile de rappeler que le démantèlement tarifaire tel qu'il a été prévu dans le texte de l'APE a prévu une baisse de 25% pour les produits du premier groupe qui à partir du 04 Août 2017 est passé à 50%. En claire, une marchandise qui subissait un dédouanement de 100 000 FCFA par exemple avant le 04 Août 2016 a vu son montant baissé à 75 000 FCFA entre le 04 Août 2016 et le 04 Août 2017, et depuis cette dernière date, elle ne supporte plus que 50 000 FCFA de droits de douane à l'importation.

Quant aux produits relevant du deuxième groupe, le taux de droit de douane à l'importation (DDI) applicable est fixé à 15% au 04 Août 2017 pour un an. Le démantèlement complet étant prévu en 2023. Passer cette date, aucun produit d'origine de l'UE ne sera taxé à l'importation sur le marché camerounais. Les 685 millions de pertes encourues sont en réalité la conséquence directe de cette baisse du taux de tarif douanier à l'importation.

1.4.3 L'Union Européenne parmi les partenaires commerciaux du Cameroun

Il n'est pas superflu de remonter le positionnement de l'EU parmi les partenaires commerciaux camerounais. L'UE s'affiche clairement au premier rang des partenaires commerciaux du Cameroun que ce soit en termes d'importations ou d'exportations. Le total des échanges se chiffre à 3 150 millions d'euros soit environ 2 063 milliards de FCFA en 2016.

Elle est suivie au classement par la Chine avec qui les échanges commerciaux s'élèvent à plus de 1 151 millions d'euros soit environ 754 milliards de FCFA. Le Nigéria apparaît comme premier partenaire africain avec un peu plus de 649 millions d'euros soit environ 425 milliards de FCFA. Toutefois ce chiffre ne représente en grande partie que le total des importations camerounaises du Nigéria. La colonne 3 du graphique 1.9 précédent indique clairement l'absence de ce pays dans le top 10 des destinations des exportations camerounaises. Le constat est le même pour le Togo et l'Afrique du sud vers lesquels les exportations camerounaises sont marginales. En revanche le Cameroun tire avantage de ses exportations vers le Tchad alors premier pays africain de destination des produits camerounais. Ce dernier est suivi par le Gabon. Raison de croire que la proximité géographique soit un facteur motivateur des exportations du Cameroun.

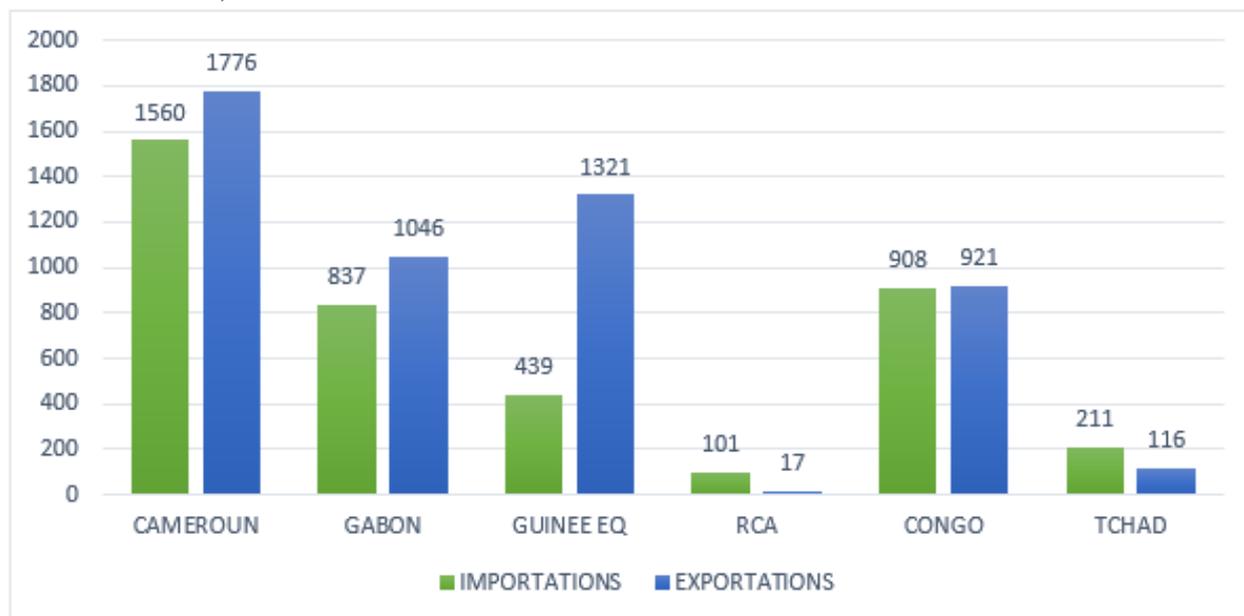
Selon les sources d'Eurostat (2017) le Cameroun a occupé le 66^e rang au classement des pays en termes du volume d'échanges commerciaux dans le monde en 2016 avec un volume global (importations et exportations) de 8 118 millions d'euros soit environ plus de 5 317 milliards de FCFA. La Chine a dominé les positions avec près de 3 457 milliards d'euros d'échanges globaux dans le monde, suivie des États Unis avec près de 614 milliards d'euros. En matière d'importations le Cameroun est classé 60^e avec un volume total d'importations de 5 181 millions d'euros soit près de 3 394 milliards de FCFA alors qu'il n'occupe que la 75^e position dans la sphère des pays exportateurs avec 2 937 millions d'euros pour 1 924 milliards de FCFA environ.

1.4.4 Commerce entre les pays de la CEMAC et l'UE

Pour savoir ce qu'il en serait d'un APE régional pour la CEMAC, il importe de connaître le comportement de ces États avec l'UE. Si le graphique 1.12 ci-dessus fait montre d'un solde excédentaire pour presque tous les 6 pays de la sous-région à l'exception du Tchad et de la RCA, ce comportement est pour l'essentiel tiré par les ressources naturelles notamment les recettes pétrolières malgré la chute des cours du pétrole. Précisons que le Tchad, deuxième producteur après la République du Congo a un solde négatif du fait de la faiblesse des exportations des produits agricoles.

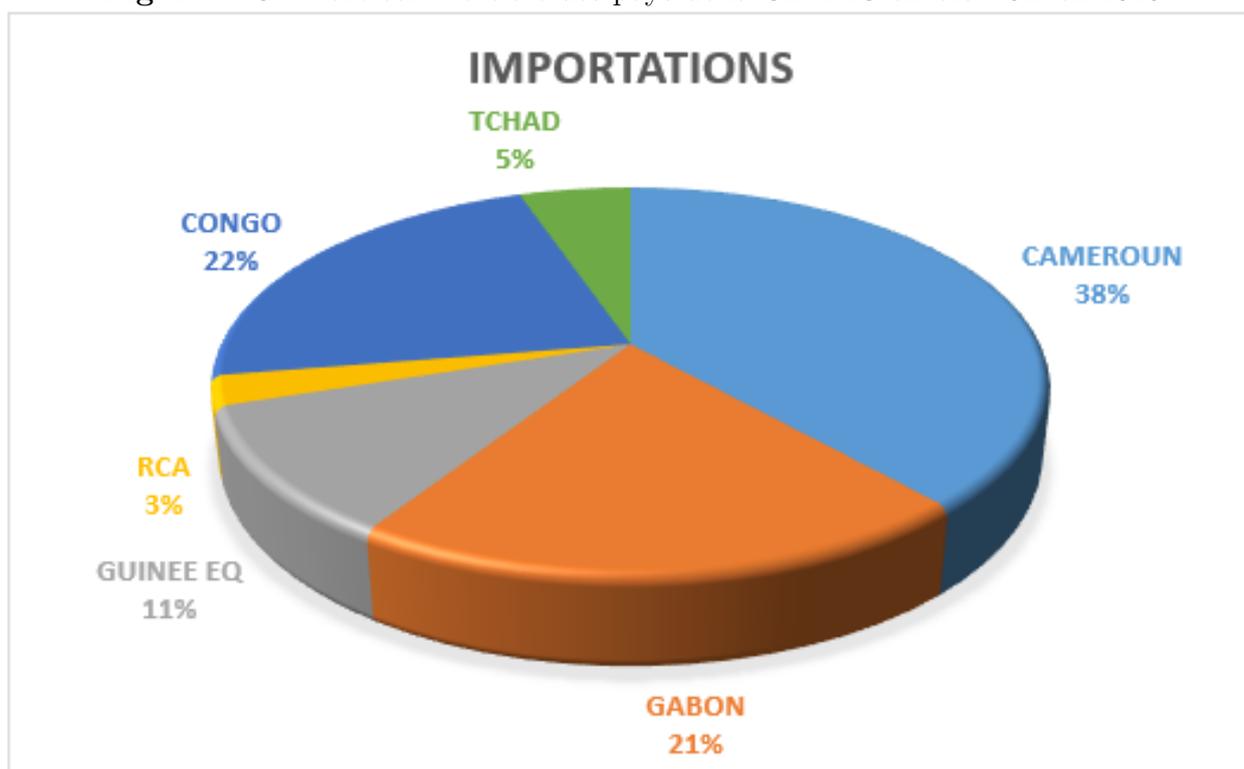
Sur le graphique 1.13 suivant, on note que les échanges camerounais représentent pour 38% du poids commercial de la CEMAC envers l'UE en 2016. Le Gabon suit la marche avec

Figure 1.12 – Comportement des échanges des pays de la CEMAC avec l’UE en 2016 (en Millions d’euros)



Source : Auteur à partir des données d’Eurostat (2017)

Figure 1.13 – Part commerciale des pays de la CEMAC envers l’UE en 2016



Source : Auteur à partir des données d’Eurostat (2017)

21% tandis que la RCA ne représente que 3% du total de la CEMAC.

1.5 Conclusion

Les performances économiques actuelles du Cameroun en matière de commerce international ne lui confèrent pas un statut reluisant au vue de ses potentialités existantes. L'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne dont l'application est complète depuis le 04 Août 2016, a en effet participé à amplifier le fossé de sa balance commerciale. Des pertes en recettes douanières se sont élevées à 685 millions de FCFA au terme de la première année d'application de l'accord et de 4,3 milliards de FCFA au bout de deux ans en Août 2018. Le nombre d'opérateurs économiques directement bénéficiaires étant passé de 229 pour la première année à 344 pour la deuxième année. Toutefois il est à noter que le bien-être des citoyens n'a pas connu d'amélioration significative. Faut-il se rappeler sur un plan théorique que l'entrée massive des produits d'origine de l'UE du fait de la baisse du tarif douanier à l'importation est sensée entraîner une baisse des prix des produits sur le marché domestique.

Lorsqu'on exclut les exportations du pétrole, il se fait le constat que la balance commerciale envers l'Union Européenne est déficitaire. En effet, le MINCOMMERCE (2015) nous renseigne sur un solde de -393 977 FCFA en 2014 alors qu'en incorporant cette ressource dans les échanges il se dégage un excédent commercial de 303 039 FCFA.

Les dix premiers partenaires du Cameroun à l'importation en 2016 sont entre autres : l'EU, la Chine, le Nigéria, la Thaïlande, le Togo, les USA, le Japon, l'Inde, l'Afrique du sud, la Russie. Comme partenaires à l'exportation en 2016, on retrouve l'UE, l'Inde, la Chine, les USA, le Tchad, le Vietnam, la Malaisie, le Bangladesh, l'Indonésie, le Gabon. Avec l'UE, premier partenaire commercial, le Cameroun a importé pour 1 560 millions d'euros contre 1 591 euros de recettes d'exportations.

S'agissant des produits échangés, ceux qui sont importés le sont moins en termes d'exportations. En effet, les importations camerounaises sont dominées par les produits non agricoles avec une part de 41% des importations totales pourtant ces dernières ne représentent que 29% dans la filière des produits exportés. Ces derniers sont alors dominés par les matières premières qui occupent 30% des exportations totales contre seulement 6% d'importations.

En Afrique Centrale, le Cameroun avec une part de 36% est le premier partenaire commercial de l'Union Européenne suivi par le Gabon et la République du Congo avec 20% chacun.

Cet état des lieux sur l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne suscite des analyses approfondies à l'effet d'apporter des éléments de réponses aux multiples questionnements que soulève le comportement actuel de l'économie Camerounaise. Le chapitre 2 ci-après aborde la question sous un angle macroéconomique.

Chapitre 2

Analyse macroéconomique de l'accord de partenariat économique camerounais

Introduction

Appréhender l'impact d'une décision politique appelle à une analyse profonde de l'outil de mise en œuvre. Dans les pays développés, les modèles économétriques ainsi que les modèles Vecteur Autorégressif (VAR) sont assez efficaces (Hérault, 2007). Seulement cette efficacité exige que l'on ait suffisamment des données statistiques. L'Afrique reste l'un des continents à présenter cette faille. À ce sujet, des modèles alternatifs sont conçus à l'instar des modèles d'équilibre partiel (MEP), les modèles d'équilibre général calculable (MEGC), les modèles d'équilibre dynamiques et stochastiques (DSGE) etc. De ces différents modèles les MEGC présentent comme avantage majeur par rapport aux autres le fait qu'ils permettent non seulement de mesurer l'impact simultané d'une simulation sur plusieurs marchés, mais aussi ils sont mandatés pour la précision des résultats qu'ils fournissent (Decaluwé *et al.*, 2001).

Ce chapitre n'est toutefois pas le premier à s'inscrire dans le cadre macroéconomique de l'APE Cameroun-Union Européenne. En effet, le gouvernement par le biais du MINFI (2008) avait déjà mené une étude prospective dans le cadre de la signature de l'APE d'étape en 2009. Cependant, plusieurs aspects d'analyse n'avaient pas été pris en compte. Premièrement, sa mise en œuvre couvre essentiellement la démarche *ex-ante*. Or, Mathouraparsad (2011) rappelle qu'une étude d'impact doit se faire en trois temps : après l'analyse *ex-ante* qui situe le décideur sur les risques et opportunités de la signature d'un tel accord, vient l'analyse intermédiaire dont le but est de suivre l'évolution des indicateurs saillants de l'économie ; puis l'analyse *ex-post* qui prolonge l'analyse au-delà de la période du démantèlement complet des barrières douanières prévu pour 2023. Deuxièmement, l'étude du gouvernement avait utilisé des données de 2003 jugées plus ou moins anciennes par rapport à 2008, l'année de sa mise en œuvre. Contrairement à cette observation, la présente étude utilise des données

actuelles qui permettent non seulement de procéder à une évaluation intermédiaire mais aussi cadre avec la période du début du démantèlement des barrières douanières. Enfin, cette étude qui se veut dynamique couvre la période de 2016 à 2040 contrairement à celui du MINFI qui se limite en 2025.

Ce chapitre a pour objectif d'analyser les impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne dans un contexte de concurrence pure et parfaite. Pour atteindre cet tel objectif, la suite du travail est structurée comme suit : la première section est consacrée à la revue de la littérature sur les APE entre les pays ACP et l'UE. Et comme toute analyse d'impact, nous faisons le point sur les modèles d'équilibre général calculable choisis pour apprécier l'impact macroéconomique de ces accords; dans la deuxième section, nous présentons la méthodologie adoptée; les résultats des simulations sont exposés dans la section 3 suivis d'une conclusion.

2.1 Revue de la littérature sur les APE

Les APE ont depuis belle lurette créé de la symphonie sur les risques et opportunités qu'ils peuvent soulever pour la partie ACP. Ici, nous aménageons d'abord exposer les travaux théoriques sur le commerce international en général et sur les APE en particulier dans la section 2.1.1, ensuite une revue empirique sur les APE sera faite dans la section 2.1.2. Enfin, la section 2.1.3 quant à elle expose une littérature théorique et empirique sur les modèles d'équilibre général calculable (MEGC)¹.

2.1.1 Cadre théorique de la littérature sur le commerce international

Selon les considérations néo-classiques, le commerce international se développe le plus entre des nations de niveau de développement comparable, qui ont des dotations factorielles identiques; les échanges intra-branches occupent une part significative dans le commerce mondial; aucune importance n'est accordée aux Multinationales et au commerce intra-firme car les échanges sont sous la seule autorité des États. Toutefois, la théorie de Heckscher-Ohlin-Samuelson se distingue des postulats néoclassiques par sa capacité à transgresser les

1. À l'effet de justifier de la pertinence de l'instrument d'analyse que nous avons choisi pour la partie méthodologique

analyses dans le cadre de marché de concurrence parfaite, seulement elle ne permet pas la prise en compte des imperfections du marché tout comme les analyses y sont faites dans un cadre statique (Johnson, 1969). Et c'est essentiellement ces limites qui sont à l'origine de l'émergence des nouvelles théories du commerce international pilotées par Krugman. Celles-ci supplantent le cadre d'échange dans un contexte d'imperfections du marché où les analyses sont bâties sous l'hypothèse fondamentale des rendements d'échelle croissants et de la différenciation des produits. Les caractéristiques contextuelles² de l'application des APE donnent de ce fait à attacher plus de considération à ces nouvelles théories. Par ailleurs, la théorie de l'union douanière permet de mettre en évidence les effets des APE sur le bien-être. Ces deux théories que nous présentons ci-après entourent nos diverses réflexions sur le sujet.

2.1.1.1 Théories classiques du commerce international

Les théories classiques du commerce international mettent en avant l'idée que le libre-échange est un facteur de croissance pour les pays qui y participent. Ces théories sont à l'origine des accords commerciaux passés entre un pays et ses partenaires d'échanges. Pour le témoigner, Sachs *et al.* (1995) montrent dans une étude empirique sur la relation entre l'ouverture commerciale et la croissance économique que, les pays en développement ouverts (PED) de leur échantillon ont enregistré une croissance de 4,49% par an contre 0,69% pour les PED fermés entre 1970 et 1989. On est là dans un prolongement de la doctrine libérale du laisser-faire défendu par Lock (1690), Condillac (1746), Montesquieu (1748), Turgot (1766), Smith (1776) pour qui le rôle de l'État doit se limiter à la protection des libertés individuelles. Dès lors, les théories des avantages absolus de Smith (1776), des avantages comparatifs de Ricardo (1817) et des dotations factorielles de Heckscher (1919), Ohlin (1933), Samuelson (1941) (HOS) s'appuient sur le principe que chaque économie doit produire les biens dont elle a besoin, exporter ceux pour lesquels elle a un avantage en termes de coûts de production et importer ceux qui ne lui procurent aucun intérêt.

En substance, la théorie des avantages absolus stipule qu'un pays a intérêt à produire lui-même un bien si celui-ci a un coût de production plus faible que dans tous les autres pays. En revanche, les produits ayant un coût de production trop élevé pour le pays doivent être importés. Cette théorie a donné lieu à la notion de la « division internationale du travail » qui

2. Au vue de la littérature, le seul aspect des économies d'échelle croissantes en est une illustration parfaite

dispose que chaque pays a intérêt à se spécialiser dans les secteurs d'activité pour lesquels il dispose d'un avantage absolu. Sous ce prisme, la production mondiale est optimale car tout est produit au coût le plus bas sur le marché.

Toutefois Ricardo (1817) dans sa théorie des avantages comparatifs va remettre en cause les conclusions de Smith (1776) en montrant que l'échange international est possible dès lors qu'un pays dispose d'un avantage relatif. Il montre de façon précise qu'un pays, même s'il ne dispose d'aucun avantage absolu, peut avoir intérêt à se spécialiser et à exporter sa production s'il y dispose d'un avantage comparatif. Ainsi, en échanges internationaux, chaque pays doit se spécialiser dans le produit qui présente les coûts de production les plus bas. Dès lors, Heckscher, Ohlin et Samuelson vont davantage chercher à comprendre les origines de ces avantages comparatifs. Ils montrent dans leur modèle que les avantages comparatifs dont peut disposer un pays sont issus de la différence dans les dotations des facteurs de production. Un pays se spécialise dans la production du bien dont le facteur de production (capital ou travail) est abondant sur le territoire. L'abondance d'un facteur implique des coûts faibles dans l'utilisation de ce dernier. En revanche, un pays a intérêt à importer les produits dont la dotation en facteurs de production est rare sur le territoire. Cependant, cette théorie HOS est critiquée à cause de son omission de la concurrence monopolistique et de son caractère statique (Johnson, 1969).

Si l'on fait un rapprochement entre les pays développés (PD) disposant d'une forte intensité capitaliste et les pays en développement (PED) aux rangs desquels la majorité des pays d'Afrique à forte intensité de main d'œuvre, le modèle HOS voudrait que les PD exportent les biens intensifs en capital tandis que les PED doivent exporter les biens intensifs en main d'œuvre. Cependant Leontief (1953) fait le constat que ce postulat n'est pas toujours vérifié. Il montre en effet que les États Unis bien qu'immensément dotés en capital exportent moins des biens de ce type et arrivent même à les importer de l'Europe pourtant à forte intensité de main d'œuvre. C'est ce qu'on a appelé « paradoxe de Leontief ». Leontief (1953) explique cela par la différence entre la main d'œuvre qualifiée et la main d'œuvre non qualifiée. On en vient même à penser que le protectionnisme a un rôle fondamental à jouer dans le commerce mondial.

Cette doctrine soutient que le libre-échange ne permet pas toujours d'accroître les richesses (List, 1841). Il faut limiter les importations d'un pays pour assurer un minimum de

protection des industries locales contre la concurrence étrangère. Ceci se fait à travers deux types de mesures : les mesures tarifaires et les mesures non tarifaires. Les mesures tarifaires représentent les droits de douane que doivent payer les agents étrangers pour vendre un bien ou un service sur le marché local. Les mesures non tarifaires (subventions aux exportations, les normes techniques de sécurité, les réglementations et démarches administratives, le contingentement, la dévaluation monétaire) quant à elles sont l'ensemble des mesures qu'un pays peut initier dans le but de soutenir les entreprises nationales et décourager celles internationales dans leurs exportations mais aussi à dissuader les consommateurs locaux de la demande des produits étrangers.

Cependant, il faut noter que l'impuissance des théoriques classiques à analyser les imperfections du marché a favorisé l'émergence des nouvelles théories du commerce international portées par Paul Krugman.

2.1.1.2 Nouvelle théorie du commerce international

Depuis les travaux de Marshall (1879), père des économies d'échelle, il a été fait une distinction entre deux types d'économies d'échelle : les économies d'échelle internes et les économies d'échelle externes. Les nouvelles théories prolongent les analyses de Marshall dans un contexte de concurrence imparfaite.

Les économies d'échelle internes consistent en une augmentation de la taille d'une entreprise qui est alors capable de réaliser toute seule une production supérieure à ce que plusieurs entreprises de petite taille feraient. Si deux pays présentent chacun des économies d'échelle internes, l'ouverture des deux nations est profitable pour les consommateurs. En effet, le prix est plus faible dans l'un ou l'autre des deux pays, et les quantités consommées sont importantes. Cette situation conduit à l'émergence de monopoles mondiaux. Toutefois, le monopoleur qui se maintient sur chaque marché est celui qui a le coût moyen le plus faible. Il en résulte que le monopoleur du pays qui a le coût moyen le plus élevé va disparaître, entraînant comme conséquence directe la destruction des emplois. Mais il faut reconnaître que les économies d'échelle internes peuvent conduire, compte tenu des coûts de transport, au partage de la production mondiale d'un bien homogène (échange intra-branche) entre des firmes de pays aux caractéristiques identiques (Brander et Krugman, 1983).

Quant aux économies d'échelle externes, elles sont corrélées positivement à la taille du

secteur ou du pays auquel elles s'identifient, et cette taille exerce une influence directe sur le coût de production. C'est le cas par exemple, lorsque les industries sont concentrées dans un lieu donné ce qui leur permet de bénéficier d'infrastructures plus développées, d'une offre de services plus appropriée ou encore d'une offre de travail spécialisée plus compétente et plus productive ainsi que de « retombées en connaissances » plus importantes³. À cet effet, la taille du marché intérieur d'une nation peut, en présence d'économies d'échelle externes, être un facteur explicatif du commerce international⁴. Il en résulte que les économies d'échelle constituent une barrière à l'entrée d'un secteur. Cet argument est favorable à la protection des industries naissantes. De ce fait, et contrairement à l'enseignement traditionnel, le libre-échange, dans le cas d'économies d'échelle externes, peut avoir un impact négatif sur le bien-être de la nation.

S'agissant de la différenciation des produits, elle s'érige sous deux formes principales : la différenciation horizontale et la différenciation verticale. La différenciation est dite verticale lorsque le critère de différenciation porte sur la qualité du produit (Gabszewicz *et al.*, 1981). Lorsqu'elle est horizontale, les caractéristiques du produit sont un critère secondaire de différenciation dès lors que la qualité est identique pour chaque producteur (Hotelling, 1929; Chamberlin, 1949; Dixit et Stiglitz, 1977; Krugman, 1979).

2.1.1.3 Théorie de l'union douanière

Viner (1950) est reconnu comme le père fondateur de la théorie de l'union douanière. Il élabore un modèle dans lequel il établit qu'en union douanière, la suppression des tarifs à l'importation entraîne deux effets. L'effet de détournement commercial et l'effet de création commerciale. Ce sont ces deux effets qui offrent une base d'analyse en termes de bien-être.

L'effet de détournement commercial s'illustre comme suit : on considère trois pays X, Y, et Z tel que X puisse échanger avec Y ou Z. Désignons par Cm_y et Cm_z les coûts marginaux d'importation respectifs de Y et Z et par t le tarif à l'importation commun aux deux pays. Si $Cm_z < Cm_y$ alors X va importer de Z car le coût total qu'il supporte de Z (Cm_{z+t}) est alors inférieur à celui de Y (Cm_{y+t}). Considérons maintenant que X et Y entrent en union douanière, alors le tarif à l'importation de Y devient nul à l'égard de X tandis que celui imposé par Z reste maintenu à t . En supposant que $Cm_y < Cm_{y+t}$, X va

3. A travers la diffusion du savoir et l'amélioration des connaissances par l'imitation ou la collaboration

4. Ce facteur taille procure un avantage certain sur les autres nations

désormais importer de Y . Cette déviation qu'opère X de Z pour Y est reconnue comme effet de détournement commercial.

S'agissant de l'effet de création commerciale, il résulte du surplus du consommateur qui augmente du fait des importations que X opère de Y . Ces deux effets sont illustrés via la figure 2.1. Cette dernière est subdivisée en deux (figure 2.1 a correspondant à un échange sans droit de douane, et figure 2.1 b pour le cas hors APE). La demande domestique du Cameroun est représentée par D_{cam} et son offre domestique par S_{cam} . Sur la figure 2.1 a, Les importations seront donc de $Dt - St$. L'effet de création commerciale positive est représenté par les régions (b) et (d), et l'effet de détournement commercial négatif est matérialisé par la région (e). En comparant les deux figures, l'entrée sous l'APE entraîne un accroissement des importations de l'UE et une baisse de la production domestique. La baisse du prix d'équilibre de $P_w + t$ à P_a (avec P_w le prix du reste du monde) accroît le surplus du consommateur d'un montant donné par les régions (a), (b), (c), et (d). Pendant le même temps, le surplus du producteur est réduit d'un montant indiqué par la région (a) tandis que les pertes en droits de douane sont évaluées aux régions (c) et (e). En somme les régions (a) et (c) ne constituent ni les gains ni les pertes car il y a compensation à ces niveaux. Ces dernières constituent l'effet redistribution interne entre consommateurs et producteurs. Les seuls effets positifs de bien-être sont illustrés par les régions (b) et (d). On parle de l'effet de création commerciale. En revanche la région (e) qui représente les pertes douanières impacte négativement le bien-être. Il s'agit de l'effet de détournement commercial. Ainsi, l'effet net sur le bien-être dépend alors de la différence entre l'effet de création et l'effet de détournement.

Si l'on considère le cas de plusieurs biens, l'union douanière va transformer les économies initialement concurrentes en économies complémentaires. Dans ce cas, l'avantage sera fonction de la substitution. Plus ces substitutions seront complètes et plus important sera le gain de l'union douanière.

Lipsey (1957) a prolongé les analyses de Viner (1950) en décomposant l'effet de création en deux : l'effet consommation et l'effet production. Il justifie qu'en présence d'une union douanière, les prix domestiques des marchés des pays membres changent parce que les tarifs sur les importations sont réduits. Et même si la production au niveau mondial ne subit aucun changement, les prix sur le marché domestique en pâtiront forcément. Cela implique que l'effet consommation se produira toujours quelle que soit la situation.

Figure 2.1 – Effets de l’union douanière entre le Cameroun et l’UE vu du côté camerounais

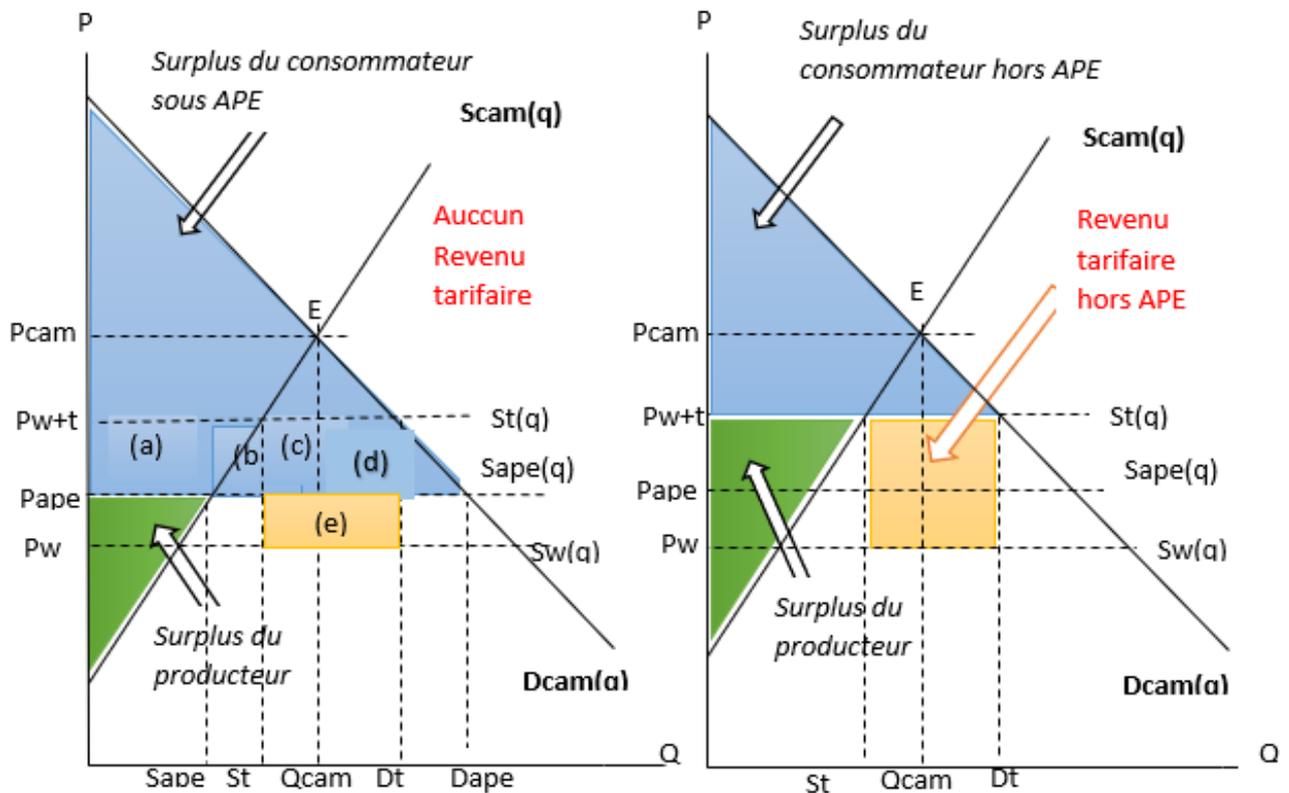


Figure 2.1 (a)

Figure 2.1 (b)

Source : Construit par l’auteur

2.1.2 Revue des travaux empiriques sur les accords de partenariat économique

Les APE en tant qu’instrument de développement des relations commerciales devraient être gouvernés par l’OMC. Tout au moins ils doivent leur existence de la volonté d’établir des relations commerciales UE-ACP viables en conformité aux dispositions de l’OMC. Rappelons que depuis les accords de Yaoundé de 1963 et 1969 qui interviennent après les années d’indépendance marquant ainsi le début effectif des relations économiques entre ces deux parties, l’article 1 du GATT a constamment été violé. Mais avant cette date, l’histoire de l’époque coloniale nous enseigne que les pays sous colonie Française mettaient déjà en place une union douanière selon les dispositions des articles 131 et 136 du traité de Rome de 1957 (Heron, 2011). Cette initiative sera poursuivie plus tard en 1973 (date à laquelle intervient le premier choc pétrolier) par l’entrée d’un grand nombre de pays en développement au marché commun britannique.

Toutefois, qu’il s’agisse des conventions de Yaoundé ou de celles de Lomé (1975-2000)

l'échec est attribuable à la faiblesse des exportations⁵ des pays ACP vers l'UE ainsi qu'à la diversification de leurs économies (Heron, 2011; Bishop *et al.*, 2013). De mémoire, l'accord de Cotonou⁶ de 2000 marque le point de départ aux réflexions sur les APE.

Nous développons dans cette section les travaux autour de trois idées phares : d'abord, la question des négociations qui est restée constante pendant de nombreuses années ; ensuite une appréhension des APE en tant qu'instrument au service du développement des États membres ; enfin, nous questionnons les effets des APE sur le bien-être. Cette démarche va ainsi nous permettre de déceler les limites des travaux existants que nous essayons de combler dans ce chapitre, voire dans cette thèse.

2.1.2.1 Négociations des Accords de Partenariat Économique

Depuis le sommet ministériel de Doha de 2001⁷ les premières idées sur les APE vont être avancées (Bishop *et al.*, 2013). L'attention va être plus que jamais portée sur les négociations.

À ce titre d'importants travaux ont tenté d'explorer les enjeux des négociations (Elgström et Larsén, 2010; Kuruk, 2012; Bernal, 2013; Carim, 2017; Weinhardt et Moerland, 2018; Bouët *et al.*, 2018; Hilpert, 2018). Ces négociations se sont déroulées en deux phases : la première phase a concerné toutes les régions ACP avec l'UE tenue à Doha en 2001, puis la seconde était dévolue⁸ à chaque groupe ACP qui devait alors procéder à des négociations avant le 01 Août 2008.

À cet égard, Putnam (1988) a identifié deux niveaux qui arpentent le processus des négociations. À la suite de ce dernier, Weinhardt et Moerland (2018) en rajoutent un troisième qu'ils situent au niveau politique. Ce dernier couloir politique n'est toutefois pas singulier à ces auteurs puisque Heron (2011) et Gammage (2014) se sont illustrés dans le même sillage. Hilpert (2018) en fait également un pan de développement dans le cadre de l'APE japonais en réservant une partie de son analyse au volet économique.

Si Gammage (2014) a consacré un volet de ses développements à l'aspect politique des

5. L'UE justifiait qu'au cours des 25 années passées sous Lomé, les exportations des régions ACP vers l'UE ont chuté de 6,7% à 3,4% et de 3% à 1% dans le monde (Heron, 2011)

6. Cet accord d'une durée de 20 ans expire en 2020

7. Sixième sommet de l'OMC

8. Les premières négociations dans le cadre de la phase 2 de mise en œuvre de l'accord ont débuté le 27 Septembre 2002 en Brussel avec le groupe CARIFORUM qui en plus a été la première région à signer l'accord le 15 Octobre 2008

négociations, il reste que l'essentiel de son œuvre est construit autour du rôle que peuvent jouer les droits de l'homme dans les règles du commerce bilatéral. Ainsi, il montre que les politiques commerciales externes sont utilisées par l'UE pour véhiculer leur standard de droit et de démocratie dans d'autres pays. Par ailleurs ce dernier soutient que les APE sont de nature asymétrique, position soutenue par nombre d'auteurs (Elgström et Larsén, 2010; Heron, 2011; Bernal, 2013; Gonzales, 2017)

Elgström et Larsén (2010) estiment à cet égard qu'il y a asymétrie d'information dans la commission autonome des négociations commerciales internationales du fait du poids de l'UE. Il faudrait donc assurer l'équilibre des deux parties en termes de représentation des États ACP au même titre que ceux de l'UE au sein de la commission. C'est seulement dans ce cas que les intérêts autonomes des États ACP pourront être défendus. Toujours dans le sillage des négociations, Kuruk (2012) et Bernal (2013) se sont appesantis sur le volet investissement. Le concept d'investissement est analysé dans l'OMC depuis le sommet de Singapour de 1996 mais avec beaucoup de souplesse puisqu'il sera supprimé le 01 Août 2004⁹.

Le volet santé n'est pas de moindre avec les travaux de Hirano (2012), Townsend *et al.* (2016), Sato (2019) et Vilog *et al.* (2020) étendus dans le cadre de sécurité alimentaire via les travaux de Gruni (2013). Ce dernier a en effet appréhendé sous l'angle de restrictions des exportations les effets conséquents dans le cadre de la sécurité alimentaire, liant ses conclusions à la crise alimentaire mondiale de 2007-2008. Il développe trois mesures de restriction aux exportations : les interdictions, les quotas, et les restrictions via la politique de la taxation. Vilog *et al.* (2020) en étudiant l'impact des APE sur la migration de la main d'oeuvre pour l'économie Japonaise montre qu'un système sanitaire mal encadré entraînerait une migration des employés ayant une expérience justifiée vers un milieu où le système est mieux encadré.

Quelle que soit la mesure adoptée les objectifs visés peuvent être nationaux ou internationaux. Sur un plan local, les restrictions aux exportations peuvent être appréhendées comme une source de revenu gouvernemental spécialement pour le cas des pays développés ou comme une voie pour éviter l'exploitation abusive des ressources naturelles. Elles peuvent également être utilisées pour fournir certains produits ou matériaux au processus d'industrialisation domestique¹⁰. Outre ces différentes considérations présentées, signalons que le volet

9. Au sommet de Doha au Qatar de l'OMC

10. C'est la restriction aux exportations imposée par de grands pays producteurs de denrées alimentaires qui a été à la cause de la crise alimentaire mondiale de 2007-2008.

aide est de loin important dans les relations UE-ACP et méritait à juste titre une attention particulière dans les négociations.

L'aide au développement commence à être effective dans les années 1950 (Bernal, 2013). Fondamentalement, elle est vouée à promouvoir le développement des « pays développés ». Ainsi pour encourager les pays ACP, l'UE est appelée à fournir de l'aide financière issue initialement du Fonds Européen de Développement dans les années 1950 (Gammage, 2014) pour renforcer la productivité et la compétitivité des producteurs domestiques pour leur capacité d'exportations inter et intra régionales (Onogwu et Arene, 2013; Bishop *et al.*, 2013). À cet égard, la question de l'efficacité de l'aide n'a pas tardé à s'afficher au sein de la communauté scientifique.

Elle a commencé dans les années 1950 et les arguments avancés de nos jours restent *idem* à ceux des années 50 et 60 (Bernal, 2013). De mémoire, Friedman et Marilyn (1953) fustigeait déjà l'aide qu'il qualifiait de nuisible au développement. L'aide étrangère était en effet un instrument de politique étrangère des pays développés à l'époque de la guerre froide (Bernal, 2013). C'est pourquoi certains vont la qualifier de politique d'investissement étranger des pays développés. Ceci démontre à suffisance son importance dans l'élaboration des politiques de développement des États ACP en particulier.

Par ailleurs, Fernández (2020) examinant les structures juridictionnelles des pays membres de l'UE montre que celles-ci peuvent être source de conflits entre ces derniers au sein des accords de partenariat économique. Ceci dû au caractère diversifié et mal contrôlé des accords que l'UE a conclus avec d'autres organisations qui trouve sa justification dans des accords anciens tels que celui de Cotonou.

2.1.2.2 APE : un instrument de développement économique ?

La question de développement est toujours au cœur de toute relation économique et ne saurait échapper aux objectifs des APE. Koné (2010) dans une étude sur l'efficacité des APE dans la promotion des États d'Afrique de l'Ouest montre qu'un tel accord ne permet pas à ces derniers de tirer avantage des échanges commerciaux bilatéraux à des fins de développement. En cela, il soutient que les rapports d'échanges ont toujours été à l'avantage de l'UE¹¹. Il

11. Entre 2002 et 2004 l'auteur souligne que les exportations de l'Afrique de l'Ouest ont représenté 29% du total émis dans le monde contre 33% d'importations.

est rejoint dans ses positions par de nombreux auteurs (Fontagné *et al.*, 2011; Adamu, 2013; Nwali et Arene, 2015; Ousmane, 2014; Mbithi *et al.*, 2015). Par exemple Mbithi *et al.* (2015) ont montré que les APE induisent un accroissement des importations des pays ACP des produits d'origine de l'UE de 9% sans qu'il y'ait un retour équivalent d'exportations vers l'UE. Fontagné *et al.* (2011) ont au paravent montré que les pays ACP spécialement ceux d'Afrique sont selon les projections exposés aux pertes de 71% des revenus tarifaires sur les importations à long terme.

Toutefois, les études de Felbermayr *et al.* (2019) et Steininger (2019) montrent à contrario que l'APE peut présenter un rapport d'échanges équilibré dans le cadre de l'accord japonais rendu effectif en 2019. Steininger (2019) montre en plus que la mise en application de cet accord est en faveur du Japon et ce même dans le contexte du Brexit (Exclusion du Royaume Uni de l'UE). Felbermayr *et al.* (2019) réalisent d'ailleurs que l'APE engendre un gain de 0,31% de PIB par an au Japon contre 0,1% pour l'UE.

Ce groupe de travaux dans leur grande majorité approchent le problème par une modélisation en équilibre partiel qui présente comme limite fondamentale de ne s'intéresser qu'à un seul marché. Mais tout de même il est possible par cette approche de mesurer l'impact de l'accord sur le bien-être des ménages.

2.1.2.3 APE et bien-être

S'agissant des effets des APE sur le bien-être ceux-ci sont quelque peu mitigés. Cet aspect d'analyse dans ses fondements théoriques a des appuis sur les **premier et second théorèmes du bien-être** (Arrow et Debreu, 1954). Alors que le premier théorème montre qu'un équilibre concurrentiel est un optimum de Pareto, le second quant à lui montre le postulat inverse c'est-à-dire que tout optimum de Pareto peut être un équilibre concurrentiel (Grigoriou, 2009). Les adeptes du *premier théorème* ont un penchant libéral et adoptent une approche *quantitativiste* de la notion du bien-être alors que le *deuxième théorème* qui s'inscrit dans une approche *qualitativiste* soutient les idées de la doctrine interventionniste, ceci en raison du fait qu'il insiste sur la notion d'équité et du rôle de l'État. De façon précise, l'État est appelé à modifier la répartition des ressources et laisser les agents agir librement dans un marché concurrentiel (Smith, 1776). Ce comportement au réajustement des dotations initiales garantit l'obtention d'un optimum c'est-à-dire que la cohésion entre équilibre et optimalité

est assurée.

Ceci dit, certains auteurs trouvent un impact non négligeable des APE sur le bien-être (Ousmane, 2014; Mbithi *et al.*, 2015; Nwali et Arene, 2015) tandis que d'autres aboutissent plutôt à impact marginal (Hoestenberghé et Roelfsema, 2006; Onogwu et Arene, 2013,?; Dodson, 2013). À l'exception de ces travaux, Steininger (2019) et Felbermayr *et al.* (2019) arrivent à montrer que l'APE peut engendrer des effets positifs sur le bien-être pour les deux parties simultanément. Steininger (2019) montre en effet que les ménages japonais et ceux de l'UE gagnent en valeur absolue presque le même niveau de bien-être tandis qu'en valeur relative le Japon en sort gagnant avec un impact trois fois plus élevé. Capté par le surplus du consommateur, la littérature montre que trois effets sont couramment simulés dans des travaux empiriques (effet de détournement commercial, effet de consommation, et effet de production) et selon Onogwu et Arene (2013), les effets création commerciale constitués de l'effet de consommation et de l'effet de production accroissent le bien-être tandis que l'effet de détournement commercial le réduit plutôt. de

Notons enfin que les voies de recours aux compensations des pertes éventuelles sont explorées (ActionAid, 2003; Hoestenberghé et Roelfsema, 2006). Selon ActionAid (2003), une voie de compensation serait d'augmenter le taux de taxe douanière à l'importation vis-à-vis d'autres partenaires commerciaux tandis que Hoestenberghé et Roelfsema (2006) proposent d'accroître le financement extérieur aux firmes sous-traitantes des APE.

Rappelons que l'accord a défini trois mesures compensatoires : lorsque les pertes signalées concernent un produit spécifique, d'abord, l'on peut procéder à la suspension de toute nouvelle réduction du taux de droit de douane à l'importation (DDI) applicable sur le produit concerné, ou augmenter le taux de DDI pour le produit concerné à un niveau n'excédant pas le droit de douane appliqué aux autres pays membres de l'OMC, ou enfin introduire des contingents tarifaires sur le produit concerné.

Toutefois, force est de constater que la plupart des travaux qui ont été menés sur les APE construisent leur méthodologie autour de l'équilibre partiel. Or les modèles d'équilibre partiels bien qu'adaptés à ce type d'analyse, ont comme faiblesse majeure de ne pas pouvoir renseigner sur ce qui se passe sur plusieurs marchés concomitamment. Cette lacune est souvent comblée à travers des modèles comme le Dynamic Stochastic General Equilibrium (DSGE), les modèles VAR, ou les MEGC (Kimbambu, 2014). De plus, ils s'inscrivent pour la plupart

dans une logique statique. Ces lacunes peuvent être comblées par les MEGC dont nous déroulons ci-après l'importance dans les travaux existants.

2.1.3 Revue des travaux sur les modèles d'équilibre général calculable

Un MEGC est une représentation simplifiée de l'économie, décrivant l'ensemble des interactions entre les agents économiques (ménages, entreprises, gouvernement, reste du monde), entre les secteurs économiques et entre l'économie dans son ensemble et l'extérieur. Les MEGC sont mandatés pour avoir fait leurs preuves dans de nombreux travaux d'analyse d'impact. Ils ont pour fondements théoriques les travaux de Walras (1874) ainsi que de (Arrow et Debreu, 1954) qui par ailleurs fait des investigations sur l'existence d'un équilibre général walrasien dynamique.

Dans les années 50, Arrow, Debreu et Mackenzie ont prouvé l'existence d'un équilibre unique sur le marché compétitif. Ils se sont appuyés sur le théorème du point fixe élaboré par Brouwer (1912) et généralisé par Kakutani (1941). Plus tard, Scarf (1967) développe un algorithme conduisant à la détermination de cet équilibre. C'est à partir de ce dernier que l'on va assister à des réflexions ayant conduit dans les années 70 à travers les travaux de Shoven et Whalley (1984), à l'émergence de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler modèle d'équilibre général calculable¹² Davis (2004). Ce couloir de recherche emprunté par de nombreux auteurs repose sur des modèles de type Walrasien. On peut se targuer de qualifier les travaux de Shoven et Whalley de type Walrasien en raison du fait que leur modèle ne revêt aucun caractère d'ordre macroéconomique. Ils ne tiennent pas non plus compte de la monnaie, du niveau des prix, du taux d'échange dans leur modèle, et aucune règle de fermeture macroéconomique¹³ n'y est définie. De plus l'épargne est considérée comme un bien sur lequel le consommateur émet ses préférences. Avec l'émergence des théories de la croissance endogène¹⁴ (Grossman et Helpman, 1993) certains auteurs vont s'intéresser à l'affiliation entre ces théories et les MEGC (Diao *et al.*, 1999). Ces derniers analysant

12. (voir Meng, 2017, pages 14 à 16) pour une revue détaillée sur les MEGC. Cette revue densifiée couvre les domaines suivants : le commerce international, la protection commerciale, le marché du travail, les effets des jeux olympiques d'attaques terroristes, de crise alimentaire, des industries agricoles, l'énergie, le changement climatique, les émissions carboniques, la migration, le chômage, et le bien-être

13. Trois règles de fermeture sont couramment rencontrées : fermeture keynésienne, fermeture, kaldorienne et fermeture à la Johansen (voir Decaluwé *et al.*, 2001, pages 181–200)

14. (voir Kimbambu, 2014) pour la synthèse des travaux

le phénomène dans une optique dynamique cherchent à savoir quel temps doit mettre une économie pour converger vers son état stationnaire. Bien plus ils vont s'investir à la recherche des facteurs qui peuvent conduire l'économie vers cet état stationnaire.

Soulignons également que de nos jours, nombre de travaux sont menés dans une optique dynamique des MEGC (Mabugu et Chitiga, 2007; Djiofack et Omgba, 2011; Obeng, 2014; Yango et Mukoko, 2016). Comme l'explique Djiofack et Omgba (2011) dans une étude sur l'efficacité de la prise en compte de l'hypothèse du revenu permanent dans l'élaboration des politiques au Cameroun, l'étude de la dynamique des phénomènes devient intournable tant est-il vrai que tout change avec le temps.

Pour cela, Rotemberg et Woodford (1995) étudient les conséquences de l'introduction de l'hypothèse de marchés imparfaitement compétitifs dans des modèles de croissance néoclassique. La prise en compte des rendements croissants permet de déceler les sources de fluctuations engendrées par des anticipations autoréalisatrices. Le résidu de Solow globalisé dans la littérature comme une mesure de chocs technologiques exogènes contient une composante endogène qui peut ne pas avoir de lien avec les véritables changements de technologie (Hall, 1988; Baxter et King, 1990; Burnside *et al.*, 1993). Les auteurs montrent pour cela que dans un modèle dynamique, une hausse des dépenses gouvernementales en présence de concurrence imparfaite conduit à une hausse du résidu de Solow ainsi qu'à une augmentation de la production et de l'emploi. (Evans, 1992) montre également que le résidu de Solow peut être expliqué par les chocs de politique monétaire.

Selon Grigoriou (2009), la théorie de l'équilibre général walrasien est rendue si célèbre du fait de ses fondements théoriques sur l'économie du marché et aussi grâce à la redécouverte de Walras. L'auteur justifie en même temps l'existence de l'équilibre général walrasien dynamique et dans ses fondements théoriques de l'économie de marché, la théorie de l'équilibre général walrasien s'interroge sur la validité de trois hypothèses : d'abord, elle suppose qu'une économie de marché est une économie décentralisée ; ensuite elle tend vers un équilibre général qui assure la compatibilité des plans des agents privés ; et enfin tout déséquilibre peut s'y résorber grâce à un ajustement par les prix.

La validité de ces hypothèses permet d'apporter une réponse d'abord à la question de l'existence d'un équilibre général, puis à celle de sa stabilité. La loi de l'offre et de la demande qui est un ingrédient aidant à la réalisation de tels objectifs couplés aux choix individuels

des agents permet de rendre compte de l'ajustement des prix sur le marché en garantissant une correction auto-équilibrante mais surtout en intégrant le principe de la neutralité de la monnaie. Dès lors, une question de loin importante émerge à savoir : Une économie de marché qui respecte de tels critères réalise-t-elle une allocation optimale des ressources ? cette question fait appel à deux outils d'analyse : **la théorie du bien-être et l'optimalité de Pareto**. La prise en compte effective de la dynamique de l'économie dans les questions d'analyse des variations du système d'équilibre général en réponse à des changements dans les paramètres va être l'œuvre de Hicks (1939). Ce dernier va s'appuyer sur la théorie de la demande entièrement dérivée de la notion de préférence. Cassel (1918) investiguant sur la détermination de l'équilibre général qui respecte la loi de Walras montre qu'il suffit pour n marchés que $(n - 1)$ soient en équilibre pour que le n ième le soit aussi. Mais il est contesté par Stackelberg qui montre que le système n'admet pas de solution si le nombre de ressources est supérieur au nombre de biens. De plus il n'exclut pas que les prix et quantité d'équilibre soient négatifs.

Dans le cadre des MEGC appliqués les premières formalisations empiriques se sont faites autour des travaux de Johansen (1960), Harberger (1962) et de Scarf et Hansen (1973). Inspirés du modèle walrasien, ces modèles appliqués dans les pays développés sont formellement calqués sur les postulats de modèles de type néoclassique à la seule différence qu'ils permettent de tenir compte des imperfections du marché (Hérault, 2004). Dans le cadre des pays en développement, Adelman et Robinson (1978) sont mandatés pour avoir construit en Corée de sud, le tout premier MEGC appliqué. Ce dernier a comme spécificité, le fait qu'il permet dans une logique dite structuraliste néo-classique, de tenir compte des imperfections du marché¹⁵ avec une rigidité des fondamentaux de l'économie (Hérault, 2004). Selon Iqbal et Siddiqui (2001) il existe quatre branches des MEGC : premièrement les modèles de croissance multisectoriel de Johansen. Ce modèle se focalise sur les allocations sectorielles du capital et du travail et la distribution de l'output par secteur. Le second type de modèle est connu sous le nom de modèle de type Harberger-Scarf-Shoven-Whalley qui tire ses racines de l'économie du bien-être. Le troisième type s'appuie sur l'approche de Jorgenson *et al.* (1984) qui se focalise sur les estimations économétriques. L'approche de Ginsburgh et Walbroek qui

15. Les facteurs prédominants des imperfections du marché étant différents des Pays développés aux pays en développement

complète cette liste s'appuie quant à elle sur la programmation linéaire.

Dans la lignée des travaux sur les échanges commerciaux, les MEGC y sont dansement appliqués (Adelman et Robinson, 1978; Njinkeu et Bamou, 2000; Iqbal et Siddiqui, 2001; Hérault, 2004; Karingi *et al.*, 2005; Perez, 2006; Philip, 2006; Chitiga *et al.*, 2007; Adjovi *et al.*, 2007; Koné, 2010; Adamu, 2013; Dodson, 2013; Haqiqi et Bahalou Horeh, 2013; Binjian et Sakamoto, 2013; Obeng, 2014; Bouët *et al.*, 2018; Tröster *et al.*, 2020).

Les sujets abordés par ces auteurs sont divers et touchent entre autres : les effets de l'ouverture commerciale, les politiques commerciales, les barrières à l'exportation, le taux de change, les réformes du marché, et aussi les accords commerciaux. Parmi ces auteurs ceux qui se sont intéressés aux APE sont entre autres : Karingi *et al.* (2005), Adjovi *et al.* (2007), Perez (2006), Koné (2010), Dodson (2013), Bouët *et al.* (2018), Tröster *et al.* (2020).

Afin de tester notre première hypothèse d'étude, il convient à présent de dérouler la démarche méthodologique qui sera élaborée essentiellement autour de la modélisation en équilibre général calculable dont les arguments qui militent à son choix pour appréhender notre problématique viennent d'être exposés.

2.2 Méthodologie

Dans cette étude, nous utilisons un modèle d'équilibre général calculable dynamique récursif pour l'économie camerounaise (MEGCDYCAM) ouverte au reste du monde (ROW). Le Cameroun est considéré comme une petite économie, c'est-à-dire, qu'il a une faible capacité à influencer les prix à l'échelle mondiale voire dans l'espace Union européenne. MEGC-DYCAM est un modèle construit à partir d'une matrice de comptabilité sociale (MCS) à 96 comptes tirés pour l'essentiel du tableau des ressources et emplois (TRE 2016)¹⁶. Cette matrice comprend 2 comptes de facteurs de production (capital et travail); 44 comptes de branches d'activités codifiés de A1 à A44; 44 comptes de produits codifiés de C1 à C44; 4 comptes des institutions résidentes dont 1 pour les ménages salariés, 1 pour les ménages capitalistes, 1 pour les entreprises, et 1 pour le gouvernement; 1 compte pour le reste du monde; 1 compte pour le tarif douanier, et 1 compte d'accumulation.

16. A défaut d'obtenir les données du TCEI (2016) nous utilisons les données des comptes nationaux ainsi que des sources gouvernementales

2.2.1 Choix des formes fonctionnelles du modèle

La littérature sur les formes fonctionnelles dans les modèles d'équilibre général calculable est fournie dans les travaux de Shoven et Whalley (1984), Gunning et Keyzer (1995) et Willenbockel (2004). Selon Shoven et Whalley (1984) en effet, plusieurs formes fonctionnelles sont couramment rencontrées en équilibre général. Les fonctions de type Cobb-Douglas, les fonctions CES (Constant Elasticity of Substitution), les fonctions CET (Constant Elasticity of Transformation), les fonctions de type Leontief, les fonctions LES (Linear Expenditure System), les fonctions CRESH (Constant Ratios of Elasticity of Substitution Homothetic), les fonctions Translog et autres. Les auteurs rappellent que le choix d'une quelconque de ces formes fonctionnelles doit être conforme à la théorie mais aussi aux faits empiriques. Mais couramment elles sont choisies en fonction de la manière dont l'on compte appréhender les élasticités dans le modèle.

Ainsi, il est reconnu que les fonctions de demande sont en général de type Cobb-Douglas. Toutefois, lorsqu'elles admettent des restrictions, la forme CES est une voie de contour aux complications qu'elles soulèvent. En tout état de cause, les fonctions de type CES sont vérares pour la détermination des élasticités prix unitaires. Quant aux fonctions de type LES, elles s'appliquent assez souvent pour contourner les difficultés laissées par Cobb Douglas mais imposent que les valeurs initiales des paramètres soient spécifiées.

Du côté de la production, les fonctions de type CES à valeur ajoutée sont généralement utilisées pour permettre la substitution entre les facteurs primaires. Si plus de deux facteurs sont utilisés, les fonctions de type CES hiérarchique sont utilisées. La graphique 2.2 illustre les différentes étapes de construction d'un MEGC telles que relayées par (IFPRI, 2007).

2.2.2 Description du modèle

Les interactions entre les divers secteurs et agents économiques sont illustrées sur le graphique 2.3. En effet, la production totale est déterminée par une fonction de type Leontief entre la valeur ajoutée totale et la consommation intermédiaire pour chaque branche. Tous les produits issus des branches sont vendus sur le marché et les facteurs de production sont modélisés par une fonction de production de type CES entre le capital et le travail. L'objectif des firmes étant de minimiser les coûts de production, elles cherchent à déterminer

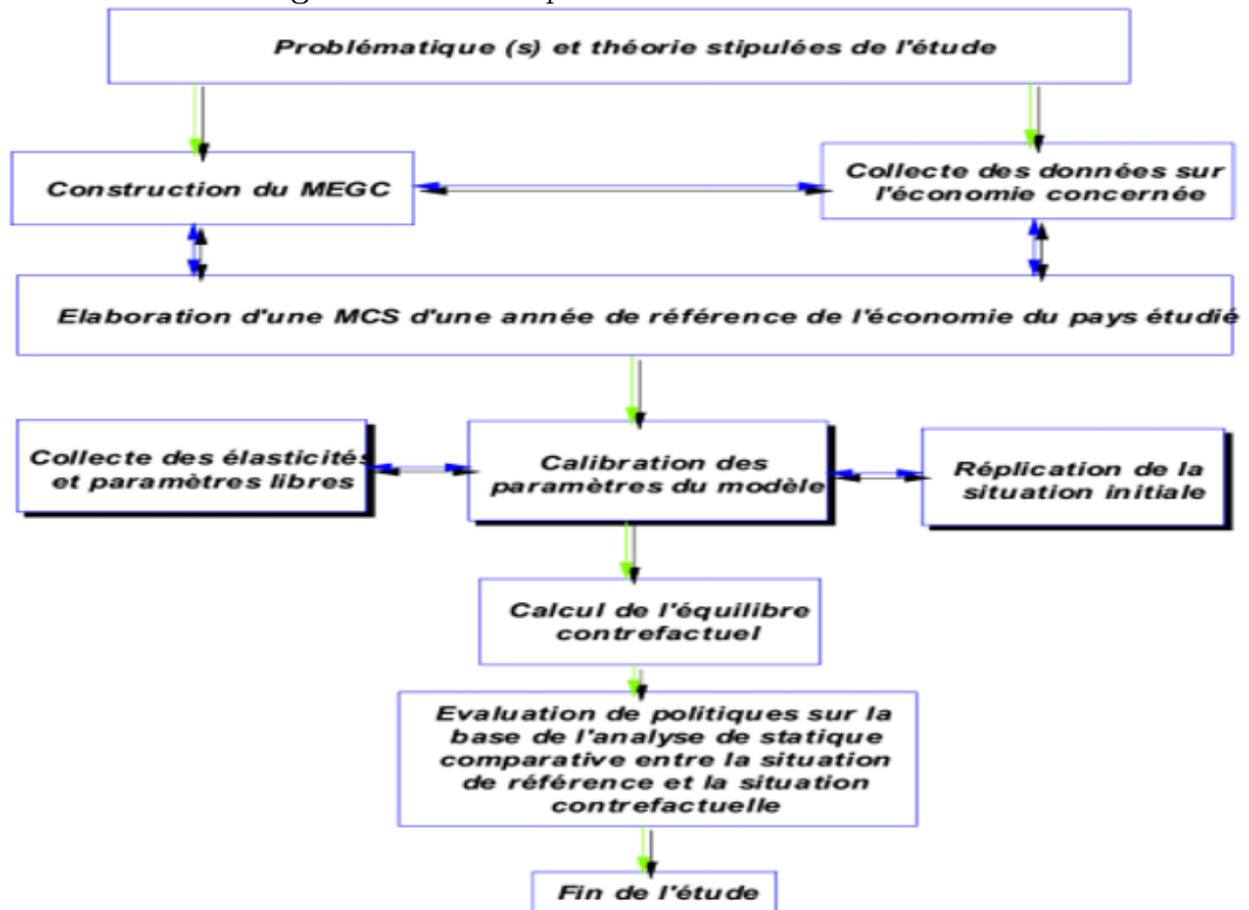
les quantités optimales de facteurs nécessaires pour satisfaire la demande. Le capital est supposé fixe tandis que le travail est mobile entre les branches. La mobilité de ce dernier permet de définir la quantité de main d'œuvre à employer et le niveau de salaire appliqué sur le marché de l'emploi.

Le prix de l'output et le prix mondial des produits exportés sont fixes. Le prix domestique est constitué du prix au producteur et de la taxe indirecte sur les produits. Le prix d'un bien composite est fonction du prix domestique et du prix sur le marché intérieur du bien importé dans chaque secteur d'activité. Le prix de l'output est influencé par le prix des inputs utilisés et affecte à son tour le prix à l'exportation. L'output produit est un output agrégé, dont une quantité est vendue sur le marché intérieur et l'autre exportée. Cela crée une transformation imparfaite de l'output agrégé destiné aux exportations et aux biens domestiques données par une fonction à élasticité de transformation constante (CET). Les producteurs cherchent à maximiser leurs profits à partir des ventes qu'ils réalisent sous contraintes de transformation. La demande d'exportation est supposée infiniment élastique. Le prix reçu par les producteurs est exprimé en monnaie locale. Les biens mis sur le marché domestique sont vendus aux ménages, au gouvernement, et aussi ils sont utilisés comme intrants intermédiaires ainsi que pour des besoins d'investissement. Les prix domestiques sont flexibles et reflètent l'équilibre entre l'offre et la demande des différents biens sur le marché. L'offre étrangère est supposée parfaitement élastique par rapport aux prix mondiaux.

Les ménages qui offrent les facteurs de production reçoivent en retour une rémunération salariale pour les ménages salariés et une rémunération du capital pour les ménages capitalistes. Ils reçoivent également des revenus de transferts opérés par le gouvernement, les entreprises, les autres ménages et le reste du monde. Ils dépensent leur revenu pour l'achat des biens sur le marché, font des transferts vers d'autres ménages, paient les taxes, puis font des épargnes. Les entreprises reçoivent les revenus du capital, ainsi que les transferts des autres unités institutionnelles. Elles paient les taxes, versent des dividendes aux ménages capitalistes, et font des épargnes.

Le gouvernement reçoit les impôts et taxes. Soit les taxes directes collectées sur le revenu des ménages et des entreprises, soit les taxes indirectes collectées sur les produits issus des différentes branches d'activités, ou alors les taxes douanières sur les importations et les exportations des produits. Ses dépenses sont constituées essentiellement de la rémunération

Figure 2.2 – Les étapes de construction d'un MEGC



Source : IFPRI (2007) rapport technique du modèle d'équilibre général calculable pour le Burkina Faso

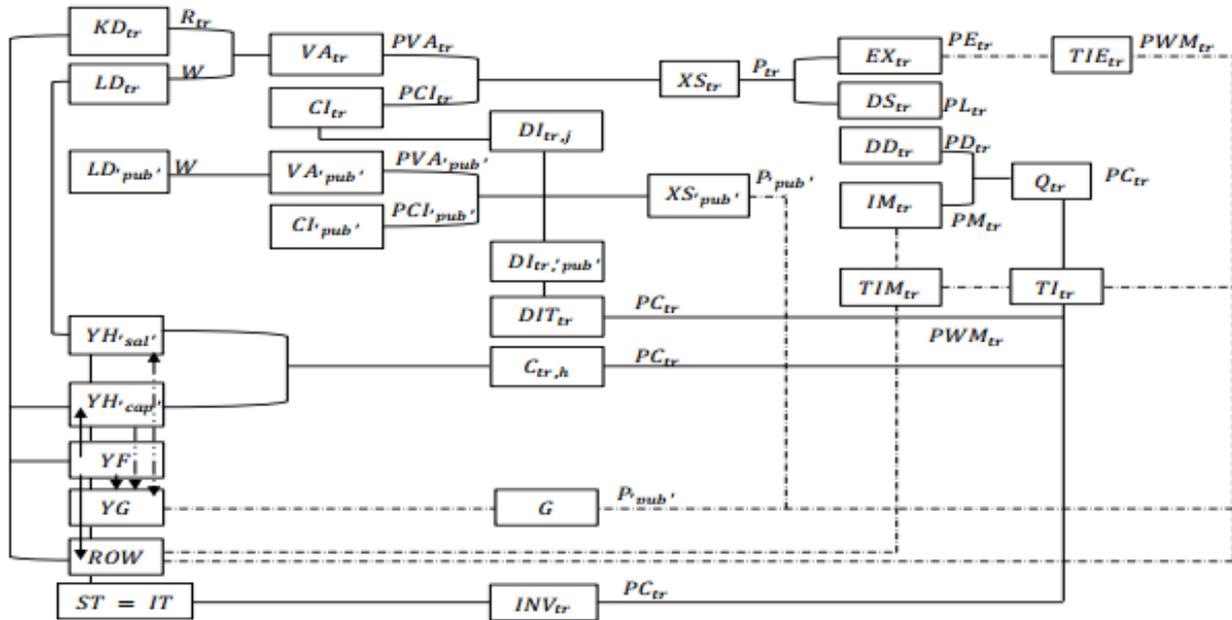
salariale pour les fonctionnaires et autres agents de l'État, des investissements dans des infrastructures, des transferts aux ménages, des subventions aux producteurs etc. il réalise également des épargnes. Le déficit du compte courant est supposé fixe pour limiter l'influence des flux étrangers sur l'économie.

2.2.3 Matrice de comptabilité sociale (MCS)

C'est la base de données utilisées dans le travail¹⁷. Il s'agit en fait d'une compilation de données de diverses sources dont les fondamentales proviennent du tableau des ressources et emplois (TRE) et des comptes nationaux issus de l'INS. Nous construisons une MCS pour l'année 2016.

17. C'est une matrice carrée qui permet de représenter pour une année donnée les divers flux d'échanges opérés entre les agents économiques. Elle tire ses sources de la matrice entrée sortie de Leontief (1941) version améliorée des fameux tableaux économiques de Quesnay (1759)

Figure 2.3 – Schéma du modèle



Source : Auteur à partir de Partnership for Economic Policy (PEP)

2.2.3.1 Procédure de mise en œuvre de la matrice

La matrice de base est construite à partir des données du TRE pour 2016, des comptes nationaux et du MINFI (2017). Ces dernières sont utilisées comme alternatives à l'absence du tableau des comptes économiques intégrés (TCEI 2016)¹⁸. La MCS comprend 96 comptes tirés pour l'essentiel du tableau des ressources et emplois (TRE 2016)¹⁹. Elle comprend 2 comptes de facteurs de production (capital et travail); 44 comptes de branches d'activités codifiés de A1 à A44; 44 comptes de produits codifiés de C1 à C44; 4 comptes des institutions résidentes dont 1 pour les ménages salariés, 1 pour les ménages capitalistes, 1 pour les entreprises, et 1 pour le gouvernement; 1 compte pour le reste du monde; 1 compte pour le tarif douanier, et 1 compte d'accumulation. La forme générale de la MCS est présentée dans le tableau 2.1 et les interactions qui s'y opèrent sont résumées sur le graphique 2.3.

2.2.3.2 Équilibrage de la matrice de comptabilité sociale

Assez souvent, la matrice de comptabilité sociale primaire n'est jamais équilibrée²⁰ car diverses sources sont généralement utilisées à sa construction (TRE, TCEI, et autres).

18. Précisons que l'année 2016 est idoine dans la mesure où elle correspond à l'année à partir de laquelle l'APE bilatéral camerounais est effectif

19. À défaut d'obtenir les données du TCEI (2016) nous utilisons les données des comptes nationaux ainsi que des sources gouvernementales

20. L'équilibre voudrait que le total en ligne de chaque compte soit égal au total en colonne du même compte

Il existe pour cela plusieurs méthodes d'équilibrage de la MCS parmi lesquelles les plus utilisées sont la méthode Racking-Ratio (RAS) et la méthode d'entropie croisée (Robinson *et al.*, 1998; Robinson et Moataz, 2000; Fall, 2010; Lee et Su, 2015; Mukoko et Blaise, 2016). Il existe également la méthode des moindres carrés ordinaire et la méthode des similarités (Cardenete *et al.*, 2017). Nous présentons ci-après les deux premières méthodes²¹.

2.2.3.2.1 Méthode RAS

Cette méthode consiste à trouver une nouvelle matrice T^* très proche de la matrice initiale T , déséquilibrée en spécifiant juste les totaux de contrôle pour chaque ligne et colonne de T (Fall, 2010; Mukoko et Blaise, 2016). On commence par fixer un seuil de convergence très faible $\epsilon > 0$ puis par itérations on vérifie si $d = \sum_{j=1}^n |Z_j - Y_j^*| < \epsilon$ avec Z_j la somme en colonne de la matrice T et Y_j^* la somme en colonne de la nouvelle matrice T^* (Fall, 2010). Si cette condition est remplie, on aura l'égalité entre le total en ligne et le total en colonne de chaque compte et la matrice T^* est obtenue c'est-à-dire équilibrée, sinon on réitère la procédure.

2.2.3.2.2 Méthode d'entropie croisée

Cette méthode consiste à minimiser la distance de l'entropie croisée de Kullback et Leibler (1951)²² de la distance entre les probabilités a posteriori et a priori. Transposé en économie, les probabilités a priori sont représentées par les éléments a_{ij} de la matrice A tandis que les probabilités a posteriori sont les coefficients a_{ij}^* de la nouvelle matrice des coefficients A^* de laquelle on déduira la matrice T^* .

Toutefois plusieurs études montrent que la méthode d'entropie croisée offre des résultats beaucoup plus convergents que ceux de la méthode RAS. Ceci justifie le choix que nous portons à cette méthode dans le cadre de cette étude.

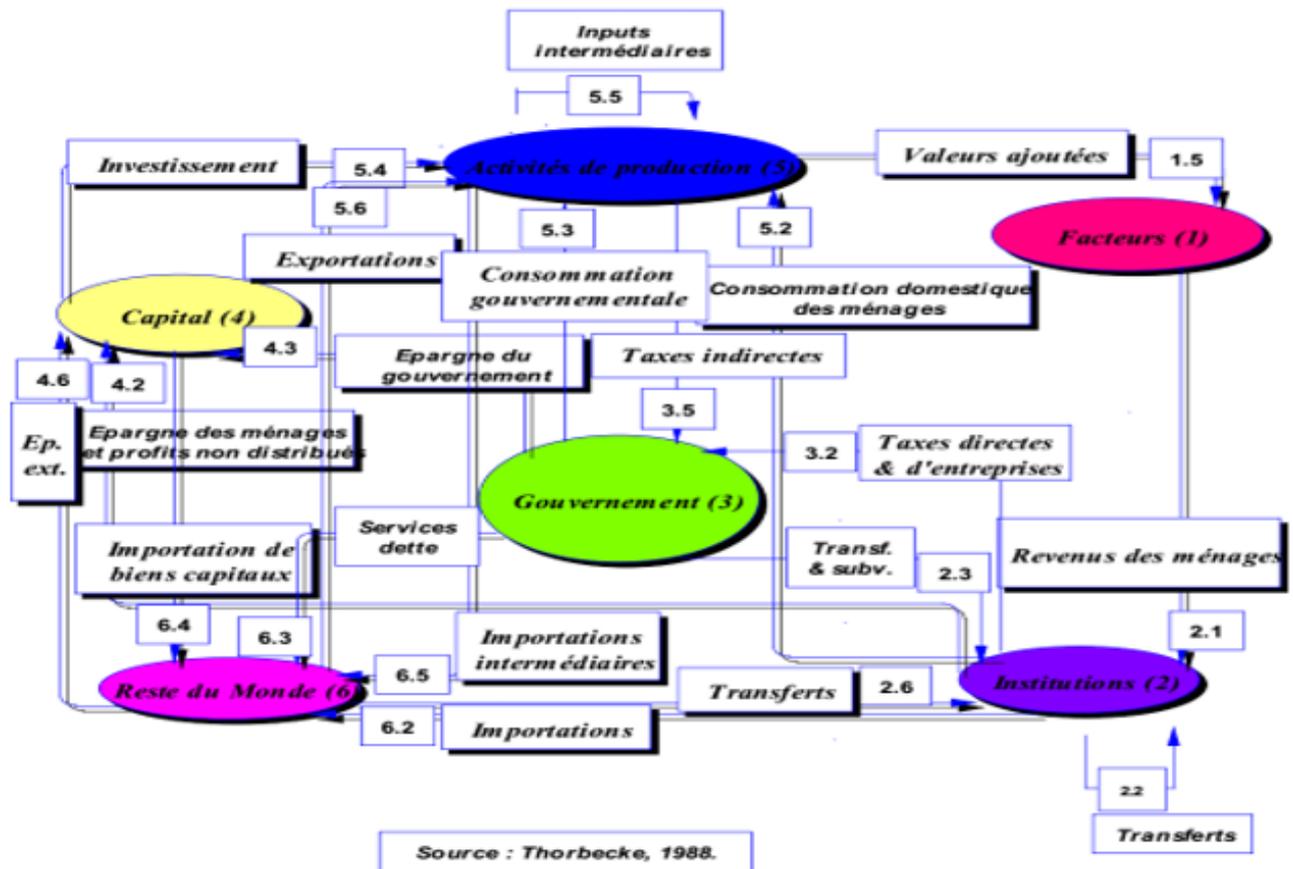
2.2.3.3 Cohérence de la matrice de comptabilité sociale

La pertinence des résultats d'un MEGC repose sur la cohérence de la MCS, base de données utilisée. Selon Decaluwé *et al.* (2001) cette cohérence est de deux types : la cohérence interne et la cohérence externe. La cohérence externe porte sur la véracité des sources des

21. Nous nous sommes inspiré de Fofana et Cockburn (2003), Fall (2010) et Mukoko et Blaise (2016)

22. L'entropie est un concept couramment utilisé en cybernétique et renvoie à un nombre qui mesure l'incertitude de la nature d'un message donnée à partir de celui qui le précède (Fall, 2010)

Figure 2.4 – Circulation des transactions d'une MCS



Source : Tiré de IFPRI (2007) rapport technique du modèle d'équilibre général calculable pour le Burkina Faso

données utilisées à sa construction ainsi que des diverses manipulations opérées. Quant à la cohérence interne, elle tient à la vérification des équilibres comptables macroéconomiques. Ces équilibres sont présentés ci-dessous :

$$PIB + IM = C + G + EX \text{ ou } IM + REV = EX + TR_{rdm} + SR \text{ ou } IT = SM + SE + SG + SR$$

Avec PIB : produit intérieur brut au prix du marché, IM : importations des produits au prix CAC ²³, C : consommation privée ; G : consommation publique ; IT : investissements ; EX : exportations des produits aux prix FAB ²⁴ ; REV : revenus du capital ou revenus de facteurs nets payés au reste du monde ; TR_{rdm} : transferts courants nets en provenance du reste du monde ; SM : épargne des ménages ; SE : épargne des entreprises ; SG : épargne du gouvernement ; SR : épargne étrangère.

23. Coût Assurance Fret ou prix frontière c'est-à-dire avant que les importations ne soient grevées d'une part des droits de douane nets des subventions douanières et d'autre part des impôts indirects intérieurs

24. Franco à Bord c'est-à-dire taxes à l'exportation comprises et les nettes de subventions

Tableau 2.1 – Forme générale de la MCS

		1	2	3	4	5	6
		Activités	Produits	Facteurs	Institutions	Reste du monde	Accumulation
1	Activités	Ventes domestiques					
2	Produits	Consommation intermédiaire			Consommation finale	exportations	Investissement
3	Facteurs	Paiements aux facteurs					
4	Institutions	Taxes et subventions de production	Taxes et subventions sur les produits	Revenus de facteurs	Transferts		Transferts
5	Reste du monde		Importations		Transferts		
6	accumulation			Epargnes	Balance du compte couran		

Source : Auteur, adapté de Fofana (2007)

2.2.4 Canaux de transmission de la politique de libéralisation commerciale

Impact sur le prix à l'importation des produits

Rappelons-le, l'influence sur les prix retient à plus d'un titre notre attention : l'on peut se préoccuper par exemple de savoir si l'abondance des produits d'origine de l'UE entraîne une baisse du prix de ceux-ci sur le marché intérieur, ou encore si cela contribue à une amélioration du bien-être des ménages comme le dispose la théorie de l'union douanière. Pour mieux apprécier cela, partons de l'équation du prix suivante :

$$PM_{tr} = PWM_{tr} \cdot E \cdot (1 + TX_{tr}) \cdot (1 + TM_{tr}) \quad (2.1)$$

Le prix du produit (tr) importé PM_{tr} est une fonction croissante des impôts douaniers (TM_{tr}) et du taux de la taxe indirecte (TX_{tr}) supporté pour entrer dans le marché intérieur. Ce prix est également une fonction croissante du prix mondial du produit (tr) exporté et du taux de change (E). Cette évolution va résulter du comportement tarifaire envers l'UE,

décrit par l'équation (2.2) suivante :

$$TIMUE_{tr} = M_{tr} \cdot TM_{tr} \cdot TMUE_{tr} \cdot PWM_{tr} \quad (2.2)$$

Où $TIMUE_{tr}$ représente le montant des recettes tirées de l'importation des produits d'origine de l'UE. M_{tr} le montant total des importations réalisées par le pays, TM_{tr} le taux de droit de douane appliqué à l'ensemble des produits importés quelle que soit leur origine, et $TMUE_{tr}$ la fraction du revenu tarifaire alloué à l'UE. Cette dernière, en 2016 vaut 0,311 selon Eurostat (2017).

Ainsi, nous décomposons le revenu tarifaire selon deux sources : une partie issue de l'UE, $TMUE_{tr}$ ²⁵ et l'autre issue du reste du monde, TMW_{tr} dont l'équation est décrite de façon similaire par :

$$TIMW_{tr} = M_{tr} \cdot TM_{tr} \cdot TMW_{tr} \cdot PWM_{tr} \quad (2.3)$$

Les équations (2.2) et (2.3) imposent une équation d'équilibre illustrée par :

$$TIM_{tr} = TIMUE_{tr} + TIMW_{tr} \quad (2.4)$$

La relation (2.4) montre qu'une annulation du tarif extérieur sur les produits issus de l'UE réduit le montant de la taxe globale à l'importation à celui issu du reste du monde. Ce qui a pour conséquence la baisse du prix à l'importation PM_{tr} décrit dans l'équation (2.1). Étant donné que cette taxe est une source du revenu gouvernemental, ce dernier s'en trouve réduit tel que décrit par l'équation (2.5) ci-après par le biais de TIM_{tr} :

$$YG = \sum_{tr} (TI_{tr} + TIM_{tr} + TIE_{tr}) + \sum_h TD_h + TDE \quad (2.5)$$

Le comportement du prix domestique du produit tr, PD_{tr} est fonction du prix du produit vendu sur le marché intérieur Pl_{tr} et du taux de la taxe indirecte TX_{tr} donné par l'équation (2.6) ci-après. Ainsi, en cas de difficulté de résorption de la perte de revenu gouvernemental à travers le revenu tiré des exportations, l'on pourrait assister à une hausse du taux de la taxe indirecte TX_{tr} ou à l'application des politiques d'austérité soit en réduisant les

²⁵ La proportion retenue dans cette étude est de 23% (calcul de l'auteur à partir des données de Eurostat et du TRE en 2016)

salaires, soit en augmentant les impôts directs sur le revenu des ménages et des entreprises.

$$PD_{tr} = Pl_{tr} \cdot (1 + TX_{tr}) \quad (2.6)$$

Le comportement de la production en valeur pour laquelle une partie est destinée à être vendue sur le marché intérieur et l'autre sur le marché mondial est mis en œuvre par l'équation (2.7) suivante :

$$P_{tr} \cdot XS_{tr} = Pl_{tr} \cdot D_{tr} + PE_{tr} \cdot EX_{tr} \quad (2.7)$$

Où D_{tr} est la quantité à vendre sur le marché local et EX_{tr} la quantité à exporter. P_{tr} le prix de l'output de la branche tr , PE_{tr} le prix à l'exportation du produit tr . Par ce mécanisme, une hausse de la production, toutes choses égales par ailleurs conduit à une hausse de la quantité exportée.

S'agissant des importations, elles sont supposées augmenter de par la théorie de l'union douanière qui dispose que la baisse des prix suite au démantèlement des barrières douanières entraîne une hausse des importations. Le comportement de ces dernières est capté à partir d'une fonction de type CES en respect de l'hypothèse d'Harmington par :

$$\frac{M_{tr}}{D_{tr}} = \left[\left(\frac{PD_{tr}}{PM_{tr}} \right) \cdot \left(\frac{1 - \beta_{tr}^M}{\beta_{tr}^M} \right) \right]^{\sigma_{tr}^M} \quad (2.8)$$

2.2.5 Analyse du bien-être

Le bien-être est capté par la variation équivalente inspirée de Decaluwé *et al.* (2001). Son équation est la suivante :

$$EV_h = YM_h \cdot \prod_{tr} \left[\frac{P_{tr}}{Pl_{tr}} \right]^{\beta_{tr}^h} - YM0_h \quad (2.9)$$

Avec YM_h le revenu nominal du ménage h à la période courante, et $YM0_h$ sa valeur de base; β_h la part du produit tr dans la consommation totale du ménage h en valeur. Elle exprime le gain de revenu tiré par le consommateur lui permettant de maintenir le niveau d'utilité indirecte consacrée à la période de base. Ainsi si $EV_h > 0$, le bien-être s'améliore tandis que $EV_h < 0$ dénote d'une détérioration du bien-être.

2.2.6 Calibrage du modèle

Lorsque l'on entrevoit des simulations à l'aide d'un MEGC, cela suppose que la matrice de comptabilité sociale ait été bien équilibrée, mais au-delà de cette exigence, certaines valeurs intrinsèques au modèle doivent être définies. Il s'agit des paramètres²⁶. Mais compte tenu de la complexité du modèle, les valeurs de certains paramètres²⁷ ne sont pas disponibles. Le processus de calibrage²⁸ ou « calibration » répond à cette exigence. Comme l'a expliqué Emini *et al.* (2006) on part d'un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) supposé linéaire :

$$Y = f(X, \beta, \gamma) \quad (2.10)$$

Où Y est le vecteur des variables endogènes, X le vecteur des variables exogènes, β et γ les vecteurs des paramètres²⁹. Les β sont les paramètres connus³⁰. Leurs valeurs peuvent provenir de trois sources : soit par estimations économétriques, soit par adaptation lorsqu'elles sont tirées d'autres pays, soit à travers la littérature. Et en cela, nous nous appuyons sur les deux dernières approches pour définir les paramètres inconnus de notre modèle surtout dans le cadre de la mise en œuvre de la microsimulation³¹. Bien évidemment il faut reconnaître que cette démarche ne fait pas consensus mais elle reste monnaie courante dans de nombreux travaux. C'est aussi dans cette optique qu'une analyse de sensibilité des résultats qui s'appuie sur la modification d'une valeur de ceux-ci mérite d'être conduite. En revanche les valeurs des paramètres γ restent inconnues. C'est la recherche de ces dernières de manière à répliquer les valeurs de base de la MCS qui constitue le processus de calibrage.

Puisque les valeurs de β et des variables endogènes et exogènes sont connues (que nous notons respectivement par Y_0 et X_0 comme valeurs à la période de base '0'), le modèle (2.10)

26. Il s'agit des valeurs qui ne changent pas au cours des simulations

27. Certains proposent de recourir à la littérature pour la détermination de ces paramètres (Shoven, 1988; Decaluwé *et al.*, 2001) d'autres conseillent de les estimer par des méthodes économétriques (Djiofack et Omgba, 2011) par exemple et d'autres proposent de les calibrer directement dans le modèle (Hosoe *et al.*, 2010)

28. Calibrer c'est déterminer les valeurs des paramètres inconnus du modèle en fixant des valeurs aux variables endogènes qui permettent l'équilibre de la matrice de comptabilité sociale (Hosoe *et al.*, 2010)

29. Les γ sont appelés paramètres calibrés tandis que les β sont les paramètres stratégiques ou paramètres libres (Emini *et al.*, 2006)

30. Mais ils sont connus parce que leurs valeurs sont connus *ex-ante*

31. Les valeurs des paramètres d'élasticité CES et CET sont indiquées dans le tableau D.2 en annexe

peut s'écrire

$$Y_0 = f(X_0, \beta, \gamma) \quad (2.11)$$

La résolution du modèle (2.11) permet d'obtenir les valeurs des paramètres γ

$$\gamma = g(Y_0, X_0, \beta) \quad (2.12)$$

Nous procédons ainsi de cette manière pour déterminer les valeurs des paramètres tels que les coefficients techniques des fonctions Cobb Douglas ou les élasticités dans notre modèle.

2.2.7 Bouclage du modèle

Tout modèle empirique doit pouvoir distinguer les variables qui font partie du modèle appelées variables endogènes des variables qui sont à considérer hors du modèle appelées variables exogènes supposées données (Hosoe *et al.*, 2010). La fermeture macroéconomique ou bouclage du modèle repose sur le choix des variables exogènes sur la base desquelles seront réalisées les différentes simulations. Le modèle s'appuie sur un système d'équations simultanées, il suffit d'imposer la contrainte de l'égalité entre le nombre de variables endogènes et le nombre d'équations du modèle. Pour cela, la littérature distingue en général quatre règles de fermeture macroéconomique³² et ces variables exogènes ne peuvent changer de valeur pendant les simulations.

Le modèle consiste en un système de 2 631 équations simultanées et 2 755 variables dont 124 sont exogènes (voir annexe A pour la liste complète des équations, variables et paramètres du modèle). Les équations sont inspirées du site Partnership for Economy Policy (PEP)³³.

Ainsi, le bouclage de notre modèle est fait autour de 124 variables : la taxe sur l'importation des produits d'origine de l'UE $TIMUE_{tr}$, le prix domestique pour le produit tr PD_{tr} , le prix mondial du produit tr exporté PWE_{tr} , la transfert des entreprises au reste du monde, (TEW), le déficit courant de la balance des paiements (SR), les recettes provenant

³². La fermeture classique, la fermeture keynésienne, la fermeture kaldorienne et la fermeture à la Johansen voir Decaluwé *et al.* (2001) pour des détails sur les trois dernières règles de fermeture

³³. Nous faisons recours au logiciel GAMS pour nos simulations

de la taxe à l'exportation du produit tr , l'épargne du ménage h , SM_h , la taxe directe collectée sur le revenu de ménage $h TD_h$, les dépenses publiques (G), le revenu gouvernemental (YG), l'offre totale de main d'œuvre LS , le transfert public aux ménages salariés TG .

Avec $j = \{A1, A2, \dots, A43\}$

$tr \subset \{A1, A2, \dots, A43\}$

Dans le tableau 2.2, les comptes d'activité sont codifiés A_i ($i=1, 2, \dots, 44$), tandis que les comptes de produits sont codifiés C_i ($i=1, 2, \dots, 44$). Le regroupement des comptes (agriculture, industrie, services marchands et services non marchands) est inspiré du travail de Fall (2010).

Scénario de l'étude

Le scénario principal de cette étude repose sur la réduction du tarif douanier à l'importation des produits d'origine de l'Union Européenne³⁴. En raison de l'indisponibilité des données sur le tarif douanier induit par les importations du Cameroun aussi bien de l'UE que du reste du monde en relation directe avec les 44 comptes de produits présentés plus haut, nous adoptons la technique de calculs basée sur le tableau 2.4³⁵.

Les taux du tableau 2.4 sont issus du texte portant dispositions sur le tarif des douanes dans la CEMAC chapitre 1 section 1 sur le tarif extérieur commun en zone CEMAC. Ces taux varient toutefois selon les produits. Les taux appliqués ainsi que les valeurs douanières pour les importations camerounaises (globales d'une part et de l'union européenne d'autre part) correspondant aux comptes de produits $C1$ à $C44$ de la MCS sont présentés dans le tableau 2.3 :

Le tarif douanier appliqué à l'importation du produit i ($i = 1, \dots, 44$) de l'union européenne est déterminé à partir de l'équation (2.2).

2.3 Résultats et interprétations

Les résultats des impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral camerounais sont présentés en six temps : d'abord les résultats agrégés par secteurs d'activité (agriculture, industrie, services marchands et services non marchands) ; ensuite, le récapitulatif des im-

34. L'union européenne a libéralisé 80% des produits exportables vers le Cameroun à concurrence de 100% des exportations des produits camerounais 30%

35. Les taux de droit de douane à l'importation sont tirés du document de douanes en CEMAC (2009)

Tableau 2.2 – Codification des Comptes MCS à partir des Comptes nationaux

Code	Libellé comptes nationaux	Secteurs	Activités	Produits	
1	Produits de l'agriculture	Agriculture	A1	C1	
2	Produits de l'élevage et de la chasse		A2	C2	
3	Produits sylvicoles		A3	C3	
4	Produits de la pêche et de la pisciculture		A4	C4	
5	Produits énergétiques	Industrie	A5	C5	
6	Autres produits extraction		A6	C6	
7	Viande et poisson		A7	C7	
8	Produits du travail des grains et des produits		A8	C8	
9	Produits du cacao, du café, du thé et du sucre		A9	C9	
10	Oléagineux et aliments pour animaux		A10	C10	
11	Produits à base de céréales		A11	C11	
12	Produit laitiers ; produits à base de fruits		A12	C12	
13	Boissons		A13	C13	
14	Produits à base de tabac		A14	C14	
15	Produits de l'industrie textile		A15	C15	
16	Cuirs et chaussures		A16	C16	
17	Produits du travail du bois et articles en		A17	C17	
18	Papier et cartons ; produit édités et imprimés		A18	C18	
19	Produits du raffinage, de la cokéfaction et d		A19	C19	
20	Produits chimiques		A20	C20	
21	Produits en caoutchouc et en plastique		A21	C21	
22	Autres produits minéraux non métalliques et		A22	C22	
23	Produits métalliques de base et ouvrages en m		A23	C23	
24	Machines, appareils électriques et matériels		A24	C24	
25	Equipements et appareils audiovisuels et de c		A25	C25	
26	Matériel de transport		A26	C26	
27	Meubles, produits des industries div. et Sce		A27	C27	
28	Réparation et installation des machines et éq		A28	C28	
29	Electricité et supports énergétiques		A29	C29	
30	Eau et assainissement		A30	C30	
31	Travaux de construction		Services marchands	A31	C31
32	Réparations et entretien de véhicules et moto			A32	C32
33	Services d'hôtellerie et de restauration			A33	C33
34	Transports et entreposage			A34	C34
35	Services d'informations et de communications	A35		C35	
36	Services financiers	A36		C36	
37	Services immobiliers	A37		C37	
38	Services professionnels, scientifiques et tec	A38		C38	
39	Services d'administration publique et de sécu	Services non marchands	A39	C39	
40	Education		A40	C40	
41	Services de santé et d'action sociale		A41	C41	
42	Autres services		A42	C42	
43	Correction territoriale		A43	C43	

Source : Compilation de l'auteur à partir du tableau ressources emplois (TRE, 2016)

pects de l'abolition du tarif douanier à l'importation des produits d'origine de l'UE³⁶ est

36. Nous appliquons le taux de 30,1% des importations totales du Cameroun à l'égard de l'UE (Eurostat, 2017)

présenté dans les tableaux 2.5 et 2.6. Ceux-ci rendent compte en perspective, des impacts sur quatre variables fondamentalement³⁷ : la demande de produits, la demande intermédiaire des produits, la consommation des ménages salariés et la consommation des ménages capitalistes. Ils sont mesurés sur la période de 2016 à 2040 découpée en trois sous périodes : la première va de 2016 à 2023, période de démantèlement complet des barrières douanières à l'entrée des produits d'origine de l'UE rapportée après une période de réticence par le gouvernement camerounais aux produits du deuxième groupe³⁸ ; la seconde va de 2024 à 2032 et la troisième va de 2033 à 2040. Les deux dernières périodes supposent le démantèlement complet des barrières douanières. En troisième lieu une illustration via les graphiques des impacts sur des variables indépendantes des produits est présentée. Il est question ici d'étudier le comportement des variables telles que l'épargne gouvernementale, le revenu disponible et le revenu réel des ménages, l'investissement total, le PIB, le taux de salaire, la taxe sur les entreprises, les dividendes. Au point 4 nous questionnons l'impact de l'APE bilatéral sur le bien-être des ménages appréhendé suivant l'approche de la variation équivalente³⁹. À la cinquième section, un récapitulatif des gains et pertes totaux potentiels sur la période 2016-2040 est présenté dans le tableau 2.7. Pour témoigner de la robustesse de nos résultats, une analyse de sensibilité vient clôturer la présentation des résultats à la section 6.

Toutefois l'interprétation des résultats sur la période 2016-2023 doit être appréhendée avec précautions, période au cours de laquelle le taux de DDI est supposé régresser jusqu'à son annulation. En plus, ce taux varie selon les différents groupes de produit. Nous avons en effet pour de mesures de simplification envisagé un seul scénario notamment l'annulation complète du tarif douanier à l'importation des produits d'origine de l'UE. En outre, la prise en compte des résultats sur ladite période offre des perspectives d'analyse sur les anticipations

37. D'autres variables sont présentées en annexes. Le choix des quatre variables est guidé par leur lien plus ou moins direct avec les APE

38. Nous rappelons que le démantèlement des produits du premier groupe qui ont subi une décote de 25% l'an est complet depuis Août 2019. Ceux du deuxième groupe subissent quant à eux une décote de 15% l'an depuis Août 2017 et seront libres d'accès sur le marché camerounais en 2023. Le début du démantèlement des produits du troisième groupe constitués essentiellement des véhicules, motos, ciments etc. a connu un retard de quelque mois du fait de la pandémie à Corona virus qui a mis en difficulté l'économie camerounaise dans son ensemble. En effet, sensé débuté en Août 2020, ce n'est qu'à partir du premier Janvier 2021 que le démantèlement est rendu effectif.

39. Comme le justifie Decaluwé *et al.* (2001) page 271 la mesure de la variation équivalente est généralement préférée à la variation compensatoire car en plus de permettre au décideur de politique économique qui connaît les prix de la situation de référence à la base desquels il juge l'amélioration ou la détérioration du bien-être des consommateurs, elle offre l'opportunité d'appréhender sans soucis d'interprétations plusieurs simulations à la fois

plus ou moins rationnelles du comportement de l'économie.

Mais avant d'entrer dans le détail de ces différents points il convient de rappeler que ces résultats sont obtenus au prix d'un certain nombre d'hypothèses :

- La mise en œuvre de la dynamique du modèle est récursive⁴⁰ ;
- Le PIB croît au taux de 4,5% par an ;
- Toutes les variables endogènes croissent au même rythme que la population, soit un taux de 2,8% (MINFI, 2008).

2.3.1 Résultats agrégés

Observons d'entrée de jeu que le prix à l'importation des biens sur le marché intérieur augmente pour les produits agricoles de 21,95%, 19,70% et 17,47% sur les trois périodes respectivement tandis que les prix des biens industriels sont en baisse de 12,06%, 36,60% et 80,94% respectivement. Le même constat est fait pour les services marchands.

Pour comprendre ce qui se passe, le tableau 2.8 montre que le prix du marché des produits agricoles en baisse (-1,45%, -4,59%, et -6,08% respectivement) rend plus chers les produits d'origine étrangère, ce qui conduit à une hausse du taux de change de 1,29%, 1,84% et 1,76% respectivement et décourage in fine leur importation sur le marché camerounais.

En revanche, la hausse des prix du marché des produits industriels comme ceux des services traduit l'incitation des produits étrangers à entrer sur le marché camerounais. C'est d'ailleurs une motivation à importer (surtout les machines) qui a poussé le gouvernement à mettre cet accord en application afin d'entreprendre une véritable industrialisation de son économie. Par ailleurs, le prix local au producteur est en hausse presque pour les trois secteurs comme le montre le tableau 2.9 alors que l'on observe une baisse de la taxe indirecte grevant les produits à l'exclusion des produits industriels desquels l'impact est plutôt positif. Ce sont ces effets conjugués qui contribuent à la baisse du prix du marché relevée précédemment. Si l'on peut comprendre cette situation, il faut tout de même observer que la hausse des prix du secteur industriel traduit la hausse de la demande adressée à ce secteur telle que l'illustre le tableau 2.10 entre 2016 et 2023.

Ce comportement de la demande aussi bien pour les produits finaux que pour les produits intermédiaires est majoritairement en baisse. On s'imagine que l'APE crée un blo-

40. Confer Hosoe *et al.* (2010)

cage des activités dans les différents secteurs, ce qui engendre un effet de détournement des ménages pour les biens importés comme le montre le tableau 2.6. En effet, elles augmentent considérablement pour les secteurs agricoles et des services alors qu'à côté, la production dans ces branches indiquée dans le tableau 2.5 est en baisse et touche même celle de la branche des industries. Ce comportement est lié majoritairement à la valeur ajoutée également en baisse permanente. La consommation intermédiaire des branches ne contribue donc pas fortement à ce résultat. Et cela n'est d'ailleurs qu'une conséquence logique de la baisse de la demande intermédiaire des branches illustrée précédemment. Du côté des exportations, elles sont également en baisse dans tous les secteurs et traduisent logiquement la faiblesse de la production.

S'agissant des pertes en recettes douanières, elles touchent essentiellement les secteurs agricoles et des services. Le tableau 2.10 montre qu'elles baissent continuellement de -2,32% à -10,23% entre 2016 et 2040 pour le secteur agricole et de -0,02% à -0,38% pour le secteur des services. Leur baisse traduit le comportement à la hausse des importations telles que relevé précédemment. D'ailleurs, le comité de suivi et de mise en œuvre de l'APE bilatéral camerounais indiquait dans son bilan que, des pertes estimées à plus de 685 millions de FCFA avaient été enregistrées un an après la mise en application de l'accord et à plus de 4,3 milliards de FCFA 2 ans après. Ces pertes attribuables à 233 opérateurs économiques n'avaient cependant pas connu un effet de redistribution véritable dans la sphère économique.

Sur le plan des agrégats macroéconomiques, le tableau 2.12 montre que le PIB connaît une baisse croissante de -0,07% entre 2016 et 2023 à -0,14% entre 2024 et 2032 puis à -0,22% entre 2033 et 2040. Cette baisse est tributaire d'une baisse comme mentionné plus haut de la valeur ajoutée des branches, et aussi des taxes indirectes collectées sur les produits. Ceci laisse penser que l'accord pourra freiner les efforts de croissance entrepris par le gouvernement si aucune mesure n'est prise pour éviter cela. On note également une baisse graduelle de l'indice des prix à la consommation après une augmentation au cours de la première période. Cette baisse traduit également l'amélioration du bien-être des ménages salariés et capitalistes comme l'indique le tableau 2.16. L'on comprend à ce niveau que l'APE sur le plan théorique a eu des effets positifs au niveau du consommateur.

2.3.2 Abolition du tarif douanier envers l'UE : Impacts par période et identification des canaux de transmission

Nous présentons premièrement les résultats sur la demande, ensuite sur la consommation des ménages, et enfin sur d'autres variables annexées.

2.3.2.1 Impact sur la demande

Relativement aux variables du tableau 2.13 sur la demande, une première lecture nous emmène à ébaucher des impacts qui augmentent dans le temps. Que ce soit la demande réelle de produits manifestée par les agents ou la demande intermédiaire des branches d'activité, les produits qui subissent un impact positif du fait de l'APE voient celui-ci s'améliorer davantage dans le temps. À l'inverse de ceux-ci, les produits qui sont impactés négativement voient leur état se détériorer davantage. La demande manifestée à l'endroit de ces produits diminue avec le temps.

Les quatre produits qui relèvent du secteur agricole (produits de l'agriculture (C1), de l'élevage et de la chasse (C2), de la sylviculture (C3), de la pêche et la pisciculture (C4)) subissent tous un impact négatif même si la demande intermédiaire des produits de l'élevage et de la chasse connaîtra un retournement de tendance à partir de la seconde période 2024-2032.

Les produits de l'agriculture (C1) qui subissent une baisse croissante en termes de demande de consommation des ménages (de -0,16% à -0,36% puis à -0,67% sur les trois périodes) coexistent avec la recrudescence des importations de ces produits (voir annexe A). Cette dernière montre en effet que les importations de C1 baisseront de 0,07% au cours des périodes 2016-2023 et 2024-2033 puis augmenteront de 0,04% entre 2033 et 2040 alors que leurs exportations diminueront beaucoup plus conséquemment à la baisse de la production (voir annexe A).

Les produits sylvicoles (C3) affichent un impact favorable sur l'économie camerounaise. Leur baisse explique en effet les efforts de préservation du patrimoine forestier qui plus loin est répercuté sur les importations des produits de l'industrie du travail du bois et articles (C17) qui augmenteront de 6,77% au cours de la période 2016-2023 (voir annexe A). Cette augmentation conduira alors à une baisse de la demande dudit produit pour le

motif de consommation aussi bien pour les ménages (de -0,45 à -1,06%) que pour les entreprises (de -0,28 à -0,68%). Passer cette période, les importations de ces produits diminueront considérablement et frôleront la barre de 30% entre 2033 et 2040.

Quant au secteur de l'énergie, l'APE va entraîner une hausse de la demande de consommation des produits énergétiques qui diminuera avec le temps (de 7,65% pour la première période à 6,39% pour la seconde période, puis à 3,81% pour la troisième période). Cette baisse graduelle suivant les périodes pourra être attribuable aux effets positifs des projets structurants notamment sur la construction de nouveaux barrages hydroélectriques. Toutefois il faudrait peut-être chercher les raisons de cette hausse de la demande énergétique sur les difficultés auxquelles pourrait faire face le gouvernement à rentabiliser ces investissements lourds au profit des ménages. Ce qui offre par conséquent l'opportunité d'interroger les recettes gouvernementales qui en pâtiront (voir annexe A).

Le comportement de l'industrie du textile (C15) appelle à une analyse bien spécifique. Nombre d'observateurs de la scène socio-économico-politique estiment qu'une bonne exploitation des produits relevant de ce secteur contribuerait efficacement à tirer le meilleur parti de cet accord. Selon les sources d'Eurostat (2017) les importations issues de la partie UE à elles seules s'élèvent à plus de 393 milliards de FCFA contre un montant d'exportations quasi-nul. À la même date, la production domestique est évaluée à 264 milliards de FCFA seulement (TRE, 2016). De ce fait, les résultats montrent que la demande intermédiaire des produits du textile va augmenter au fil des années de 0,1% à 0,32% puis à 0,56% pour les trois périodes. Cela traduira les efforts de développement de ce secteur qui aura pour effet de réduire la demande de consommation d'abord de 0,13% ensuite de 0,55% puis de 0,91% sur les trois périodes.

Quant à la demande des machines, produits électriques et matériels (C24) il apparaît que les efforts de production domestique traduits par une hausse croissante de la demande intermédiaire de ces produits (de -0,37% à 0,15% puis à 0,16% au cours des trois périodes) s'accompagneront d'une baisse progressive de la demande de consommation de ceux-ci de 4,3% à 10,15% puis à 10,79% au cours des trois périodes.

Le comportement des industries de l'énergie électrique (C29) et de l'eau et assainissement (C30) indique que la demande de consommation de ces produits augmentera consécutivement à la baisse de la demande intermédiaire.

Pour ce qui est du secteur des services, la demande de consommation va baisser progressivement d'une période à l'autre consécutivement à la faiblesse de la demande intermédiaire pour quatre grands groupes de produits : réparation et entretien de véhicule et motos (C32), services de l'hôtellerie et de restauration (C33), services de transport et d'entreposage (C34), services d'information et de communication (C35). S'agissant des services financiers (C36), la demande va augmenter au cours de la première période de 0,1% alors que les besoins d'investissements n'augmenteront que de 0,1%. Passer cette période, la tendance va s'inverser de manière croissante. Dans le secteur de l'immobilier, la demande va augmenter consécutivement à une baisse de la demande intermédiaire.

2.3.2.2 Impact sur la consommation des ménages

À la lumière du tableau 3.12 il ressort de manière générale que, l'annulation du tarif à l'importation des produits originaires de l'UE induit un accroissement de la consommation des ménages salariés et capitalistes. Ce résultat est potentiellement justifié pour les produits relevant du secteur agricole alors qu'il est un peu mitigé pour les produits du secteur industriel et du secteur des services. L'accroissement qui en résulte est plus accru chez les ménages capitalistes et, comparativement au bilan de cet accord dressé le 04 Août 2017 par le comité de suivi et d'évaluation de l'APE bilatéral, 233 opérateurs ont tiré profit de la première réduction du taux de DDI qui a représenté une perte en recettes douanières de plus de 685 millions de FCFA.

Cette hausse pourrait être attribuable à plusieurs facteurs : la production qui diminue d'année en année (voir annexe A) ; les importations qui augmentent au détriment des exportations ; la consommation intermédiaire des ménages qui diminue ; les investissements qui diminuent et qui sont inexistantes pour certains produits ; les prix des produits locaux qui augmentent au détriment des prix des produits équivalents importés qui baissent sur le marché intérieur. Ce résultat valide la théorie de l'union douanière inspirée par Viner (1950) qui dispose que par le canal des prix, le démantèlement des barrières douanières entraîne une hausse des importations qui entame la baisse des prix favorisant l'accès des ménages aux produits destinés à leur consommation. Il corrobore sur le plan empirique les travaux de Mbithi *et al.* (2015), Nwali et Arene (2015) dans leur étude sur l'impact de l'APE sur le secteur agricole au Nigeria.

Tableau 2.3 – Codification des Comptes de la MCS à partir des Comptes nationaux (valeurs en milliards de FCFA) pour 2016

Libellé comptes nationaux	Prods	DDI	Import totales	Import UE	Tarif.imp. UE
Produits de l'élevage et de la chasse	C2	30%	38	9	2,6
Produits sylvicoles	C3	20%	0	0	0
Produits de la pêche et de la pisciculture	C4	20%	0	0	0
Produits énergétiques	C5	30%	314	72	21,7
Autres produits extraction	C6	10%	92	21	2,1
Viande et poisson	C7	20%	180	41	8,3
Produits du travail des grains et des produits	C8	20%	152	35	7,0
Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	C9	30%	27	6	1,9
Oléagineux et aliments pour animaux	C10	10%	40	9	0,9
Produits à base de céréales	C11	5%	9	2	0,1
Produit laitiers ; produits à base de fruits	C12	30%	77	18	5,3
Boissons	C13	30%	76	18	5,3
Produits à base de tabac	C14	30%	9	2	0,6
Produits de l'industrie textile	C15	10%	113	26	2,3
Cuirs et chaussures	C16	10%	19	4	0,4
Produits du travail du bois et articles en	C17	30%	2	0	0
Papier et cartons ; produits édités et imprimés	C18	10%	94	22	2,1
Produits du raffinage, de la cokéfaction et d	C19	10%	168	39	3,9
Produits chimiques	C20	10%	374	86	8,6
Produits en caoutchouc et en plastique	C21	10%	96	22	2,2
Autres produits minéraux non métalliques et m	C22	10%	64	15	1,5
Produits métalliques de base et ouvrages en m	C23	10%	262	60	6,0
Machines, appareils électriques et matériels	C24	10%	372	86	8,6
Equipements et appareils audiovisuels et de c	C25	10%	219	50	5,0
Matériel de transport	C26	10%	223	51	5,1
Meubles, produits des industries div. et Sce	C27	10%	24	6	0,6
Réparation et installation des machines et éq	C28	10%	0	0	0
Electricité et supports énergétiques	C29	10%	0	0	0
Eau et assainissement	C30	10%	0	0	0
Travaux de construction	C31	10%	62	14	1,4
Vente en gros et en détail	C32	30%	0	0	0
Réparations et entretien de véhicules et moto	C33	5%	0	0	0
Services d'hôtellerie et de restauration	C34	10%	7	2	0,2
Transports et entreposage	C35	20%	503	116	23,1
Services d'informations et de communications	C36	10%	25	6	0,6
Services financiers	C37	20%	106	24	4,9
Services immobiliers	C38	10%	0	0	0
Services professionnels, scientifiques et tec	C39	10%	224	52	5,2
Services d'administration publique et de sécu	C40	0%	0	0	0
Education	C41	0%	0	0	0
Services de santé et d'action sociale	C42	5%	0	0	0
Autres services	C43	0%	0	0	0
Correction territoriale	C44	0%	393	90	0

Source : Source : Compilation de l'auteur à partir du (TRE, 2016), Code douane CEMAC (2009), Eurostat (2016)

Tableau 2.4 – Taux de droit de douane applicable aux produits des pays tiers importés dans la CEMAC

Catégorie	Produits	DDI
Catégorie I	Biens de première nécessité	5%
Catégorie II	Matières premières et biens d'équipement	10%
Catégorie III	Biens intermédiaires et divers	10%
Catégorie IV	Biens de consommation courante	30%

Source : Commission de la CEMAC, tarif des douanes CEMAC (2009)

Tableau 2.5 – Impact sur la production et valeur ajoutée des branches (valeur en %)

Secteurs	Production			Valeur ajoutée		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-0.89	-2.16	-3.12	-0.79	-1.83	-2.65
Industrie	-0.44	-0.98	-1.40	-0.38	-0.93	-1.31
Services	0.01	0.01	-0.03	-0.01	0.00	-0.05
Serv.publics	0.26	0.58	0.88	0.27	0.74	0.98

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.6 – Impact sur les importations et exportations (valeur en %)

Branches	Importations			Exportations		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	0.91	2.21	2.78	-0.65	-1.19	-1.73
Industrie	-0.24	-0.51	-0.61	-0.24	-0.77	-0.98
Services	1.72	9.18	16.20	-0.62	-0.69	-0.65

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.7 – Impact sur le prix du marché

Branches	Prix du marché du produit tr			Prix payé à l'exportation du produit tr		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-1.02	-2.64	-3.80	-0.66	-1.29	-2.07
Industrie	-0.28	-0.59	-0.97	-0.38	-0.68	-0.77
Services	-0.11	-0.25	-0.43	-0.19	-1.04	-0.86

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.8 – Impact sur le prix du marché

Branches	Prix du marché du produit tr			Prix payé à l'exportation du produit tr		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-1.45	-4.59	-6.08	-16.24	-17.53	-14.73
Industrie	-1.46	24.28	40.70	1.70	-1.16	-2.87
Services	-0.11	0.13	0.14	7.01	0.48	-1.23

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.9 – Impact sur le prix au producteur pour la vente sur le marché intérieur et le prix intérieur du marché du produit importé sur le marché

Branches	Prix du marché du prdt tr			Prix payé à l'exportation du prdt tr		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	0.08	0.15	0.01	21.95	19.70	17.47
Industrie	1.07	1.08	0.10	-12.06	-36.60	-80.94
Services	0.01	-0.30	-0.46	-2997.00	-6959.45	-10513.65

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.10 – Impact sur la demande composite du produit tr et les recettes sur la taxe indirecte des produits

Branches	Prix local au prodteur du prdt vendu			Prix intérieur du prdt importé		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-0.04	-0.04	-0.04	-2.32	-6.52	-10.23
Industrie	0.02	0.00	-0.02	0.68	1.75	2.70
Services	0.00	-0.01	-0.01	-0.02	-0.16	-0.38

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.11 – Impact sur les impôts douaniers

Branches	Impôts douaniers sur imp			Impôts douaniers sur le rest.du.mone		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-1.31	-1.83	-2.67	0.37	0.26	-0.71
Industrie	-1.00	-1.87	-2.45	-0.42	-1.30	-1.88
Services	-0.02	-0.43	-0.58	0.43	0.39	0.55

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.12 – Impact sur quelques agrégats macroéconomiques

Variables	2016-2023	2024-2032	2033-2040
PIB	-0.07	-0.14	-0.22
Taux de change	1.29	1.84	1.76
Indice de prix	1.23	-4.44	-15.38
Épargne publique	0.00	0.00	0.00
Épargne des firmes	-0.56	-1.53	-2.29
Taxe sur les entreprises	-0.04	-0.13	-0.19
Taux de salaire	0.00	0.00	0.00
Revenu des firmes	-0.05	-0.13	-0.19

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Code	Produits	Demande du produit tr (%)			Demande intermédiaire du produit tr (%)		
		2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
C1	Produits de l'agriculture	-0,16	-0,36	-0,67	-1,08	-2,17	-3,64
C2	Produits de l'élevage et de la chasse	-0,71	-0,93	-0,85	-0,12	0,10	0,29
C3	Produits sylvicoles	-3,45	-8,85	-13,52	-0,20	-0,53	-0,61
C4	Produits de la pêche et de la pisciculture	-5,20	-17,45	-18,69	1,78	1,77	1,96
C5	Produits énergétiques	7,65	6,39	3,81			
C6	Autres produits d'extraction	-0,22	-0,39	-5,87	0,73	1,66	1,90
C7	Viande et poisson	-0,11	-0,02	0,04	-1,16	-2,01	-1,66
C8	Produits du travail des grains et des produits	0,87	0,94	0,70	-0,82	-1,14	0,49
C9	Produits du cacao, du thé et du sucre	-4,38	-10,83	-14,93	-1,50	-3,83	-4,86
C10	Oléagineux et aliments pour animaux	-3,34	-7,24	-15,11	-0,63	-1,30	-2,13
C11	Produits à base de céréales	-3,99	-5,17	1,59	-0,10	-0,07	0,05
C12	Produits laitiers ; produits à base des fruits	-0,60	-1,62	-2,16	-0,34	-0,22	0,10
C13	Boissons	0,19	0,37	0,54	-0,37	-0,45	-0,17
C14	Produits à base de tabac	4,61	3,17	8,55	0,78	0,69	0,68
C15	Produits de l'industrie textile	-0,13	-0,55	-0,91	0,10	0,32	0,56
C16	Cuirs et chaussures	5,55	8,49	10,20	1,61	1,94	1,46
C17	Produits du travail de bois et articles	-0,45	-0,78	-1,06	-0,28	-0,33	-0,68
C18	Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	2,23	4,34	5,71	0,54	1,07	1,19
C19	Produits du raffinage, de la cokéfaction	-3,61	-4,59	-5,84	-1,15	-3,10	-4,28
C20	Produits chimiques	1,21	1,00	-4,71	-0,05	0,00	0,06
C21	Produits en caoutchouc et en plastique	-0,50	-0,22	0,00	0,00	0,00	
C22	Autres produits minéraux non métalliques	2,30	4,89	5,91	0,11	0,61	1,06

C23	Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-0,14	-1,08	-1,92	-0,10	-0,38	-0,72
C24	Machines, appareils électriques et matériels	-4,30	-10,15	-10,79	-0,37	0,15	0,16
C25	Equipements et appareils audiovisuels	-9,51	-17,84	-18,89	0,13	-0,07	-0,21
C26	Matériels de transport	-0,15	-0,27	-0,20	-15,24	-16,81	-16,93
C27	Meubles, produits des industries diverses et services	-0,81	-1,09	-1,39	-0,31	-0,50	-0,70
C28	Réparation et installation des machines	-1,43	0,46	2,00	-1,47	-0,87	-0,01
C29	Electricité et supports énergétiques	0,68	0,86	0,74	-0,15	-0,50	-0,77
C30	Eau et assainissement	8,60	16,64	20,82	0,03	-0,25	-0,40
C31	Travaux de construction	0,06	0,05	0,05	-0,10	-0,20	-0,17
C32	Réparation et entretien des véhicules et motos	-4,34	-2,26	-1,49	-0,09	-0,39	-0,62
C33	Services d'hôtellerie et de restauration	-0,57	-1,28	-1,89	-0,16	-0,29	-0,51
C34	Transports et entreposage	-0,12	-0,19	-0,24	-1,02	-2,66	-4,11
C35	Services d'informations et de communications	-0,33	-0,76	-1,16	0,00	-0,16	-0,36
C36	Services financiers	0,10	-0,07	-0,19	0,01	-0,14	-0,52
C37	Services immobiliers	0,34	0,37	0,02	-0,36	-0,38	-0,55
C38	Services professionnels, scientifiques et technologiques	0,40	0,81	1,11	0,00	0,12	-0,01

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.13 – Impacts sur la demande de biens finaux et intermédiaires (valeurs en pourcentage)

Code	Produits	Consommation des ménages salariés (%)			Consommation des ménages capitalistes (%)		
		2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
C1	Produits de l'agriculture	0,13	0,30	0,54			
C2	Produits de l'élevage et de la chasse	0,41	0,59	0,55	1,39	1,54	1,90
C3	Produits sylvicoles	3,39	9,61	15,49	3,38	9,59	15,47
C4	Produits de la pêche et de la pisciculture	1,17	7,90	7,33	1,23	7,96	7,39
C5	Produits énergétiques						
C6	Autres produits d'extraction	1,21	1,36	2,6	1,17	1,32	2,61
C7	Viande et poisson	0,25	0,27	0,26	0,24	0,26	0,25
C8	Produits du travail des grains et des produits	0,14	0,35	0,67	0,14	0,35	0,66
C9	Produits du cacao, du thé et du sucre	0,57	3,55	5,97	0,57	3,54	5,96
C10	Oléagineux et aliments pour animaux	2,84	6,12	12,13	2,84	6,12	12,12
C11	Produits à base de céréales	2,39	3,24	-0,72	2,42	3,28	-0,68
C12	Produits laitiers ; produits à base des fruits	0,59	1,09	1,38	0,59	1,09	1,37
C13	Boissons	-0,11	-0,18	-0,23	-0,11	-0,18	-0,24
C14	Produits à base de tabac	0,89	-49,34	-62,28	1,88	-48,99	-62,14
C15	Produits de l'industrie textile	0,29	0,72	1,01	0,29	0,71	1,00
C16	Cuirs et chaussures	-3,00	-4,48	-5,24	-2,98	-4,45	-5,20
C17	Produits du travail de bois et articles	0,47	-0,78	1,07	0,58	0,89	1,14
C18	Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	-1,11	-1,31	-1,16	4,88	4,40	5,10
C19	Produits du raffinage, de la cokéfaction	1,08	0,96	1,11	1,02	0,88	1,02
C20	Produits chimiques	0,53	1,08	1,55	0,50	1,05	1,51
C21	Produits en caoutchouc et en plastique	-0,37	-0,21	-0,46	-0,10	0,05	-0,20
C22	Autres produits minéraux non métalliques	-0,62	-2,22	-2,77	-0,67	-2,34	-2,94

C23	Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-0,17	0,05	0,59	-0,26	0,00	0,53
C24	Machines, appareils électriques et matériels	-0,17	0,70	1,26	-0,16	0,71	1,27
C25	Equipements et appareils audiovisuels	1,08	1,98	1,86	1,09	1,99	1,84
C26	Matériels de transport	0,02	0,21	0,31			
C27	Meubles, produits des industries diverses et services	0,40	0,37	0,46	0,61	0,53	0,58
C28	Réparation et installation des machines						
C29	Electricité et supports énergétiques	-0,75	0,86	-1,85	-0,73	-1,49	-1,82
C30	Eau et assainissement	-8,32	-14,64	-18,81	-8,32	-14,64	-18,81
C31	Travaux de construction	-0,43	-0,88	-1,09	0,82	-0,73	-0,91
C32	Réparation et entretien des véhicules et motos	1,47	-1,28	-2,41	29,16	27,25	19,34
C33	Services d'hôtellerie et de restauration	0,35	0,88	1,39	0,12	-0,29	0,67
C34	Transports et entreposage	-0,17	-0,50	-0,76	-0,14	-0,47	-0,69
C35	Services d'informations et de communications	0,15	0,50	0,88	-0,51	-0,11	0,30
C36	Services financiers	0,24	0,47	0,67	0,46	0,71	0,89
C37	Services immobiliers	-0,52	-0,58	-0,31	-0,67	-0,69	0,12
C38	Services professionnels, scientifiques et technologiques	-0,34	-0,87	-1,24	-7,13	-7,89	-11,99

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 2.14 – Impacts sur la consommation des ménages (valeurs en pourcentage)

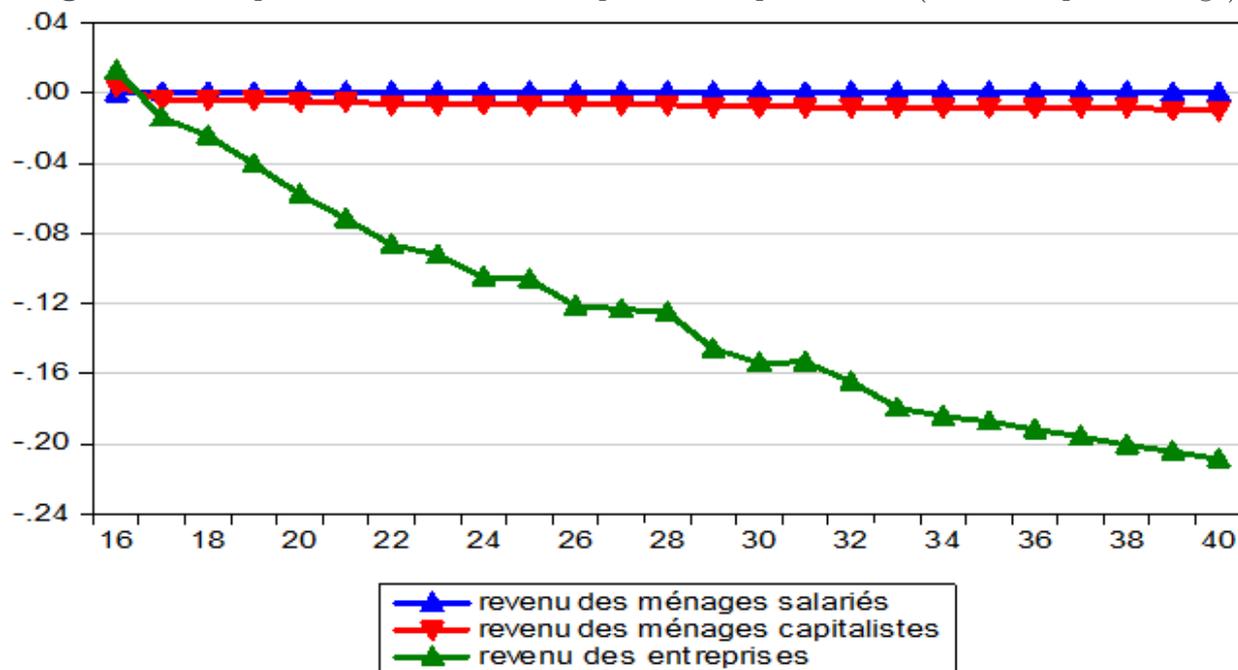
2.3.3 Comportement des échanges commerciaux et de la production locale

Le graphique 2.4 montre que l'annulation du tarif douanier à l'égard de l'UE entraîne une hausse des importations (tirée par les produits d'origine de l'UE). Ce comportement à la hausse des importations est non seulement dû à l'annulation du tarif douanier à l'importation des produits d'origine de l'UE, mais aussi il est lié à la baisse du prix mondial à l'importation des produits de 2,69% (voir tableau 2.15). En revanche, la production diminue d'année en année. Cette baisse est attribuable à une kyrielle de facteurs : en effet, l'entrée massive des produits d'origine de l'UE entraîne une baisse des prix de ceux-ci sur le marché intérieur de 24,87% (voir tableau 3.13) les rendant plus compétitifs par rapport aux produits locaux dont les coûts de production sont relativement élevés malgré une légère baisse de 0,21% avec pour conséquence la baisse des profits des entreprises. Cette baisse de la production exerce une pression à la baisse des exportations plus que proportionnellement. Toutefois, l'environnement lié aux échanges aurait permis une réduction du prix à l'exportation des produits de 2,17% tel qu'indiqué dans le tableau 3.13 bien que cette baisse soit faible comparativement au taux de 2,69% de la baisse du prix mondial à l'importation.

Le résultat de la hausse des importations est conforme à la théorie et corroborent les conclusions de plusieurs travaux (MINFI, 2008; Fontagné *et al.*, 2011; Adamu, 2013; Dodson, 2013; Nwali et Arene, 2015; Mbithi *et al.*, 2015; Bouët *et al.*, 2018; Tröster *et al.*, 2020). Adamu (2013) montre par exemple qu'avec les APE les importations en Afrique Centrale augmentent de 9,6% ce qui contribue à augmenter le déficit de la balance commerciale de \$US 1478 millions.

S'agissant des exportations, nos résultats sont contraires à la théorie de l'union douanière qui prévoit une hausse des exportations à travers une intensification dans la diversification des produits (Bernal, 2013) pour faciliter l'aboutissement des mesures de politique de développement des PED. Et rappelons-le, cette baisse est essentiellement due à la baisse de la production telle que soulignée plus haut. Les conclusions sur les résultats liés aux exportations sont idem pour la production donc la baisse s'aligne à la conclusion des travaux de Adamu (2013) suivant le secteur des services avec un impact positif sur les biens du secteur agricole.

Figure 2.5 – Impacts commerciaux et impact sur la production (valeur en pourcentage)



Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Les résultats sur la baisse du prix mondial à l'importation, du prix intérieur des importations, ainsi que sur la baisse de l'indice des prix à la consommation sont conformes aux conclusions de MINFI (2008). Ce dernier montre que les effets conjugués de la baisse concomitante des prix des produits importés et des biens domestiques se traduit par une réduction médiane de l'absorption domestique en termes de consommation finale des ménages, consommation intermédiaire des branches, et d'investissements.

2.3.4 Impact sur quelques indicateurs agrégés

Nous présentons ici l'impact de l'APE sur des indicateurs agrégés de l'économie notamment, le PIB, le taux de change, l'investissement total, le taux de salaire, l'indice de prix à la consommation, les revenus des ménages, les dividendes reçus par les ménages capitalistes, la taxe directe sur les entreprises, l'épargne gouvernementale.

Au regard des résultats du tableau 2.15, le démantèlement des barrières douanières à l'importation des produits d'origine de l'UE conduit à des pertes pour la prospérité de l'économie pour un bon nombre d'indicateurs dont le plus courant de son développement, le PIB sur la période 2016-2040. Et au regard de la tendance suivie par ces pertes, elles s'amplifieraient davantage au-delà de 2040.

D'abord les variables qui reçoivent un impact positif sont entre autres la consom-

mation des ménages, les dividendes payés aux ménages capitalistes, le taux de change, les importations, la demande de travail, les recettes issues de la taxe indirecte sur les produits. Sur un plan théorique, ces résultats sont conformes aux attentes et corroborent les résultats de nombreux travaux (MINFI, 2008; Mbithi *et al.*, 2015; Nwali et Arene, 2015). La hausse de la consommation des ménages passe par la baisse de l'indice des prix à la consommation dont l'impact est d'environ -7,38%. La hausse des importations passe d'abord par la baisse des charges douanières à l'importation qui a pour conséquence la baisse des prix des produits importés sur le marché local estimée à -24,87%. Cette baisse affecte négativement les prix des produits locaux qui augmentent indirectement de 0,42% alors même que les producteurs domestiques sont incités à réduire leur prix d'environ 0,21% pour s'ajuster à l'offre étrangère. Au demeurant, cela conduit à une hausse de la demande de travail d'une valeur estimée à environ 9,38 milliards de FCFA.

Au chapitre des impacts négatifs, plusieurs variables nous interpellent et suscitent à juste titre un commentaire profond afin d'en tirer des conséquences éventuelles qui pourraient en découler. 20 des variables du tableau 2.15 sont ainsi concernées : la consommation intermédiaire totale des branches, la demande des produits, la demande intermédiaire des produits, l'investissement total, la demande d'investissements pour les produits, les exportations, le solde courant, la demande de capital dans toute l'économie, la demande de produits composites, l'épargne gouvernementale, les recettes tirées de la taxe directe sur le revenu des entreprises, les recettes douanières envers l'UE, les recettes douanières tirées des importations du reste du monde, les pertes en recettes douanières du fait de l'APE, la production totale dans l'économie, le revenu disponible des ménages, le revenu réel des ménages, le revenu des entreprises, la valeur ajoutée, le produit intérieur brut.

La perte la plus criarde estimée à 2477,81 milliards de FCFA sur toute la période 2016-2040 est imputable à la production totale dans l'économie avec un taux de perte annuel de 0,62%. Ce résultat contraire à la théorie suscite une interrogation. Les APE sont sensés promouvoir les efforts de transformation des produits localement et induire par conséquent des effets positifs sur la croissance. Le rôle pilote du secteur industriel dans le circuit de développement tel que voulu par le gouvernement peut nous interpellier à ce sujet. Cette baisse passe par les pertes en valeur ajoutée totale des branches de 1371,40 milliards de FCFA

mais aussi par la baisse de la consommation intermédiaire des branches⁴¹ de 465,15 milliards de FCFA. Cette dernière diminue en raison de la baisse de la demande intermédiaire estimée à -506,95 milliards de FCFA. Le manque à gagner de la production aura pour conséquence la baisse des d'exportations desquelles les pertes sont estimées à 703,27 milliards de FCFA, qui favorisera à son tour l'effondrement de la balance courante dont le déficit est estimé à 750,43 milliards de FCFA. L'investissement total subit une perte de 94,40 milliards de FCFA avec un taux de perte moyen de 0,15% l'an⁴². Cette perte occasionnera à son tour la perte en revenu sur les entreprises de 50,72 milliards de FCFA soit un taux de perte moyen de 0,14% l'an.

Pour ce qui est des recettes douanières, les pertes totales en recettes douanières du fait du démantèlement complet des barrières douanières sur la période 2016-2040 s'élèvent à 237,42 milliards de FCFA. Envers le reste du monde, ces pertes s'élèvent à 143,47 milliards de FCFA. Ce résultat valide les attentes théoriques et est conforme à de nombreuses conclusions (MINFI, 2008; Fontagné *et al.*, 2011; Adamu, 2013; Dodson, 2013; Onogwu et Arene, 2013; Nwali et Arene, 2015; Bouët *et al.*, 2018; Tröster *et al.*, 2020). Par exemple Dodson (2013) estime les pertes de l'ordre de 8% alors que Fontagné *et al.* (2011) les évaluent à 41% pour la partie Afrique Centrale. Dans une étude prospective de ratification de l'APE intérimaire camerounais conduite par le MINFI (2008) les pertes en recettes douanières s'estiment à près de 3000 milliards de FCFA entre 2008 et 2030 ce qui entraînera des pertes en recettes budgétaires de plus de 3145 milliards de FCFA. Les écarts de valeurs avec la présente étude peuvent se justifier suivant deux axes majeurs :

- D'abord l'actualisation des données de simulation. Les présents résultats s'appuient sur des données d'une matrice de comptabilité sociale de 2016 plus actuelle contrairement à celles utilisées par le MINFI (2008) qui s'appuient sur des données de 2003 ;
- Les périodes de projection sont différentes. La présente étude porte sur 25 années (2016-2040) contrairement à la période couverte par le MINFI (2008) qui va de 2008 à 2030.

S'agissant des pertes en PIB, elles s'élèvent à 1381,10 milliards de FCFA sur la période

41. Voir résultats de l'annexe A pour le détail sur les impacts par branche d'activité

42. Cette perte est attribuable à la faiblesse de la demande d'investissements pour les produits qui diminue de 297,10 milliards de FCFA mais aussi à la baisse en demande de capital dont les pertes sont de 1164,75 milliards de FCFA

2016-2040. Le taux de perte annuel moyen est de 0,16%. Ces pertes passent en grande majorité par les pertes en valeurs ajoutées de 1371,10 milliards de FCFA effrénées par les recettes tirées de la taxe indirecte sur les produits qui augmentent de 319,22 milliards de FCFA. Ce résultat corrobore les conclusions de Adamu (2013) et Tröster *et al.* (2020). Adamu (2013) montre dans son étude que les APE ont un impact négatif sur le développement des sous-régions d’Afrique Centrale et d’Afrique de l’Ouest et en même temps impacte positivement les quatre autres groupes des régions ACP. Il montre que l’Afrique Centrale perd environ 2% de son PIB contre 1% pour l’Afrique de l’Ouest. Tröster *et al.* (2020) pour sa part montre que l’accord fait perdre 1,77% de PIB au Sénégal.

2.3.5 Impact sur les variables indépendantes des produits

Les graphiques 2.5, 2.6, 2.7, 2.8 illustrent le comportement des variables suivantes sur toute la période 2016-2040 : revenu des entreprises, revenus disponibles des ménages salariés et capitalistes, indice de prix, taux de change, dividende, investissement total, taxe directe sur les entreprises, épargne gouvernementale, taux de salaire, PIB, variation équivalente des ménages salariés et capitalistes. Ainsi, le graphique 2.5 montre que le revenu des entreprises subira un impact négativement croissant et monotone sur toute la période. Pendant ce temps le revenu disponible des ménages salariés ne subira quasiment aucun impact alors que celui des ménages capitalistes en pâtira légèrement. Sur le graphique 2.6 l’impact de l’indice des prix à la consommation suit une tendance baissière, ce qui traduit la baisse des prix des produits sur le marché intérieur. Ce résultat corrobore les conclusions de Bouët *et al.* (2018) dans leurs travaux sur les APE en Afrique de l’Ouest.

L’impact du taux de change par rapport au franc FCFA, monnaie locale tout comme les dividendes⁴³ augmentent continuellement. L’impact de l’investissement total diminue de façon continue. Dans le tableau 2.15, on note que le taux de salaire subit une évolution sinusoïdale à périodicité d’environ 5 ans avec des impacts oscillant entre -0,02 et 0,02%. Cela traduit l’idée que la taxe directe sur les entreprises tout comme le PIB subissent un impact continuellement négatif. C’est cette détérioration graduelle du PIB qui occasionnerait les pertes de 1381 milliards de FCFA sur toute la période 2016-2040. Sur le graphique 2.8

43. Cette variable agit positivement sur le revenu des ménages capitalistes en dépit de la baisse de ce dernier majoritairement lié à la valeur ajoutée qui est à la base du salaire des ménages

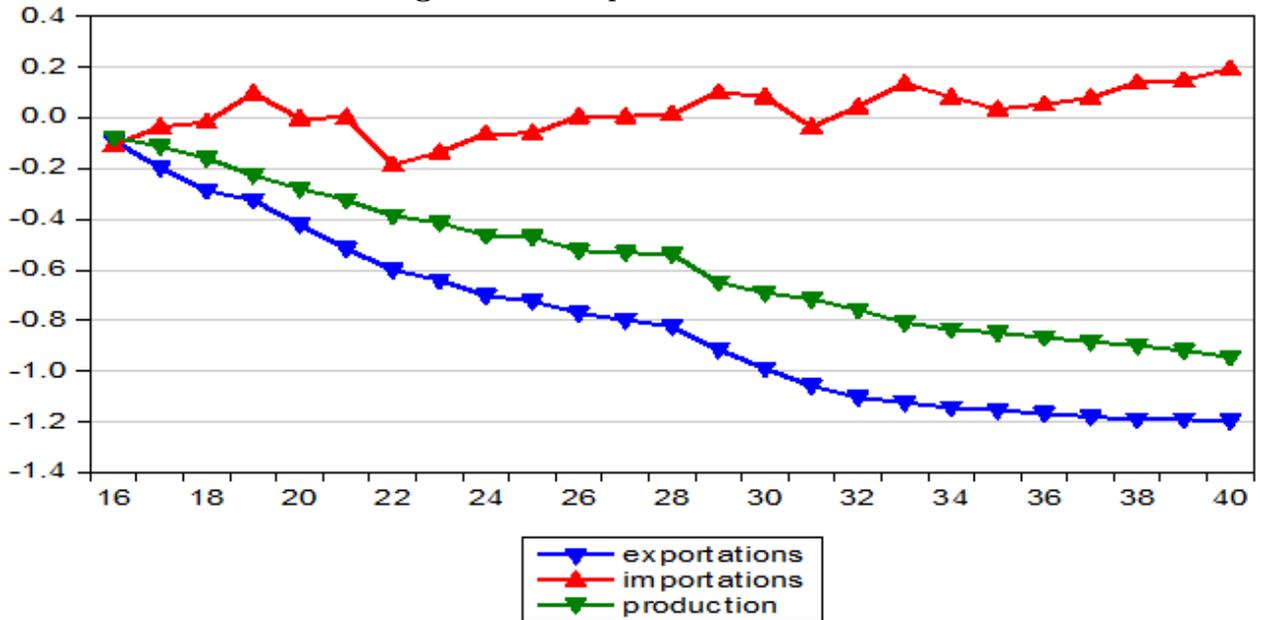
Tableau 2.15 – Récapitulatif des impacts potentiels de l’APE sur l’économie camerounaise sur la période 2016-2040 (valeur des cumuls en milliards de FCFA et taux en pourcentage)

Variables	Cumul des variations et taux moyen		Variables
	Cumul	Taux moyen	
Consommation des ménages	1781,82	0,73	Gain
Consommation intermédiaire totale des branches	-465,15	-0,68	Perte
Demande des produits	-2158,76	-0,82	Perte
Demande intermédiaire des produits	-506,95	-0,74	Perte
Investissement total	-96,40	-0,15	Perte
Dividendes payés aux ménages capitalistes	39,35	0,14	Gain
Taux de change		1,87	Gain
Exportations	-703,27	-0,88	Perte
Importations	47,17	0,04	Gain
Solde courant	-750,43		Perte
Demande d’investissements pour les produits	-297,10	-0,53	Perte
Demande de capital dans toute l’économie	-1164,75	-3,63	Perte
Demande de travail dans toute l’économie	9,38	0,00	Gain
Prix de marché des produits		15,53	
Prix payé à l’exportation des produits		-2,17	
Indice des prix à la consommation des ménages		-7,38	
Prix des produits vendus localement par les producteurs		0,42	
Prix des produits importés sur le marché local		-24,87	
Prix au producteur des produits faits localement		-0,21	
Prix de la valeur ajoutée dans toute l’économie		-0,26	
Prix mondial à l’importation des produits		-2,69	
Demande de produits composites	-36,23	-0,01	Perte
Epargne gouvernementale	-0,12	0,00	Perte
Recettes tirées de la taxe Sur le revenu des entreprises	-4,47	-0,13	Perte
Recettes issues de la taxe indirecte sur les produits	319,22	0,46	Gain
Recettes douanières sans annulation du DDI envers l’UE	-380,89	-1,64	Perte
Recettes douanières sur les importations du reste du monde	-143,47	-0,89	Perte
Recettes douanières perdues du fait des APE	-237,42		Perte
Production totale dans toute l’économie	-2477,81	-0,62	Perte
Revenu disponible des ménages	-5,56	0,00	Perte
Revenu réel des ménages (salariés et capitalistes)	-2,46	0,00	Perte
Revenu des entreprises	-50,72	-0,14	Perte
Valeur ajoutée totale	-1371,40	-0,39	Perte
Produit intérieur brut	-1381,10	-0,16	Perte

Source : Calculs faits par l’auteur à partir des résultats d’analyse

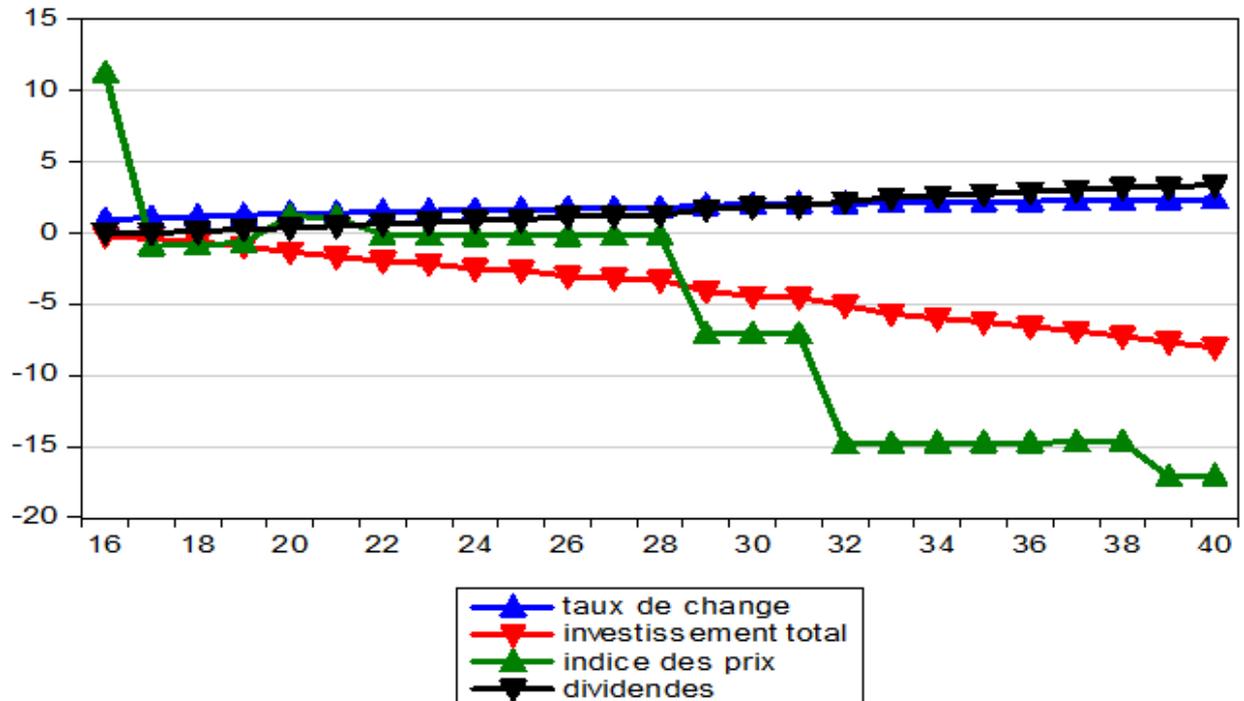
la variation équivalente augmente plus fortement pour les ménages salariés que pour les ménages capitalistes. Ce qui justifie l’amélioration croissante et différenciée du bien-être de ces derniers.

Figure 2.6 – Impacts sur les revenus



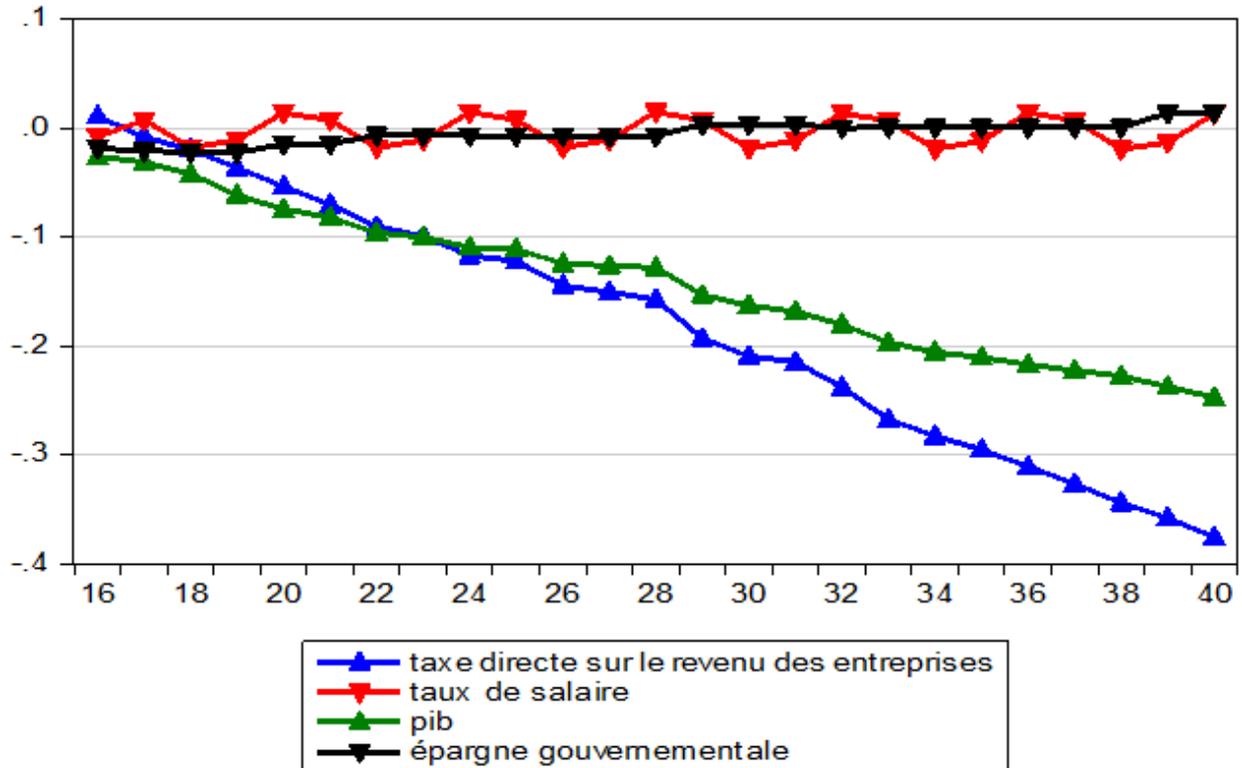
Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Figure 2.7 – Impacts sur l'indice des prix, le taux de change, les dividendes, l'investissement total



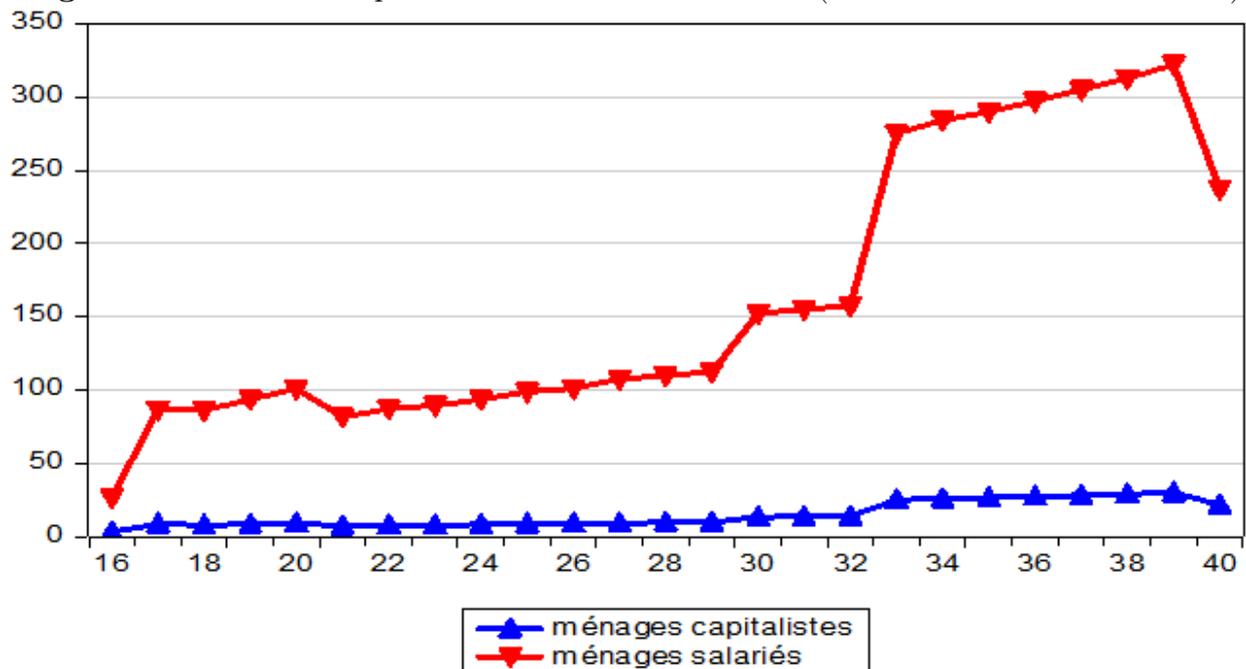
Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Figure 2.8 – Impacts sur le PIB, l'épargne publique, le salaire, la taxe sur les entreprises



Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Figure 2.9 – Variation équivalente : mesure du bien-être (valeurs en milliards de FCFA)



Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

2.3.6 Impact sur le bien-être

À l'image du tableau 2.16, l'annulation du taux de DDI induit une amélioration du bien-être des ménages aussi bien salariés que capitalistes. Le bien-être est mesuré par l'approche de la variation équivalente (voir Decaluwé *et al.*, 2001, page 271). D'année en année le bien-être des ménages s'améliore avec un caractère beaucoup plus accentué du côté des ménages salariés. Relativement à ces derniers, le niveau du revenu nécessaire pour assurer l'utilité indirecte induite par l'APE aura augmenté de 81,35 milliards de FCFA au cours de la période 2016-2023 ; de 120,84 milliards de FCFA au cours de la période 2024-2032 ; et de 290,86 milliards de FCFA au cours de la période 2033-2040. Cela signifie par exemple pour la première période qu'il faudrait réduire de 81,35 milliards de FCFA le revenu des ménages salariés pour maintenir constant leur niveau d'utilité si l'APE n'avait pas été signé. Quant aux ménages capitalistes, l'amélioration du bien-être est estimée respectivement à 7,32 ; 10,35 ; et 26,52 milliards de FCFA sur les trois périodes. Ces résultats sont valides sur le plan théorique et sur le plan empirique et corroborent les résultats des travaux de Adamu (2013), Onogwu et Arene (2013), Bouët *et al.* (2018) pour le cas de la Côte d'ivoire et du Burkina Faso.

Tableau 2.16 – Récapitulatif des impacts potentiels de l'APE sur l'économie camerounaise sur la période 2016-2040 (valeur des cumuls en milliards de FCFA et taux en pourcentage)

Ménages	Variation équivalente (valeurs en milliards de FCFA)		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Ménages salariés	81,35	120,84	290,45
Ménages capitalistes	7,32	10,35	26,52

Source : Calculs faits par l'auteur à partir des résultats d'analyse

2.3.7 Résultats de la robustesse

Nous envisageons ici vérifier la sensibilité de nos résultats suite à une modification de la valeur d'un paramètre. Ainsi, la réduction de 10% de l'élasticité de transformation constante qui est d'après Hosoe *et al.* (2010) un paramètre pertinent dans l'analyse de la robustesse permet d'obtenir les résultats résumés dans les tableaux 3.16 et 2.19. Pour des mesures de simplification, ces résultats portent uniquement sur la première période 2016-2023 mais il convient de mentionner que la tendance observée sur cette période se conserve sur les deux autres périodes. En matière commerciale, ce résultat montre que les importations tout comme les exportations conservent leur signe même si les nouvelles valeurs connaissent

quelques déviations.

Par exemple, les importations agricoles qui augmentaient de 0.91% comme indiqué dans le tableau 2.17 augmentent désormais de 0.14%. Cela dit, une déviation à la baisse de 0,77 point de pourcentage est intervenue. En revanche, on observe que les exportations agricoles qui baissaient de 0.65% baissent désormais de 0.83%. Une modification plutôt faible est enregistrée à ce niveau. En matière des prix, le prix du marché par exemple en dehors du secteur agricole voit sa tendance conservée. Les impôts douaniers globaux qui baissaient dans leur ensemble maintiennent à l'exception du secteur des services la même tendance. Le cap est maintenu pour le bien-être indiqué dans le tableau 3.17. Ces illustrations concourent à valider l'hypothèse de la sensibilité de nos résultats par rapport aux paramètres du modèle.

Tableau 2.17 – Impact avant la baisse de 10% de l'élasticité de transformation constante (%)

Indicateurs	Agriculture	Industrie	Services marchands
Importations	0.91	-0.24	1.72
Exportations	-0.65	-0.24	-0.62
Demande pour le produit tr	-1.02	-0.28	-0.11
Demande intermédiaire des branches	-0.66	-0.38	-0.19
Prix du marché du produit tr	-1.45	-1.46	-0.11
Prix payé à l'exportation du produit tr	-16.24	1.70	7.01
Prix local au producteur du produit vendu	0.08	1.07	0.01
Prix intérieur du marché du produit importé	21.95	-12.06	-297.00
Prix au producteur du produit i	0.13	-3.00	-0.10
Prix de la valeur ajoutée	0.20	-1.36	0.29
Demande du produit composite	-0.04	0.02	0.00
Taxe indirecte sur les produits	-2.32	0.68	-0.02
Impôts douaniers	-1.31	-1.00	-0.02
Impôts douaniers sur le reste du monde	0.37	-0.42	0.43

Source : Auteur à partir du logiciel GAMS

2.4 Conclusion

Le débat sur les APE n'a de cesse de soulever des questionnements sur les risques et opportunités qui peuvent en découler. Pour en découdre avec des opinions plus ou moins « stériles » sur un plan technique et stratégique, nombre de travaux arpentent les lignes d'une réflexion enrichissante depuis le sommet de Doha en 2001 au sujet des négociations (Elgström et Larsén, 2010; Kuruk, 2012; Bernal, 2013; Weinhardt et Moerland, 2018; Carim, 2017; Bouët *et al.*, 2018). Ces questionnements d'essence politique ont donné lieu à des interrogations qui

Tableau 2.18 – Impact après la baisse de 10% de l'élasticité de transformation constante (%)

Indicateurs	Agriculture	Industrie	Services marchands
Importations	0.14	-0.33	16.57
Exportations	-0.83	-0.51	-0.65
Demande pour le produit tr	0.22	0.16	-0.19
Demande intermédiaire des branches	0.12	-0.16	-0.03
Prix du marché du produit tr	0.83	-2.85	-0.02
Prix payé à l'exportation du produit tr	-1.89	-3.01	23.26
Prix local au producteur du produit vendu	0.05	0.19	0.32
Prix intérieur du marché du produit importé	43.72	45.11	-289.96
Prix au producteur du produit i	-0.05	-4.95	-0.17
Prix de la valeur ajoutée	-0.07	0.27	0.14
Demande du produit composite	-0.06	0.03	-0.01
Taxe indirecte sur les produits	1.33	0.37	0.15
Impôts douaniers	-1.28	-1.17	0.88
Impôts douaniers sur le reste du monde	0.87	-0.74	1.41

Source : Auteur à partir du logiciel GAMS

Tableau 2.19 – Impacts sur le bien-être des ménages

Ménages	Variation équivalente (valeurs en milliards de FCFA)		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Ménages salariés	204.39	344.43	329.91
Ménages capitalistes	17.08	28.34	27.08

Source : Auteur à partir du logiciel GAMS

dépassent ainsi le cadre même économique donnant cours aux évocations d'ordre social voire culturel. C'est ainsi que sont abordés d'autres volets tels que la santé (Hirano, 2012; Townsend *et al.*, 2016), l'investissement Kuruk (2012); Bernal (2013), la protection des droits de l'homme (Gammage, 2014).

Un regard porté sur le volet politique de la question de l'APE laisse à découvert son caractère asymétrique qui favorise les échanges pour la partie UE. C'est la raison pour laquelle Gammage (2014) soutient que les politiques commerciales externes sont utilisées par l'UE pour véhiculer leur standard de droit et de démocratie dans d'autres pays. En relayant la question des risques et opportunités de l'APE pour le Cameroun, nous avons mis en exergue dans ce chapitre les facteurs macroéconomiques qui reçoivent les impacts potentiels de l'annulation du tarif extérieur commun au profit de l'importation des produits d'origine de l'Union Européenne.

Cette démarche avait pour but d'évaluer les impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral camerounais sur son économie. Pour ce faire, il en ressort que la plupart d'indicateurs

macroéconomiques reçoivent négativement le choc dû à l'application de l'accord de partenariat économique. Les pertes en recettes douanières sur la période 2016-2040 sont estimées à plus de 237 milliards de FCFA. Les importations camerounaises augmentent au détriment des exportations qui elles diminuent continuellement sur toute la période 2016-2040. Les pertes de croissance du PIB quant à elles s'estiment à plus de 1380 milliards de FCFA. Ces pertes de croissance passent par le biais de la valeur ajoutée des branches d'activité dont la baisse est estimée à plus de 1371 milliards de FCFA malgré la légère hausse de 319,22 milliards de FCFA des recettes tirées de la taxe indirecte sur la production. Les gains potentiels sont relativement liés à la consommation des ménages. Cet accord induit une baisse des prix des biens importés sur le marché intérieur qui favorise une amélioration du bien-être des ménages. Ces résultats concourent à valider l'hypothèse en réponse à la question des impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral-camerounais à savoir que l'APE bilatéral a un impact négatif sur les indicateurs macroéconomiques.

Chapitre 3

Accord de partenariat économique camerounais : quels enjeux en concurrence imparfaite ?

3.1 Introduction

La nouvelle théorie du commerce international initiée par Krugman (1979) démontre que la présence de la concurrence imparfaite (CI) et des économies d'échelle peut modifier de manière radicale les impacts de politiques commerciales (Cockburn *et al.*, 1998). En effet sur le plan théorique, l'introduction de la CI peut modifier de manière radicale et même inverser les prévisions des analyses traditionnelles de politiques commerciales. L'on peut à cet égard assister à une contraction des secteurs non protégés, une expansion des secteurs protégés et une perte de bien-être en situation de libéralisation commerciale. Cependant, Devarajan et Rodrik (1989) montrent que la CI mène à des gains efficaces mais pour y parvenir, Rodrik (1992) identifie deux principaux canaux via lesquels les firmes domestiques peuvent booster leur output lorsqu'elles font face à la concurrence étrangère : d'abord, *l'élasticité de la demande* à laquelle font face les firmes concurrentes importatrices est sensée s'accroître consécutivement à l'implémentation de la politique de libéralisation commerciale ; ensuite, *la rationalisation de l'industrie* qui repose sur l'entrée relative sans entrave des firmes à l'intérieur des industries affectées. Il faut cependant observer que le phénomène de CI se prononce avec acuité dans des PED. En effet comme le soutient Rodrik (1988), la présence des barrières à l'entrée de nouveaux concurrents étrangers est si répandue dans les PED que la présence de CI y est inévitable. Cela passe en général par la levée des barrières douanières, les quotas à l'importation ce qui conduit généralement à la réduction du pouvoir des producteurs locaux.

Ce processus de démantèlement des barrières douanières rentre en étroite contradiction avec l'argument des termes de l'échange qui consiste à taxer les exportations plutôt qu'à les subventionner avec pour motif fondamental d'encourager la compétitivité des industries

locales (Meza, 1989). Ce dernier montre que si un pays dispose d'un petit nombre de firmes exportatrices qui font face également à un petit nombre de firmes présentes sur le marché international, alors la subvention aux exportations permettra de réaliser des gains efficaces. L'argument sous-jacent est que sous les hypothèses de Cournot Nash, chaque firme traite l'output de ses rivaux comme fixé à l'équilibre. Au cas où une seule firme est en course, son output à la Stackelberg est supérieur à l'équilibre de Cournot. Au fur et à mesure que le nombre de firmes augmente sous les hypothèses de Cournot, la compétition extra fait lever le niveau de l'output à celui de l'équilibre à la Stackelberg.

Bien plus, le mémorandum économique camerounais (2016) nous apprend que l'économie camerounaise est composée à plus de 31% d'entreprises opérant en situation soit de monopole soit d'oligopole ou alors de duopole comparativement au Kenya et au Ghana avec des taux respectifs de 25% et 22% (voir graphique 3.1). Le Cameroun en 2016 est en effet classé 109^e sur 144 pays en termes de l'intensité de la concurrence au niveau national¹. L'intégration de cette donnée dans le modèle semble donc nécessaire et comme le soutiennent Cockburn *et al.* (1998), l'ignorance de cette dernière pourrait même conduire à des résultats contraires.

Cela dit, l'objectif visé par ce chapitre est d'évaluer les impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne sur l'économie camerounaise en concurrence imparfaite (CI). Il est spécifiquement question d'arriver à identifier les agrégats qui subissent les plus grandes variations lorsqu'on passe de la concurrence pure et parfaite (CPP) à la CI.

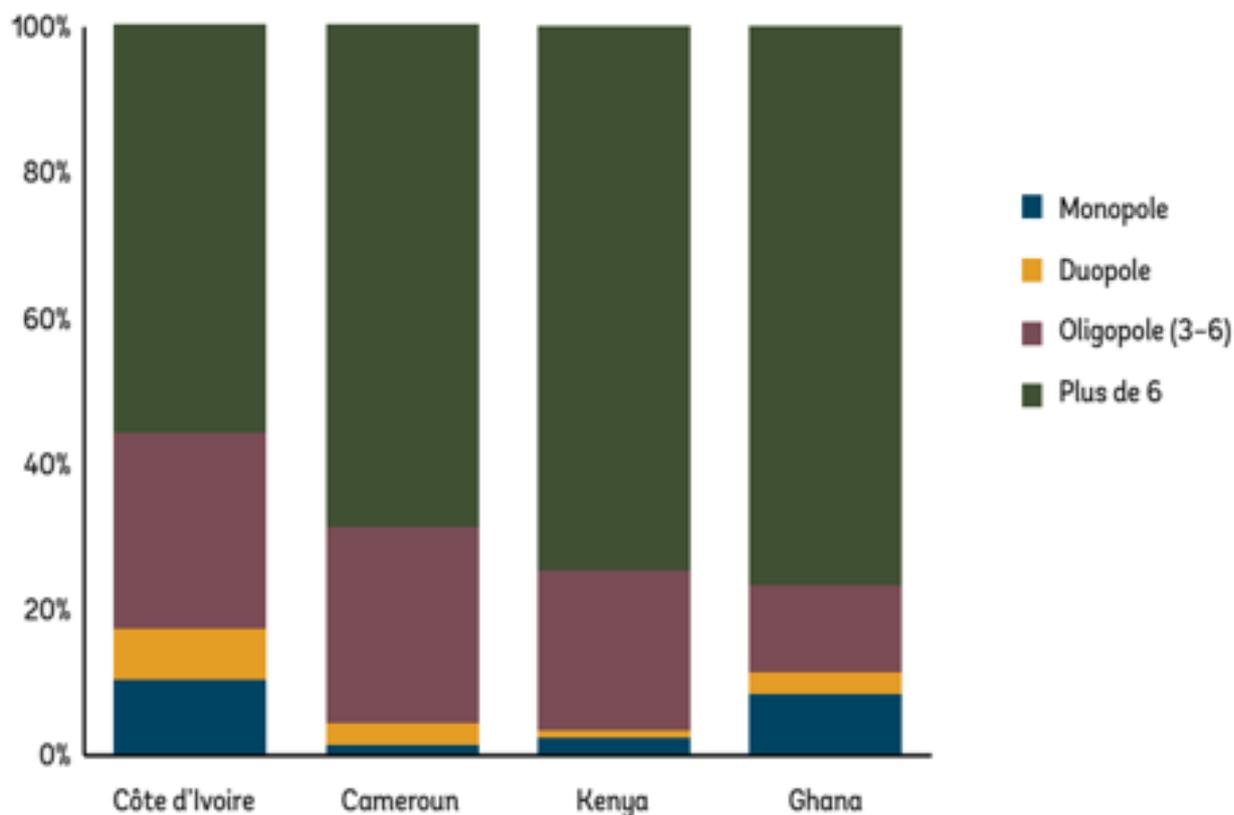
Ainsi, nous consacrons la section suivante à la revue de la littérature sur les aspects théoriques et empiriques de la CI entre l'UE et les pays en développement. Les limites de ces travaux nous permettront de construire une méthodologie viable et partant, des résultats encourageants.

3.2 Revue de la littérature sur la concurrence imparfaite

Il convient en adressant la question de l'impact de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne sous l'hypothèse de CI de se situer sur les acquis théoriques et empiriques qui guideront la démarche méthodologique que nous adoptons dans ce chapitre.

1. Cette situation est liée à la forte participation de l'État dans plusieurs sociétés qui renforce la concentration du marché et limite de ce fait la concurrence entre les entreprises

Figure 3.1 – Entreprises manufacturières par structure de marché



Source : Mémoire-Économique (2016)

3.2.1 Revue théorique de la littérature sur la concurrence imparfaite

Les réflexions sur la CI s'articulent essentiellement autour de la nouvelle théorie du commerce international comme prolongement de cette dernière².

Cette théorie souligne l'importance de tenir compte de la présence de la CI et des rendements d'échelle dans l'analyse de politiques commerciales (Cockburn *et al.*, 1998). Si une hésitation pourrait s'observer dans des économies développées, il faut pour le moins en tenir compte dans le contexte des économies en développement lorsqu'on sait que leur structure de marché n'échappe pas au biais de la CI. En effet, un nombre considérable d'entreprises dans le contexte africain en particulier exercent en situation d'oligopole.

Selon Bonanno (1990), la toute première analyse rigoureuse du comportement des firmes qui ne traite pas les prix comme paramètres exogènes est due à Cournot (1838). Ce dernier dont les travaux précèdent ceux de Walras (1874) alors pionnier de l'équilibre général, étudie plus précisément le comportement des firmes offrant un produit industriel où chacune

2. Les développements théoriques sont largement inspirés de Cockburn *et al.* (1998)

connait la fonction de demande inverse des autres. Ce faisant, elles font face au même prix du marché. La notion d'équilibre au sens de Cournot est donc un cas spécial de la notion générale d'équilibre de Nash introduite plus tard (Nash, 1950, 1951). Ce dernier démontre qu'il est impossible une fois à l'équilibre pour une firme d'améliorer unilatéralement son profit en modifiant son niveau d'output. Cet équilibre qui est un prolongement de l'équilibre de Cournot est ainsi appelé équilibre de Cournot-Nash. Par ailleurs, lorsque les firmes ont un pouvoir de contrôle sur le prix, l'équilibre qui en résulte est appelé équilibre Bertrand-Nash.

Toutefois, il est reconnu que le premier développement théorique sur la CI s'est fait plus tard par Negishi (1961). À cet effet, Bonanno (1990) souligne trois raisons fondamentales qui justifient la nécessité de la prise en compte de la CI dans les analyses théoriques. La *première* raison repose sur le réalisme qui selon l'auteur se justifie par le fait que, les économies du monde réel sont caractérisées pour la plupart par de grandes firmes dont le comportement est difficile à appréhender lorsque celles-ci sont preneurs de prix. La *deuxième* raison qu'il évoque repose sur l'idée que la plupart d'études empiriques sur la CI s'appuient sur la théorie de l'équilibre partiel dont les failles peuvent être comblées dans un développement théorique sur l'équilibre général. Enfin, l'auteur met en avant du *troisième* argument les difficultés conceptuelles liées à la notion de concurrence parfaite dont l'ambigüité sémantique serait levée en CI.

Dans cette section donc, nous présentons l'ambigüité théorique au sujet des effets de la libéralisation commerciale³ en présence de CI qui nous servira de point de référence à la validation empirique de l'application que nous faisons de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne.

Ainsi, Cockburn *et al.* (1998) exposant l'ambigüité théorique sur l'allocation des ressources expliquent que traditionnellement en application aux MEGC, une réduction des barrières douanières conduit habituellement à une réduction des prix dans les secteurs protégés (secteur industriel en général) relativement aux prix dans les secteurs les moins protégés (secteur agricole en général). Ces changements dans les prix relatifs conduisent à une réallocation des ressources des secteurs auparavant relativement protégés vers les secteurs les moins protégés⁴. Dans le même sens, les prix relatifs des biens exportables augmentent par rapport

3. Dans le contexte actuel de l'étude la libéralisation commerciale renvoie au processus de démantèlement des barrières douanières

4. Il est généralement question d'une contraction du secteur manufacturier au profit d'une expansion du

à ceux des substituts aux biens importés.

Cependant, si les firmes des secteurs protégés oeuvrent sous des conditions de CI, cela pourrait modifier ces conclusions. Ceci est particulièrement le cas dans les PED où les barrières douanières sont une source importante du pouvoir de marché des producteurs locaux. Considérons pour l'illustrer la figure 3.2 où une seule firme locale produit au sein d'une branche, c'est-à-dire qu'on est en monopole.

Sous l'hypothèse d'Armington (1969) où les produits locaux sont imparfaitement substituables aux produits importés, la réduction des barrières douanières a deux principaux effets : un effet demande et un effet offre. **L'effet demande** se justifie par le fait que la demande du produit local diminue conséquemment à la réduction du prix du produit substitut importé. Cela se traduit sur le graphique par un déplacement de la courbe de demande (D) et de la courbe de revenu marginal (rm) qui lui est associée vers le bas, avec pour **conséquence** la diminution de la production locale⁵. Une fois en situation de CI, un second effet s'y ajoute. Face à une concurrence étrangère accrue, le monopoleur subit une baisse de son pouvoir de marché qui se traduit par une augmentation de la pente de la courbe de demande à laquelle elle répond. Cette pression l'amène à réduire son taux de marge ainsi que le prix de ses ventes sur le marché intérieur dans l'optique d'accroître leur quantité sur ce marché. On parle d'**effet pro-compétitif** de la libéralisation commerciale (Devarajan et Rodrik, 1991).

Étant donné que ces deux effets jouent en sens contraire, il est difficile de dire a priori si le monopoleur augmentera ou diminuera sa production (Cockburn *et al.*, 1998). Sur la figure 3.2.a, la libéralisation commerciale provoque une baisse de la production du secteur ($Q_1 < Q_0$) alors que l'effet inverse est observé sur la figure 3.2.b ($Q_1 > Q_0$). Une analyse empirique est donc nécessaire pour connaître l'effet le plus probable dans des cas réels.

Pour trancher entre les deux, notons que les secteurs auparavant relativement protégés auront toujours à supporter une concurrence accrue de la part des importations et donc, toutes choses égales par ailleurs, observeront le plus grand déplacement vers la gauche de leur courbe de demande intérieure. Et compte tenu du fait que la CI est généralement associée aux secteurs hautement protégés, en l'occurrence le secteur manufacturier, l'effet pro-compétitif y

secteur agricole

5. La production locale est indiquée par l'intersection de la courbe de coût marginal et de la courbe de demande, en concurrence, ou de la courbe de revenu marginal, en concurrence imparfaite (Q_0 à Q_1). Dans les deux cas, la baisse de la demande fait diminuer la production locale parfaite

sera également plus accru. En théorie, ce deuxième effet peut être assez puissant pour que les secteurs fortement protégés connaissent une expansion suite à la libéralisation commerciale, alors que les secteurs les moins protégés se contractent.

Aspect bien-être de la CI

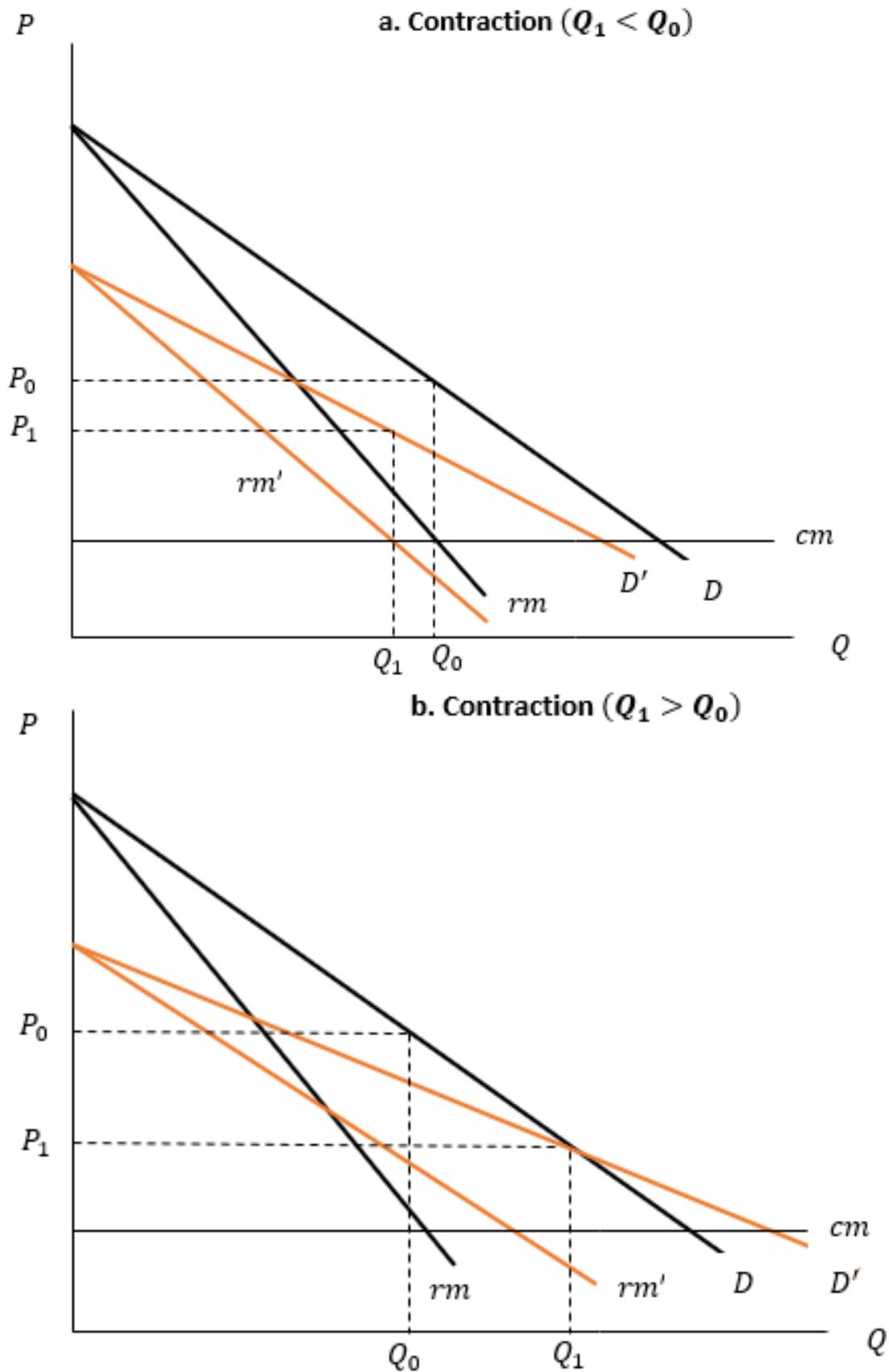
Cockburn *et al.* (1998) indiquent qu'en général, les effets de bien-être dépendent de l'optimalité du niveau initial de production dans chaque secteur et de la **réallocation** des ressources qui résultent de la libéralisation commerciale. Les modèles traditionnels soulignent les gains tirés de l'internalisation des prix mondiaux et la réallocation subséquente des ressources des secteurs protégés, produisant à des niveaux **sur-optimaux**, vers les secteurs non protégés qui produisent à des niveaux sous-optimaux. Cependant, si les secteurs protégés sont caractérisés par la présence de la CI, il est possible qu'ils produisent à un niveau sous-optimal plutôt que sur-optimal, alors que les secteurs non protégés produisent à un niveau **sur-optimal**. Si c'est le cas, une contraction des secteurs protégés et une expansion des secteurs non protégés pourraient diminuer le bien-être.

La rémunération des facteurs

Dans un modèle à deux facteurs mobiles (capital et travail), une baisse des tarifs aura normalement pour effet de réduire la rémunération réelle du facteur utilisé de manière relativement intensive dans les industries subissant une baisse de protection (effet Stolper-Samuelson).

Cependant dans des études appliquées il arrive parfois que l'effet Stolper-Samuelson soit contrebalancé par d'autres facteurs. En tenant compte de la CI, il est possible que suite à la libéralisation commerciale, les secteurs relativement protégés prennent de l'expansion alors que les autres se contractent. Ceci engendre une hausse de la rémunération du facteur utilisé de manière intensive dans les secteurs protégés et comme l'on montré Amegbeto et Winter (1998) l'expansion dans un secteur est susceptible de générer de la croissance économique. Si la libéralisation commerciale amène des économies d'échelle suffisamment positives, il est possible que les facteurs de production se partagent les bénéfices liés à ce gain d'efficacité, ce qui entraîne une augmentation simultanée de leurs rémunérations réelles respectives.

Figure 3.2 – Impact de la concurrence imparfaite



Source : Auteur à partir des travaux de (Cockburn *et al.*, 1998)

3.2.2 Revue des travaux empiriques sur la concurrence imparfaite

Le cadre empirique des travaux sur la CI est gouverné par des applications diverses que nous pouvons regrouper sous cinq piliers : CI et politique publique (Leahy et Neary, 1997; Cockburn *et al.*, 1998; Decaluwé *et al.*, 2001; Chang, 2004; Naito et Abe, 2008; Chin *et al.*, 2010; Luniku, 2014), CI et union douanière (Meza, 1989; Long et Soubeyran, 1997; Naito et Abe, 2008), puis CI et marché du travail (Gersbach et Schniewind, 2008; Hennessy et Lapan, 2009). CI et environnement et enfin structure endogène du marché.

Le premier axe justifie le cadre d'intervention du pouvoir public en CI pour faciliter le déploiement des firmes oligopolistiques en cas de libéralisation commerciale. De ce fait, Leahy et Neary (1997) mettent en avant de leurs investigations sur les R& D des industries, la problématique des effets du prix concurrentiel sur le niveau de l'output, l'intensité des R& D, le profit et le bien-être. Le faible impact auquel ils aboutissent leur fait penser aux effets spillovers en R& D qui au bout de leur analyse montrent que la coopération entre firmes est favorable à l'accroissement de leurs profits. En effet, nonobstant l'application de cette mesure, l'on assiste à un ébranlement des activités des secteurs privé et social et l'action publique est alors indésirable. S'agissant des effets de la régulation de prix sur le bien-être social en CI, Chang (2004) montre qu'un prix plafond peut être nuisible pour le bien-être social même s'il accroît la production des industries et le surplus du consommateur. Naito et Abe (2008) soutiennent par ailleurs qu'une politique de réforme fiscale dans un contexte de libéralisation commerciale contribue non seulement à booster le revenu gouvernemental, mais aussi à améliorer le bien-être. Le même argument est repris dans le travail de (Chin *et al.*, 2010) qui expérimentent par ailleurs les effets de la concurrence et les externalités de la consommation. À cet égard, le bien-être est maximisé en cas d'égalité entre le revenu moyen et le coût marginal mais sous l'hypothèse d'externalités positives. En cas d'externalités négatives il faudrait pour réaliser le niveau maximal de bien-être que le revenu moyen soit largement supérieur au coût marginal. Et dans une telle situation, les prix relatifs des biens exportables augmentent relativement à ceux des substituts aux biens importés.

Pour ce qui est du deuxième axe de la littérature indiqué plus haut, l'idée sous-jacente est de trouver des mesures d'accompagnement des industries oligopolistiques qui favorisent leur compétitivité. À cet égard, Meza (1989) soutient l'idée que l'imposition d'une barrière à

l'importation en situation de CI permet à un pays de faire valoir son pouvoir de monopsonne, créant ainsi une rupture avec la politique protectionniste. En complément à cette mesure, l'argument des termes de l'échange qui consiste à taxer les exportations afin d'encourager la compétitivité des industries locales est à ce titre diamétralement opposé à la politique de subvention aux exportations. Ainsi, il est possible de créer des unions douanières qui contribuent à améliorer le bien-être des pays membres sans détériorer celui des non membres (Long et Soubeyran, 1997). Il suffit lorsque le pays a des tentacules supranationaux, de sélectionner une firme qui va jouer en meneur de prix. Cockburn *et al.* (1998) pour justifier l'ambiguïté théorique du commerce international en CI indiquent qu'une réduction des barrières douanières conduit à une réduction des prix dans les secteurs protégés (industriel dans les PED) relativement aux secteurs non protégés (agricole).

S'agissant du troisième axe qui porte sur le marché du travail, les investigations tournent autour des effets induits par la malléabilité de la structure des firmes sur le chômage. À cet effet, Gersbach et Schniewind (2008) montrent qu'en cas de mobilité du facteur travail entre industries, le chômage à l'état stationnaire est plus élevé en équilibre partiel qu'en équilibre général. La réciproque est vraie si le travail est immobile. Hennessy et Lapan (2009) quant à eux prouvent que la prise en compte d'une fonction de prix harmonique conduit à une amélioration des profits oligopolistiques ce d'autant plus que les coûts unitaires des firmes sont dispersés.

En ce qui concerne les réglementations environnementales, plusieurs études ont tenté d'explorer le comportement des firmes lorsqu'elles sont soumises à des contraintes environnementales (Gullì, 2009; Mansur, 2013; Colacicco, 2016; Rentschler *et al.*, 2018). En cas de l'imposition d'une taxe sur l'environnement, les firmes sont incapables ou n'aiment pas ajuster leur comportement et leur technologie en réponse au signal des prix (Rentschler *et al.*, 2018). Gullì (2009) montre que la CI rend plus difficile et plus coûteux l'atteinte des objectifs environnementaux. En particulier il montre que la CI peut conduire à un accroissement de la pollution sur le marché des outputs et cette propension est encore plus élevée sur le marché des inputs. Par ailleurs, Colacicco (2016) montre que la taxe optimale aux émissions toxiques peut même être négative dans une politique de libéralisation commerciale bilatérale. Cette tendance est en droite ligne avec la gestion concomitante du bien-être des populations. À ce sujet, Mansur (2013) montre que les produits commercialisables peuvent améliorer le

bien-être dans un marché de concurrence imparfaite selon le niveau de la taxe à l'émission supporté par les firmes.

S'agissant de la structure du marché endogène, les investigations sont à la fois théoriques (Etro, 2012, 2015) et empiriques (Colciago et Rossi, 2011; Impullitti *et al.*, 2018) Dans un cadre théorique, Etro (2012) souligne que lorsque la taille de la demande augmente dans un marché, ce dernier attire de nouvelles firmes, ce qui renforce la concurrence, réduit les marges de profit, et conduit à une expansion de la production dans chaque firme. Sous les hypothèses de l'élasticité de substitution constante et de concurrence à la Cournot ou à la Bertrand, un vaste marché appelle à l'existence des firmes domestiques, des prix faibles, et de productions importantes à cause de la concurrence lancée par les firmes étrangères (Etro, 2015). Sur un plan empirique, (Colciago et Rossi, 2011) construisent un modèle à prix flexibles où les structures des marchés et les frictions dans le marché du travail interagissent de façon endogène. Ils montrent que les chocs technologiques sur les marchés du travail passent par les stratégies d'interaction entre producteurs et l'entrée endogène des firmes et ils aident à comprendre le chômage et le puzzle de volatilité. Les auteurs montrent par ailleurs que les nouvelles firmes créent de grandes proportions de travaux et s'expandent plus vite que les firmes matures. Et dans ce sens, Impullitti *et al.* (2018) montrent que lorsque les coûts commerciaux sont faibles, les profits à l'exportation sont élevés tant que les firmes voient leurs coûts allégés pour les consommateurs étrangers.

Cependant, force est de constater qu'en dépit des divers questionnements qui ont entouré les cinq axes de recherche présentés précédemment, il est plutôt rare de trouver des études qui se soient intéressées à la question des implications de la libéralisation commerciale en CI sur les performances macroéconomiques pour un pays en Union économique. C'est spécifiquement cette faille qui justifie l'intérêt que nous accordons à la présente étude.

3.3 État des lieux des entreprises camerounaises

Selon le dossier réalisé par la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et de l'Artisanat (CCIMA, 2017), 407 entreprises composées essentiellement des SA et des SARL opèrent sur le territoire camerounais. Selon le classement donné par le magazine jeune Afrique 2018 des 500 meilleures entreprises, le Cameroun voit figurer 9 entreprises et filiales exerçant

sur le territoire national. La société nationale des Hydrocarbures arrive en tête de ce classement et occupe sur le plan continental le 114^e rang. Elle est suivie par la société nationale de raffinage (Sonara) ⁶, 120^e; la société anonyme des brasseries du Cameroun (SABC), 225^e, l'entreprise de production et de distribution d'électricité (Enéo), 238^e; MTN Cameroun; 256^e la société Tradex, 272^e; la CFAO Cameroun, 388^e; Congelcam, 425^e; et le fonds spécial d'équipements et d'intervention intercommunale (FEICOM), 497^e.

Tableau 3.1 – Classement des entreprises selon jeune Afrique 2015

Entreprises	Rang occupé	Chiffre d'affaires
Société nationale des hydrocarbures	64 ^e	2 332 millions \$
Société nationale de raffinage	102 ^e	1 497,4 millions \$
SABC		584,8 millions \$
Total Cameroun	138 ^e	
MTN Cameroon	266 ^e	
Perenco Rio Del Rey		347,9 millions \$
Eneo		517,8 millions \$
Tradex		489,6 millions \$
Groupe CFAO		298,3 millions \$
Congelcam		252,7 millions \$

Source : Magasine jeune Afrique (2015)

3.4 Méthodologie

Le modèle utilisé pour apprécier l'impact de la CI, objet de ce chapitre est un prolongement du MEGCDYCAM présenté au chapitre 2. Ce modèle est bâti à partir d'une matrice de comptabilité sociale que nous construisons pour l'année 2016. Les données de base à la mise en œuvre de cette matrice sont issues pour l'essentiel du tableau des ressources et emplois (TRE, 2016). Celles-ci sont complétées par quelques informations tirées du MINFI (2017) ainsi que des comptes nationaux, lesquels sont un contour à l'absence du tableau des comptes économiques intégrés (TCEI, 2016) ⁷. La matrice de comptabilité sociale (MCS) après introduction des données est ensuite équilibrée en adoptant la méthode d'entropie croisée, voir (Fall, 2010; Mukoko et Blaise, 2016) pour des détails. Pour la prise en compte du volet de la dynamique récursive, nous nous inspirons du travail de (Hosoe *et al.*,

6. Il faut souligner ici qu'à cause de l'incendie survenu dans les enceintes de cette entreprise le 31 Mai 2019 à Limbé, qui a consommé plus de 30% de son matériel de fonctionnement en ravageant 4 de ses 13 unités de production du pétrole, son rang est susceptible d'être modifié. D'ailleurs son impact fut immédiat sur les recettes gouvernementales et causait une perte d'environ 0,1 point de croissance

7. Bien entendu, le TRE et le TCEI sont les principales sources de données de base à la construction d'une MCS (voir Fofana, 2007, pour des détails)

2010).

3.4.1 Principaux comptes de la matrice de comptabilité sociale

La matrice utilisée est constituée de 96 comptes. 43 comptes concernent les branches d'activité⁸, 43 comptes sont dédiés aux produits, 4 comptes sont créés pour les agents institutionnels (ménages salariés, ménages capitalistes, entreprises, gouvernement), un compte pour le reste du monde⁹, un compte pour le tarif douanier à l'importation, un compte d'accumulation. La ventilation des recettes et dépenses est illustrée dans le tableau 2.1 du chapitre 2.

3.4.2 Équations et formes fonctionnelles du modèle

Les équations de base du modèle sont celles du chapitre 2 présentées en annexe A tirées du site PEP (Partnership for Economic Policy). Pour simplifier, passons au détail sur les équations nouvelles qui décrivent le comportement des entreprises en situation de CI.

3.4.2.1 Structure du marché et gains pro compétitifs

Pour mettre en relation l'hypothèse de la CI dans le comportement de production des branches, nous supposons les hypothèses suivantes :

- Le marché contient N firmes ;
- Chaque firme produit une quantité d'output Q_i avec $i = 1, 2, \dots, N$;
- Toutes les firmes offrent le même nombre d'unités de produits c'est-à-dire l'offre totale du marché est $Q = \sum_i Q_i = NQ_i$;
- Il existe une conjoncture du marché identique pour chaque firme notée $\Omega = \Omega_i = \frac{\partial Q}{\partial Q_i}$.
Ce paramètre mesure la réaction du secteur suite au choix de production de la firme i ;

Ainsi, le programme de chaque firme qui repose sur la maximisation du profit s'écrit :

$$Max \pi_i = PQ_i - CT_i$$

avec P le prix du marché et CT_i le coût total de la firme¹⁰.

8. Ces branches couvrent tous les trois secteurs notamment le secteur agricole, industriel, et des services (services marchands et services non marchands)

9. Précisons ici qu'une distinction est faite entre l'UE et les autres partenaires commerciaux du Cameroun afin de bien appréhender le scénario du démantèlement des barrières douanières aux produits issus de l'UE

10. Précisons que P est une fonction de Q c'est-à-dire $P=P(Q)$

L'application de la condition du premier ordre donne

$$\begin{aligned} \frac{d\pi_i}{dQ_i} = 0 &\Leftrightarrow \frac{dP}{dQ_i} + \frac{dQ_i}{dQ_i}P - \frac{dCT_i}{dQ_i} = 0 \Leftrightarrow \frac{dP}{dQ} \frac{dQ}{dQ_i} Q_i + P - Cm_i = 0 \Leftrightarrow \frac{dP}{dQ} Q_i \Omega_i + P \\ &= Cm_i \Leftrightarrow P \left(\frac{dP}{dQ} \frac{Q_i}{P} \Omega + 1 \right) = Cm_i \end{aligned}$$

Or

$$-\frac{dP}{dQ} \frac{Q}{P} = \frac{1}{\varepsilon}$$

où ε désigne l'élasticité prix de la demande du bien. De même $Q_i = \frac{Q}{N}$

$$\text{Ainsi, } P \left(\frac{dP}{dQ} \frac{Q}{NP} \Omega + 1 \right) = Cm_i \Leftrightarrow P \left(\frac{-1}{N\varepsilon} \Omega + 1 \right) = Cm_i$$

$$\Leftrightarrow \frac{P - Cm}{P} = \frac{\Omega}{N\varepsilon} \quad (3.1)$$

L'équation (3.1) indique que le pouvoir du marché de chaque entreprise oligopolistique (membre de gauche) décroît avec le nombre de firmes dans la branche et avec l'élasticité prix de la demande. Elle peut se décomposer selon Decaluwé *et al.* (2001) en deux équations, exprimant le fait qu'une branche d'activité peut vendre ses produits sur le marché intérieur ou les exporter. De cette décomposition, nous obtenons ce qu'il appelle équations de Lerner¹¹ écrites comme suit :

$$\frac{Pd_j - Cm_i^d}{Pd_j} = \frac{\Omega}{N_j \varepsilon_j^d} \quad (3.2)$$

$$\frac{P fob_j - Cm_i^E}{P fob_j} = \frac{\Omega}{N_j \varepsilon_j^E} \quad (3.3)$$

Avec Pd_j le prix du marché du produit local j vendu sur le marché intérieur ; $P fob_j$ le prix franco à bord du produit j ; N_j le nombre de producteurs de la branche j ; ε_j^d l'élasticité prix de la demande intérieure du produit local j en valeur absolue $0 < \varepsilon_j^d < \infty$; ε_j^E l'élasticité prix de la demande d'exportation du produit j en valeur absolue $0 < \varepsilon_j^E < \infty$; $\Omega = \Omega_j$ le pouvoir de réaction de la branche j suite à une modification de la production de la firme i ; Cm_i^d le coût marginal de production du produit vendu sur le marché intérieure ; Cm_i^E le coût

11. Ces équations diffèrent de celles de Decaluwé *et al.* (2001) par le fait qu'elles tiennent compte de la conjoncture Ω lequel aspect est omis chez ces derniers

marginal de production du produit j exporté.

Compte tenu du degré d'impact que les APE sont censés avoir sur la production locale, nous supposons que l'élasticité prix de la demande d'exportation ε_j^E est exogène dans le modèle et donc seule l'élasticité prix de la demande intérieure ε_j^d est susceptible de changer. Pour cela pour modéliser la relation qu'a cette dernière avec le tarif douanier nous adoptons la démarche suivante :

$$\varepsilon_j^d = -\frac{\partial D_j}{\partial Pd_j} \frac{Pd_j}{D_j} \quad (3.4)$$

Le comportement de Pd_j est décrit dans le modèle du chapitre 2 par :

$$Pd_j = \frac{PC_j Q_j - Pm_j M_j}{D_j} \quad (3.5)$$

Et M_j est définie par :

$$M_j = \left[\left(\frac{\alpha_j}{1 - \alpha_j} \right) \left(\frac{Pd_j}{Pm_j} \right) \right]^{\sigma_j} D_j \quad (3.6)$$

En remplaçant la relation (3.6) dans (3.5) on a :

$$\begin{aligned} Pd_j D_j &= PC_j Q_j - Pm_j \left[\left(\frac{\alpha_j}{1 - \alpha_j} \right) \left(\frac{Pd_j}{Pm_j} \right) \right]^{\sigma_j} D_j \\ \Leftrightarrow Pm_j \alpha_j^{\sigma_j} (1 - \alpha_j)^{-\sigma_j} Pd_j^{\sigma_j} Pm_j^{-\sigma_j} D_j + Pd_j D_j &= PC_j Q_j \\ \Leftrightarrow Pd_j^{\sigma_j} (1 - \alpha_j)^{-\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} Pm_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{1-\sigma_j} \right] D_j &= PC_j Q_j \\ \Leftrightarrow D_j = Pd_j^{-\sigma_j} (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} Pm_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{1-\sigma_j} \right]^{-1} PC_j Q_j \end{aligned} \quad (3.7)$$

En dérivant D_j dans l'expression (3.7) par rapport à Pd_j , nous avons :

$$\begin{aligned} \frac{\partial D_j}{\partial Pd_j} &= PC_j Q_j (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} \left\{ -\sigma_j Pd_j^{-\sigma_j - 1} \left[\alpha_j^{\sigma_j} Pm_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{1-\sigma_j} \right]^{-1} \right. \\ &\quad \left. - Pd_j^{-\sigma_j} (1 - \sigma_j) Pd_j^{-\sigma_j} (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} Pm_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{1-\sigma_j} \right]^{-2} \right. \\ &\quad \left. = Pd_j^{-\sigma_j} (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} Pm_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{1-\sigma_j} \right]^{-1} PC_j Q_j. \right. \quad (3.8) \\ &\quad \left\{ -\sigma_j Pd_j^{-1} - (1 - \sigma_j)(1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{-\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} Pm_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{1-\sigma_j} \right]^{-1} \right\} \\ &= -D_j \cdot \left\{ \sigma_j Pd_j^{-1} + (1 - \sigma_j)(1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{-\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} Pm_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd_j^{1-\sigma_j} \right]^{-1} \right\} \end{aligned}$$

Ainsi, l'équation (3.4) devient :

$$\begin{aligned}\varepsilon_j^d &= -\frac{\partial D_j}{\partial P d_j} \frac{P d_j}{D_j} \\ &= P d_j \cdot \sigma_j P d_j^{-1} + (1 - \sigma_j)(1 - \alpha_j)^{\sigma_j} P d_j^{-\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} P m_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} P d_j^{1-\sigma_j} \right]^{-1} \\ &= \sigma_j + (1 - \sigma_j)(1 - \alpha_j)^{\sigma_j} P d_j^{-\sigma_j} \left[\alpha_j^{\sigma_j} P m_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} P d_j^{1-\sigma_j} \right]^{-1}\end{aligned}$$

ou encore

$$\varepsilon_j^d = \sigma_j + (1 - \sigma_j) \frac{(1 - \alpha_j)^{\sigma_j} P d_j^{-\sigma_j}}{\alpha_j^{\sigma_j} P m_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} P d_j^{1-\sigma_j}} \quad (3.9)$$

σ_j dans la relation précédente représente l'élasticité de substitution commerciale définie par :

$$\sigma_j = \frac{1}{\rho_j + 1}$$

La démonstration de cette dernière relation est donnée en annexe B.

Par quel canal cette équation affecte-t-elle le modèle primitif?

Reprenons l'équation 29 du chapitre 2 en annexe A donnée par :

$$P M_{tr} = P W M_{tr} \cdot E \cdot (1 + T X_{tr}) \cdot (1 + T M_{tr}) \quad (3.10)$$

Couplé à l'équation (3.10) le comportement tarifaire envers l'UE est illustré par :

$$T I M U E_{tr} = M_{tr} \cdot T M_{tr} \cdot T M U E_{tr} \cdot P W M_{tr} \quad (3.11)$$

Puisque $tr \subset j$ ¹², l'annulation du tarif à l'importation des produits d'origine de l'Union Européenne décrit dans l'équation (3.11) affecte négativement le tarif $T M_{tr}$ qui a son tour agit sur le prix à l'importation des biens $P M_{tr}$.

En rapport à l'élasticité ε_j^d de l'équation (3.9), celle-ci indique qu'une annulation du tarif douanier entraîne une augmentation de l'élasticité de la demande car $P m_j$ diminue en

¹². En effet seuls les services marchands sont ici concernés car ces derniers ne font pas l'objet de commerce international

conséquence.

Au-delà de ces équations illustrant le comportement des firmes en situation de CI, Cockburn *et al.* (1998) soulignent l'importance de les étudier en supposant les rendements d'échelles croissants. Ils soutiennent en effet que la libéralisation commerciale réduit mais n'élimine pas le pouvoir de marché des firmes locales contournant ainsi l'hypothèse d'Armington sur la substituabilité imparfaite entre produits locaux et importés. Pour cette raison on doit supposer que la CI est liée à des barrières institutionnelles ou technologiques à l'entrée des firmes. Ce qui revient implicitement à valider l'argument des économies d'échelles croissantes.

La prise en compte des économies d'échelles croissantes telle que décrite par Cockburn *et al.* (1998) conformément à la description précédente revient à considérer que la firme supporte un coût fixe en capital spécifique (KF_i) et un coût variable (KV_i). Ce dernier étant lié au nombre de firmes dans la branche (N_i). Ce lien est mis en évidence dans l'équation (3.12) suivante :

$$KV_i = Kd_i - N_i.KF_i \quad (3.12)$$

Pour terminer, les profits de la branche oligopolistique sont traités de façon résiduelle comme étant la différence entre la valeur de la production de l'oligopole et le coût des intrants de production illustré par l'équation (3.13) suivante :

$$PR_i = P_i.XS_i - \sum_j Pl_j.DI_{ij} - W.Ld_i - r_i.Kd_i \quad (3.13)$$

Le coût total de l'entreprise est défini par :

$$CT_i = \sum_j Pl_j.DI_{ij} - W.Ld_i - r_i.Kd_i \quad (3.14)$$

Où PR_i est le profit, P_i le prix au producteur du produit i , XS_i la production totale de la branche, Pl_j le prix au producteur du produit j pour la vente sur le marché intérieur, DI_{ij} la demande intermédiaire pour le produit i par la branche j , W le taux de salaire, r_i le taux de rendement du capital dans la branche i , Ld_i la demande de travail par la branche i , Kd_i la demande de capital par la branche i .

En somme les équations qui illustrent la prise en compte de la CI sont entre autres : (3.2),(3.3),(3.9),(3.12),(3.13),(3.14).

3.4.2.2 Calibrage du modèle

Par mesures de simplification nous présentons uniquement le calibrage relatif aux nouvelles équations que nous venons d'élaborer. Seulement, plutôt que de procéder à un calibrage des paramètres (ce qui a déjà été fait dans le chapitre 2), la préoccupation ici est de déterminer les valeurs de base pour les paramètres suivants : $\varepsilon_j^{d0}, \varepsilon_j^{E0}, CT0_i, mcd0_i, mce0_i, KV0_i, KF0_i$.

Toutefois cet exercice n'est possible que si pour une équation donnée, les valeurs de toutes les autres composantes à l'exception du paramètre recherché sont connues. Pourtant, certaines équations ci-dessus ne respectent pas cette condition. C'est par exemple le cas de l'équation (3.12) qui permet de déterminer $KV0_i$ alors que N et $KF0_i$ sont inconnus. Pour pallier à cela, la plupart d'études proposent de calibrer N de sorte que les équations (3.2) et (3.3) soient vérifiées (voir (Cockburn *et al.*, 1998) par exemple). Toutefois, il peut arriver que la valeur après calibration de N ne reflète pas le nombre réel de firmes présentes dans la branche. C'est dans cette logique que nous avons compte tenu de certains critères liés aux entreprises oligopolistiques au Cameroun retenu $N = 30$. L'élasticité prix de la demande d'exportations ε_j^{E0} étant supposé exogène, nous lui avons donné pour toutes les branches, la valeur absolue élevée de 56. En effet, Decaluwé *et al.* (2001) en retenant la valeur de 20 justifient pour le cas de la Tunisie que l'adoption d'une telle option permet de tenir compte du faible pouvoir de marché des exportations lorsque c'est le cas. Et le Cameroun ne déroge pas à cette règle pour le moment. Egalement la valeur de Ω est fixée, variant ainsi entre 1 et N . Rappelons que $\Omega = 0$ nous ramène à la situation de concurrence parfaite, $\Omega = 1$ correspond à une conjecture à la cournot, et $\Omega = N$ décrit la situation de monopole ou de collusion parfaite. Dans le cadre de cette étude nous menons trois simulations sur Ω pour les valeurs respectives de 1, 2, *et* N .

Pour le reste de paramètres, leurs valeurs sont calculées à partir des équations suivantes : bien entendu, les paramètres du membre de droite sont connus au préalable.

$$\varepsilon_j^{d0} = \sigma_j + (1 - \sigma_j) \frac{(1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd0_j^{-\sigma_j}}{\alpha_j^{\sigma_j} Pm0_j^{1-\sigma_j} + (1 - \alpha_j)^{\sigma_j} Pd0_j^{1-\sigma_j}} \quad (3.15)$$

$$mcd0_i = Pd0_i \left(1 - \frac{\Omega}{N\varepsilon_j^{d0}} \right) \quad (3.16)$$

$$mce0_i = Pm0_i \left(1 - \frac{\Omega}{N\varepsilon_j^{E0}} \right) \quad (3.17)$$

$$CT0_i = W0.Ld0_i + r0_i.Kd0_i + \sum_j Pl0_j.DI0_{ij} - W0.Ld0_i - r0_i.Kd0_i \quad (3.18)$$

$$PR0_i = P0_i.XS0_i - \sum_j Pl0_j.DI0_{ij} - W0.Ld0_i - r0_i.Kd0_i - w0.Ld0_i - r0_i.Kd0_i \quad (3.19)$$

$$KV0_i = Kd0_i - N_i.KF0_i \quad (3.20)$$

Nous présentons dans le tableau 3.2 les valeurs de certains de ces paramètres après calibrage sur le logiciel GAMS. Les coûts marginaux sont donnés pour $\Omega = N$.

En rappel, ε_j^{d0} représente l'élasticité prix de la demande intérieure, $PR0_i$ le profit de la branche oligopolistique considéré résiduel, $mcd0_i$ le coût marginal de production du produit i vendu sur le marché intérieur, $mce0_i$ le coût marginal de production du produit i exporté.

3.5 Résultats et interprétations

Nous présentons tout d'abord les résultats de l'année 2016 suivant les trois valeurs de Ω avant de revenir sur les indicateurs les plus susceptibles d'être affectés tels que décrits par Decaluwé *et al.* (2001).

Tableau 3.2 – Valeurs des paramètres

Branches d'activité	ε_j^{d0}	<i>PR0</i>	<i>mcd0</i>	<i>mce0</i>
Produits de l'agriculture	1.911	-135.706	0.479	1.073
Produits de l'élevage et de la chasse	1.988	-11.407	0.559	1.231
Produits sylvicoles	1.976	5.391	0.706	1.647
Produits de la pêche et pisciculture	1.986	9.999	0.496	0.962
Produits énergétiques	0.675	66.614	-0.482	1.308
Autres produits d'extraction	0.546	-24.717	-1.096	1.454
Viande et poisson	1.986	57.643	0.508	1.165
Produits du travail des grains	1.983	19.848	0.500	1.140
Produits du cacao, du thé et du sucre	1.996	-35.866	0.534	1.144
Oléagineux et aliments pour animaux	1.985	7.875	0.503	1.005
Produits à base de céréales	1.985	61.236	0.503	0.977
Produits laitiers fait à base des fruits	1.981	0.973	0.553	1.329
Boissons	1.992	11.679	0.674	1.690
Produits à base de tabac	1.000	0.361	0.000	1.903
Produits de l'industrie textile	1.018	62.675	0.021	1.188
Cuirs et chaussures	1.989	5.614	0.592	1.204
Produits du travail de bois et articles	0.909	-88.106	-0.131	1.583
Papiers et cartons édités et imprimés	1.987	-1.949	0.497	1.034
Produits du raffinage et cokéfaction	1.999	80.049	1.050	2.226
Produits chimiques	0.652	-18.000	-0.663	1.577
Produits en caoutchouc et plastique	0.801	2.110	-0.322	1.412
Autres produits minéraux non métalque	1.982	18.782	0.676	1.571
Produits métalliques et ouvrages	0.648	-113.322	-0.726	1.429
Machines, appareils électriques	0.738	-0.169	-0.423	1.261
Equipements et appareils audiovisuels	1.981	-8.573	0.661	1.409
Matériels de transport	0.727	4.376	-0.479	1.345
Meubles, produits industries et services	1.983	77.934	0.538	1.083
Réparation, installation des machines	1.958	5.482	0.489	0.960
Electricité et supports énergétiques	1.981	18.620	0.592	1.147
Eau et assainissement	1.980	1.567	0.750	1.455
Travaux de construction	1.989	193.714	0.499	0.962
Réparation et entretien des véhicules	1.182	-1.843	0.154	0.960
Services d'hôtellerie et restauration	1.991	172.033	0.567	1.202
Transports et entreposage	1.985	78.504	0.603	1.166
Services d'informations et de communication	1.182	90.817	0.257	1.764
Services financiers	1.970	-122.411	0.602	2.487
Services immobiliers	1.977	53.036	0.679	1.409
Services professionnels, scientifiques et technologiques	1.978	-108.329	0.494	0.960

Source : Auteur à partir du logiciel GAMS

3.5.1 Résultats de l'année de base

Les résultats présentés dans cette section sont ceux de l'impact pour l'année 2016, année à partir de laquelle commence le processus de démantèlement des barrières douanières.

Il ressort d'un constat général dans le tableau 3.3 que l'impact s'amplifie suivant les

valeurs d'oméga 1, 2 et 30 respectivement. Cela signifie que, plus la situation du marché se rapproche du monopole, et plus grandes seront les pertes pour l'économie. Il est donc souhaitable que l'oligopole soit à son absolu c'est-à-dire que l'on soit en concurrence parfaite¹³, situation étudiée au chapitre 2. La deuxième information est que l'impact est négatif pour la plupart des branches. Ce qui illustre les pertes éventuelles encourues sur lesquelles nous reviendrons en détails plus tard dans la section 3.4.3.

Quant au tableau 3.4 qui dispose des résultats sur les indicateurs de la santé de l'économie, nous notons d'entrée de jeu que l'APE ferait perdre plus de 0,18% de croissance du PIB en 2016 lesquelles pertes s'amplifient lorsque le pouvoir du marché oméga augmente c'est-à-dire lorsqu'on tend vers une situation de monopole. Ce résultat corrobore celui de Koné (2010) qui a montré que les APE ne favorisent pas le développement des États ACP. Cependant, la littérature sur l'économie camerounaise montre qu'un accord régional est souhaitable et encourageant. En effet, Bakoup et Tarr (2000) ont justifié qu'un accord régional générerait des gains de croissance du PIB variant entre 0,41% et 0,62%. La même tendance baissière est suivie par les indicateurs, taux de salaire et dividendes payées aux ménages capitalistes dont les impacts partis respectivement de -0,44% et -0,32% atteignent en cas de monopole -1,14% et -0,34%. Quatre indicateurs tirent avantage de l'APE à savoir : le revenu des entreprises, l'épargne gouvernementale, la taxe directe sur le revenu des entreprises, et le taux de change.

3.5.2 Impact sur la période 2016-2040

Précisons d'entrée de jeu que nous avons subdivisé la période 2016-2040 en trois sous-périodes. Par conséquent, lorsque nous parlerons de la première période, il s'agira de la période 2016-2023, la deuxième période va de 2024 à 2032, la troisième période enfin va de 2033 à 2040.

Commençons par les résultats sur la production des branches. Ceux-ci sont exposés de deux manières. Les tableaux 3.5 à 3.9 présentent les résultats de l'impact agrégé suivant les différents secteurs (agricole, industriel, services marchands et services non marchands). Pour être précis sur ce qui se passe à l'intérieur de chaque branche les tableaux 3.19 et 3.20 sont

13. Rappelons que la concurrence pure et parfaite se décrit dans cette situation pour $\Omega = 0$ et que pour $\Omega = N = 30$ on est dans le monopole ou collusion parfaite.

Tableau 3.3 – Résultats de l’annulation du DDI sur l’élasticité de la demande intérieure pour 2016 suivant les valeurs de $\Omega = 1, \Omega = 2, \Omega = N = 30$ (valeur en %)

Branches d’activité	Elasticité de la demande intérieure ε_j^{d0}		
	$\Omega = 1$	$\Omega = 2$	$\Omega = 30$
Produits de l’agriculture	-0.02	-0.20	-0.20
Produits de l’élevage et de la chasse	-0.04	-0.20	-0.18
Produits sylvicoles	1.27	-0.02	-1.55
Produits de la pêche et de la pisciculture	-0.04	-0.18	-0.20
Produits énergétiques	-0.20	0.04	-0.34
Autres produits d’extraction	0.01	0.65	-0.23
Viande et poisson	-0.05	-0.18	-0.19
Produits du travail des grains et des produits	-0.02	-0.30	-0.34
Produits du cacao, du thé et du sucre	-0.01	-0.18	-0.22
Oléagineux et aliments pour animaux	-0.13	-0.28	-0.13
Produits à base de céréales	-0.01	-0.28	-0.26
Produits laitiers, produits à base des fruits	-0.04	-0.24	-0.18
Boissons	0.01	-0.18	-0.18
Produits à base de tabac	0.00	0.00	0.00
Produits de l’industrie textile	0.00	-0.19	-0.19
Cuirs et chaussures	-0.03	-0.33	-0.28
Produits du travail de bois et articles	0.00	-0.20	-0.14
Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	-0.03	-0.24	-0.22
Produits du raffinage, de la cokéfaction	0.00	-0.19	-0.18
Produits chimiques	0.21	-0.17	-0.02
Produits en caoutchouc et en plastique	-0.21	-0.29	0.00
Autres produits minéraux non métalliques	0.31	-0.02	-0.75
Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-0.10	-0.18	-0.66
Machines, appareils électriques et matériels	-0.15	-0.17	-0.28
Equipements et appareils audiovisuels	-0.06	-0.15	-0.23
Matériels de transport	-0.07	-0.20	-0.21
Meubles, produits des industries diverses et service	-0.10	-0.23	-0.22
Réparation et installation des machines	-4.01	-29.12	-34.64
Electricité et supports énergétiques	-0.60	6.57	-2.20
Eau et assainissement	-6.80	1.29	-8.69
Travaux de construction	2.35	-5.04	-8.98
Réparation et entretien des véhicules et motos	0.97	-0.43	1.88
Services d’hôtellerie et de restauration	0.25	-0.12	-0.15
Transports et entreposage	-10.66	2.04	-3.13
Services d’informations et de communications	0.09	-0.23	-0.18
Services financiers	0.26	-0.14	-0.03
Services immobiliers	0.66	0.36	2.41
Services professionnels, scientifique et technologique	-0.96	22.15	-5.73

Source : Calculs de l’auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.4 – Résultats sur quelques indicateurs de 2016 (valeur en %)

Variabes	$\Omega = 1$	$\Omega = 2$	$\Omega = 30$
PIB	-0.18	-0.22	-0.24
Revenu des entreprises	0.35	-0.04	0.00
Epargne gouvernementale	0.02	-0.19	-0.16
Epargne des entreprises	1.32	0.05	0.47
Taxe directe sur le revenu des entreprises	0.32	-0.09	0.01
Taux de salaire	-0.44	-0.56	-1.14
Dividendes versés aux ménages capitalistes	-0.32	-0.24	-0.34
Taux de change	33.64	9.84	15.15

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

à ce sujet indicatifs.

Pour le moment, rapportons-nous aux résultats agrégés. Le tableau 3.5 présente les résultats de l'annulation du taux de DDI sur la production camerounaise. Le secteur agricole connaît une expansion de 0,57% au cours de la première période (2016-2023) avant de se contracter au cours des deux dernières périodes (2024-2032 et 2033-2040) avec des taux respectifs de -0,15% et -0,34%. L'expansion observée à la première période, un résultat contraire à celui de Devarajan et Rodrik (1989) peut être expliquée par deux facteurs : d'abord *la valeur ajoutée totale* de la branche indiquée dans le tableau 3.5 qui augmente de 0,17%. Cette dernière résulte de la rémunération des facteurs travail et capital perçue par les ménages salariés et capitalistes respectivement indiquée dans les tableaux 3.8 et 3.9. La demande de travail manifestée par les ménages salariés en effet augmente de 0,16% quoiqu'on observe dans le même temps une contraction du capital de 0,62%. Seulement la faiblesse du capital dans l'économie tend à annuler son effet sur la production qui s'en trouve largement tirée par la main d'œuvre. Ceci montre toute l'efficacité de la réallocation de la main d'œuvre dans l'amélioration de la croissance. En effet, Amegbeto et Winter (1998) ont souligné que la recherche de la croissance économique requiert une restructuration globale de l'économie camerounaise et une réallocation majeure de la main d'œuvre. La deuxième ressource à la production est *la consommation intermédiaire totale des branches*, présentée dans le tableau 3.7. Cette dernière qui augmente de 0,34% comprend les intrants de production de la branche agriculture pouvant être constitués des produits agricoles, des produits industriels et des services¹⁴.

À partir de la deuxième période, la production diminue. Ce qui conduit à la contraction

14. Voir Decaluwé *et al.* (2001) pages 109 à 125 sur la lecture des éléments d'une MCS pour plus de détails

du secteur agricole d'abord de 0,15% entre 2024 et 2032 puis de 0,34% entre 2033 et 2040. Cette contraction est également justifiée par les ressources qui s'amenuisent assez fortement pour la valeur ajoutée allant jusqu'à -1,08%. De ce fait, la contraction du secteur agricole (moins protégé) se fait au profit du secteur industriel (protégé). En effet, l'expansion que connaît ce secteur est de 0,19% au cours de la première période, de 1,31% au cours de la seconde période et de 1,22% au cours de la troisième. Il faut pour cela noter que ce résultat est contraire à la théorie qui prévoit plutôt une contraction du secteur agricole pour une expansion du secteur industriel.

À quoi cela peut-il est dû ? le document gouvernemental « vision 2035 » conçu en 2007 nous fait savoir que la marche vers l'émergence du pays à l'horizon de 2035 doit avoir pour bras séculier le secteur industriel qui au fil des années devra reprendre le contrôle de la dynamique de la croissance dont l'expansion se fera au détriment du secteur agricole. En effet, il est prévu dans ce document que la contribution de 18,5% du secteur secondaire au PIB en 2007, contre 44% pour le secteur primaire, augmentera jusqu'à 28,3% en 2035 tandis que le secteur primaire verra sa contribution dégringoler de 44% à 26,9% entre ces deux dates.

Rapportons-nous à présent aux résultats du tableau 3.9 qui présente les impacts détaillés sur la production ainsi que sur la valeur ajoutée par branche¹⁵. Il en ressort que la contraction constatée dans le secteur agricole est due à l'impact négatif observé dans le compte C1 des produits agricoles. Cette branche apparaît comme la seule à subir un impact négatif qui passe de -0,18% entre 2016 et 2023 à -1,88% entre 2024 et 2032 puis à -2,02% au cours de la troisième période. À contrario, les comptes C2 à C4 (produits de l'élevage et de la chasse, produits sylvicoles, produits de la pêche et de la pisciculture) qui regroupent le reste des activités du secteur primaire subissent positivement les effets de l'APE avec des impacts allant jusqu'à 9,29% pour les produits de la pêche et de la pisciculture. Quoique surprenant, la branche des produits de l'agriculture avec un impact plus faible contribue à elle seule à la contraction des activités du secteur primaire. Cela est dû à la gamme importante des produits que renferme cette branche comparativement aux branches adjacentes. Il faut en plus de cet argument constater que la valeur ajoutée de la branche contribue pratiquement dans le même sens à la formation de ce résultat. Seuls les produits de l'agriculture connaissent une baisse de la valeur ajoutée qui va croissant. Cela signifie que l'on assistera dans le temps à

15. Nous rappelons que 43 branches sont ici concernées

une contraction des salaires voir des dividendes versés aux ménages capitalistes du secteur agricole.

En ce qui concerne le détail des activités du secteur industriel, nous l'avons dit elles sont en expansion. Cela est dû à l'expansion dans 13 branches contre 13 branches également qui elles reçoivent négativement le choc de l'APE. Au rang des branches vertueuses, les plus prononcées sont entre autres : les branches des produits d'extraction (C6), les produits à base de tabac (C14), les produits édités et imprimés (C18), les meubles (C27), produit du travail des grains (C8), Viande et poisson (C7), produits à base de céréales (C11), les oléagineux et aliments pour animaux (C10). En revanche les branches les plus en difficultés sont entre autres : les branches des machines et appareils électriques (C24), les produits laitiers à base des fruits (C12), les produits du travail du bois et articles (C17), eau et assainissement (C30), électricité et supports énergétiques (C29).

Dans le secteur des services marchands (comptes C31 à C38), 3 branches contre 6 reçoivent positivement les conséquences du choc de l'APE. Il s'agit des travaux de construction (C31), du transport et entreposage (C24), des services professionnels scientifiques et technologiques (C38). En revanche cet accord mettra à mal les branches telles que les services d'information et de communication (C35), la réparation et entretien des véhicules et motos (C32), les services d'eau et assainissement (C30), les services d'hôtellerie et de restauration (C33), les services immobiliers (C37) et les services financiers (C36).

Quant aux services non marchands, les branches de l'éducation (C40) ainsi que des services de la santé et d'action sociale (C41) seront en difficultés tandis que les services de l'administration publique et de sécurité (C39), avec les autres services administratifs (C42) amorceront un bon cap.

Afin de comprendre ce qui se passe en termes d'échanges commerciaux, partons de l'analyse du comportement des firmes oligopolistiques qui de par leur poids commercial pourraient faire chorus aux produits d'origine de l'union européenne.

En effet, le tableau 3.15 montre que les prix aux producteurs du secteur agricole augmentent au cours des trois périodes (de 2,27% à 5,12% puis à 5,88% respectivement). Cela instruit sur l'idée que ces firmes pour challenger les produits étrangers seront contraintes à surtout améliorer la qualité de leurs produits. En conséquence, elles supportent un coût supplémentaire, qui est répercuté en partie sur le prix du marché en croissance à des taux

respectifs de 3,61%, 8,58% et 6,87% au cours des trois périodes. En dépit de tous efforts, l'offre intérieure des produits agricoles diminue telle que présentée plus haut. Au final, ces firmes subissent une baisse du profit de 3,75%, 9,33% et 9,89% respectivement. Au-delà de ce schéma on observe au travers du tableau 3.16 une baisse continue du prix des produits importés ce qui explique la hausse constatée des importations des produits agricoles de 0,20% au cours de la période 2016-2023 telle que l'illustrent les résultats du tableau 3.10. Ces résultats corroborent ceux de Mbithi *et al.* (2015) qui ont montré que les APE induisent un accroissement de 9% des importations des pays ACP au détriment de leurs exportations vers l'UE. Fontagné *et al.* (2011) estiment à 71% ces pertes pour les partenaires Africains.

On remarque par ailleurs que l'approvisionnement domestique et étrangère fait réduire la demande des biens composites tandis que celle manifestée pour les produits locaux augmente. Cela traduit une certaine préférence que les consommateurs pourraient manifester pour les biens locaux suites aux efforts d'entreprises oligopolistiques à faire face aux produits d'origine étrangère. Mais malgré cela, la baisse de la consommation finale des ménages telle qu'illustrée dans le tableau 3.12 pourrait être perçue comme une conséquence directe de la hausse des prix du marché des produits locaux. Ces tendances concourent à conclure que l'APE met à mal les firmes oligopolistiques dans leurs stratégies de conquête et de maintien du pouvoir du marché.

Pour comprendre ce qui se passe dans le secteur des industries, rapportons-nous d'abord aux résultats du tableau 3.18 qui montrent que les profits des firmes augmentent de 20,86%, 37,79% et 35,12% respectivement au cours des trois périodes. Ce résultat est la résultante d'un enchaînement de mécanismes qui prend corps à partir de l'augmentation du prix à l'importation (tableau 3.16) alors que le prix au producteur diminue de façon continue au cours des trois périodes (-4,35%, -5,39% et 13,93%). Cette diminution agit positivement sur les coûts de production et compte tenu du pouvoir oligopolistique des firmes, elles arrivent à augmenter le prix sur le marché mais plus faiblement que l'augmentation des prix des produits importés sur le marché intérieur (2,35%, 4,78% et 3,49% contre 14,54%, 7,33% et 5,20%).

Du côté de la demande des biens composites, elle augmente en même temps que la demande locale bien que faiblement (voir tableaux 3.13 et 3.14). On peut ici déduire que la demande manifestée par les consommateurs est largement tirée par les produits locaux tels

que présentés plus haut et contribue donc fortement à la formation du profit que réalisent les firmes oligopolistiques.

Ces tendances peuvent se justifier par le déclenchement des effets des projets structurants mis en œuvre par le gouvernement depuis 2009. Le cas des barrages hydroélectriques, des centrales à gaz et des ports en eau profonde de Kribi, en est illustratif. Cependant, une réforme de la politique industrielle (Rodrik, 1995) est nécessaire afin de renforcer la compétitivité des industries locales.

Du côté des services, bien que très peu prononcés dans un contexte marqué par la CI, il s'affiche néanmoins que les importations de ceux-ci augmentent fortement au détriment de la production locale. Le tableau 3.10 indique en effet une croissance des importations nettes des services respectivement de 31,90%, 31,43% et 53,18% au cours des trois périodes, alors que la capacité productive bien que marginale, diminue au cours des deux dernières périodes de 0,05% et de 0,07% après une petite embellie de 0,02% au cours de la première période. Ceci est une conséquence logique de la baisse des prix des importations des services telle que le montre le tableau 3.16, au détriment du prix au producteur pour la vente sur le marché domestique qui, quant à lui augmente.

Il s'en suit que les activités de ce secteur seront mises à mal. D'ailleurs la baisse du profit telle qu'indiquée dans le tableau 3.18 en est une illustration parfaite. Ce comportement est fortement lié à l'expansion des services immobiliers qui subissent une croissance quasi-exponentielle telle que l'illustrent les données du tableau 3.19. C'est ce qui explique l'augmentation de la consommation des ménages de 1,20%, 1,86% et 1,43% quoique la demande locale et surtout la demande composite en soient marginales.

À présent regardons ce qui se passe du côté des exportations. Le premier constat que l'on peut faire est que tous les secteurs en subissent une baisse considérable et croissante dans le temps (voir tableau 3.11). Ce comportement n'a rien de surprenant lorsque la production était déjà en perte de vitesse surtout en ce qui concerne les produits agricoles et les services (marchands et non marchands). Le seul effort observé dans la production des biens industriels est anéanti sur le plan de la compétitivité locale entre les produits importés et ceux des firmes locales. Pour s'en convaincre, nous l'avons déjà martelé plus haut, les substituts des produits industriels locaux subissent une baisse importante des prix une fois sur le marché camerounais. Et ce n'est non moins la baisse des profits des firmes oligopolistiques qui en est

la cause. On comprend aussi clairement le rôle qu'a pu jouer la demande locale des produits (qui augmente) sur la baisse de ces exportations.

Tableau 3.5 – Impacts sur la production par secteur : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	0.57	-0.15	-0.34
Industrie	0.19	1.31	1.22
Services marchands	-0.42	-0.87	-0.86
Services non marchands	0.02	-0.05	-0.07

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.6 – Impacts sur la valeur ajoutée par secteur : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	0.17	-0.96	-1.08
Industrie	-1.99	-2.05	-2.42
Services marchands	-0.62	-1.13	-0.96
Services non marchands	-0.16	-0.41	-0.31

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.7 – Impacts sur la consommation intermédiaire totale des branches : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	0.34	0.31	-0.12
Industrie	2.95	6.52	6.71
Services marchands	-2.04	-3.80	-3.98
Services non marchands	-3.12	-4.20	-4.91

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.8 – Impacts sur la demande de main d'œuvre : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	0.16	0.39	0.44
Industrie	0.39	0.71	0.78
Services marchands	-0.23	-0.47	-0.60
Services non marchands	-0.12	-0.21	-0.11

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.9 – Impacts sur la demande de capital : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-0.62	-7.44	-8.60
Industrie	-18.48	-14.08	-26.33
Services marchands	-3.49	-5.64	-3.06

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.10 – Impacts sur les importations : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	0.20	-0.58	-1.20
Industrie	-0.40	0.33	0.37
Services marchands	31.90	31.43	53.18

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.11 – Impacts sur les exportations : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-5.27	-11.87	-13.42
Industrie	-4.17	-4.44	-5.42
Services marchands	-6.92	-16.63	-20.29

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.12 – Impacts sur la consommation des ménages : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-2.39	-3.94	-3.98
Industrie	-4.08	-6.52	-7.05
Services marchands	1.20	1.86	1.43

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.13 – Impacts sur la demande de produits : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	3.42	5.44	5.64
Industrie	2.23	3.78	4.15
Services marchands	-0.53	-0.47	0.05

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.14 – Impacts sur la demande composite de produits : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-0.05	-0.48	-0.50
Industrie	0.04	0.18	0.12
Services marchands	0.01	0.00	-0.04

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.15 – Impacts sur le prix au producteur : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	2.27	5.12	5.88
Industrie	-4.35	-5.39	-13.93
Services marchands	-0.59	-2.65	-3.20

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.16 – Impacts sur le prix à l'importation des biens : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-4.49	-13.47	-18.27
Industrie	14.54	7.33	5.20
Services marchands	-19.79	-23.29	-34.78

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.17 – Impacts sur le prix au producteur pour la vente sur le marché : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	3.61	7.58	6.87
Industrie	2.35	4.78	3.49
Services marchands	1.49	2.28	2.96

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.18 – Impacts sur le profit des firmes oligopolistiques : résultats agrégés (valeurs en %)

Secteurs	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Agriculture	-3.75	-9.33	-9.89
Industrie	20.86	37.79	35.12
Services marchands	-5.51	-16.55	-21.53

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Code	Produits	Production de la branche j (%)				Valeur ajoutée de la branche j (%)				
		2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
C1	Produits de l'agriculture	-0.18	-1.88	-2.02	-0.54	-2.54	-2.70	-0.54	-2.54	-2.70
C2	Produits de l'élevage et de la chasse	1.84	4.27	4.33	1.87	4.30	4.38	1.87	4.30	4.38
C3	Produits sylvicoles	1.76	2.79	2.63	1.67	2.71	2.75	1.67	2.71	2.75
C4	Produits de la pêche et de la pisciculture	8.54	9.29	6.23	8.85	9.34	8.38	8.85	9.34	8.38
C5	Produits énergétiques	-3.66	-1.29	-2.01	-4.37	-2.50	-3.37	-4.37	-2.50	-3.37
C6	Autres produits d'extraction	36.98	127.72	94.57	34.17	123.47	90.02	34.17	123.47	90.02
C7	Viande et poisson	5.98	13.44	15.84	4.69	11.10	13.02	4.69	11.10	13.02
C8	Produits du travail des grains et des produits	6.85	16.23	16.66	6.68	15.93	16.29	6.68	15.93	16.29
C9	Produits du cacao, du thé et du sucre	-16.98	-20.97	-21.49	-16.97	-20.97	-21.50	-16.97	-20.97	-21.50
C10	Oléagineux et aliments pour animaux	6.04	3.98	4.94	6.07	4.01	4.98	6.07	4.01	4.98
C11	Produits à base de céréales	5.98	14.66	15.25	5.39	14.28	15.87	5.39	14.28	15.87
C12	Produits laitiers , produits à base des fruits	-12.31	-14.77	-14.01	-12.37	-14.82	-13.98	-12.37	-14.82	-13.98
C13	Boissons	-0.21	-2.84	-3.24	-2.43	-6.29	-6.49	-2.43	-6.29	-6.49
C14	Produits à base de tabac	79.65	127.45	143.76	42.00	69.51	91.45	42.00	69.51	91.45
C15	Produits de l'industrie textile	1.60	0.63	1.37	0.58	-0.59	0.05	0.58	-0.59	0.05
C16	Cuir et chaussures	-6.50	5.42	22.51	-8.22	3.15	20.08	-8.22	3.15	20.08
C17	Produits du travail de bois et articles	-6.85	-13.02	-13.18	-6.90	-12.63	-12.84	-6.90	-12.63	-12.84
C18	Papiers et cartons; produits édités et imprimés	18.24	42.97	46.79	18.17	43.12	46.92	18.17	43.12	46.92
C19	Produits du raffinage. de la cokéfaction	0.60	-0.15	-0.30	0.43	1.79	-0.10	0.43	1.79	-0.10
C20	Produits chimiques	5.54	3.32	-1.23	5.42	4.68	-0.92	5.42	4.68	-0.92
C21	Produits en caoutchouc et en plastique	1.41	-1.33	-5.42	-9.39	-18.76	-26.14	-9.39	-18.76	-26.14
C22	Autres produits minéraux non métalliques	-0.97	-1.45	-1.32	-2.88	-4.94	-5.23	-2.88	-4.94	-5.23

C23	Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-0.25	-0.84	-1.01	-0.75	-1.34	-1.19
C24	Machines, appareils électriques et matériels	-16.22	-32.73	-42.45	-16.85	-33.36	-42.51
C25	Equipements et appareils audiovisuels	15.83	-26.16	-6.97	-147.95	-167.32	-146.25
C26	Matériels de transport	-2.62	-2.47	-3.17	-3.44	-3.34	-4.00
C27	Meubles produits des industries diverses et services	7.17	11.22	11.70	6.45	10.17	10.91
C28	Réparation et installation des machines	-4.20	-9.33	-9.98	-5.06	-10.60	-11.05
C29	Electricité et supports énergétiques	-0.38	-0.54	-0.70	-6.67	-7.04	-7.68
C30	Eau et assainissement	-1.74	-1.66	-1.49	-3.42	-3.43	-3.33
C31	Travaux de construction	0.15	0.23	0.28	-0.67	-0.86	-0.66
C32	Réparation et entretien des véhicules et motos	-2.01	-8.09	-5.94	-3.52	-10.09	-7.67
C33	Services d'hôtellerie et de restauration	-0.15	-0.27	-0.27	-0.12	-0.17	-0.18
C34	Transports et entreposage	0.10	0.18	0.08	0.10	0.19	0.09
C35	Services d'informations et de communications	-4.02	-10.13	-12.11	-5.80	-15.28	-16.84
C36	Services financiers	-0.86	-1.30	-1.23	-1.69	-2.03	-1.24
C37	Services immobiliers	-1.15	-0.98	-0.04	-0.80	-0.58	0.32
C38	Services professionnels, scientifiques et technologiques	0.46	0.76	1.00	0.52	0.83	1.06
C39	Services d'administration publique et de sécurité	0.08	0.06	0.00	0.09	-0.30	-0.13
C40	Education	-0.50	-0.66	-0.68	-0.50	-0.73	-0.71
C41	Services de santé et d'action sociale	-0.10	-0.70	-0.87	-0.27	-0.82	-0.94
C42	Autres services	0.30	0.30	0.33	0.27	0.27	0.30
C43	Correction territoriale	1.92	3.79	4.78	-0.39	-0.45	-0.09

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.19 – Résultats de l'impact sur la production et la valeur ajoutée

Code	Produits	Importation du produit tr (%)			Exportation du produit tr (%)		
		2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
C1	Produits de l'agriculture	-0.10	-0.11	-0.16	-2.53	-8.21	-9.25
C2	Produits de l'élevage et de la chasse	-2.61	-4.72	-5.06	-2.62	-2.16	-1.11
C3	Produits sylvicoles	2720.96	2667.80	1481.76	-22.06	-41.48	-48.12
C4	Produits de la pêche et de la pisciculture	8.32	2.01	-4.90	-213.53	-59.07	-712.22
C5	Produits énergétiques	-1.72	-2.24	-2.43	-3.43	-1.14	-1.95
C6	Autres produits d'extraction	0.94	0.78	0.25	371.77	1027.96	844.33
C7	Viande et poisson	-0.40	-0.39	-0.46	-8.39	9.68	21.52
C8	Produits du travail des grains et des produits	0.06	-2.80	-4.02	-343.15	-456.03	-454.97
C9	Produits du cacao, du thé et du sucre	1.99	-18.15	-31.09	-28.35	-24.94	-27.50
C10	Oléagineux et aliments pour animaux	-16.18	-39.67	-30.95	137.01	175.88	226.31
C11	Produits à base de céréales	0.99	8.05	10.01	60.47	341.06	306.02
C12	Produits laitiers ; produits à base des fruits	1.69	-2.18	-5.10	-71.16	-115.84	-127.66
C13	Boissons	0.34	0.04	-0.46	29.87	-29.61	-62.64
C14	Produits à base de tabac	-1.90	7.93	9.43	-10.79	14.11	14.73
C15	Produits de l'industrie textile	-0.07	-0.22	-0.32	-16.42	-18.76	-20.04
C16	Cuir et chaussures	-3.66	0.99	1.19	-556.41	-804.72	-1334.95
C17	Produits du travail de bois et articles	21.31	21.79	28.15	-0.87	-2.15	-2.06
C18	Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	3.30	24.35	29.84	-118.19	-261.01	-289.16
C19	Produits du raffinage de la cokéfaction	1.06	3.26	2.64	-0.13	-0.95	-0.29
C20	Produits chimiques	6.43	10.64	11.52	4.26	2.80	0.90
C21	Produits en caoutchouc et en plastique	-20.93	-25.68	-22.66	2.19	-0.90	-4.08
C22	Autres produits minéraux non métalliques	69.50	136.32	125.34	78.31	114.72	100.61

C23	Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-4.25	-0.55	-3.55	-0.25	-0.77	-0.96
C24	Machines, appareils électriques et matériels	-1.42	-0.50	2.23	-11.85	-47.00	-38.01
C25	Equipements et appareils audiovisuels	-0.67	1.16	-0.70	15.37	-62.69	-156.99
C26	Matériels de transport	-1.68	-3.12	-3.35	31.42	44.59	36.94
C27	Meubles, produits des industries diverses et services	-8.56	-14.27	-16.36	49.32	2.98	190.49
C28	Réparation et installation des machines						
C29	Electricité et supports énergétiques						
C30	Eau et assainissement						
C31	Travaux de construction				-180.29	105.56	62.02
C32	Réparation et entretien des véhicules et motos						
C33	Services d'hôtellerie et de restauration	-176.46	-302.56	-148.78			
C34	Transports et entreposage				-4.83	1.92	-6.29
C35	Services d'informations et de communications	36.90	60.56	57.57	-14.42	-29.71	-37.92
C36	Services financiers	21.87	47.42	34.54	-16.17	-34.22	-43.71
C37	Services immobiliers	2908.99	2460.35	3189.42	25.01	27.32	39.55
C38	Services professionnels, scientifiques et technologiques				-21.50	-24.49	-23.21

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau 3.20 – Résultats de l'impact sur les importations et exportations de produits

3.5.3 Impact en termes de pertes et de gains

Nous envisageons dans cette section faire un panorama des gains et pertes dus à l'application de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne sur l'étendue de la période 2016-2040. Mais afin d'identifier les indicateurs qui du fait de la prise en compte de l'hypothèse de la CI subissent un changement notable, nous reconduisons dans le tableau 3.21 les résultats obtenus en concurrence pure et parfaite du chapitre 2 à côté desquels les nouveaux.

Commençons déjà par remarquer que 11 indicateurs du tableau 3.21 ont vu leur tendance s'inverser une fois l'hypothèse de CI mise en évidence. Soit un changement couvert à un taux de plus de 42%.

Les pertes qui étaient attribuées au PIB en CPP de 1381,10 milliards de FCFA s'accroissent en CI allant jusqu'à 1474,13 milliards de FCFA. Cela signifie que, la CI avec un nombre considérable d'entreprises oligopolistiques (oméga prenant la valeur 1) a fait peser une perte supplémentaire de 93 milliards de FCFA. Cela instruit sur l'idée que le déploiement des firmes oligopolistiques sur le marché camerounais tel qu'il est perçu actuellement ne favorise pas son développement. Les conditions incitatives à une multiplication des firmes dans un secteur d'activité accompagnée d'un appui gouvernemental pourraient à cet égard aider à réduire voire inverser la tendance remettant ainsi l'économie sur le sentier de la croissance qui lui est souhaitable.

La consommation des ménages qui s'accroissait à un taux annuel moyen de 0,73% en CPP décroît désormais au taux de 3,11%. Ce résultat est logiquement dû à la réduction du revenu disponible des ménages de l'ordre de 85 milliards de FCFA. Ce dernier compte tenu du caractère exogène du revenu disponible ainsi que de l'épargne des ménages dans notre modèle, ne peut augmenter que par le canal des prix des biens sur le marché. Et le tableau 3.17 nous montre clairement comment les prix des biens importés sur le marché local ainsi que le prix des produits fabriqués localement augmentent ¹⁶.

On observe également que la demande des produits augmente et à ce sujet, le détail que nous avons fait au point 3.4.2 reste constant. Ce qui doit davantage marquer notre attention réside au niveau des pertes concomitantes liées aux volumes des exportations ainsi que des importations. La CI par le pouvoir des firmes oligopolistiques réduit le poids des

16. Il y a surtout à remarquer ici que la tendance des prix des produits importés s'est inversée par rapport à la situation de CPP

produits étrangers arrivant sur le territoire camerounais. On assiste à une amplification du solde courant déficitaire de -5982,70 milliards de FCFA.

Au rang des pertes en recettes douanières, les pertes s'alourdissent avec la CI et les pertes en recettes douanières du fait de l'application de l'APE se chiffrent à 1008,19 milliards de FCFA comparativement aux pertes de 237,42 milliards en CPP.

Variables	CPP		Concurrence imparfaite (CI)	
	Cumul	Taux moyen (%)	Cumul	Taux moyen (%)
Consommation des ménages (salarisés et capitalistes)	1781.82	0.73 *	-7552.30	-3.11 **
Consommation intermédiaire totale des branches	-465.15	-0.68 **	363.72	0.53 *
Demande des produits	-2158.76	-0.82	4555.55	1.73 *
Demande intermédiaire de prodts	-506.95	-0.74 **	400.10	0.59 *
Investissement total	-96.40	-0.15 **	35.24	0.05 *
Dividendes payés aux ménages capitalistes	39.35	0.14 *	-95.10	-0.34 **
Taux de change		1.87 *		28.22 *
Exportations	-703.27	-0.88 **	-6206.53	-7.75 **
Importations	47.17	0.04 *	-223.83	-0.17 **
Solde courant	-750.43	**	-5982.70	**
Demande d'investissements pour les produits	-297.10	-0.53 **	-897.15	-1.59 **
Demande de capital dans toute l'économie	-1164.75	-3.63 **	-2733.73	-8.53 **
Demande de travail dans toute l'économie	9.38	0.00 *	81.75	0.03 *
Prix de marché des produits		15.53		-21.52
Prix payé à l'export de prodts		-2.17		-9.18
Indice des prix à la consommation des ménages		-7.38		-48.01
Prix des produits vendus par les producteurs sur le marché local		0.42		3.67
Prix des produits importés sur le marché local		-24.87		27.35
Prix au producteur des produits faits localement		-0.21		-5.22

Prix de la valeur ajoutée dans toute l'économie		-0.26		-27.06
Prix mondial à l'import de prodt		-2.69		-20.91
Demande de produits composites	-36.23	-0.01 **	-33.43	-0.01 **
Epargne gouvernementale	-0.12	0.00 **	5.94	0.02 *
Recettes tirées de la taxe directe Sur le revenu des entreprises	-4.47	-0.13 **	8.23	0.24 *
Recettes issues de la taxe indirecte grevée sur les produits	319.22	0.46 *	2382.43	3.45 *
Recettes douanières sans annulation du tarif douanier envers l'UE	-380.89	-1.64 **	-2441.97	-10.49 **
Recettes douanières tirées des importations du reste du monde	-143.47	-0.89 **	-1433.77	-8.94 **
Recettes douanières perdues du fait des APE	-237.42	**	-1008.19	**
Production totale dans l'éco	-2477.81	-0.62 **	4.90	0.00 *
Revenu disponible des ménages (salariés et capitalistes)	-5.56	0.00 **	-85.07	-0.02 **
Revenu réel des ménages (salariés et capitalistes)	-2.46	0.00 **	-59.02	-0.02 **
Revenu des entreprises	-50.72	-0.14 **	86.51	0.23 *
Valeur ajoutée totale	-1371.40	-0.39 **	-3622.78	-1.03 **
Produit intérieur brut	-1381.10	-0.16 **	-1474.13	-0.17 **

*, ** : Gains, Pertes

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 3.21 – Gains et pertes dus à l'APE entre 2016 et 2040

3.5.4 Impact sur le bien-être

Sur un plan théorique, le démantèlement des barrières douanières en CI peut conduire à la réduction du bien-être. Le tableau 3.22 reprend les résultats trouvés en CPP en y intégrant ceux en CI suivant les différentes valeurs de Ω . En constat général, le bien-être diminue au fur et à mesure que le marché tend vers une situation de monopole. À la suite de ce constat on note que le bien-être se détériore à partir de $\Omega = 2$. Lorsqu'on est en monopole les pertes en bien-être sont les plus criardes. Ce résultat corrobore celui de Willenbockel (2004) qui a montré que la prévision du bien-être est plus faible en CI qu'en CPP. Ce résultat montre que les pertes de bien-être s'accroissent sous la CI. Cela est dû au fait que la baisse des prix sur le marché intérieur telle qu'attendue sous la libéralisation commerciale est marginale et

tend parfois à augmenter. La justification de cette tendance est basée sur le fait que par leurs efforts, les firmes oligopolistiques pourraient opposer une résistance voire une réponse à la pression qu'elles subissent face aux produits importés. Ce résultat est contraire sur le plan empirique à celui de Ousmane (2014) et Nwali et Arene (2015) qui ont montré que les APE ont un impact positif sur le bien-être mais leurs résultats pourraient obéir au fait qu'ils ont ignoré de tenir compte de l'hypothèse de la concurrence imparfaite dans leurs analyses. Dans le contexte camerounais, nos résultats corroborent ceux de Bakoup et Tarr (2000) qui ont montré qu'en supprimant les barrières douanières à l'égard des membres de la zone CEMAC dans le processus de l'intégration régional, le Cameroun enregistrerait une perte de bien-être de ses populations. En addition, les graphiques 3.2, 3.3, 3.4 en annexe illustrent l'évolution de la variation équivalente, principal indicateur utilisé dans ce cadre.

Tableau 3.22 – Résultat sur le bien-être des ménages

Ménages	Variation équivalente (valeurs en milliards de FCFA)		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Situation à la Cournot ($\Omega = 1$)			
Ménages salariés	15.08	59.10	575.92
Ménages capitalistes	3.18	13.61	59.31
Situation pour ($\Omega = 2$)			
Ménages salariés	-45.86	-86.75	-117.62
Ménages capitalistes	-9.16	-15.70	-20.76
Situation de collusion ($\Omega = N = 30$)			
Ménages salariés	-3.23	-188.00	-251.79
Ménages capitalistes	-1.19	-15.88	-22.60

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

3.6 Conclusion

Dans ce chapitre, il a été question d'évaluer les impacts du démantèlement des barrières douanières face à l'importation des produits d'origine de l'Union Européenne sous l'hypothèse de CI. En effet, Decaluwé *et al.* (2001) soulignent la nécessité de tenir compte du comportement des firmes oligopolistiques dans l'étude de la libéralisation commerciale. L'ignorance de cet aspect du phénomène peut non seulement conduire à une sous-estimation des résultats, mais aussi les réallocations de ressources entre activités de production risquent d'être mal comprises. Bien plus, selon le Mémoire-Économique (2016) 31% d'entreprises camerounaises opèrent en CI. Ce constat n'est toutefois pas une singularité de l'économie ca-

merounaise car en général la CI se prononce avec acuité dans la plupart d'économies en développement (Cockburn *et al.*, 1998).

En validant cette hypothèse dans le cadre de l'accord de partenariat économique bilatéral Cameroun-Union Européenne dans un modèle d'équilibre général calculable dynamique, il en ressort que : les Pertes en croissance qui s'estimaient à 1381,10 milliards de FCFA entre 2016 et 2040 en CPP s'accroissent davantage en CI. Elles s'élèvent alors à 1474,13 milliards de FCFA. Cela instruit sur l'idée que le déploiement des firmes oligopolistiques sur le marché camerounais tel qu'il est perçu actuellement ne favorise pas son développement. Les conditions incitatives à une multiplication des firmes dans un secteur d'activité accompagnée d'un appui gouvernemental pourraient à cet égard aider à réduire voire inverser la tendance remettant ainsi l'économie sur le sentier de la croissance qui lui est souhaitable. Les pertes en recettes douanières se chiffrent quant à elles à plus de 1008 milliards de FCFA contre 237,42 milliards enregistrées en CPP. Il apparaît aussi que le bien-être des ménages se détériore lorsque le marché est fortement sous un pouvoir monopolistique. S'agissant des échanges commerciaux, il en ressort que les exportations continuent à baisser tandis que les importations des produits industriels s'accroissent quoique celles des produits agricoles diminuent. Pendant ce temps la production diminue aussi bien dans le secteur agricole que dans celui des services. L'ensemble de tous ces résultats concoure à conclure que l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne de par la structure du marché camerounais constitue plus un risque qu'une opportunité pour ce dernier.

Chapitre 4

Accord de partenariat économique camerounais : impact sur la pauvreté et les inégalités

4.1 Introduction

Le présent chapitre met sur scène les enjeux d'ordre microéconomique de l'accord de partenariat économique camerounais. Plus précisément l'objectif visé est d'évaluer l'impact de l'accord sur les indicateurs microéconomiques les plus courants appréhendés du côté des ménages. En effet, les études de microsimulation en équilibre général calculable, visent essentiellement à apporter des éléments de réponses à des questions de pauvreté et d'inégalités entre les ménages. Au regard des résultats les plus marquants obtenus dans les chapitres deux et trois, l'on ne peut s'empêcher de conforter la troisième conjecture faite dans l'introduction générale qui, faut-il le rappeler, stipule que l'APE bilatéral camerounais a un impact négatif sur les indicateurs d'inégalité et de pauvreté les plus courants.

La mise en œuvre de la microsimulation part ainsi des critiques faites essentiellement sur l'hypothèse d'agent représentatif et l'on reconnaît à Orcutt (1957) les premiers travaux sur la microsimulation dans son article « A new type of socio-economic system ». Toutefois, les réponses satisfaisantes vont être apportées aux questions de microsimulation à partir des années 1980. Il s'agit en effet de construire un modèle dans lequel un éventail de ménages sont pris en compte en essayant au mieux de corriger l'hétérogénéité qui naît de cet exercice du comportement des agents.

Ainsi, le présent chapitre est subdivisé en quatre grandes sections : la section 1 est dédiée à la revue de la littérature. Il s'agit dans un premier temps de spécifier le champ théorique qui encadre les mécanismes de transmission des effets de la libéralisation commerciale sur la pauvreté ; puis dans un second temps, un cliché sur les travaux empiriques est passé en revue. À ce niveau, la démarche est double : d'abord nous présentons une revue des travaux sur la microsimulation en indiquant au passage ceux qui ont abordé les questions

de pauvreté et d'inégalités par la microsimulation, puis suivra une revue des travaux sur la pauvreté et les inégalités au Cameroun. La section 2 quant à elle présente l'évolution de quelques indicateurs de pauvreté et d'inégalités au Cameroun. La méthodologie qui guide notre démarche scientifique est présentée en section 3 suivie des principaux résultats exposés en section 4. Enfin une conclusion reprend les principaux résultats d'analyse.

4.2 Revue de la littérature

Après avoir présenté la revue théorique au sujet des effets de la libéralisation commerciale sur la pauvreté, nous articulons la revue des travaux empiriques autour de 2 axes : d'abord, nous présentons une revue des travaux sur la microsimulation en indiquant au passage ceux qui ont abordé les questions de pauvreté et d'inégalités par la microsimulation. Puis une revue des travaux sur la pauvreté et les inégalités au Cameroun.

4.2.1 Aspect théorique des effets du commerce international sur la pauvreté

Ce cadre théorique est inspiré des travaux de Cattaneo et Dodd (2007) et couvre uniquement l'aspect pauvreté. L'impact du commerce international sur la distribution du revenu a traditionnellement été analysé en référence à la théorie du commerce orthodoxe et en particulier au théorème de Stolper-Samuelson. Ces analyses peuvent servir de point de départ aux analyses du lien entre le commerce et la pauvreté. En général la controverse autour du lien entre la croissance et la pauvreté a laissé penser que le commerce international réduit la pauvreté dans le long terme et que cette réduction en est le fruit de la croissance réalisée. Plusieurs auteurs se sont intéressés à cette question (Rodriguez et Rodrik, 2000; Dagdeviran *et al.*, 2000; Dollar, 2001; Kiely, 2004). Même si la controverse réside autour du lien de redistribution du revenu, il existe tout de même un consensus sur le fait que la libéralisation commerciale peut conduire à une réduction de la pauvreté si elle sert à redistribuer le revenu et la richesse créée à partir des personnes nanties vers les pauvres ou alors, si elle accroît le revenu en faveur d'un grand nombre de pauvres.

Théorème de Stolper-Samuelson

Ce théorème tire ses sources de deux théories conventionnelles ayant chacune une

vision différente des conséquences de la redistribution internes des fruits d'échanges commerciaux. Il s'agit de la théorie orthodoxe du commerce international et la nouvelle théorie du commerce international. Malgré quelques failles laissées par la théorie orthodoxe, elle repose sur des bases solides : par exemple elle s'appuie sur la théorie Ricardienne qui considère que, seul le travail a une valeur et est le seul facteur de production, et que toutes les unités de travail utilisées sont homogènes. Partant de là, Stolper et Samuelson (1941) vont adresser la problématique des conséquences de la distribution du commerce à travers le facteur de l'égalisation du prix selon la configuration néoclassique Hecksher-Ohlin. C'est ainsi qu'ils supposent dans leur modèle de base intégrant deux facteurs de production (capital et travail) que : un pays dispose d'un avantage comparatif dans des biens dont la production est relativement intensive dans le facteur dont il est relativement bien doté.

Ainsi, le corolaire de Stolper-Samuelson dit que : « *l'ouverture commerciale accroît le revenu réel du pays qui dispose d'un facteur abondant et réduit celui dont le facteur est rare.* » ce théorème défend l'argument suivant : l'ouverture du commerce à un pays abondant en main d'œuvre accroît le prix relatif par rapport à la main d'œuvre intensive, des exportations des biens, ce qui augmente les capacités d'exportations des secteurs et la demande de facteur utilisé de manière intensive. Il en résulte un accroissement du rendement nominal du travail tandis que le capital (qui est utilisé de manière intensive dans les secteurs d'importation) est plutôt en baisse. L'impact final est mesuré en comparant cette variation des revenus nominaux à la variation des prix.

Ainsi, la restriction néoclassique montre qu'en concurrence pure et parfaite, les prix des facteurs employés dans le secteur des exportations s'accroissent en moyenne d'égal montant à l'accroissement du prix des biens exportés.

Ce théorème de Stolper-Samuelson a présenté ses limites. C'est pourquoi des travaux tels que Jones (1971) et Samuelson (1971) proposent une amélioration de ce dernier en développant un modèle à facteurs spécifiques. Ils supposent dans la version simplifiée pour relaxer la théorie Stolper-Samuelson que, *le capital est un facteur spécifique au secteur dans lequel il était déjà installé tandis que le travail reste mobile entre les secteurs.* Ce postulat est à la base de plusieurs modèles développés à nos jours à l'instar du modèle EXTER + de Decaluwé *et al.* (2001). Jusque-là le lien entre la libéralisation commerciale et la pauvreté n'apparaît pas clairement dans ces modèles à partir du moment où ils ne reconnaissent que

deux sources de revenu (notamment l'exploitation de la main d'œuvre et du travail). C'est une critique faite par Winters (2000) qui soutient que la pauvreté des ménages dépend du secteur dans lequel ils sont employés (selon qu'ils disposent d'une main d'œuvre qualifiée ou non). Ainsi, pour le facteur mobile travail, l'effet total du commerce dépend des habitudes de consommation. Si cette main d'œuvre est détenue par les ménages pauvres (ce qui serait observé chez les ménages non qualifiés), et où les prix ont augmenté avec le commerce, l'impact sur la pauvreté des ménages pourra être sévère étant donné la grande proportion du revenu dépensé par ces ménages pour leur consommation.

Partant de la nouvelle théorie du commerce international, il est possible contrairement aux postulats de Stolper-Samuelson de tirer avantage du commerce international à partir de l'exploitation des deux facteurs de production. Seulement, cet avantage serait très peu bénéfique aux plus pauvres du moment où elle suppose l'existence d'une variété de la demande qui s'accompagne généralement d'un niveau élevé du revenu par tête. Ainsi, les ménages disposant d'une main d'œuvre non qualifiée auront un revenu inférieur à la ligne de pauvreté relevée.

4.2.2 Cadre empirique de la littérature

Nous commençons d'abord par faire une revue des travaux sur la microsimulation en indiquant au passage ceux qui ont abordé les questions de pauvreté et d'inégalités par la microsimulation. Puis une revue des travaux sur la pauvreté et les inégalités au Cameroun va suivre.

4.2.2.1 Revue de la littérature sur la microsimulation

La mise en œuvre de la microsimulation part des critiques faites essentiellement sur l'hypothèse d'agent représentatif. Orcutt (1957) est reconnu comme le père bâtisseur de la microsimulation dans son article « A new type of socio-economic system ». Toutefois, les réponses satisfaisantes vont être apportées aux questions de microsimulation à partir des années 1980. Il s'agit en effet de construire un modèle dans lequel un éventail de ménages sont pris en compte en essayant au mieux de corriger l'hétérogénéité qui naît de cet exercice du comportement des agents.

Beaucoup de travaux ont été menés sur la microsimulation. Une première vague de

ceux-ci s'accorde sur la conciliation des données issues de l'enquête auprès des ménages avec celles de la matrice de comptabilité sociale du modèle d'équilibre général calculable de base (Robilliard *et al.*, 2001; Fofana et Cockburn, 2003; Davis, 2004; Savard, 2004; Davies, 2009; Colombo, 2010); d'autres s'investissent sur les approches de microsimulation (Decaluwé *et al.*, 1999; Cockburn et Cloutier, 2002; Bourguignon *et al.*, 2003; Savard, 2004; Cockburn *et al.*, 2010; Savard, 2010; Tiberti *et al.*, 2018).

Un autre pan de loin important est la mise en œuvre de la dynamique du comportement microsimulé des agents en l'occurrence des ménages. Dans ce sillage, les apports en temps continu sont tout aussi remarquables qu'en temps discret (Harding et Slottje, 1995; Dupont *et al.*, 2003; Emini *et al.*, 2006; Aredo *et al.*, 2007; Thurlow, 2008; Annabi *et al.*, 2008; Patxot *et al.*, 2018). Les premiers travaux relevant de ce type ont pour point de départ celui des années 1970 et 1980 avec les macroéconomistes du département d'économie nord-américain (Davis, 2004). Seulement ceux-ci vont très vite être sujets à de nombreuses critiques.

D'abord, l'appréhension qu'ils font du chômage en tant qu'équilibre ne fait pas l'unanimité. Cela suppose une anticipation rationnelle des agents. Ensuite l'aspect monétaire est omis dans l'étude du comportement de l'économie, or comme le précise Davies (2009) les prix, salaires et taux de change sont d'une importance remarquable dans la poursuite des objectifs de politiques économiques¹. Rappelons que trois approches de microsimulation sont prédominantes dans la littérature (Colombo, 2010) : l'approche intégrée, l'approche séquentielle (approche Top-Down), et l'approche séquentielle réciproque (approche Top-Down/Bottom-Up).

L'approche « intégrée » initialement proposée par Decaluwé *et al.* (1999) consiste à remplacer un groupe de ménages représentatifs du modèle EGC standard par les ménages réellement observés dans l'échantillon. L'approche séquentielle (Top-Down) décrite par Decaluwé *et al.* (1999) consiste en deux étapes : d'abord à simuler un choc en EGC standard, puis à intégrer les résultats dans un modèle de microsimulation (MMS) pour une nouvelle simulation. L'approche Top-Down/Bottom-Up de Savard (2003) repose quant à elle sur l'effet bidirectionnel entre un modèle d'équilibre général calculable (MEGC) et un modèle de microsimulation (MMS) c'est-à-dire qu'on incorpore aussi les résultats de MMS dans un

1. L'auteur soutient que la prise en compte de ces variables est certes un impératif pour les MEGC mais permet de mieux préciser la problématique des gains et pertes allouée à la microsimulation

MEGC.

Au-delà de ces divers travaux sur la mise en oeuvre de la microsimulation, il y en a qui se sont investis à exposer quelques limites de celle-ci (Bourguignon et Spadaro, 2006; Davies, 2009). En effet, Bourguignon soutenant l'idée que la microsimulation présente ses lettres de noblesse sur deux aspects (la possibilité de tenir compte de l'hétérogénéité totale observée entre agents dans les données micro et la possibilité d'agrèger les résultats de la microsimulation au niveau macro à des fins d'évaluation des effets d'une politique économique sur le budget du gouvernement) martèle en même temps quelques faiblesses de celle-ci. En effet, si la microsimulation a le mérite de modéliser les effets de distribution de la taxe et des transferts, elle est toutefois limitée lorsqu'il va s'agir de s'accommoder au comportement des prix, des salaires ainsi que des variables macroéconomiques Davies (2009).

Dans l'approche traditionnelle de microsimulation utilisée par Lofgren *et al.* (2004) qui fait recours à l'hypothèse d'agent représentatif, plusieurs groupes sont considérés. L'inconvénient qu'elle soulève est qu'elle permet juste de capter l'hétérogénéité intergroupe et non les effets intra-ménages de distribution de revenu et de réduction de pauvreté. Pour surmonter cette difficulté, des auteurs tels que Janvry *et al.* (1991), Decaluwe *et al.* (2000), Spadaro (2007) s'appesantissent sur la fonction de distribution du revenu. Ainsi, pour capter la pauvreté, l'indice de FGT fait légion dans ces travaux comme dans de nombreux autres, et reste monnaie courante à nos jours. Cependant, Janvry *et al.* (1991) optent pour une fonction de distribution log-normale tandis que Decaluwe *et al.* (2000) vont s'investir à analyser les implications de recours à une fonction de distribution de type beta.

Ceci étant, pas mal de travaux sur les APE ont approché les questions de pauvreté et d'inégalités par la microsimulation et sont aussi divers que ceux de l'impact macroéconomique (Cororaton, 2004; Boysen et Matthews, 2009; Bouët *et al.*, 2013; Ayoki, 2013; Obeng, 2015; Viroleau, 2015; Cororaton, 2016; Boysen et Matthews, 2017; Bouët *et al.*, 2018). Parmi ces auteurs, certains ont travaillé dans la zone asiatique tandis que d'autres se sont appesantis sur le cas de l'Afrique de l'Ouest et du Sud. Mais pour nombre de ces travaux, il en ressort que l'application des APE conduit à une baisse de la pauvreté. Il en est ainsi des travaux de Boysen et Matthews (2009) qui trouvent un impact de -0,06% sur l'économie Ougandaise et Cororaton (2016) qui trouve un impact de -1,6% aux Philippines. Toutefois, il a été constaté que ces impacts varient selon le milieu de résidence. C'est par exemple le cas des travaux de

Cororaton (2004) et de Obeng (2015) qui rapportent que, la pauvreté diminue beaucoup plus vite en milieu urbain qu'en milieu rural. Cororaton (2004) justifie quant à lui cette réduction de la pauvreté par la baisse des prix à la consommation et par la hausse du revenu.

En ce qui concerne les inégalités, les conclusions de la plupart de ces travaux indiquent plutôt un impact négatif pour les États ACP (Boysen et Matthews, 2009; Bouët *et al.*, 2013; Viroleau, 2015). Viroleau (2015) met un accent particulier sur les inégalités liées au genre dans le cas du Sénégal et trouve que l'APE contribue à amplifier les écarts de salaires entre hommes et femmes.

S'agissant des effets de l'accord sur le bien-être, la plupart des travaux trouvent un impact positif, ce qui est conforme à la théorie de l'union douanière qui dispose que l'entrée de nouveaux produits conduit à une baisse du prix des biens sur le marché intérieur et partant à une amélioration du bien-être des ménages.

4.2.2.2 Revue des travaux empiriques sur la pauvreté et les inégalités au Cameroun

La pauvreté comme bien d'autres maux qui minent la société est de loin inscrite au cœur des mesures de politiques économiques. Il y a de raisons de penser que la lutte contre la pauvreté au-delà d'être une conséquence de l'objectif de lutte contre le chômage peut être un levier important à l'atteinte de ce dernier. Au Cameroun la littérature sur la pauvreté est pléthorique et peut être regroupée en trois catégories : d'abord, certains travaux s'appesantissent sur l'incidence de la pauvreté sur la croissance (Émini, 2008; Luc *et al.*, 2009; Fambon, 2017), d'autres s'investissent à l'évaluation des inégalités de revenus (Chameni, 2005; Tagne *et al.*, 2007; Chameni, 2007; Fambon, 2010; Folefack, 2010; Chameni, 2012; Nembua et Wendji, 2016). Une dernière catégorie est caractéristique de l'approche par les MEGC pour les analyses de pauvreté et d'inégalités (Emini et Fofack, 2004; Emini *et al.*, 2006).

Dans la première catégorie Emini *et al.* (2006) se sont investis à expliquer la recrudescence de la pauvreté constatée entre 1993 et 2007 à l'aide d'un modèle de microsimulation à

double calibrage². À partir de trois scénarios, l'un sur les investissements en infrastructures³, l'autre sur la dévaluation du FCFA⁴ et un dernier sur la réforme⁵, de la TVA ils trouvent que ces différentes mesures ont contribué positivement à la réduction de la pauvreté. Luc *et al.* (2009) ainsi que Fambon (2017) orientent leurs analyses sur la croissance pro-pauvre⁶. Luc *et al.* (2009) identifient les facteurs sources de différentiel de gains de croissance puis examinent une voie pour mieux redistribuer ces gains de croissance. Fambon (2017) analysant la relation entre la croissance, la pauvreté et la distribution des revenus au Cameroun à partir d'une méthodologie adoptée de Kakwani *et al.* (2004) réalise que la croissance au Cameroun a été pro-pauvre entre 1996 et 2007.

En rapport aux travaux sur les inégalités de revenus, Chameni (2012) dans une étude sur la décomposition des facteurs d'inégalité sous la propriété d'addition uniforme propose un nouvel indice d'inégalité respectant cette propriété. Il trouve que sous cette hypothèse la mesure d'inégalités décroît si chaque individu de la population reçoit un transfert d'égal montant. Nembua et Wendji (2016) s'intéressant à l'étude de l'influence de l'inégalité sur les effets de paiements dans un jeu à utilité transférable réalisent sur la base des valeurs de Shapley et de Solidarité que ces dernières ne sont pas ordinairement équivalentes⁷. Dans le même sillage la décomposition de l'indice d'Herfindahl a fait l'objet d'importantes recherches (Chameni, 2005, 2007).

Dans le cadre des modèles d'équilibre général calculable Emini et Fofack (2004) analysant les effets de la pauvreté au travers d'un MEGC sous l'hypothèse de multiplicateur à prix fixe rapportent que, les investissements ont baissé pendant la crise de la dévaluation du FCFA ce qui n'a pas été sans répercussions sur le chômage comme sur les indicateurs de pauvreté. Minkoa et Djiogap (2013) dans leur modèle calibré sur les secteurs d'activités trouvent que le secteur tertiaire a le plus grand effet d'entraînement et le plus grand impact sur l'accroissement du revenu des ménages. La pauvreté est atténuée grâce au secteur

2. Il s'agit d'isoler l'effet des variations des paramètres qui par essence sont supposés être fixes. Emini *et al.* (2006) procèdent à cette opération en distinguant l'effet économique (représentatif du changement dû au double effet des chocs exogènes et de politique économique) de l'effet calibration qui reflète le changement des paramètres calibrés

3. La réhabilitation des infrastructures s'est opérée en 1996

4. Une simulation de 50% est appliquée à la dévaluation intervenue le 12 Janvier 1994

5. La réforme de la TVA a eu lieu en 1999

6. La croissance pro-pauvre suppose une croissance qui profite aux ménages les plus pauvres tout en limitant les inégalités de revenu entre ces derniers

7. La preuve est apportée dans l'article

secondaire tant en milieu rural qu'en milieu urbain.

En dernier ressort, force est de constater que hormis les travaux d'Obeng (2015), la plupart de ces études ont été conduites dans un cadre statique ; bien plus, aucune étude n'a encore été menée dans le cas de l'APE Bilatéral Camerounais rendu effectif depuis Août 2016. Ces arguments justifient l'intérêt que nous portons à ce chapitre. Cela dit, pour mieux justifier la démarche méthodologique que nous suivons, il est important de se faire une idée de l'évolution de la pauvreté et des inégalités au Cameroun.

4.3 Évolution de la pauvreté et des inégalités au Cameroun

Nul besoin n'est de rappeler que la pauvreté et les inégalités sont des phénomènes de longue date. Pour mieux apprécier leur comportement, les tableaux 4.1 et 4.2 sont illustratifs de l'évolution de la pauvreté tandis que le tableau 4.3 ainsi que le graphique 4.1 reflètent l'évolution des inégalités au Cameroun. Précisons que les dépenses de consommation des ménages sont en général reconnues comme l'indicateur majeur de mesure de la pauvreté étant donné que les informations sur le revenu d'un ménage sont difficiles à obtenir et parfois ne sont pas fiables car les ménages ont tendance à sous-estimer ce dernier. Il faudrait pour cela si l'on doit en tenir compte faire un traitement préalable pour que les valeurs du revenu déclaré par un ménage puissent refléter le niveau de ses dépenses.

Il se dégage du tableau 4.1 que le niveau de pauvreté a baissé de près de 2,7 points de pourcentage entre 2001 et 2014 (passant de 40,2% à 37,5%) quoique le seuil de pauvreté se soit nettement apprécié passant de 74 002 à 130 275 FCFA⁸. Le nombre de pauvres est passé de 6 217 059 à 8 088 876 comme indiqué dans le tableau 4.2. Soulignons au passage que ECAM 4 dans son rapport sur tendance, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2014 indique qu'un montant de 775,3 milliards de FCFA est à cet effet nécessaire pour faire sortir les plus pauvres de leur situation de pauvreté. Ce montant représente environ 23,4% du budget de l'État pour 2014 (INS, 2014).

Quant au tableau 4.3 sur les inégalités, les écarts de revenus entre riches et pauvres

8. Cette évolution n'est pas toutefois reluisante eu égard au sentier tracé dans le DSCE qui prévoyait un taux de pauvreté au-dessous de 35,2% en 2015 et de 28,7% en 2020 (confer DSCE, tableau 48 page 164 annexe)

restent problématiques. L'indice de GINI est passé de 0,4 à 0,44 entre 2001 et 2014. Toutefois le phénomène est beaucoup plus prononcé en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce constat est le reflet de l'écart entre les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches comme le montre la figure 4.1 sur la consommation des ménages.

Tableau 4.1 – Évolution des indices de pauvreté monétaire

Année	Seuil de pauvreté	Indice de pauvreté
2001	74 002	40,2%
2002	83 161	39,9%
2003	130 275	37,5%

Source : ECAM 4 (tendance, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001-2014)

Tableau 4.2 – Tendances des indicateurs de pauvreté monétaire de 2001 à 2014

	2001			2007			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Incidence (%)	17,9	52,1	40,2	12,2	55,0	39,9	8,9	56,8	37,5
Profondeur (%)	4,3	17,3	12,8	2,8	17,5	12,3	1,8	22,9	14,4
Sévérité (%)	1,6	7,7	5,6	1,0	7,2	5,0	0,6	11,7	7,2
% de la pop	34,8	65,2	100,0	35,3	64,7	100,0	40,3	59,7	100
% des pauvres	15,5	84,5	100,0	10,8	89,2	100,0	9,6	89,4	100,0
Nombre pauvres	962	5254	6217	768	6362	7130	778	7310	8088
	415	644	059	339	562	901	748	128	876

Sources : ECAM 2, 3, et 4, INS, 2001, 2007, 2014

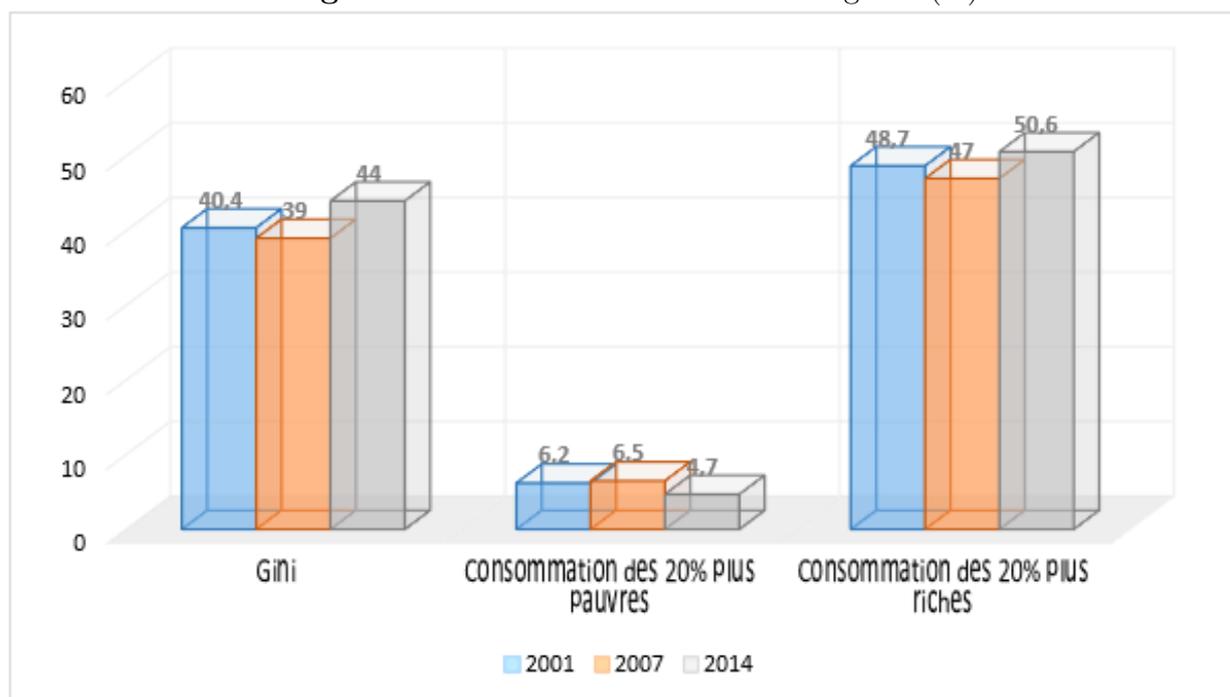
Tableau 4.3 – Évolution des indices d'inégalité par milieu de résidence entre 2001 et 2014 (%)

	2001			2007			2014		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Gini	40,7	33,1	40,4	35,2	32,3	39,0	36,5	39,5	44,0
Theil (0)	27,9	17,82	27,5	20,6	16,7	24,8	22	36,1	33,6
Theil (1)	35,4	19,4	33,8	22,9	18,8	27,9	24,4	28,0	34,9
Conso 20% des plus pauvres	6,5	7,8	6,2	7,3	8,4	6,5	7,0	6,0	4,7
Conso 20% plus riches	48,4	42,3	48,7	43,9	41,8	47,0	45,1	47,3	50,6

Sources : ECAM 2, 3, et 4, INS, 2001, 2007, 2014

Au travers du seuil de pauvreté de 2014 établi à 339 715 FCF par équivalent adulte et par an, soit 28 310 FCFA par mois et donc 931 FCFA par jour qui représente par ailleurs le montant minimum nécessaire pour satisfaire les besoins essentiels de l'individu, ECAM 4 (2016) indique qu'un travailleur en 2014 gagnant juste le salaire minimum interprofessionnel

Figure 4.1 – Évolution des indices d'inégalité (%)



Source : Auteur à partir de ECAM 2, 3, et 4, INS, 2001, 2007, 2014

garanti (SMIG) de 36 270 FCFA par mois, vivant seul et qui ne bénéficie d'aucun revenu additionnel en nature (autoconsommation de produits du champ, logement comme propriétaire, etc.) parviendrait à satisfaire ses besoins essentiels. Dès lors qu'il doit supporter un adulte supplémentaire dans son ménage, il bascule dans la pauvreté.

Parmi les raisons évoquées à l'origine de la pauvreté, le niveau d'instruction est en adéquation parfaite avec l'évolution de la pauvreté. Ainsi les non scolarisés battent la chamaille avec un taux de pauvreté de 66,2% suivi du primaire avec 40,9%. Le secondaire premier cycle complète la liste avec 22,7% contre 13,9% pour le secondaire second cycle alors qu'il n'est que de 3,3% dans le supérieur. Le constat qui se dégage de ces chiffres est guidé par le taux de 40,9% observé au niveau du primaire qui reflète au mieux le taux actuel de 37,5% de pauvreté nationale. Au besoin d'apporter d'amples d'explications à cet état de cause, la méthodologie adoptée va être développée autour d'un modèle de microsimulation (MMS) dont les détails sont exposés dans les pages qui suivent.

4.4 Méthodologie

L'objectif visé dans ce chapitre est d'évaluer les effets potentiels de l'accord de partenariat économique bilatéral Cameroun-Union Européenne sur la pauvreté, ainsi que sur les

inégalités. Pour y parvenir, un modèle séquentiel de microsimulation dynamique à l'image des travaux de Cockburn et Cloutier (2002) sur l'approche intégrée est retenu pour nos analyses. Ce modèle est calibré à l'aide d'une matrice de comptabilité sociale que nous construisons pour 2016. Les données issues de l'enquête camerounaise auprès des ménages ECAM 4 réalisé en 2014 vont nous permettre d'apprécier les variabilités observées entre les ménages.

La dimension temporelle⁹ dépend de l'objectif de l'analyse. Par exemple, sa prise en compte est importante pour l'analyse des implications de la réforme fiscale sur le revenu (Bourguignon et Spadaro, 2006) ou des réformes de système de pension ou même pour analyser les effets de pauvreté des crises macroéconomiques (Spadaro, 2007). Pour ces phénomènes, l'effet de court terme est moins apprécié que celui de long terme (Bourguignon et Spadaro, 2006). Les modèles de microsimulation sont par définition quantitatifs. Ils se distinguent des autres par le fait qu'ils sont basés sur des données microéconomiques (Brown *et al.*, 2004). Ainsi nous adoptons l'approche Top-Down développée par Bourguignon *et al.* (2003) que Hérault (2007) reprend dans ses travaux pour passer du MEGC au modèle de microsimulation. Il est à cet égard possible de simuler le comportement du revenu pour chacun des 10 303 ménages de ECAM 4.

4.4.1 Mise en œuvre du modèle

Il convient de rappeler ici que la construction d'un modèle de microsimulation (MMS) passe d'abord par la mise en œuvre d'un MEGC. Et à ce sujet, pour simplifier la présentation, les équations et variables de base devant servir au développement du MEGC de base sont celles exposées au chapitre 2. Ceci nous permet d'insister plutôt sur ce qu'il y'a de nouveau c'est-à-dire le MMS.

4.4.1.1 Données d'enquêtes et conciliation avec la MCS

En général, l'on se doit de faire un traitement préliminaire des données d'enquête auprès des ménages avant de procéder à leur réconciliation avec celles de la MCS de base. Nous nous servons dans cette étude des données d'enquête camerounaise auprès des ménages (ECAM 4) réalisée en 2014. Cette base de données contient 10 303 ménages dont 5 464 vivent en milieu urbain contre 4 839 en milieu rural. Fofana et Cockburn (2003) nous expliquent en

9. La dynamique peut être prise en compte directement au niveau macroéconomique en utilisant un MEGC inter temporel ou augmenté pour les prévisions

effet comment résoudre d'une part le problème de revenu négatif déclaré par certains ménages de l'enquête s'il en existe, et d'autre part comment ajuster le revenu qui généralement est sous-estimé par les ménages enquêtés par rapport à leurs dépenses. Mais dans ECAM 4, aucun ménage n'a déclaré un revenu négatif ce qui facilite à coup sûr le traitement des données. En revanche, comme l'expliquent Fofana et Cockburn (2003), les épargnes négatives comme c'est le cas dans notre base de données seront traitées par la technique de la déflation du revenu et des dépenses des ménages encore que nous devons ramener les données de 2014 à 2016, retenue comme année de référence.

Après traitement des données de ECAM 4, nous allons adopter l'approche séquentielle encore appelée approche top-down développée par Bourguignon *et al.* (2003) pour passer du modèle d'équilibre général calculable au modèle de microsimulation. L'insertion des vecteurs de revenus et dépenses des ménages dans la MCS entraîne inévitablement un déséquilibre de celle-ci. Selon Fofana (2007) l'on fait généralement recours à deux méthodes pour rééquilibrer la nouvelle MCS : la méthode d'imputation et la méthode par programmation. La méthode d'imputation que nous avons retenue dans le cadre de cette étude, consiste à répartir les vecteurs de revenus et dépenses des catégories de ménages représentatifs de la matrice primaire (ménages capitalistes et ménages salariés) selon les parts distributives déterminées à partir des données d'enquête suivant les différentes catégories de ménages. Telles que décrites par Fofana (2007), les parts distributives sont déterminées par :

$$\beta_{hi}^{em} = \frac{Y_{h,i}^{em}}{\sum_h Y_{h,i}^{em}} \quad (4.1)$$

Avec β_{hi}^{em} la part distributive de revenu ou dépense i du ménage h enquêté $Y_{h,i}^{em}$ le revenu ou la dépense i du ménage h enquêté em désignant l'enquête ménage.

Partant des β_{hi}^{em} on déduit les revenus et épargnes de la MCS $Y_{h,i}^{mcs}$ par :

$$Y_{h,i}^{mcs} = \beta_{hi}^{em} \times Y_i^{mcs} \quad (4.2)$$

Avec Y_i^{mcs} la valeur agrégée du poste de revenu ou dépense de la MCS primaire

4.4.1.2 Captage de la pauvreté et des inégalités

L'analyse de la pauvreté est couramment mise en évidence à travers l'indice FGT développé par Foster *et al.* (1984). Quant aux inégalités, l'on fait plus recours à l'indice de Gini et à la courbe de concentration de Lorenz.

4.4.1.2.1 Inégalités

L'indice de Gini d'ordre α ($\alpha > 0$) de X dans une population P est une fonction I_G^α monotone de α définie par :

$$I_G^\alpha(X) = \frac{1}{2n^2\mu^\alpha} \sum_{i=1}^n \sum_{j=1}^n |x_i - x_j|^\alpha \quad (4.3)$$

La valeur de l'indice de Gini d'ordre α ($\alpha > 0$) de X dans une sous-population P_h est :

$$I_G^\alpha(X_h) = \frac{1}{2n^2\mu_h^\alpha} \sum_{i=1}^{nh} \sum_{j=1}^{nh} |x_{hi} - x_{hj}|^\alpha \quad (4.4)$$

Les valeurs de I_G^α dépendent intégralement de celles de X (Chameni, 2005). Si $x_i = x_j$ alors $I_G^\alpha(X) = 0$ et la distribution est dite égalitaire. Si en revanche les groupes d'individus i s'accaparent toutes les ressources au détriment des individus j alors la distribution sera inégalitaire. Dans ce cas le degré d'inégalité est mesuré par :

$$I_G^\alpha(X) = \left(\frac{n-1}{n} \right) . n^{\alpha-1} \quad (4.5)$$

Cette dernière est une fonction strictement croissante de α et est supérieure à 1 pour $\alpha > 1$ et $n \geq 10$. Chameni (2005) montre que pour $\alpha = 2$, l'indice de Gini vaut deux fois l'indice d'Herfindahl qui est un autre indice de mesure d'inégalités.

4.4.1.2.2 Pauvreté

L'analyse de la pauvreté est faite autour de l'indice Foster-Greer-Thorbecke (FGT). Elle porte essentiellement sur l'incidence de la pauvreté P_0 , le gap de pauvreté P_1 , et la sévérité de la pauvreté P_2 (Fambon, 2017). Ces différents indices sont calculés à partir de la

fonction FGT suivante :

$$P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \left[\frac{z - y_i}{z} \right]^\alpha \quad (4.6)$$

Où n est la population, q la population située au-dessus de la ligne de pauvreté, y_i le revenu par individu i , Z la ligne de pauvreté, et α le paramètre d'aversion pour la pauvreté. Les valeurs de $\alpha = 0, 1, 2$ permettent d'obtenir respectivement $P_0, P_1, et P_2$. Toutefois, il se révèle toujours intéressant de s'investir à connaître la contribution réelle du choc exogène opéré. Pour cela, Datt et Ravallion (1992) décomposent la pauvreté selon deux sources : la composante croissance et composante distribution. Ainsi, l'évolution de la pauvreté entre les dates t et $t + n$ est décomposable comme suit :

$$P_{t+n} - P_t = G(t, t + n, r) + D(t, t + n, r) + R(t, t + n, r) \quad (4.7)$$

Les composantes de croissance et de distribution sont exprimées par :

$$G(t, t + n, r) = P(z/\mu_{t+n}, L_r) - P(z/\mu_t, L_r) \quad (4.8)$$

$$D(t, t + n, r) = D(z/\mu_n, L_{t+n}) - P(z/\mu_t, L_r) \quad (4.9)$$

Pour $r = t$, le résidu est représenté par :

$$\begin{aligned} R(t, t + n, r) &= G(t, t + n, t + n) - G(t, t + n, t) \\ &= D(t, t + n, t + n) - D(t, t + n, t) \end{aligned} \quad (4.10)$$

Il s'agit de la différence entre les composantes de croissance et de distribution ressorties par les courbes initiale et finale de Lorenz.

Notons pour terminer que la mise en œuvre de la dynamique, récursive dans la présente étude suppose qu'en dehors du PIB qui croît au taux annuel moyen de 4,5%, le reste des variables endogènes du modèle suivent l'évolution du taux de croissance de la population qui selon MINFI (2008) est de 2,8%.

4.5 Résultats et interprétations

Rappelons avant toute chose que notre modèle EGC s'inscrit dans une logique dynamique et constitue pour cela une contribution non négligeable dans le cadre de la microsimulation. En effet, Annabi *et al.* (2008) soulignait déjà l'importance de traiter de la question temporelle dans les modèles de microsimulation (MMS) car les MMS statiques n'offrent pas l'opportunité de connaître les impacts de long terme des politiques économiques sur la pauvreté et sur les inégalités. Ces auteurs montrent que les changements dans les taux de pauvreté peuvent être décomposés en effets de croissance et en effets distributifs afin de savoir si la libéralisation commerciale favorise ou non les pauvres. Mais l'on comprend très bien que l'intégration des ménages dans le MEGC augmente la taille de celui-ci. Ce qui n'est pas sans conséquence sur la résolution des équations du modèle. Notre modèle simulé à l'aide du logiciel GAMS, a comporté au total 82 522 équations et 82 537 variables dont 15 variables exogènes.

Impact sur les indicateurs de pauvreté et d'inégalités

Les analyses de pauvreté et d'inégalités sont faites au moyen du logiciel DAD et s'appuient uniquement sur les indices FGT pour la pauvreté et GINI pour les inégalités.

Partant d'un seuil de pauvreté national de 339 715,3 FCFA selon ECAM 4, nos analyses qui s'appuient par ailleurs sur le revenu disponible des ménages enquêtés, suppose un étalonnage de celui-ci sur la période 2016-2040 au taux de croissance annuel moyen de la population de 2,8% selon MINFI (2008). Ayant résumé nos résultats sur trois sous périodes telles que mentionné plus haut, la ligne de pauvreté finalement retenue pour la première période résultant d'une moyenne arithmétique simple est de 471 367 FCFA. Celle de la deuxième période est de 576 224,18 FCFA, et celle de la troisième période de 684 820,30 FCFA. Rappelons également que nous avons adopté l'approche top-down développée par Bourguignon *et al.* (2003) pour concilier les données d'enquêtes avec celles de la matrice de comptabilité sociale. À cet effet, la méthode par imputation telle que proposée par Fofana et Cockburn (2003) nous a permis de déterminer les coefficients distributifs nécessaires pour la conciliation.

Le tableau 4.4 suivant récapitule les résultats trouvés au plan national, en milieux urbain et rural suivant les trois périodes 2016-2023, 2024-2032, 2033-2040 à l'aide des indices de Foster *et al.* (1984). L'incidence de la pauvreté est mesurée par l'indice FGT0, la profondeur

de la pauvreté mesurée par FGT1 et la sévérité de la pauvreté mesurée par FGT2.

L'application de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne selon le scénario de l'annulation complète des tarifs douaniers à l'égard des produits originaires de l'UE engendre d'une première analyse une aggravation de la pauvreté que ce soit à l'échelle nationale ou à l'échelle du milieu résidentiel.

Au plan national, le tableau 4.4 montre que l'accord ferait passer le taux de pauvreté de 36,35%¹⁰ à 39,73% (FGT0), soit une aggravation de 3,38 points de pourcentage au cours de la première période. En rapport au tableau 4.5 qui présente les résultats de la décomposition dynamique du changement de pauvreté selon Datt et Ravallion (1992) en effets croissance, redistribution et résiduel, nous notons que, ces 3,38 points d'aggravation de la pauvreté du fait de l'APE sont à la fois dus aux pertes de croissance telles que mentionnées plus haut dans le cadre macroéconomique, et à la faiblesse voire à la baisse de la redistribution de la richesse créée. L'effet résiduel est assez marginal quelle que soit la période de référence retenue, mais l'on note aussi que ces résultats sont assez robustes car les valeurs de la décomposition ne changent pas significativement lorsque la période de référence est 1 ou 2. En effet, les effets croissance et redistribution sont respectivement de 1,54% et 1,65% pour la période initiale, contre 1,43% et 1,54% pour la période finale. Cela signifie concrètement si nous retenons la période initiale que, les pertes de croissance décrites au chapitre 2 contribueront à augmenter l'incidence de la pauvreté de 1,54 points de pourcentage de même que la redistribution qui contribuera à l'augmenter de 1,65%. Ce qui amplifie d'ailleurs les inégalités comme le montre l'indice de Gini qui passe de 0,4319 à 0,4694. Au cours de la période 2034-2040 l'effet total de 2,08 points de pourcentage dû à l'APE est exclusivement et complètement dû aux pertes de croissance. Le taux passant ainsi de 32,33% à 34,80%

En revanche, l'impact de l'APE serait positivement perçu au cours de la période 2024-2032 au regard de la contribution de la composante croissance à la pauvreté de -2,65%, mais il convient d'être prudent à l'affirmer car la composante résiduelle est fortement dominante. Ce qui veut dire que le changement du taux serait lié à d'autres déterminants non pris en compte. Bien plus les valeurs de FGT1 indiquent une augmentation de celui-ci de 34,89% à 38,94%. Ainsi, le taux estimable au cours de la deuxième période à 34,89% ne sera rattrapé

10. Ce taux se trouve être inférieur à 37,5% donné par l'INS (2017) car il résulte en effet d'une série de mouvements entre 2016 et 2023 qui le porterait à ce niveau

que pendant la troisième période, la simulation l'estimant alors à 34,80%.

Pour ce qui est de la profondeur de la pauvreté, qui mesure la distance qui sépare les membres d'une population à la ligne de pauvreté, elle passe de 10,14% à 16,27% entre 2016 et 2023 soit une augmentation de 6,13 points de pourcentage. Cette augmentation est imputable à 0,76% d'effet croissance et 5,53% d'effet redistribution contre un effet résiduel de -0,16%. Ce qui signifie que les pauvres s'écartent de plus en plus de la ligne de pauvreté dû majoritairement à une mauvaise redistribution de la richesse créée, leur revenu restant inchangé et de façon marginale suite à la croissance générée. Ce constat n'échappe pas à la sévérité de la pauvreté (FGT2) qui est portée à plus de 75% par la composante distributive et à 0,44% par la composante croissance contre un effet résiduel de -5,64%.

Un autre enseignement est lié au fait que l'impact de l'APE est le moins élevé sur la période 2033-2040, ceci quel que soit l'indice de FGT. De plus, il décroît lorsqu'on passe de FGT0 à FGT2. Cela montre que l'APE a certes un impact négatif parce qu'il accroît les indicateurs de pauvreté, mais il n'amplifie pas autant la distance entre les pauvres et la ligne de pauvreté (étant donné que ceux qui sont non pauvres se situent à une distance nulle de ce seuil) que la pauvreté en elle-même n'augmente au plan national. Cela va crescendo avec la sévérité de la pauvreté qui subit très peu cet impact négatif.

Selon le milieu de résidence, il ressort d'un constat général que l'APE entraîne également une augmentation de la pauvreté que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural. Ceci n'est d'ailleurs que le reflet du constat fait à l'échelle nationale. Toutefois, la pauvreté est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain en termes d'incidence. En d'autres termes, le taux de pauvreté va plus augmenter en milieu rural qu'en milieu urbain. En revanche, la profondeur et la sévérité de la pauvreté vont croître plus vite en zone urbaine qu'en zone rurale. On pourrait donc s'interroger sur les facteurs qui soient à l'origine de ces changements en milieux urbain et rural.

À ce sujet, les déterminants de la pauvreté au Cameroun sont presque les mêmes en milieu rural qu'en milieu urbain. Par exemple, ECAM 4 dans son rapport sur tendances, profil et déterminants de la pauvreté au Cameroun entre 2001 et 2004 montre que le niveau d'instruction, le commerce, l'emploi, l'accès au crédit, terre exploitée sont quelques déterminants de la pauvreté communs aux deux milieux. En revanche, les facteurs tels que l'emploi, la pratique de l'agriculture industrielle et d'exportation, l'élevage, la pêche, la sylviculture, la

migration, les services administratifs sont des déterminants de la pauvreté en zone urbaine uniquement. Similairement, l'accès aux services financiers et aux télécommunications, la pratique de l'élevage des petits ruminants sont déterminants uniquement en zone rurale. Tous ces résultats montrent comme l'a souligné Fambon (2017) que, les pauvres ne tireront presque aucun effet bénéfique des effets de croissance. Laquelle situation va davantage s'empirer avec l'APE.

S'agissant des inégalités, nous les mesurons par l'indice de GINI d'ordre 2 qui offre un rapprochement par rapport à l'indice d'Herfindahl (Chameni, 2005). Notons d'entrée de jeu que l'APE accroît quoique de façon marginale les inégalités de revenu au Cameroun, quel que soit le milieu de résidence. Néanmoins cet impact s'annule au cours de la troisième période. On note également que les inégalités sont plus observées en milieu urbain où la valeur de l'indice de Gini est la plus élevée. Le milieu rural connaît cependant de faibles inégalités. En plus, c'est le seul milieu où l'on peut observer une réduction des inégalités, intervenues au cours de la période 2016-2023. L'indice de Gini y est en effet, passé de 0,3819 à 0,3813 soit une réduction de 0,06 point de pourcentage des inégalités. Cela signifie que l'application de l'APE ne permettra pas aux exploitants majoritairement agricoles d'en tirer profit. Bien au contraire, il va contribuer à réduire le revenu de quelques ménages un peu nantis auparavant au profit des moins nantis. Ceci est une conséquence de l'aggravation de la pauvreté indiquée précédemment.

Pour terminer, intéressons-nous à présent à ce qui se passe sur les autres groupements de ménages. Indiquons avant toute analyse du tableau 4.6 dont les détails originels sont présentés en annexes que les résultats sont ceux de la période 2016-2023. Ils portent uniquement sur l'incidence de la pauvreté (FGT0) par mesure de simplification. D'une manière globale l'APE engendre une aggravation de la pauvreté quelle que soit la variable retenue pour contrôle. Nonobstant cette tendance, l'on peut retenir que : les ménages dirigés par une femme sont légèrement plus pauvres que ceux dirigés par un homme. Le taux de pauvreté observé au sein de ce groupe de ménages est de 36,57% contre 36,29% dans le groupe des hommes. Toutefois, la contribution des hommes dans la formation du taux de pauvreté national est estimée à hauteur de 78,37% contre seulement 31,63% chez les femmes. Cela montre qu'à revenu égal, un ménage dirigé par une femme est moins pauvre que celui d'un homme.

Suivant la catégorie socio-professionnelle, les agents qui travaillent pour leur propre

Tableau 4.4 – Impact sur la pauvreté et les inégalités

Indices*	Valeur de base			Valeur après simulation		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Au plan national						
FGT0	36.35	34.89	32.33	39.73	38.94	34.80
FGT1	13.52	12.75	11.52	17.59	33.26	12.74
FGT2	6.56	6.44	5.75	42.44	14.47	6.43
GINI	0.4319	0.4319	0.4319	0.4694	0.6442	0.4319
En milieu urbain						
FGT0	27.75	26.49	24.39	30.83	30.57	26.47
FGT1	10.14	9.55	8.60	16.27	49.17	9.54
FGT2	5.08	4.74	4.21	74.94	31.65	4.73
GINI	0.4371	0.4371	0.4371	0.4938	0.7764	0.4371
En milieu rural						
FGT0	43.86	42.22	39.25	47.49	46.24	42.06
FGT1	16.47	15.54	14.06	18.74	19.39	15.53
FGT2	8.46	7.92	7.09	14.10	1.38	7.91
GINI	0.3819	0.3819	0.3819	0.3913	0.4283	0.3818

* les indices de pauvreté sont en pourcentage

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

Tableau 4.5 – Décomposition de l'indice de pauvreté à l'échelle nationale

Indices*	Période de référence = 1			Période de référence = 2		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
FGT0						
Croissance	0.015388	-0.26489	0.020835	0.014337	-0.97398	0.020835
Redistribution	0.016461	0.522128	0.000000	0.015409	-0.18695	0.000000
Résidu	-0.00105	-0.70908	0.000000	0.001052	0.709086	0.000000
Effet total	0.030797	-0.45185	0.020835	0.030798	-0.45185	0.020835
FGT1						
Croissance	0.007596	-0.09548	0.009343	0.005988	-28.91955	0.009343
Redistribution	0.055323	-0.41737	-0.000002	0.053725	-29.24144	0.0000001
Résidu	-0.001607	-28.82406	0.00000004	0.001607	28.824069	-0.000004
Effet total	0.061312	29.336927	0.0093428	0.061320	-29.33692	0.0093431
FGT2						
Croissance	0.004415	-0.04738	0.005199	-0.05202	-4991.552	0.005199
Redistribution	0.750648	-6.76925	-0.000001	0.694208	-4998.274	0.00000001
Résidu	-0.05644	-4991.505	0.0000001	0.056441	4991.5051	-0.000001
Effet total	0.698623	-4998.321	0.005199	0.698624	-4991.552	0.005199

* ces indices sont ceux de Datt et Ravallion (1992)

Source : Auteur à partir des résultats d'analyse

compte sont les moins pauvres avec un taux de 26,70%. Ils enregistrent également la contribution la plus faible au taux de pauvreté national soit seulement 1,73%. Ils sont suivis par les ménages qui bénéficient d'une aide familiale avec un taux de 30,67%. Ceux-ci ont pratiquement le même taux de pauvreté que les employés qualifiés qui enregistrent un taux de

30,68%. Les cadres et les patrons complètent la liste des moins pauvres car ils enregistrent un score inférieur au seuil national de pauvreté. Les strates les plus pauvres sont celles dont le taux de pauvreté est supérieur au seuil national qui est de 37,5%. Il s'agit des manœuvres et des personnes non occupées avec respectivement des taux de 39,74% et 48,45%.

S'agissant du secteur d'activité, les ménages les plus pauvres exercent dans le secteur primaire avec un taux de pauvreté de 43,55%. Ils sont suivis par les ménages dont le chef exerce dans le commerce, Ceux des secteurs des industries, et des services sont les moins pauvres avec des taux respectifs de 32,22% et 26,12%. Les ménages dirigés par un employé du secteur primaire contribuent aussi fortement à la pauvreté nationale avec près de 49%.

Au plan de l'instruction, les ménages ayant un niveau primaire sont les plus pauvres avec 40,69% tandis que ceux qui ont un niveau d'étude supérieur ont le taux de pauvreté le plus bas de 28,86%. Ces derniers ont également la plus faible contribution à la pauvreté nationale soit de 5,27%.

Sur le plan de la religion, les plus pauvres sont les non religieux avec 54,47% de taux de pauvreté, suivis des autres chrétiens et des protestants avec 42,22% et 41,54% respectivement. Les musulmans, les catholiques, les animistes et autres religieux suivent la marche avec des taux respectifs de 34,11%; 33,20%; 29,32%; 26,18%.

Sur le plan d'accès aux infrastructures, les ménages n'ayant pas accès à l'eau potable, à l'électricité, ou n'ayant aucune action ou titre ni un compte d'épargne sont les plus pauvres avec des taux respectifs de 48,43%; 36,63%; 38,15%; 42,91%. Au plan de la transformation des terres, les moins pauvres sont ceux qui ne pratiquent pas l'agriculture, tandis que les plus pauvres sont ceux qui louent les terres qu'ils exploitent.

Strates	Base (%)	Simulation (%)	Contribution pour base (%)
Sexe du chef du ménage			
Homme	36.29	39.54	78.37
Femme	36.57	40.44	21.63
Catégorie socio-professionnelle			
Cadre	34.34	37.69	9.50
Employé qualifié	30.68	35.88	4.32
Manœuvre	39.74	48.55	33.49
Patron	35.58	38.49	39.78

Travaille pour propre compte	26.70	29.74	1.73
Aide familiale ou apprenti	30.67	33.42	2.55
Non occupé	48.45	41.76	8.62
Secteur d'activité du chef du ménage			
Secteur primaire	43.55	46.87	48.96
Industrie	32.22	35.65	11.25
Commerce	38.27	41.25	20.24
Services	26.12	29.84	19.55
Niveau d'instruction du chef du ménage			
Non scolarisé	37.83	40.87	27.75
Primaire	40.69	44.35	38.12
Secondaire 1 ^{er} cycle	32.18	36.20	18.07
Secondaire 2 nd cycle	32.08	34.92	10.78
Supérieur	28.86	31.17	5.27
Religion du chef du ménage			
Catholique	33.20	36.55	32.05
Protestant	41.54	45.46	27.23
Autres chrétiens	42.22	46.03	6.40
Musulman	34.11	36.15	25.64
Animiste	29.32	36.70	2.16
Autre religion	26.18	35.94	1.68
Pas de religion	54.17	56.80	4.84
Un membre du ménage a accès à l'eau potable			
Oui indispensable	36.29	39.84	92.99
Oui mais non indispensable	35.20	36.43	5.77
Non	48.43	48.47	1.12
Un membre du ménage a des actions ou titres			
Oui	17.38	19.21	0.70
Non	36.63	40.03	99.30
Un membre du ménage a un compte d'épargne			
Oui	31.01	34.99	21.51
Non	38.15	41.33	78.49
Le ménage a accès à l'électricité			
Oui indispensable	35.83	39.32	85.69
Non mais non indispensable	39.39	42.08	12.47
Non	42.91	45.36	1.84
Un membre du ménage pratique la terre (agriculture)			
Oui propriétaire	41.72	45.41	59.62
Oui métayer	46.13	48.63	7.58

Oui exploitant gratuit	41.39	45.90	6.20
Non	26.40	29.31	26.60

Source : Auteur à l'aide du logiciel DAD

Tableau 4.6 – Incidence de la pauvreté et impact de l’APE suivant le type d’activité du chef du ménage

4.6 Conclusion

La question de la microsimulation suppose lever le verrou sur l’hypothèse de l’agent représentatif. Le modèle d’équilibre général calculable est alors mis en œuvre en amont dans lequel l’on intègre les données sur le revenu et la consommation des ménages afin de tenir compte des spécificités individuelles de ceux-ci. On arrive donc à apporter des éléments de réponses aux questions liées à la pauvreté et aux inégalités engendrées par un choc exogène sur les ménages. Ce qui permet d’éclairer les décideurs sur l’efficacité des décisions de politiques économiques ainsi que des mesures qu’ils sont appelés à entreprendre dans le sens de réduire la pauvreté ou les inégalités. C’est dans cet état d’esprit que nous avons voulu attacher à la question centrale de cette thèse, celle des impacts microéconomiques de l’APE bilatéral Cameroun-UE notamment sur les ménages, traitée dans ce chapitre.

L’innovation majeure de ce travail est de procéder à des projections de long terme telles que défendu par Annabi *et al.* (2008). De ce fait, nous retenons les principaux résultats suivants : l’APE affecte négativement les indicateurs de pauvreté, cas spécifique de Foster-Greer-Thorbeck. Il compromet et aggrave même les efforts de réduction de la pauvreté ceci à travers les indices d’incidence (FGT0), de profondeur (FGT1) et de sévérité de la pauvreté (FGT2). Cet impact s’amplifie au cours des trois périodes 2016-2023, 2024-2032 et 2033-2040 retenues pour des projections. Il augmente l’indice d’incidence FGT0 de 3,38 points de pourcentage par exemple au cours de la période 2016-2023. Cet impact est partagé presque à 95% par les effets de croissance et de redistribution selon la décomposition de Datt et Ravallion (1992). Sur le plan du milieu de résidence, l’incidence est plus élevée chez les ménages ruraux que chez les ménages urbains. En revanche l’impact sur la profondeur de la pauvreté est plus accru en milieu urbain qu’en milieu rural.

S’agissant des inégalités, Le démantèlement des barrières douanières engendre une amplification des inégalités de revenu quel que soit le milieu de résidence du ménage. Toutefois,

elles sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. Néanmoins, ces impacts s'annulent au cours de la troisième période 2033-2040. Au regard de ces tendances la poursuite de l'application de l'accord laisse à craindre d'un effet d'éviction qui compromettrait les efforts remarquables entrepris par le gouvernement dans son programme de l'émergence.

Conclusion générale

Cette thèse a traité de la problématique des Accords de partenariat économique et plus spécifiquement de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne. Elle cherchait à répondre à la question de savoir si la mise en application de l'APE est bénéfique pour le Cameroun. S'il est vrai que des études ont déjà été menées sur cet accord camerounais à l'instar de celle de MINFI (2008), adresser cette question n'est néanmoins pas superflu. Non seulement elle s'inscrit dans un nouveau cadre d'analyse (la mise en application de l'accord), mais elle permet également de respecter dans une certaine mesure les canaux de la mise en œuvre et de l'évaluation des programmes économiques enclenchés par le gouvernement.

Si nous reconnaissons la pertinence et les conclusions de l'étude prospective qu'a menée le gouvernement par le biais du MINFI (2008), cette dernière n'a toutefois couvert qu'un seul pan de l'analyse. Selon Mathouraparsad (2011) en effet, la démarche de l'évaluation des programmes économiques se veut tripartite : l'on doit d'abord effectuer une évaluation *ex-ante* qui étudie la faisabilité et l'impact d'une politique¹¹, ensuite une évaluation intermédiaire est nécessaire et vise à améliorer la politique dans le cas où elle ne sied plus au contexte, et enfin une évaluation *ex-post* doit quant à elle permettre de tirer des enseignements de la politique mise en œuvre et suggérer des alternatives afin d'éviter de reproduire les erreurs commises le cas échéant au prochain programme.

De ce fait, cette thèse s'inscrit dans le deuxième couloir et partiellement dans le troisième dans la mesure où elle permet à travers les projections faites, de se faire une idée de ce qu'il en sera du résultat effectif à la fin de chaque année. Ainsi, nous avons organisé nos idées autour de 4 axes majeurs fondés pour la plupart sur la notion d'équilibre général dont les fondements théoriques sont reconnus à Walras (1874) ainsi qu'à Arrow et Debreu (1954).

Pour mieux situer nos interrogations, il a été question premièrement de mener au chapitre 1 une analyse globale et factuelle de l'économie camerounaise dans les accords de partenariat économique. Au regard de la tendance qui est apparue quelque peu inquiétante pour un bon nombre d'indicateurs tant macro que microéconomiques, il s'est avéré pour respecter le schéma de construction dans le cadre de la modélisation en équilibre général calculable, de s'appesantir d'abord sur la question de l'impact macroéconomique de cet accord

11. C'est dans cette dimension que s'inscrit l'étude du MINFI (2008)

sur l'économie camerounaise que nous avons inscrite au chapitre 2. Mais au regard de la structure du marché de l'économie camerounaise, un constat fort relayé par le Mémoire Économique (2016) montre que plus de 31% d'entreprises opérant sur le territoire camerounais sont en situation d'oligopole ou de monopole. Et pour emprunter aux conclusions des travaux de Cockburn *et al.* (1998), l'ignorance de l'hypothèse de concurrence imparfaite peut conduire jusqu'à une inversion des résultats, du moins en ce qui concerne les secteurs industriel et agricole. Cette observation a guidé notre questionnement sur l'impact de l'APE sur l'économie en situation de concurrence imparfaite, que nous avons inscrit au cœur du chapitre 3. Ces relations réunies, il s'est avéré nécessaire d'investiguer sur le comportement des ménages du fait de la mise en oeuvre de cet accord. Cet engagement qui se justifie en général dans le cadre microéconomique de l'accord, par la mise en oeuvre de la microsimulation, entendue comme un prolongement des résultats macroéconomiques issus du MEGC nous a permis de vérifier si l'accord profite aux ménages. Plus précisément, la question de pauvreté et d'inégalités de revenus est plus que jamais au centre des analyses.

Ceci dit, les chapitres 3 et 4 constituent une contribution majeure de cette thèse. Ceci en raison du fait qu'aucune étude n'a pour le moment adressé la problématique de la concurrence imparfaite ainsi que celle de la microsimulation en contexte de l'APE pourtant, un diagnostic profond montre la pertinence d'adresser ces questionnements. Ainsi, comme souligné précédemment, la méthodologie qui a conduit aux différents résultats s'est construite dans un cadre empirique autour d'un modèle d'équilibre général calculable dynamique et récursif que nous avons baptisé (MEGDYCAM).

Ce modèle a pour socle la matrice de comptabilité sociale (MCS) considérée comme base de données d'analyse. Il s'agit d'un tableau à double entrée qui illustre les interactions qui s'opèrent à l'intérieur d'une économie notamment entre les agents économiques et les secteurs d'activités pendant une période donnée en l'occurrence l'année. MEGDYCAM a ainsi comporté 2 631 équations et 2 755 variables parmi lesquelles 124 variables exogènes retenues dans le processus du bouclage du modèle. La période des projections va de 2016 à 2040. Le logiciel GAMS (General Algebraic Modeling System) a été utilisé pour résoudre le modèle.

Ainsi, il ressort des analyses faites au chapitre 1 que : Les performances économiques actuelles du Cameroun en matière de commerce international ne lui confèrent pas un statut

reliant au vu de ses potentialités existantes. L’APE bilatéral Cameroun-Union Européenne a en effet participé à amplifier le fossé de la balance commerciale du Cameroun en raison des pertes en recettes douanières estimées à plus de 685 millions de FCFA au terme de la première année d’application et de 4,3 milliards de FCFA au bout de deux ans en Août 2018. Le nombre d’opérateurs économiques directement bénéficiaires est passé de 229 pour la première année à 344 pour la deuxième année. Les marchandises importées dans ce cadre ont représenté une valeur de 156,3 milliards de FCFA. Mais le bien-être des ménages ne s’est presque pas amélioré. Ce constat nous a amené à soulever la question de la redistribution de ce revenu sur l’étendue du territoire national.

Une analyse minutieuse de la situation permet d’identifier deux raisons qui justifient cet état de cause : la première hypothèse tient à la réduction des tarifs douaniers qui poussent les opérateurs économiques importateurs à adopter un comportement égocentrique, les conduisant à limiter leurs dépenses en biens de consommation qui serait un canal de réinjection du profit réalisé dans le circuit économique. La seconde raison est liée à l’origine des firmes importatrices qui de par leur caractère de multi-nationalité rapatrient très souvent la quasi-totalité des profits engrangés dans leur pays d’origine. Mais au-delà de cet aspect relayé, l’on retient également que la balance commerciale hors produits pétroliers envers l’UE n’est pas favorable pour le Cameroun. Le MINCOMMERCE (2015) nous renseigne en effet, sur un solde de -393,977 milliards de FCFA en 2014 alors qu’en incorporant cette ressource dans les échanges, il se dégage un excédent commercial de 303,039 milliards de FCFA. Ce hiatus avec la diversification montre le degré d’efforts qu’il faudra encore fournir pour limiter la dépendance du Cameroun en ressources naturelles en général et en particulier aux produits pétroliers. S’agissant des produits échangés, ceux qui sont importés le sont moins en termes d’exportations. En effet, les importations camerounaises sont dominées par les produits non agricoles avec une part de 41% des importations totales, pourtant ces dernières ne représentent que 29% dans la filière des produits exportés. Ils sont alors dominés par les matières premières qui occupent 30% des exportations totales contre seulement 6% d’importations.

Dans le cadre du chapitre 2, en relayant la question des risques et opportunités de l’APE pour le Cameroun, nous avons investigué sur les facteurs macroéconomiques qui reçoivent les impacts potentiels de l’annulation du tarif extérieur commun au profit de l’im-

portation des produits d'origine de l'Union Européenne. Cette démarche a ainsi visé à atteindre le premier objectif spécifique de cette thèse qui était celui d'évaluer les impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral camerounais sur son économie. Ledit objectif a été réalisé à la lumière des résultats suivants : globalement, la plupart d'indicateurs macroéconomiques reçoivent négativement le choc dû à l'application de l'accord de partenariat économique. Les pertes en recettes douanières sur la période 2016-2040 sont estimées à plus de 237 milliards de FCFA. Ces pertes sont certes une conséquence directe du démantèlement des barrières douanières à l'importation des produits d'origine de l'UE mais une part de celles-ci est imputable aux échanges avec le reste du monde.

Comme le dispose la théorie de l'union douanière, la signature du partenariat entre le Cameroun et l'UE crée deux effets : l'effet de création commerciale et l'effet de détournement commerciale. Les deux effets sont ici observables même si l'effet de création commerciale l'emporte. En effet, la théorie prévoit une hausse des importations du fait de l'APE (au détriment des exportations qui baissent continuellement de 2016 à 2040) et une baisse de la production camerounaise. De plus, le prix des produits importés sur le marché intérieur subit une baisse de plus de 24% entre 2016 et 2040. Cette tendance a ainsi engendré une amélioration du bien-être des ménages qu'ils soient salariés ou capitalistes en raison du surplus du consommateur, créé au détriment de celui du producteur. Cette dernière tendance s'explique par la baisse de 0,21% du prix de vente des produits locaux, ce qui affecte négativement le profit du producteur et partant, son surplus. Ces effets conjugués entraînent une diminution de la richesse nationale. D'abord, la valeur ajoutée des branches d'activité diminue d'un montant global de 1371 milliards de FCFA, mais la hausse des recettes issues de la taxe indirecte sur la production de 319,22 milliards de FCFA est assez faible pour éviter des pertes en PIB. Ces pertes de croissance estimées à 1381,10 milliards de FCFA sur toute la période projetée couplée à d'autres résultats potentiels concourent à valider l'hypothèse selon laquelle les impacts macroéconomiques de l'APE bilatéral-camerounais sont majoritairement négatifs.

Le prolongement de l'analyse au chapitre 3 dans le cadre de la concurrence imparfaite (CI) a visé l'atteinte du second objectif de la thèse qui était d'évaluer les impacts macroéconomiques de l'APE en situation de concurrence imparfaite. Et, à la question de savoir quels pourraient être les impacts macroéconomiques potentiels, il en ressort de façon globale que l'APE amplifie davantage le faussé économique créé en CPP malgré quelques

controverses. C'est ainsi, que l'on va assister à une expansion des activités relevant du secteur agricole entre 2016 et 2023 de 0,57% avant que celles-ci ne voient leur tendance inversée à -0,15% entre 2024 et 2032 et à -0,34% entre 2033 et 2040. Le secteur industriel subit quant à lui une expansion de (0,19% ; 1,31% ; 1,22%) respectivement aux périodes (2016-2023 ; 2024-2033 ; 2034-2040). S'agissant des services non marchands, il en ressort que les branches de l'éducation ainsi que des services de la santé et d'action sociale subissent un impact négatif tandis que les services de l'administration publique et de sécurité avec les autres services administratifs se comportent plutôt mieux.

Les pertes en croissance s'accroissent davantage en CI et s'élèvent à 1 474,13 milliards de FCFA. Après avoir effectué trois simulations selon le degré de la conjoncture du marché, il en est ressorti que les pertes s'accroissent lorsque le marché tend vers une situation de monopole. La consommation des ménages qui s'accroissait à un taux annuel moyen de 0,73% en CPP décroît désormais au taux de 3,11%. Ce qui conduit à une détérioration du bien-être des ménages surtout lorsque le marché est fortement sous un pouvoir monopolistique. Ce résultat est dû à la réduction du revenu disponible des ménages de l'ordre de 85 milliards de FCFA et de la hausse du prix des produits fabriqués localement. S'agissant des échanges commerciaux, les importations tout comme les exportations diminuent désormais. Cela montre qu'en tenant compte de la CI, le pouvoir des firmes oligopolistiques réduit le poids des produits étrangers sur le marché camerounais, mais au demeurant, on assiste à une détérioration plus accrue du déficit du solde courant qui passe à -5 982,70 milliards de FCFA. S'agissant des pertes en recettes douanières, il en est ressorti qu'elles s'alourdissent avec la CI et se chiffrent désormais à 1 008,19 milliards de FCFA comparativement aux pertes de 237,42 milliards en CPP. Tous ces résultats concourent à confirmer la deuxième hypothèse de l'étude à savoir que l'APE bilatéral a un impact négatif plus accru sur les indicateurs macroéconomiques dans un contexte de concurrence imparfaite.

Pour tester la troisième hypothèse, les investigations faites dans le chapitre 4 révèlent les principaux résultats suivants : l'APE compromet et aggrave même les efforts de réduction de la pauvreté au Cameroun, ceci à travers les indices d'incidence (FGT0), de profondeur (FGT1) et de sévérité de la pauvreté (FGT2). Cet impact s'amplifie au cours des périodes 2016-2023 ; 2024-2032 ; 2033-2040 retenues pour des projections. Il augmente l'indice d'incidence FGT0 de 3,38 points de pourcentage par exemple au cours de la période 2016-2023.

Cet impact est partagé presque à 95% par les effets de croissance et de redistribution selon la décomposition de Datt et Ravallion (1992). Sur le plan du milieu de résidence, l'incidence est plus élevée chez les ménages ruraux que chez les ménages urbains. En revanche l'impact sur la profondeur de la pauvreté est plus accru en milieu urbain qu'en milieu rural. Par ailleurs, l'on retient que les ménages dirigés par une femme sont légèrement plus pauvres que ceux dirigés par un homme. Mais à revenu égal, un ménage dirigé par une femme est moins pauvre qu'un autre dirigé par un homme. Suivant la catégorie socio-professionnelle, les ménages qui travaillent pour leur propre compte sont les moins pauvres et contribuent aussi moins à la pauvreté au plan national. Sur le plan infrastructurel, les ménages les plus pauvres sont ceux qui n'ont pas accès à l'eau potable, à l'électricité, ou qui n'ont aucun titre de placement ni de compte d'épargne. Puis au plan de l'instruction, les ménages les moins pauvres sont ceux dont le chef a un niveau d'étude supérieur.

S'agissant des inégalités, le démantèlement des barrières douanières engendre une accentuation des inégalités de revenu quel que soit le milieu de résidence du ménage. Toutefois, elles sont plus élevées en milieu urbain qu'en milieu rural. Néanmoins, ces impacts s'annulent au cours de la troisième période 2033-2040. Au regard de ces tendances la poursuite de l'application de l'accord laisse à craindre d'un effet d'éviction qui compromettrait les efforts remarquables entrepris par le gouvernement dans son programme de l'émergence ce qui confirme la troisième hypothèse de notre étude.

4.7 Résultats de l'étude et valeurs *ex-post* : quel gap ?

Au regard des résultats synthétisés précédemment et compte tenu des projections faites, nous mettons ici en lumière les performances réelles de l'économie camerounaise suivant quelques indicateurs d'ordre macroéconomique entre 2016 et 2018. Cette démarche va des pertes « légitimes » du fait du démantèlement progressif des barrières douanières mais à relier aux éléments externes qui agissent de ce fait sur l'économie. Le tableau D.1 en annexe offre une synthèse de ces résultats mais son interprétation doit se faire avec précaution.

D'abord, il faut indiquer que les valeurs *ex-post* ne sont pas imputables à la seule cause des APE. L'on devrait pour cela apprécier l'impact de l'APE comme une contribution dans la réalisation de la valeur effective. Ce qui signifie si l'on prend en exemple la consommation

finale que sans les APE, elle se serait établie à 3,54% en 2016 ou à 3,99% en 2017 montrant à cet effet l'impact positif que l'accord a produit sur la consommation. Si par contre l'attention est portée sur les investissements, le niveau réel en l'absence de l'APE se serait apprécié de 0,21 points de pourcentage pour s'établir à 8,51% en 2016 ou à 8,32% en 2017.

4.8 Recommandations de politiques économiques

À la lumière des résultats qui ressortent des différentes analyses, quelques recommandations de politiques économiques peuvent être arrêtées afin d'aider le décideur à mieux asseoir ses stratégies dans la gestion de la chose publique. Ces suggestions vont essentiellement à l'endroit du gouvernement camerounais. Les premières recommandations s'inscrivent dans la logique de proposer des solutions palliatives qui pourraient aider à réduire les conséquences négatives de l'APE sur l'économie camerounaise tandis que la dernière propose une solution pragmatique. Celle-ci émane certes des résultats d'analyse mais corrobore en même temps l'opinion d'un bon nombre d'analystes et observateurs sociaux au sujet des APE.

- Ainsi, compte tenu du poids des multinationales exerçant sur le territoire camerounais et originaires de l'UE, il apparaît que la plupart de temps, ces firmes rapatrient la quasi-totalité des bénéfices qu'elles réalisent dans leur pays d'origine. Le maintien de ce statut s'avère être contre-productif pour l'État du Cameroun. La marge du profit que le Cameroun tirerait de cet accord s'en trouve doublement réduite. Il faudrait donc contraindre les multinationales à reverser un pourcentage raisonnable¹² de leur bénéfice à l'État du Cameroun de manière à rééquilibrer la balance compte tenu des poids économiques des deux parties ;
- À travers la prise en compte de l'hypothèse de concurrence imparfaite, les résultats d'analyse montrent que les pertes en croissance s'accroissent avec un écart de 93 milliards de FCFA de pertes comparé à la situation de concurrence pure et parfaite. Cela montre que les firmes oligopolistiques présentes sur le territoire camerounais ont une capacité limitée à opposer une réponse appropriée à la pression des produits issus de l'Union Européenne. De ce fait, nous recommandons aux pouvoirs publics de créer des conditions incitatives à une multiplication des firmes dans un secteur d'activité

12. Définir un pourcentage raisonnable permettra de ne pas dissuader les investisseurs étrangers à l'idée d'investir sur le territoire camerounais.

donné accompagnées d'un appui gouvernemental afin d'aider les firmes à apporter une réponse efficace à la menace que peut représenter les produits originaires de l'UE pour l'économie camerounaise ;

- Les résultats de la microsimulation montrent que les ménages deviennent de plus en plus pauvres et les inégalités s'accroissent sous l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne. Cela peut s'expliquer par le fait que les opérateurs économiques ayant bénéficié des droits d'importer des marchandises de l'UE à des coûts réduits procèdent peu ou pas du tout à la redistribution des gains obtenus qui constituent en même temps des pertes en recettes douanières pour l'État. Pour cela, nous proposons aux pouvoirs publics de créer une commission dont le but sera de veiller à ce que les opérateurs économiques bénéficiant desdits droits d'importations réinjectent les bénéfices issus des allègements douaniers dans le circuit économique ;
- Au demeurant, les résultats issus de chaque chapitre montrent qu'avec les APE, que ce soit sur le plan macro ou microéconomique, la plupart des indicateurs saillants de l'économie (la production, les exportations, le solde courant, le PIB, l'indice de GINI, l'indice de Foster Greer Torbeck, etc.) reçoivent négativement le choc du démantèlement des barrières douanières à l'égard des produits d'origine de l'Union Européenne. Pour cette raison, afin de remettre ces indicateurs ou certains d'entre eux (si l'on tient compte du climat social actuel au Cameroun) sur le sentier de la croissance, nous recommandons au gouvernement camerounais de **mettre fin à cet accord en faisant recours à l'article 99 alinéa 2**¹³ de l'APE Union Européenne-Afrique Centrale et de promouvoir des partenariats d'échanges commerciaux avec les pays africains à l'instar du Nigeria qui offre des opportunités non négligeables pour un partenariat de type gagnant-gagnant. À ce titre, un appui gouvernemental sur le plan financier ou fiscal aidera à rendre les entreprises locales plus compétitives sur le marché extérieur.

13. L'alinéa 2 dudit article dispose que *chaque partie, ou État signataire de l'Afrique centrale, peut notifier par écrit à l'autre partie son intention de dénoncer le présent accord* et l'alinéa 3 du même article complète en précisant que *la dénonciation prend effet six mois après notification à l'autre partie*.

4.9 Limites et perspectives

Comme toute œuvre scientifique, cette thèse n'a aucune prétention d'apporter des réponses ponctuelles aux questions qui entourent la problématique de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne dans son ensemble. Quelques difficultés liées à l'accès aux données ainsi que l'implémentation du travail en lui-même sont de nature à limiter la précision que nous aurons souhaitée de nos résultats. Dans une dimension plus élargie, cette œuvre s'est heurtée à des difficultés aux rangs desquels :

- L'absence des données sur le compte économique intégré pour l'année 2016

En effet, la construction de la matrice de comptabilité sociale (MCS) que nous avons élaborée pour 2016 requiert à sa base la disponibilité des données issues de deux tableaux : le tableau des ressources et emplois (TRE) et le tableau des comptes économiques intégrés (TCEI). Mais seulement le TCEI n'a pas été disponible au moment du recueillement des données. Même si une alternative s'est présentée pour combler cette lacune, cet exercice ne s'est pas fait sans biais.

- La non prise en compte du secteur financier

En général une économie est composée d'un secteur réel regroupant le marché des biens et services, le marché des facteurs et d'un secteur financier qui tient compte des interactions sur le marché financier (actions, bons, titres de créances, etc.) mais aussi sur le marché de la monnaie (contrôle de la masse monétaire, des taux d'intérêt, des taux d'emprunt, la banque centrale, les banques secondaires etc.) (Haqiqi et Mirian, 2015). La sphère financière a échappé à la modélisation faite dans cette étude et n'offre donc pas la possibilité de se prononcer sur les agrégats financiers de l'économie.

- Les valeurs appropriées des paramètres exogènes par estimations économétriques

En général un modèle requiert à la base la connaissance des valeurs des paramètres. Les paramètres endogènes ne posent pas problème car ils sont estimés directement lors de l'exécution du modèle. Mais les paramètres exogènes sont malheureusement inconnus et s'obtiennent en général par deux moyens : à travers la littérature ou par estimations économétriques. Pour défaut de la disponibilité des données sur une longue série temporelle, la seconde source qui offrirait des valeurs appropriées pour le Cameroun n'a pas pu se mettre en place. Nous avons pour cela fait recours à la

littérature pour recueillir des paramètres existants que nous avons adaptés au contexte du Cameroun.

Au demeurant pas mal de pistes de recherche future pourraient se dessiner à la fin de notre parcours au sujet des APE. Il pourrait être utile d'investiguer sur les sujets suivants :

- Les implications de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne sur les performances économiques des autres États membres de la sous-région CEMAC
- Impact d'une subvention gouvernementale des activités de l'industrie du textile sous les APE.

Références

- ActionAid (2003). Ghana under interim economic partnership agreement (epa) : Analysis of socioeconomic development and policy options under the interim epa regime with the european union. *Accessed June, 18 :2016.*
- Adamu, A. (2013). The implication of economic partnership agreement for africa, caribbean and pacific groups.
- Adelman, I. et Robinson, S. (1978). Income distribution policy in developing countries; a case study of korea.
- Adjovi, E., Deguinonvo, F., et Missinhoun, A. R. G. (2007). *Accords de Partenariat Economique et pauvreté au Bénin : une analyse à l'aide d'un MEGC selon le principe de micro-simulation.* UAAP-MIMAP Bénin.
- Amegbetto, N. K. et Winter, A. (1998). Currency devaluation and resource mobilization : A computable general-equilibrium analysis of adjustment in cameroon. *Review of Development Economics*, 2(1) :94–105.
- Annabi, N., Cissé, F., Cockburn, J., et Decaluwé, B. (2008). Libéralisation commerciale, croissance et pauvreté au sénégal : une analyse à l'aide d'un megc microsimulé dynamique. *Economie prevision*, (5) :117–131.
- Aredo, D., Fekadu, B., et Workneh, S. (2007). Trade liberalization, poverty and inequality in ethiopia : A cge microsimulation analysis1 (draft).
- Armington, P. (1969). A theory of demand for products distinguished by place of production. *International Monetary Fund Staff Papers*, 159 :173.
- Arrow, K. et Debreu, G. (1954). Existence of an equilibrium for a competitive economy. *Econometrica : Journal of the Econometric Society*, pages 265–290.
- Ayoki, M. (2013). Computable general equilibrium micro simulation analysis of the impact of trade policies on poverty in uganda.

- Bakoup, F. et Tarr, D. (2000). The economic effects of integration in the central african economic and monetary community : some general equilibrium estimates for cameroon. *African Development Review*, 12(2) :161–190.
- Baxter, M. et King, R. G. (1990). *Productive externalities and cyclical volatility*. Rochester Center for Economic Research, University of Rochester.
- Bernal, R. (2013). *Globalization, trade, and economic development : The CARIFORUM-EU economic partnership agreement*. Springer.
- Binjian, B. et Sakamoto, H. (2013). Market reform and income distribution in china : A cge–microsimulation approach. Technical report, Asian Growth Research Institute.
- Bishop, M. L., Heron, T., et Payne, A. (2013). Caribbean development alternatives and the cariforum–european union economic partnership agreement. *Journal of International Relations and Development*, 16(1) :82–110.
- Bonanno, G. (1990). General equilibrium theory with imperfect competition. *Journal of economic surveys*, 4(4) :297–328.
- Bouët, A., Dienesch, E., et Fall, C. S. (2013). The expected effects of various trade policy scenarios on poverty in senegal a cge micro-macro analysis.
- Bouët, A., Laborde, D., et Traore, F. (2018). The european union–west africa economic partnership agreement : Small impact and new questions. *The Journal of International Trade & Economic Development*, 27(1) :25–53.
- Bourguignon, F., Robilliard, A.-S., et Robinson, S. (2003). Representative versus real households in the macro-economic modelling of inequality, dial, document de travail. Technical report, DT/2003-10.
- Bourguignon, F. et Spadaro, A. (2006). Microsimulation as a tool for evaluating redistribution policies. *The Journal of Economic Inequality*, 4(1) :77–106.
- Boysen, O. et Matthews, A. (2009). *The Economic Partnership Agreement between Uganda and the EU : trade and poverty impacts*. Citeseer.

- Boysen, O. et Matthews, A. (2017). Will economic partnership agreements increase poverty ? the case of uganda. *Review of Development Economics*, 21(2) :353–382.
- Brander, J. et Krugman, P. (1983). A reciprocal dumping model of international trade. *Journal of international economics*, 15(3-4) :313–321.
- Brouwer, L. (1912). güber abbildung von mannigfaltigkeiten. *V Mathematische Annalen*, 71.
- Brown, L., Abello, A., Phillips, B., et Harding, A. (2004). Moving towards an improved micro-simulation model of the australian pharmaceutical benefits scheme. *Australian Economic Review*, 37(1) :41–61.
- Burnside, C., Eichenbaum, M., et Rebelo, S. (1993). Labor hoarding and the business cycle. *Journal of Political Economy*, 101(2) :245–273.
- Cardenete, M. A., Guerra, A.-I., et Sancho, F. (2017). *Applied general equilibrium*. Springer, Second Edition.
- Carim, X. (2017). South africa, the eu, and the sadc group economic partnership agreement : Through the negotiating lens. In *The ACP Group and the EU Development Partnership*, pages 161–179. Springer.
- Cassel, G. (1918). Abnormal deviations in international exchanges. *The Economic Journal*, 28(112) :413–415.
- Cattaneo, N. et Dodd, S. (2007). Theoretical approaches to the analysis of trade and poverty and a review of related literature on south africa. *Studies in Economics and Econometrics*, 31(2) :23–48.
- CCIMA (2017). Rapport sur la situation économique du cameroun en 2017. Technical report, Observatoire Économique de la Chambre de Commerce, d'Industrie, des Mines et del'Artisanat du Cameroun.
- Chamberlin, E. H. (1949). *Theory of monopolistic competition : A re-orientation of the theory of value*. Oxford University Press, London.

- Chameni, C. (2005). A three components subgroup decomposition of the hirschman-herfindahl index and household's income inequalities in cameroon. *Applied Economics Letters*, 12(15) :941–947.
- Chameni, C. (2007). The multi-decomposition of the hirschman–herfindahl index : measuring household inequality in cameroon, 1996–2001. *Applied Economics Letters*, 14(1) :27–34.
- Chameni, C. (2012). Inequality factor decomposition under uniform additions property with applications to cameroonian rural data. *Applied Economics Letters*, 19(14) :1365–1371.
- Chang, S. (2004). Ambiguous social welfare effects of price regulation under imperfect competition. *Journal of Economics*, 81(1) :53–60.
- Chin, C.-t., LAI, C.-C., et Kao, M.-r. (2010). Welfare-maximising pricing in a macroeconomic model with imperfect competition and consumption externalities. *Australian Economic Papers*, 49(3) :200–208.
- Chitiga, M., Mabugu, R., et Kandiero, T. (2007). The impact of tariff removal on poverty in zimbabwe : A computable general equilibrium microsimulation. *The Journal of Development Studies*, 43(6) :1105–1125.
- Cockburn, J. et Cloutier, M. (2002). How to build an integrated cge microsimulation model : Step-by step instructions with an illustrative exercise. equilibrium micro simulation analysis.
- Cockburn, J., Corong, E., et Cororaton, C. (2010). Integrated computable general equilibrium (cge) micro-simulation approach. *International Journal of Microsimulation*, 3(1) :60–71.
- Cockburn, J., Decaluwé, B., et Dostie, B. (1998). Les leçons du mariage entre les modèles d'équilibre général calculable et la nouvelle théorie du commerce international : Application à la tunisie. *L'actualité économique*, 74(3) :381–413.
- Colacicco, R. (2016). Environment, imperfect competition, and trade : Insights for optimal policy in general equilibrium.
- Colciago, A. et Rossi, L. (2011). Endogenous market structures and labour market dynamics. *Bank of Finland Research Discussion Paper*, (12).

- Colombo, G. (2010). Linking cge and microsimulation models : A comparison of different approaches. *International Journal of Microsimulation* :, (3) :72–91.
- Condillac, É. (1746). Bonnot de (1746). *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 2.
- Cororaton, C. B. (2004). Philippine-japan bilateral agreements : Analysis of possible effects on unemployment, distribution and poverty in the philippines using cge-microsimulation approach. Technical report, PIDS Discussion Paper Series.
- Cororaton, C. B. (2016). Potential effects of the regional comprehensive economic partnership on the philippine economy. Technical report, PIDS Discussion Paper Series.
- Cournot, A.-A. (1838). *Recherches sur les principes mathématiques de la théorie des richesses par Augustin Cournot*. chez L. Hachette.
- Dagdeviran, H., Van der Hoeven, R., et Weeks, J. (2000). *Redistribution matters : Growth for poverty reduction*. Department of Economics, School of Oriental and African Studies.
- Datt, G. et Ravallion, M. (1992). Growth and redistribution components of changes in poverty measures : A decomposition with applications to brazil and india in the 1980s. *Journal of development economics*, 38(2) :275–295.
- Davies, J. B. (2009). Combining microsimulation with cge and macro modelling for distributional analysis in developing and transition countries. *International Journal of Microsimulation*, 2(1) :49–65.
- Davis, J. B. (2004). *Microsimulation, CGE and macro modelling for transition and developing economies*. Number 2004/08. WIDER Discussion Paper.
- Decaluwé, B., Dumont, J.-C., et Savard, L. (1999). Measuring poverty and inequality in a computable general equilibrium model. *Cahier de recherche du CRÉFA* n, 99 :20.
- Decaluwe, B., Dumont, J.-C., et Savard, L. (2000). Measuring poverty and inequality in a computable general equilibrium model. Technical report, Université Laval-Département d'économique.

- Decaluwé, B., Martens, A., et Savard, L. (2001). *La politique économique du développement et les modèles d'équilibre général calculable : une introduction à l'application de l'analyse mésoéconomique aux pays en développement*. PUM.
- Devarajan, S. et Rodrik, D. (1989). Trade liberalization in developing countries : do imperfect competition and scale economies matter ? *The American Economic Review*, 79(2) :283–287.
- Devarajan, S. et Rodrik, D. (1991). Pro-competitive effects of trade reform : results from a cge model of cameroon. *European Economic Review*, 35(5) :1157–1184.
- Diao, X., Roe, T., et Yeldan, E. (1999). Strategic policies and growth : an applied model of r&d-driven endogenous growth. *Journal of Development Economics*, 60(2) :343–380.
- Dixit, A. K. et Stiglitz, J. E. (1977). Monopolistic competition and optimum product diversity. *The American economic review*, 67(3) :297–308.
- Djiofack, C. Z. et Omgba, L. D. (2011). Oil depletion and development in cameroon : A critical appraisal of the permanent income hypothesis. *Energy policy*, 39(11) :7202–7216.
- Dodson, L. (2013). The eu-cariforum economic partnership agreement (epa). *World Journal of Entrepreneurship, Management and Sustainable Development*, 9(4) :272.
- Dollar, D. (2001). Globalization, inequality, and poverty since 1980. *Washington, DC : World Bank*.
- Dupont, G., Hagneré, C., et Touzé, V. (2003). Les modèles de microsimulation dynamique dans l'analyse des réformes des systèmes de retraites : une tentative de bilan. *Economie prevision*, (4) :167–191.
- Elgström, O. et Larsén, M. F. (2010). Free to trade? commission autonomy in the economic partnership agreement negotiations. *Journal of European Public Policy*, 17(2) :205–223.
- Émini, C. A. (2008). Breaking down the poverty and growth effects of economic policy package : A double-calibration analysis for cameroon using microsimulation cge model.
- Emini, C. A. et Fofack, H. (2004). *A financial social accounting matrix for the integrated macroeconomic model for poverty analysis : application to Cameroon with a fixed-price multiplier analysis*, volume 3219. World Bank Publications.

- Emini, C. A., Ongolo Zogo, V., Kanmi Feunou, D., et Tadjuidje, M. H. (2006). Décomposition des effets des politiques économiques sur l'évolution de la pauvreté au cameroun : une analyse en équilibre général micro-simulé avec double-calibration ; rapport final.
- Etro, F. (2012). The theory of endogenous market structures : A survey. *University of Venice at Ca Foscari Working Paper No*, 11.
- Etro, F. (2015). Endogenous market structures and international trade : theory and evidence. *The Scandinavian Journal of Economics*, 117(3) :918–956.
- Eurostat (2017). Eu merchandise trade with cameroon.
- Evans, C. L. (1992). Productivity shocks and real business cycles. *Journal of Monetary Economics*, 29(2) :191–208.
- Fall, S. (2010). Une matrice de comptabilité sociale (mcs) du sénégal pour l'année 2006. Technical report, Centre d'Analyse Théorique et de Traitement des données économiques.
- Fambon, S. (2010). Inequality in the distribution of household expenditure in cameroon : A gini decomposition analysis based on the shapley-value approach. *Educational Research*, 1(2) :021–031.
- Fambon, S. (2017). Pro poor growth in cameroon. *statistika-statistics and economy journal*, 97(2) :95–109.
- Felbermayr, G., Kimura, F., Okubo, T., et Steininger, M. (2019). Quantifying the eu-japan economic partnership agreement. *Journal of the Japanese and International Economies*, 51 :110–128.
- Fernández, A. G. (2020). Dispute settlement mechanism in a mixed-mixed agreement : Some loose ends the economic partnership agreement eu–ecowas–waemu. *Journal of International Dispute Settlement*, pages 1–16.
- Fofana, I. (2007). Elaborer une matrice de comptabilité sociale pour l'analyse d'impacts des chocs et politiques macroéconomiques. *Centre Interuniversitaire sur le Risque, les Politiques Economiques et l'Emploi (CIRPEE)*.

- Fofana, I. et Cockburn, J. (2003). La micro simulation en équilibre général calculable : procédure d'analyse et de conciliation des données. *PEP, CIRPEE. Université Laval. Canada.*
- Folefack, D. (2010). Pauvreté et répartition des revenus en zone cacaoyère du cameroun. *Tropicultura*, 28(1) :5–9.
- Fontagné, L., Laborde, D., et Mitaritonna, C. (2011). An impact study of the economic partnership agreements in the six acp regions. *Journal of African Economies*, 20(2) :179–216.
- Foster, J., Greer, J., et Thorbecke, E. (1984). A class of decomposable poverty measures. *Econometrica : journal of the econometric society*, pages 761–766.
- Friedman, M. et Marilyn, F. (1953). *Essays in positive economics*. University of Chicago press.
- Gabszewicz, J. J., Shaked, A., Sutton, J., et Thisse, J.-F. (1981). International trade in differentiated products. *International Economic Review*, pages 527–534.
- Gammage, C. (2014). Protecting human rights in the context of free trade? the case of the sadc group economic partnership agreement. *European Law Journal*, 20(6) :779–792.
- Gersbach, H. et Schniewind, A. (2008). Imperfect competition, general equilibrium and unemployment. *Journal of Economic Dynamics and Control*, 32(5) :1381–1398.
- Gonzales, A. P. (2017). The caribbean-eu economic partnership agreement : A caribbean perspective. In *The ACP Group and the EU Development Partnership*, pages 181–209. Springer.
- Grigoriou, C. (2009). Chapitre 1- la théorie de l'équilibre général en dynamique : le monde à la arrow-debreu. Technical report.
- Grossman, G. M. et Helpman, E. (1993). *Innovation and growth in the global economy*. MIT press.

- Gruni, G. (2013). Going from one extreme to the other : Food security and export restrictions in the eu-cariforum economic partnership agreement. *European Law Journal*, 19(6) :864–883.
- Gullì, F. (2009). Environmental policy under imperfect competition in vertical related energy markets.
- Gunning, J. W. et Keyzer, M. A. (1995). Applied general equilibrium models for policy analysis. *Handbook of development economics*, 3 :2025–2107.
- Hall, R. E. (1988). Intertemporal substitution in consumption. *Journal of political economy*, 96(2) :339–357.
- Haqiqi, I. et Bahalou Horeh, M. (2013). Macroeconomic impacts of export barriers in a dynamic cge model. *Journal of Money And Economy*, 8(3) :117–150.
- Haqiqi, I. et Mirian, N. (2015). A financial general equilibrium model for assessment of financial sector policies in developing countries. Technical report, University Library of Munich, Germany.
- Harberger, A. C. (1962). The incidence of the corporation income tax. *Journal of Political economy*, 70(3) :215–240.
- Harding, A. et Slottje, D. J. (1995). Lifetime income distribution and redistribution : Applications of a microsimulation model. *Journal of Economic Literature*, 33(2) :832–833.
- Heckscher, E. (1919). The effect of foreign trade on the distribution of income,” *ekonomisk tidskrift*, 497% 512. Reprinted in *Ellis and Metzler (eds.)*, 272 :300.
- Hennessy, D. A. et Lapan, H. E. (2009). Harmonic symmetries of imperfect competition on circular city. *Journal of Mathematical Economics*, 45(1-2) :124–146.
- Hérault, N. (2004). Un modèle d'équilibre général calculable (megc) pour évaluer les effets de l'ouverture au commerce international : le cas de l'afrique du sud. *Document de travail*, (102).

- Hérault, N. (2006). *Mondialisation, pauvreté et inégalité : Un modèle de micro-simulation en équilibre général appliqué à l'évaluation de la libéralisation commerciale en Afrique du Sud*. PhD thesis.
- Hérault, N. (2007). Trade liberalisation, poverty and inequality in south africa : a computable general equilibrium-microsimulation analysis. *Economic Record*, 83(262) :317–328.
- Heron, T. (2011). Asymmetric bargaining and development trade-offs in the cariforum-european union economic partnership agreement. *Review of international political economy*, 18(3) :328–357.
- Hicks, J. R. (1939). The foundations of welfare economics. *The Economic Journal*, 49(196) :696–712.
- Hilpert, H. G. (2018). The japan-eu economic partnership agreement—economic potentials and policy perspectives. *Asia Europe Journal*, 16(4) :439–447.
- Hirano, Y. (2012). The mental health status of indonesian candidates leaving for japan under the japan-indonesia economic partnership agreement : After the great east japan earthquake. *International Journal of Japanese Sociology*, 21(1) :37–45.
- Hoestenbergh, K. et Roelfsema, H. (2006). Economic partnership between the acp countries and the eu. *Discussion Paper Series/Tjalling C. Koopmans Research Institute*, 6(20).
- Hosoe, N., Gasawa, K., et Hashimoto, H. (2010). *Textbook of computable general equilibrium modeling : programming and simulations*. Springer.
- Hotelling, H. (1929). (1929) : Stability in competition. *Economic Journal*, 39(4) :57.
- IFPRI (2007). Rapport technique du modèle d'équilibre général calculable (modèle ifpri adapté pour le burkina faso).
- Impullitti, G., Licandro, O., Rendahl, P., et Rendahl, P. (2018). Technology, market structure and the gains from trade. Technical report, Faculty of Economics, University of Cambridge.
- INS (2014). Enquête camerounaise auprès des ménages (ecam iv). Technical report, Yaoundé, Cameroun : Institut National de la Statistique.

- INS (2017). les comptes nationaux trimestriels (2ème trimestre 2017). Technical report, Une Publication du Département des Synthèses Economiques; N0 21 : Octobre 2017; www.statisticscameroon.org.
- Iqbal, Z. et Siddiqui, R. (2001). Critical review of literature on computable general equilibrium models. Technical report, Pakistan Institute of Development Economics.
- Janvry, A., Sadoulet, E., et Fargeix, A. (1991). Politically feasible and equitable adjustment : Some alternatives for ecuador. *World Development*, 19(11) :1577–1594.
- Johansen, L. (1960). *A multi-sector study of economic growth*, volume 21. North-Holland Publishing Company.
- Johnson, H. (1969). La théorie du commerce international. *L'Actualité économique*, 44(4) :621–637.
- Jones, W. (1971). A three factor model in theory, trade, and history. *Trade, balance of payments and growth*, pages 3–21.
- Jorgenson, D., Scarf, H., et Shoven, J. (1984). Econometric methods for applied general equilibrium analysis. *Applied General Equilibrium Analysis*.
- Kakutani, S. (1941). A generalization of brouwer's fixed point theorem. *Duke mathematical journal*, 8(3) :457–459.
- Kakwani, N., Khandker, S., et Son, H. (2004). Pro-poor growth : concepts and measurement with country case studies. brasília : International poverty centre. Technical report, PNUD, 2004 (Working Paper, n. 1).
- Karingi, S., Oulmane, N., Lang, R., Sadni Jallab, M., et Perez, R. (2005). Assessment of the impact of the economic partnership agreement between the ecowas countries and the european union.
- Kiely, R. (2004). The world bank and “global poverty reduction” : Good policies or bad data? *Journal of Contemporary Asia*, 34(1) :3–20.
- Kimbambu, V. (2014). Diagnostic de la politique monétaire en rép. dém. congo–approche par l'équilibre général dynamique stochastique. Technical report, CEPREMAP.

- Koné, S. (2010). Economic partnership agreement between west africa and the european union in the context of the world trade organization (wto) and the regional integration process. *Journal of Economic Integration*, pages 104–128.
- Koroma, S. et Deep, F. J. (2006). The agricultural dimension fo the acp-eu economic partnership agreements. Technical report, FAO, Roma (Italia).
- Krugman, P. (1979). A model of innovation, technology transfer, and the world distribution of income. *Journal of political economy*, 87(2) :253–266.
- Kullback, S. et Leibler, R. A. (1951). On information and sufficiency. *The annals of mathematical statistics*, 22(1) :79–86.
- Kuruk, P. (2012). Investment issues in the west africa–european union economic partnership agreement negotiations : Is a harmonised regional investment framework the answer ? *African Journal of International and Comparative Law*, 20(3) :448–470.
- Leahy, D. et Neary, J. P. (1997). Public policy towards r&d in oligopolistic industries. *The American Economic Review*, pages 642–662.
- Lee, M.-C. et Su, L.-E. (2015). Social accounting matrix balanced based on mathematical optimization method and general algebraic modeling system. *Oxford Journal of Scientific Research*, page 75.
- Leontief, W. (1941). The structure of the american economy, 1919–1929 harvard university press. *Cambridge (new, enlarged edition, Oxford University Press, New York, 1951)*.
- Leontief, W. (1953). Domestic production and foreign trade; the american capital position re-examined. *Proceedings of the American philosophical Society*, 97(4) :332–349.
- Lipsey, R. G. (1957). The theory of customs unions : Trade diversion and welfare. *Economica*, 24(93) :40–46.
- List, F. (1841). The national system of political economy volume 1 : The history.
- Lock, J. (1690). 1690. an essay concerning human understanding. *Bk. II*.
- Lofgren, H., Robinson, S., et El-Said, M. (2004). Poverty and inequality analysis in a general equilibrium framework : the representative household approach.

- Long, N. V. et Soubeyran, A. (1997). Customs union and gains from trade under imperfect competition : Variation of a kemp-wan theme. *The Japanese Economic Review*, 48(2) :166–175.
- Luc, N. N., Christian, E. A., et Paul, N. (2009). Analyse spatiale de la croissance pro-pauvres au cameroun : une double approche monétaire et non monétaire.
- Luniku, R. (2014). The effects of competition policy changes on international trade and export flows : Canada case estimates.
- Mabugu, R. et Chitiga, M. (2007). Poverty and inequality effects of a high growth scenario in south africa : A dynamic microsimulation cge analysis. Technical report.
- Mansur, E. T. (2013). Prices versus quantities : environmental regulation and imperfect competition. *Journal of regulatory Economics*, 44(1) :80–102.
- Marshall, A. (1879). The economics of industry.
- Mathouraparsad, S. (2011). *Sur la modélisation et la préparation de la politique économique des régions ultrapériphériques d'Europe : le cas des Départements d'Outre-Mer*. PhD thesis, Antilles-Guyane.
- Mbithi, M. L., Gor, S. O., et Kennedy, O. O. (2015). Impact of economic partnership agreements : the case of eac's manufactured imports from eu. *International Journal of Business and Economic Development (IJBED)*, 3(2).
- Mémoire Économique (2016). Marachés, administration publique, et croissance. Technical report, Rapport No : 110907-CM.
- Meng, Samuel et Siriwardana, M. (2017). *Assessing the Economic Impact of Tourism : A Computable General Equilibrium Modelling Approach*. Springer.
- Meza, D. (1989). Not even strategic trade theory justifies export subsidies. *Oxford Economic Papers*, 41(4) :720–736.
- MINCOMMERCE (2015). Annuaire statistique sur le commerce.

- MINFI (2008). Appréciation des impacts de l'accord intérimaire de partenariat économique ue-cameroun sur le budget de l'état à l'aide d'un modèle d'équilibre général calculable. *Direction des Affaires Economiques ; rapport intérimaire Juillet 2018*, 2.
- Minkoa, J. et Djiogap, K. (2013). Croissance sectorielle, effets redistributifs et réduction de la pauvreté au cameroun. Technical report, Working Paper. May 2013.
- Montesquieu, C.-L. d. S. (1748). De l'esprit des lois (1748). *Ders. : Œuvres complètes, Paris*, pages 527–808.
- Mukoko, N. et Blaise, J. (2016). Matrice de comptabilité sociale de 2013 pour la rd congo. Technical report, University Library of Munich, Germany.
- Munyuki, E. (2009). Protecting public health and equitable health services in the services negotiations of the eu-esa economic partnership agreements. Technical report, Citeseer.
- Naito, T. et Abe, K. (2008). Welfare-and revenue-enhancing tariff and tax reform under imperfect competition. *Journal of Public Economic Theory*, 10(6) :1085–1094.
- Nash, J. (1951). Non-cooperative games. *Annals of mathematics*, pages 286–295.
- Nash, J. F. (1950). Equilibrium points in n-person games. *Proceedings of the national academy of sciences*, 36(1) :48–49.
- Negishi, T. (1961). Monopolistic competition and general equilibrium. *The Review of Economic Studies*, 28(3) :196–201.
- Nembua, C. et Wendji, C. M. (2016). Ordinal equivalence of values, pigou–dalton transfers and inequality in tu-games. *Games and Economic Behavior*, 99 :117–133.
- Njinkeu, D. et Bamou, E. (2000). *Trade and exchange rate policy options for the CFA countries : simulations with a CGE model for Cameroon*. AERC, Nairobi, KE.
- Nwali, C. S. et Arene, C. J. (2015). Effects of economic partnership agreements on agricultural trade between nigeria and the eu. *International Journal of Food and Agricultural Economics (IJFAEC)*, 3(1128-2016-92078) :63–74.

- Obeng, C. K. (2014). Impact of import liberalisation on poverty : a dynamic computable general equilibrium and microsimulation analysis for ghana. Technical report, University Library of Munich, Germany.
- Obeng, C. K. (2015). Impact of import liberalisation on poverty : a dynamic computable general equilibrium and microsimulation analysis for ghana.
- Ohlin, B. (1933). Interregional and international trade. *Cambridge : Harward University Press*.
- Onogwu, G. et Arene, C. (2013). Trade, revenue and welfare effects under an economic partnership agreement between burkina faso and the european union. *Russian Journal of Agricultural and Socio-Economic Sciences*, 14(2).
- Orcutt, G. H. (1957). A new type of socio-economic system. *The review of economics and statistics*, pages 116–123.
- Ottaviano, G. I. et Melitz, M. J. (2005). Market size, trade, and productivity. *NBER Working Paper*, (w11393).
- Ousmane, A. (2014). The impact of economic partnership agreements between ecowas and the eu on niger.
- Patxot, C., Souto, G., et Spielauer, M. (2018). The impact of the retirement decision and demographics on pension sustainability : A dynamic microsimulation analysis. *International Journal of Microsimulation*, 11(2) :84–108.
- Perez, R. (2006). Are the economic partnership agreements a first-best optimum for the african caribbean pacific countries? *Journal of World Trade*, 40(6) :999–1019.
- Philip, J.-M. (2006). Le recours aux megc pour l'analyse de l'accord de partenariat économique entre l'union européenne et les pays acp : une revue de la littérature. Technical report, Aix-Marseille Université, CERGAM.
- Putnam, R. (1988). Diplomacy and domestic politics : the logic of two-level games. *International organization*, 42(3) :427–460.

- Quesnay, F. (1759). The “third edition” of the tableau economique. *Quesnay’s Tableau Economique*.
- Rentschler, J., Bleischwitz, R., et Flachenecker, F. (2018). On imperfect competition and market distortions : the causes of corporate under-investment in energy and material efficiency. *International Economics and Economic Policy*, 15(1) :159–183.
- Ricardo, D. (1817). *On the Principles of Political Economy and Taxation* : London.
- Robilliard, A.-S., Bourguignon, F., et Robinson, S. (2001). Crisis and income distribution : A micro-macro model for indonesia. In *ESRC Development Economics/International Economics Conference*. Nottingham University.
- Robinson, S., Cattaneo, A., et Moataz, E.-S. (1998). Estimating a social accounting matrix using cross entropy methods. Technical report, International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Robinson, S. et Moataz, E.-S. (2000). Gams code for estimating a social accounting matrix (sam) using cross entropy methods (ce). Technical report, International Food Policy Research Institute (IFPRI).
- Rodriguez, F. et Rodrik, D. (2000). Trade policy and economic growth : a skeptic’s guide to the cross-national evidence. *NBER macroeconomics annual*, 15 :261–325.
- Rodrik, D. (1988). Imperfect competition, scale economies, and trade policy in developing countries. In *Trade policy issues and empirical analysis*, pages 109–144. University of Chicago Press.
- Rodrik, D. (1992). The limits of trade policy reform in developing countries. *Journal of Economic Perspectives*, 6(1) :87–105.
- Rodrik, R. (1995). Trade and industrial policy reform. *Handbook of development economics*, 3 :2925–2982.
- Rotemberg, J. J. et Woodford, M. (1995). Modèles d’équilibre général dynamiques en concurrence imparfaite. *Annales d’Economie et de Statistique*, pages 357–410.

- Sachs, J. D., Warner, A., Åslund, A., et Fischer, S. (1995). Economic reform and the process of global integration. *Brookings papers on economic activity*, 1995(1) :1–118.
- Samuelson, P. A. (1941). A statistical analysis of the consumption function. *Hansen AH/PA Samuelson//Fiscal Policy and Business Cycles*.
- Samuelson, P. A. (1971). Ohlin was right. *The Swedish Journal of Economics*, 73(4) :365–384.
- Sato, F. (2019). Suggestion regarding support for continued employment of foreign healthcare personnel coming to japan under the economic partnership agreement. *J Comp Nurs Res Care*, 4 :139.
- Savard, L. (2003). Poverty and income distribution in a cge-household micro-simulation model : top-down/bottom up approach.
- Savard, L. (2004). Un système de demandes aids dans un contexte egc microsimulation pour l'analyse de pauvreté et des inégalités. *Cahier de recherche/Working Paper*, 4 :10.
- Savard, L. (2010). Scaling up infrastructure spending in the philippines : a cge top-down bottom-up microsimulation approach. *International Journal of Microsimulation*, 3(1) :43–59.
- Scarf, H. (1967). On the computation of equilibrium prices. ten economic studies in the tradition of irving fisher.
- Scarf, H. E. et Hansen, T. (1973). *The computation of economic equilibria*. Number 24. Yale University Press.
- Shoven, J. B. (1988). Government policy towards industry in the united states and japan. Technical report, Cambridge University Press.
- Shoven, J. B. et Whalley, J. (1984). Applied general-equilibrium models of taxation and international trade : an introduction and survey. *Journal of Economic literature*, 22(3) :1007–1051.
- Smith, A. (1776). An inquiry into the nature and causes of the wealth of nations.
- Spadaro, A. (2007). *Microsimulation as a tool for the evaluation of public policies : methods and applications*. Fundacion BBVA.

- Steininger, M. (2019). Quantification of the eu-japan economic partnership agreement. In *CESifo Forum*, volume 20, pages 26–28. Institut für Wirtschaftsforschung (Ifo).
- Stolper, W. F. et Samuelson, P. A. (1941). Protection and real wages. *The Review of Economic Studies*, 9(1) :58–73.
- Supper, J.-M. (2012). Mesure de l’impact du commerce international sur le marché du travail des industries canadiennes.
- Tagne, B. A. F., Ndem, F., et Tchakoté, R. (2007). Pauvreté et inégalités des conditions de vie au cameroun : une approche micro multidimensionnelle. Technical report, PEP-PMMA.
- Thurlow, J. (2008). A recursive dynamic cge model and microsimulation poverty module for south africa. *International Food Policy Research Institute, Washington, DC, USA*.
- Tiberti, L., Cicowiez, M., et Cockburn, J. (2018). A top-down with behaviour (tdb) microsimulation toolkit for distributive analysis. *International Journal of Microsimulation*, 11(2) :191–213.
- Tonnang, E. (2004). Droit matériel et intégration sous régionale en afrique centrale : contribution à l’étude du droit communautaire de la communauté économique et monétaire de l’afrique centrale (cemas). Technical report, Droit. Université de Nice Sophia Antipolis.
- Townsend, B., Gleeson, D., et Lopert, R. (2016). Pharma’s next frontier? new threats to public health in the regional comprehensive economic partnership agreement. *Australian and New Zealand journal of public health*, 40(1) :5–6.
- Trefler, D. (2004). The long and short of the canada-us free trade agreement. *American Economic Review*, 94(4) :870–895.
- Tröster, B., Von Arnim, R., Staritz, C., Raza, W., Grumiller, J., et Grohs, H. (2020). Delivering on promises? the expected impacts and implementation challenges of the economic partnership agreements between the european union and africa. *JCMS : Journal of Common Market Studies*, 58(2) :365–383.
- Turgot, A.-R.-J. (1766). Réflexions sur la formation et la distribution des richesses. Technical report, McMaster University Archive for the History of Economic Thought.

- Vilog, R. B., Arroyo, M. K., et Raquinio, T. (2020). Empowerment issues in japan's care industry : Narratives of filipino nurses and care workers under the economic partnership agreement (epa) labour scheme. *International Journal of Asia-Pacific Studies*, 16(1).
- Viner, J. (1950). The customs union issue. In *Chapter 4 in New York : Carnegie Endowment for International Peace, 41-56 pp.*
- Viroleau, F. (2015). The evolution of gender wage inequality in senegal following the economic partnership agreements. Technical report, University of Paris Nanterre, EconomiX.
- Walras, L. (1874). *Eléments d'économie politique pure*. ed. *Lausanne :[sn]*, 1877.
- Weinhardt, C. et Moerland, A. (2018). (mis) perceptions in two-and three-level games : Detachment in economic partnership agreement negotiations. *JCMS : Journal of Common Market Studies*, 56(3) :576–593.
- Willenbockel, D. (2004). Specification choice and robustness in cge trade policy analysis with imperfect competition. *Economic Modelling*, 21(6) :1065–1099.
- Winters, L. A. (2000). Trade and poverty : Is there a connection ?
- Yango, J. W. et Mukoko, J. B. N. (2016). Agricultural growth and poverty reduction in the dr congo : A general equilibrium approach. *International Journal of Food and Agricultural Economics (IJFAEC)*, 4(1128-2016-91991) :137–150.

Annexe A

Annexes du chapitre 2

A.1 Les équations du modèle

	Production	1806
1	$VA_j = v_j.XS_j$	43
2	$VA_{ntr} = LD_{ntr}$	5
3	$CI_j = io_j.XS_j$	43
4	$VA_{tr} = A_{tr}.LD_{tr}^{\alpha_{tr}}.KD_{tr}^{1-\alpha_{tr}}$	38
5	$LD_{tr}.W = \alpha_{tr}.PVA_{tr}.VA_{tr}$	38
6	$LD_{ntr}.W = XS_{ntr} - \sum_{tr} DI_{tr,ntr}$	5
7	$DI_{tr,j} = aij_j.CI_j$	1634
8	Revenu et épargne	165
8	$YM_{HS} = W. \sum_j LD_j + TG$	1
9	$YM_{HK} = \lambda. \sum_{tr} R_{tr}.KD_{tr} + DIV$	1
10	$YDM_h = YD_h - TD_h$	2
11	$SM_h = PMS_h.YDM_h$	2
12	$YE = \sum_{tr} R_{tr}.KD_{tr}$	1
13	$SE = YE - DIV - TDE - TEW$	1
14	$YG = \sum_{tr} (TI_{tr} + TIM_{tr} + TIE_{tr}) + \sum_h TD_h + TDE$	1

15	$SG = YG - G - TG$	1
16	$TI_{tr} = TX_{tr} \cdot (D_{tr} + M_{tr} + TIM_{tr})$	38
17	$TIM_{tr} = TM_{tr} \cdot M_{tr} \cdot PWM_{tr}$	38
18	$TIMUE_{tr} = TMUE_{tr} \cdot M_{tr} \cdot PWM_{tr}$	38
19	$TIMW_{tr} = TMW_{tr} \cdot TIM_{tr}$	38
20	$TD_h = TY_h \cdot YM_h$	2
21	$TDE = TYE \cdot YE$	1
Demande		152
22	$C_{tr,h} \cdot PC_{tr} = \beta_{tr,h} \cdot YDM_h$	76
23	$INV_{tr} \cdot PC_{tr} = \mu_{tr} \cdot IT$	38
24	$DIT_{tr} = \sum_j Aij_{tr,j} \cdot CI_{tr}$	
Prix		272
25	$PV_j \cdot VA_j = P_j \cdot XS_j - \sum_{tr} PC_{tr} \cdot DI_{tr,j}$	43
26	$R_{tr} \cdot KD_{tr} = PV_{tr} \cdot VA_{tr} - W \cdot LD_{tr}$	38
27	$PD_{tr} = Pl_{tr} \cdot (1 + TX_{tr})$	38
28	$PM_{tr} = PWM_{tr} \cdot E(1 + TX_{tr}) \cdot (1 + TM_{tr})$	38
29	$PE_{tr} \cdot (1 + TE_{tr}) = PWM_{tr} \cdot E$	38
30	$PC_{tr} \cdot Q_{tr} = PD_{tr} \cdot D_{tr} + PM_{tr} \cdot M_{tr}$	38
31	$P_{tr} \cdot XS_{tr} = Pl_{tr} \cdot D_{tr} + PE_{tr} \cdot EX_{tr}$	38
32	$PINDEX = \sum_j \delta_j \cdot PV_j$	1

$$\begin{aligned}
 33 \quad X S_{tr} &= A_{tr}^E \cdot \left[\beta_{tr}^E \cdot EX_{tr}^{\rho_{tr}^E} + (1 - \beta_{tr}^E) \cdot D_{tr}^{\rho_{tr}^E} \right]^{\frac{1}{\rho_{tr}^E}} \\
 34 \quad \frac{EX_{tr}}{D_{tr}} &= \left[\left(\frac{PE_{tr}}{Pl_{tr}} \right) \cdot \left(\frac{1 - \beta_{tr}^E}{\beta_{tr}^E} \right) \right]^{\sigma_{tr}^E} \quad 38 \\
 35 \quad Q_{tr} &= \left[\beta_{tr}^M \cdot tr^{-\rho_{tr}^M} + (1 - \beta_{tr}^M) \cdot D_{tr}^{-\rho_{tr}^M} \right]^{\frac{-1}{\rho_{tr}^M}} \\
 36 \quad \frac{M_{tr}}{D_{tr}} &= \left[\left(\frac{PD_{tr}}{PM_{tr}} \right) \cdot \left(\frac{1 - \beta_{tr}^M}{\beta_{tr}^M} \right) \right]^{\sigma_{tr}^M} \quad 1 \\
 37 \quad SR &= E \cdot \sum_{tr} (PWE_{tr} \cdot EX_{tr} - PWM_{tr} \cdot M_{tr} - \lambda^R \cdot R_{tr} \cdot KD_{tr}) - \\
 &DIV
 \end{aligned}$$

Équilibre 48

$$\begin{aligned}
 38 \quad Q_{ntr} &= \sum_h C_{h,ntr} + DIT_{ntr} + INV_{ntr} \quad 1 \\
 39 \quad LS &= \sum_j LD_j \quad 1 \\
 40 \quad IT &= \sum_h SM_h + SE + SG + SR \quad 1 \\
 41 \quad TIM_{tr} &= TIMUE_{tr} + TIMW_{tr} \quad 38 \\
 42 \quad EV_h &= YM_h \cdot \prod_{tr} \left[\frac{P_{tr}}{Pl_{tr}} \right]^{\beta_{tr}^h} - YM0_{tr} \quad 2 \\
 43 \quad LEON &= \sum_{ntr} (Q_{ntr} - DIT_{ntr} - INV_{ntr}) - \\
 &\sum_h \sum_{ntr} C_{h,ntr} \quad 1
 \end{aligned}$$

Équation du PIB 1

$$44 \quad PIB = \sum_j VA_j + \sum_{tr} TI_{tr} \quad 1$$

Les variables

Les variables en volume (quantité) 2149

$C_{tr,h}$	Consommation du ménage h en produit tr	76
CI_j	Consommation intermédiaire totale de la branche j	43
D_{tr}	Demande locale pour les produits tr	38
$DI_{tr,j}$	Consommation intermédiaire en produit tr par la branche j	38
DIT_{tr}	Demande intermédiaire totale pour le produit tr	38
EX_{tr}	Exportations du produit tr	38
M_{tr}	Importations du produit tr	38
INV_{tr}	Demande finale en produit tr pour fins d'investissement	38
KD_{tr}	Demande de capital de la branche tr	38
LD_j	Demande de travail de la branche j	43
LS	Offre totale de travail	1
Q_{tr}	Quantité demandée de produit composite tr	38
VA_{tr}	Valeur ajoutée de la branche j	38
XS_j	Production de la branche j	43
Les prix		354
E	Taux de change nominal	1
P_j	Prix de l'output de la branche j	43
PC_{tr}	Prix du produit composite tr	38
PE_{tr}	Prix au producteur du produit exporté tr	38
$PINDEX$	Indice de prix (déflateur du PIB)	1

Pl_{tr}	Prix du produit tr vendu sur le marché local (excluant taxes)	38
PM_{tr}	Prix du produit importé tr (incluant douanes et taxes)	38
PV_j	Prix de la valeur ajoutée de la branche j	43
PWE_{tr}	Prix mondial du produit exporté tr (en devises)	38
PWM_{tr}	Prix mondial du produit importé tr (en devises)	38
R_{tr}	Taux de rémunération du capital de la branche tr	38
Autres variables		128
W	Taux de salaire	
DIV	Dividendes versés aux ménages capitalistes	1
IT	Investissement total	1
SG	Épargne du gouvernement	1
TDE	Recettes provenant des taxes directes sur le revenu des entreprises	1
TI_{tr}	Recettes provenant des taxes indirectes sur le produit tr	38
$TIMW_{tr}$	Tarif douanier à l'importation des produits hors Union Européenne	38
TIM_{tr}	Recettes provenant des tarifs douaniers sur le produit tr	38
DIV	Dividendes versés aux ménages capitalistes	1
YM_h	Revenu du ménage h	2
YDM_h	Revenu disponible du ménage h	2

<i>LEON</i>	Offre excédentaire sur le marché des services	2
<i>PIB</i>	Produit intérieur brut au prix du marché	1
<i>VE_h</i>	Variation équivalente	2
Variables exogènes		124
<i>TIMUE_{tr}</i>	Tarif douanier à l'importation des produits de l'Union Européenne	38
<i>PD_{tr}</i>	Prix domestique pour le produit <i>tt</i>	38
<i>PWE_{tr}</i>	Prix mondial à l'exportation du produit <i>tr</i>	38
<i>TD_h</i>	Taxes directes collectées sur le revenu du ménage <i>h</i>	2
<i>SM_h</i>	Épargne du ménage <i>h</i>	2
<i>G</i>	Dépenses gouvernementales	1
<i>YG</i>	Revenu du gouvernement	1
<i>LS</i>	Offre totale de main d'œuvre	1
<i>TG</i>	Transferts publics aux ménages salariés	1
<i>SR</i>	Déficit courant de la balance des paiements	1
<i>TEW</i>	Transferts des entreprises au reste du monde	1

Les paramètres

Fonction de production		1806
<i>A_j</i>	Coefficient d'échelle (fonction Cobb douglas)	43
<i>A_{ijtr,j}</i>	Coefficient entrées sorties	1634
<i>α_j</i>	Coefficient entrées sorties	43

io_j	Coefficient technique (fonction Leontief)	43
v_j	Coefficient technique (fonction Leontief)	43
Fonction à élasticité de substitution constante (CES)		152
β_{tr}	Coefficient d'échelle	38
δ_{tr}	Paramètre distributif	38
γ_{tr}	Paramètre de substitution	38
σ_{tr}	Élasticité de substitution	38
Fonction à élasticité de transformation constante (CET)		152
β_{tr}^E	Coefficient d'échelle	
δ_{tr}^E	Paramètre distributif	38
γ_{tr}^E	Paramètre de substitution	38
σ_{tr}^E	Élasticité de substitution	38
Taux de taxe		117
TE_{tr}	Taux de taxe à l'exportation de tr	38
TM_{tr}	Taux de tarif à l'importation de tr	38
TX_{tr}	Taux de taxe indirecte sur le produit tr	38
TY_h	Taux d'imposition sur le revenu du ménage h	2
TYE	Taux d'imposition sur le revenu des entreprises	1
Autres paramètres		118

δ_{tr}^v	Part de la branche j dans la valeur ajoutée totale	38
β_{tr}^c	Part du produit tr dans la consommation totale du ménage h en valeur	38
λ	Part de la rémunération du capital versée aux ménages capitalistes	1
λ_w	Part de la rémunération du capital versée au reste du monde	1
PMS_h	Propension marginale à épargner du ménage h	2
β_{tr}^h	Propension marginale à épargner du ménage	38

A.2 Résultats de l'impact sur les importations et exportations de produits

Code	Produits	Importation du produit tr (%)				Exportation du produit tr (%)				
		2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
C1	Produits de l'agriculture	-0,07	-0,07	0,04	-0,39	-0,08	0,30			
C2	Produits de l'élevage et de la chasse	0,22	0,00	-0,13	0,00	0,14	0,16			
C3	Produits sylvicoles	3,53	-5,08	-1,90	-2,50	-8,60	-14,01			
C4	Produits de la pêche et de la pisciculture	13,24	32,10	39,18	-16,48	-7,93	-271,12			
C5	Produits énergétiques	0,65	1,82	4,30	0,40	1,00	2,13			
C6	Autres produits d'extraction	2,30	2,40	-5,74	31,73	29,47	22,32			
C7	Viande et poisson	-0,20	-0,35	-0,43	-7,59	-7,96	-7,18			
C8	Produits du travail des grains et des produits	-2,56	-3,49	-3,99	-25,84	-38,11	-48,71			
C9	Produits du cacao, du thé et du sucre	11,59	22,62	28,49	-4,41	-11,85	-14,16			
C10	Oléagineux et aliments pour animaux	-0,75	-0,27	6,32	51,57	37,11	20,11			
C11	Produits à base de céréales	3,07	3,39	-3,10	22,32	20,89	14,15			
C12	Produits laitiers ; produits à base des fruits	-0,09	0,39	0,39	1,52	3,92	4,85			
C13	Boissons	-0,35	-1,02	-1,51	8,39	-0,64	-4,15			
C14	Produits à base de tabac	77,06	-1,20	40,89	-2,96	-3,90	-4,85			
C15	Produits de l'industrie textile	-0,53	-0,80	0,01	-0,43	-0,40	-0,48			
C16	Cuirs et chaussures	-1,42	-2,38	-3,27	63,25	70,39	109,05			
C17	Produits du travail de bois et articles	6,77	-14,54	-30,11	0,00	-0,06	-0,10			
C18	Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	-1,80	-6,13	-9,77	-1,84	0,40	2,14			
C19	Produits du raffinage, de la cokéfaction	1,43	2,70	3,76	0,09	-0,41	-0,91			
C20	Produits chimiques	3,97	4,32	-9,69	0,86	0,79	-4,65			
C21	Produits en caoutchouc et en plastique	-3,12	-1,75	-0,76	-0,55	-0,42	0,12			
C22	Autres produits minéraux non métalliques	-7,45	-10,24	-11,33	-6,33	-7,35	-7,09			

C23	Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-0,68	-2,66	-3,90	-0,51	-1,12	-1,58
C24	Machines, appareils électriques et matériels	-13,71	-28,92	-29,77	-3,54	-9,48	-9,38
C25	Equipements et appareils audiovisuels	8,50	17,18	18,91	-22,30	-33,87	-36,66
C26	Matériels de transport	-0,32	-0,40	0,06	-15,62	-13,61	-8,29
C27	Meubles, produits des industries diverses et services	2,10	4,11	5,45	11,51	10,42	20,07
C28	Réparation et installation des machines						
C29	Electricité et supports énergétiques						
C30	Eau et assainissement						
C31	Travaux de construction				-83,26	-48,80	24,95
C32	Réparation et entretien des véhicules et motos						
C33	Services d'hôtellerie et de restauration	50,07	6,66	148,57			
C34	Transports et entreposage	6,13	6,20	2,40			
C35	Services d'informations et de communications	-2,48	-2,93	-2,72	-1,11	-1,47	-1,05
C36	Services financiers	-10,27	-11,89	-12,13	-0,24	0,01	0,08
C37	Services immobiliers	3,19	9,88	3,24	-0,13	0,08	-0,14
C38	Services professionnels, scientifiques et technologiques	-3,50	-3,15	-1,84			

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau A.1 – Résultats de l'impact sur les importations et exportations de produits

Code	Produits	Production de la branche j (%)				Valeur ajoutée de la branche j (%)			
		2016-2023	2024-2032	2033-2040	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040	2033-2040
C1	Produits de l'agriculture	-0,22	-0,22	-0,33	-0,25	-0,24	-0,35	-0,35	
C2	Produits de l'élevage et de la chasse	-0,54	-0,61	-0,65	-0,53	-0,61	-0,65	-0,65	
C3	Produits sylvicoles	-3,21	-8,80	-13,68	-3,21	-8,80	-13,72	-13,72	
C4	Produits de la pêche et de la pisciculture	-5,23	-17,43	-18,75	-5,05	-17,27	-18,55	-18,55	
C5	Produits énergétiques	0,42	1,01	2,14	0,45	1,07	2,17	2,17	
C6	Autres produits d'extraction	1,82	1,55	-4,08	1,91	1,75	-3,97	-3,97	
C7	Viande et poisson	-0,28	-0,20	-0,11	-0,21	-0,14	-0,13	-0,13	
C8	Produits du travail des grains et des produits	0,00	-0,16	-0,48	0,01	-0,15	-0,48	-0,48	
C9	Produits du cacao, du thé et du sucre	-4,41	-11,30	-14,65	-4,41	-11,29	-14,64	-14,64	
C10	Oléagineux et aliments pour animaux	-3,12	-7,11	-15,05	-3,12	-7,11	-15,05	-15,05	
C11	Produits à base de céréales	-3,45	-4,62	1,91	-3,22	-4,43	2,08	2,08	
C12	Produits laitiers ; produits à base des fruits	0,00	-0,08	-0,29	0,02	-0,07	-0,27	-0,27	
C13	Boissons	-0,10	-0,11	-0,03	0,00	0,01	0,07	0,07	
C14	Produits à base de tabac	2,52	-6,10	-5,36	3,90	-4,47	-3,91	-3,91	
C15	Produits de l'industrie textile	-0,24	-0,51	-0,78	-0,33	-0,64	-0,86	-0,86	
C16	Cuirs et chaussures	3,33	5,71	6,50	3,19	5,51	6,40	6,40	
C17	Produits du travail de bois et articles	0,04	-0,13	-0,23	-0,03	-0,24	-0,34	-0,34	
C18	Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	1,70	3,81	4,66	1,66	3,75	4,60	4,60	
C19	Produits du raffinage, de la cokéfaction	0,03	-0,47	-0,91	0,08	-0,36	-0,78	-0,78	
C20	Produits chimiques	0,98	0,87	-5,01	1,01	0,93	-4,92	-4,92	
C21	Produits en caoutchouc et en plastique	-0,46	-0,23	0,30	0,32	0,72	1,12	1,12	
C22	Autres produits minéraux non métalliques	1,18	3,36	4,10	1,37	3,59	4,30	4,30	

C23	Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-0,55	-1,19	-1,68	-0,44	-1,08	-1,61
C24	Machines, appareils électriques et matériels	-4,59	-10,28	-10,66	-4,45	-10,12	-10,55
C25	Equipements et appareils audiovisuels	-10,28	-18,07	-17,66	-16,96	-27,08	-19,06
C26	Matériels de transport	-1,26	-1,26	-0,79	-1,29	-1,30	-0,79
C27	Meubles, produits des industries diverses et services	-0,12	-0,31	-0,57	-0,03	-0,22	-0,48
C28	Réparation et installation des machines	0,53	0,64	0,63	0,65	0,75	0,74
C29	Electricité et supports énergétiques	0,01	0,04	0,07	-0,02	0,05	0,09
C30	Eau et assainissement	-0,05	-0,08	-0,09	-0,06	-0,08	-0,09
C31	Travaux de construction	-0,01	-0,04	-0,11	-0,10	-0,16	-0,24
C32	Réparation et entretien des véhicules et motos	-0,01	-0,04	-0,04	-0,21	-0,25	-0,28
C33	Services d'hôtellerie et de restauration	-0,04	0,00	0,00	0,01	0,00	0,01
C34	Transports et entreposage	0,00	-0,13	-0,22	-0,06	-0,13	-0,22
C35	Services d'informations et de communications	-0,06	-1,07	-1,21	-0,93	-1,37	-1,57
C36	Services financiers	-0,64	-0,12	-0,20	-0,01	-0,07	-0,15
C37	Services immobiliers	0,30	0,35	0,02	0,26	0,32	-0,02
C38	Services professionnels, scientifiques et technologiques	0,30	0,70	1,03	0,30	0,70	1,02
C39	Services d'administration publique et de sécurité	0,00	-0,31	-0,25	0,01	-0,30	-0,26
C40	Education	-0,09	-0,34	-0,67	-0,09	-0,34	-0,67
C41	Services de santé et d'action sociale	1,56	4,13	6,37	1,54	4,12	6,33
C42	Autres services	0,30	1,03	1,11	0,30	1,03	1,10
C43	Correction territoriale	-0,41	-0,75	-1,48	-0,43	-0,82	-1,59

Tableau A.2 – Résultats de l'impact sur la production et la valeur ajoutée

Code	Produits	Taxe sur la production (%)			Taxe sur les importations du RDM (%)		
		2016-2023	2024-2032	2033-2040	2016-2023	2024-2032	2033-2040
C1	Produits de l'agriculture	9,38	11,43	11,73	-1,65	-2,23	-2,60
C2	Produits de l'élevage et de la chasse	-0,23	-0,45	-0,54	3,05	3,26	1,28
C3	Produits sylvicoles	-3,44	-8,87	-13,63	39,11	-29,72	11,09
C4	Produits de la pêche et de la pisciculture				-2,92	-35,62	16,73
C5	Produits énergétiques				-2,36	-3,21	-3,82
C6	Autres produits d'extraction	1,34	1,25	-5,60	-2,34	-3,70	-4,39
C7	Viande et poisson	-0,26	-0,47	-0,58	1,02	-0,57	-1,96
C8	Produits du travail des grains et des produits	1,55	1,52	2,87	-3,87	-5,23	-5,52
C9	Produits du cacao, du thé et du sucre	2,89	3,88	4,12	-3,32	-4,17	-4,77
C10	Oléagineux et aliments pour animaux	-2,26	-4,22	-5,29	-18,47	-19,35	-9,50
C11	Produits à base de céréales	-1,07	-0,81	-0,43	17,01	24,27	80,29
C12	Produits laitiers ; produits à base des fruits	0,01	-0,05	-0,01	-0,47	-0,57	-0,13
C13	Boissons	0,00	-0,05	-0,03	-2,29	-2,84	-2,68
C14	Produits à base de tabac	60,86	29,67	17,52	32,28	32,73	43,62
C15	Produits de l'industrie textile	1,33	1,15	1,22	0,32	-0,48	-0,78
C16	Cuirs et chaussures	-0,11	0,02	-0,15	4,48	6,54	6,87
C17	Produits du travail de bois et articles	-1,20	-1,83	-2,16	-7,83	-5,82	-11,87
C18	Papiers et cartons ; produits édités et imprimés				-0,22	-2,34	-4,45
C19	Produits du raffinage, de la cokéfaction	0,95	2,04	3,07	-2,37	-2,51	-2,95
C20	Produits chimiques	2,44	2,45	-8,04	-0,64	-1,74	-2,71
C21	Produits en caoutchouc et en plastique	-1,24	0,17	1,03	0,27	-0,13	-0,44
C22	Autres produits minéraux non métalliques	-0,32	0,77	1,48	-4,22	-4,81	-5,45

C23	Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-1,33	-3,04	-4,36	-1,32	-2,16	-3,03
C24	Machines, appareils électriques et matériels	-13,17	-26,98	-27,76	-0,65	-2,07	-2,93
C25	Equipements et appareils audiovisuels	7,77	15,53	17,41	13,99	13,44	13,65
C26	Matériels de transport	-0,26	-0,40	-0,06	-0,82	-0,36	-0,71
C27	Meubles, produits des industries diverses et services	-2,25	-1,76	-2,38	7,44	6,75	9,10
C28	Réparation et installation des machines						
C29	Electricité et supports énergétiques	0,65	0,7	0,66			
C30	Eau et assainissement	8,87	16,82	20,84			
C31	Travaux de construction	0,65	0,89	0,95	1,67	1,40	-2,36
C32	Réparation et entretien des véhicules et motos						
C33	Services d'hôtellerie et de restauration	-0,16	-0,36	-0,66	-5,69	3,48	1,58
C34	Transports et entreposage	-0,05	-0,11	-0,19	0,61	0,70	1,08
C35	Services d'informations et de communications	-0,22	-0,56	-0,96	4,48	5,56	8,66
C36	Services financiers	-0,13	-0,35	-0,51	0,45	-0,27	-0,19
C37	Services immobiliers	0,34	0,35	0,21	-28,46	-13,97	-4,56
C38	Services professionnels, scientifiques et technologiques						

Tableau A.3 – Résultats de l'Impact sur les recettes gouvernementales

Code*	2016	2017	2018	2021	2022	2023
C1	-192598283	-218906141	-237553544	-318936396	-352766503	-369259697
C2	17914186.4	47325850.5	45446805.2	48609557.9	67729533.8	67755848.1
C3	-52103260.8	-35078789.6	-36018516.3	-24303572.1	-15360198	-15780677.3
C4	14039877.3	16430687.9	16985166.7	18351500.1	19383972.1	19903762.5
C5	-481664701	-580928312	-626150066	-798305150	-900126860	-939780309
C6	-12756841.4	-16627492.3	-18096293.1	-24782236.2	-30447617.3	-31793715.5
C7	-36354563	42497595.4	34614068.2	20168346.2	-59868757.8	-65409297.3
C8	-129589904	-211954715	-225771697	-302910711	-348962715	-362348846
C9	-43812903.7	-56490482.2	-60956058.9	-77759997.9	-83489842.5	-87254837.7
C10	-1201260.11	-55368327.6	-57310651.5	-71001120.5	-77959142.2	-80212573.7
C11	9326952.63	25307393.9	26162730.7	37376485.5	41102005.3	42469727.7
C12	-84483166.1	-48325770	-55988753.2	-96378443.9	-105440918	-110592422
C13	-69513519.2	-136224199	-148206511	-209889484	-219260447	-228817117
C14	145976372	177669295	179131391	180940329	183634177	185493670
C15	5299536.73	-1004197.94	-1940304.68	-11806576.8	-12451216	-13793409
C16	383287.602	3688799.97	3700031.07	4289754.38	4928316.26	5248268.28
C17	3202336.12	7900426.77	8275808.73	10645284.9	13829223.6	14287974
C18	-3954310.33	1809502.81	-669452.991	-10315183.1	-15130000.9	-17766346
C19	-36170485.9	-39173063.4	-39203298.7	-36174637.3	-36479419.3	-38130956.5
C20	-67135703.3	-80746219.8	-96331794.7	-133636783	-163896355	-176262147
C21	-622707.625	-4387276.14	-5788075.03	-12145554	-12321170.1	-13066815.1
C22	-14140319.3	-22542450.4	-23782884.1	-30861254.7	-32989965.9	-33537096.1
C23	-25879114.6	-28403704.8	-31455327.6	-42121301.3	-49085886.7	-51598945
C24	-3419840.5	-17178338.8	-25686831.9	-60016077.2	-66458314	-71177085.8
C25	187626477	191925027	195367451	200063009	199445112	202292007
C26	-20281930.1	-25468186.1	-27738699.8	-24912630.9	-20444120	-21965743.4
C27	8982007.49	10861400.6	11325637.9	12686573.1	9243642.88	9627458.64
C31	16008059.8	6886082.55	7026137.73	11247965.7	-25269709.4	-25967176.3
C33	695136.47	1495896.76	2834659.57	6302669.84	5663184.5	6503726.97
C34	78057.0756	92359.8536	94382.5128	193003.673	376993.151	387055.193
C35	8044451.38	6341227.54	6666368.46	2015631.92	2239411.64	2195155.12
C36	10535873.8	-6004664.66	-7804221.77	-26635851.6	-31492999.3	-33245402.7
C37	13259820.6	2382132.7	4042783.88	6466562.86	6160090.56	6857010.03
Total	- 834310381	- 1042198651	- 1184779559	- 1753536288	- 2105966494	- 2224738952

Tableau A.4 – Gains et pertes en recettes douanières par année (valeurs en FCFA)

*Le label « C » est indicatif de la nomenclature des produits telle qu'indiquée dans le tableau 2.4 précédent

Année	Base	SIM	Variation	Taux (%)
2016	19105.00	19099.95	-5.05	-0.03
2017	19964.73	19958.47	-6.26	-0.03
2018	20863.14	20854.36	-8.78	-0.04
2019	21801.98	21788.53	-13.45	-0.06
2020	22783.07	22766.08	-16.99	-0.07
2021	23808.31	23788.84	-19.46	-0.08
2022	24879.68	24855.82	-23.86	-0.10
2023	25999.27	25973.25	-26.02	-0.10
2024	27169.23	27139.47	-29.76	-0.11
2025	28391.85	28360.33	-31.52	-0.11
2026	29669.48	29632.49	-36.99	-0.12
2027	31004.61	30965.44	-39.16	-0.13
2028	32399.82	32358.35	-41.46	-0.13
2029	33857.81	33806.01	-51.79	-0.15
2030	35381.41	35323.81	-57.60	-0.16
2031	36973.57	36911.26	-62.31	-0.17
2032	38637.38	38567.76	-69.62	-0.18
2033	40376.06	40296.62	-79.44	-0.20
2034	42192.99	42106.32	-86.67	-0.21
2035	44091.67	43998.87	-92.80	-0.21
2036	46075.80	45975.84	-99.96	-0.22
2037	48149.21	48042.14	-107.07	-0.22
2038	50315.92	50201.41	-114.51	-0.23
2039	52580.14	52455.43	-124.71	-0.24
2040	54946.25	54810.38	-135.86	-0.25
Total	851418.35	850037.25	-1381.10	-0.16

Tableau A.5 – Impact sur le PIB (valeur en milliards de FCFA)

Produit	2016	2017	2018	2021	2022	2023
C15	14.75	34.86	34.89	39.54	40.75	40.77
C17	-0.69	-0.34	-0.30	-0.35	0.39	0.41
C18	-0.46	-1.70	-1.75	-2.07	-2.03	-1.98
C24	-0.87	-0.65	-0.48	0.10	0.14	0.17
C25	0.27	0.45	0.72	1.35	1.59	1.66
C26	0.03	0.05	0.07	0.11	0.14	0.14
C28	-0.10	-0.10	-0.28	-0.74	-1.23	-1.46
C31	-0.16	-0.22	-0.35	-0.66	-0.77	-0.80
C35	0.13	0.28	0.30	0.38	0.50	0.52
C38	-0.02	-0.12	-0.21	-0.58	-0.67	-0.71
Global	0.21	0.21	0.25	0.37	0.41	0.42

Tableau A.6 – Impact sur l'investissement (valeurs en %)

Annexe B

Annexes du chapitre 3

B.1 Élasticité et bien-être

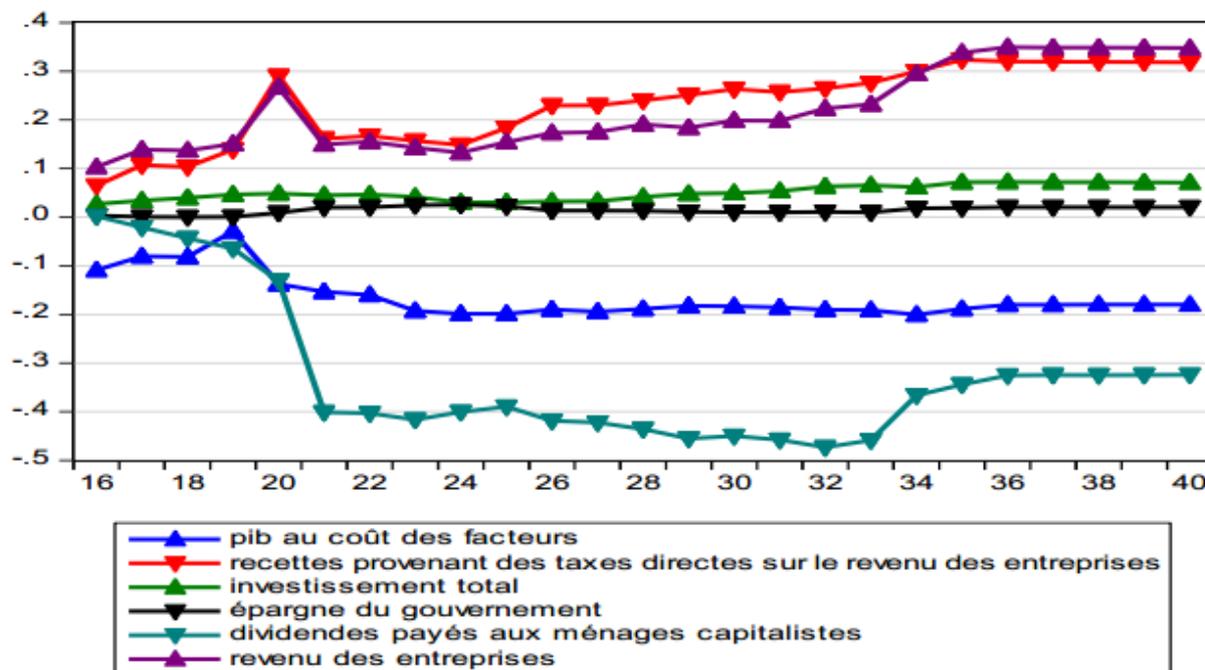
Ménages	Variation équivalente (valeurs en milliards de FCFA)		
	$\Omega = 1$	$\Omega = 2$	$\Omega = 3$
Ménages salariés	390.92	-69.02	-144.86
Ménages capitalistes	39.01	-11.83	-13.44

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau B.1 – Résultat sur le bien-être des ménages

Ménages	Élasticité de la demande intérieure (ϵ_j^{d0})		
	2016-2023	2024-2032	2033-2040
Produits de l'agriculture	-0.01	-0.02	-0.02
Produits de l'élevage et de la chasse	-0.02	-0.04	-0.04
Produits sylvicoles	1.20	1.31	1.27
Produits de la pêche et de la pisciculture	0.00	-0.04	-0.04
Produits énergétiques	-0.23	-0.27	-0.20
Autres produits d'extraction	-0.14	-0.40	-0.05
Viande et poisson	-0.02	-0.04	-0.05
Produits du travail des grains et des produits	0.00	-0.02	-0.02
Produits du cacao, du thé et du sucre	0.01	0.00	-0.01
Oléagineux et aliments pour animaux	-0.10	-0.19	-0.14
Produits à base de céréales	-0.01	0.01	-0.01
Produits laitiers ; produits à base des fruits	-0.01	-0.04	-0.04
Boissons	0.00	0.01	0.01
Produits à base de tabac	0.00	0.00	0.00
Produits de l'industrie textile	0.00	0.00	0.00
Cuirs et chaussures	-0.02	-0.02	-0.03
Produits du travail de bois et articles	-0.03	-0.02	-0.01
Papiers et cartons ; produits édités et imprimés	-0.04	-0.04	-0.03
Produits du raffinage, de la cokéfaction	0.00	0.00	0.00
Produits chimiques	0.08	0.10	0.20
Produits en caoutchouc et en plastique	-0.19	-0.24	-0.23
Autres produits minéraux non métalliques	0.20	0.32	0.31
Produits métalliques de base et ouvrages en métal	-0.03	0.01	-0.09

Figure B.1 – Impact sur quelques indicateurs de l'économie (valeur en %) : 16=2016 ; 40=2040



Machines, appareils électriques et matériels	-0.04	-0.12	-0.15
Equipements et appareils audiovisuels	-0.01	-0.02	-0.06
Matériels de transport	-0.03	-0.06	-0.07
Meubles, produits des industries diverses et service	-0.06	-0.09	-0.10
Réparation et installation des machines	3.10	-0.69	-3.98
Electricité et supports énergétiques	9.01	5.48	-0.01
Eau et assainissement	3.28	-8.34	-7.05
Travaux de construction	4.83	4.29	2.48
Réparation et entretien des véhicules et motos	0.83	1.32	0.98
Services d'hôtellerie et de restauration	0.20	0.21	0.24
Transports et entreposage	-4.41	-8.99	-10.50
Services d'informations et de communications	0.05	0.08	0.09
Services financiers	0.17	0.27	0.26
Services immobiliers	0.60	0.64	0.66
Services professionnels, scientifique et technologique	10.87	2.57	-0.58

Source : Calculs de l'auteur à partir des résultats issus du logiciel GAMS

Tableau B.2 – Impact sur l'élasticité de la demande

Figure B.2 – Impact sur le bien-être (variation équivalente en milliards de FCFA) pour $\Omega = 1$

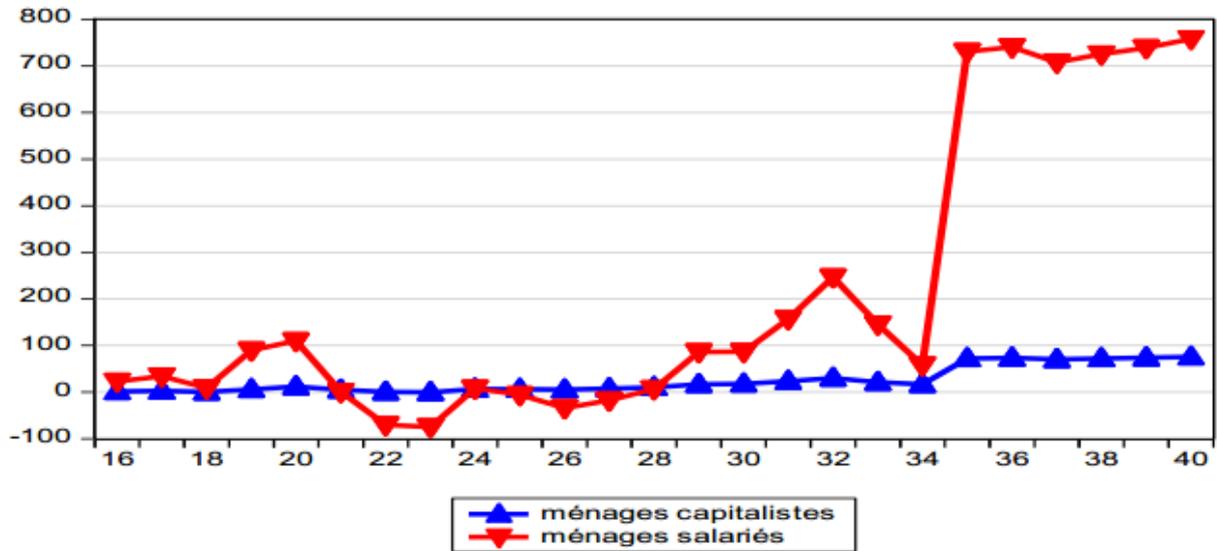
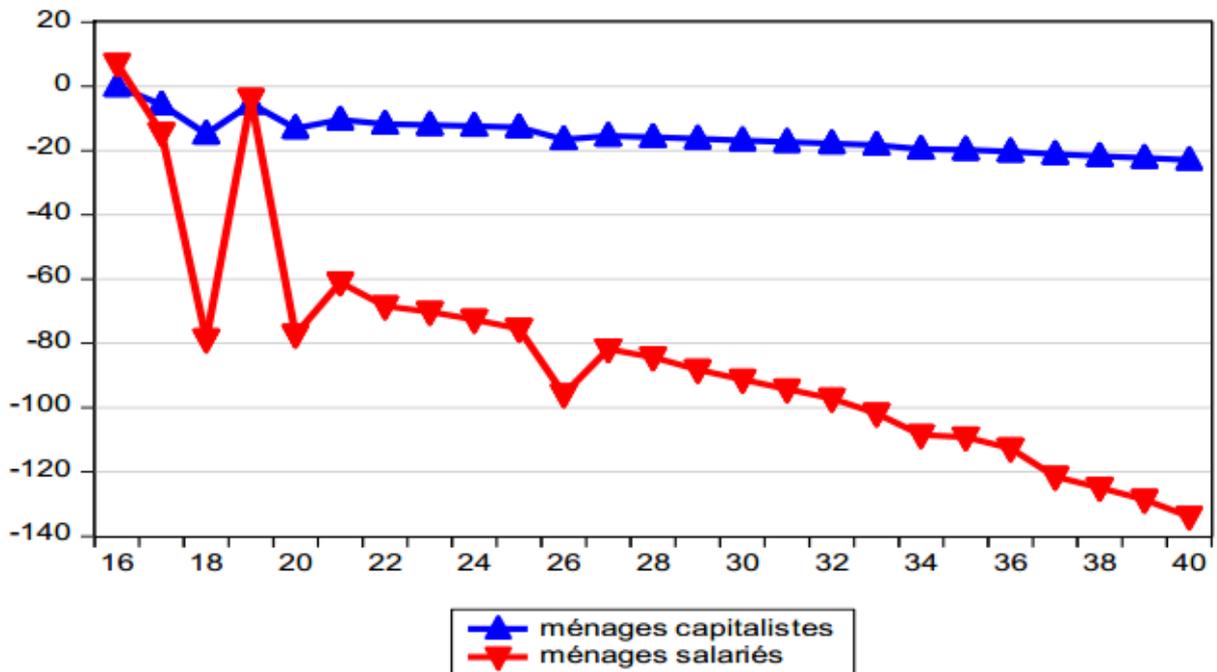


Figure B.3 – Impact sur le bien-être (variation équivalente en milliards de FCFA) pour $\Omega = 2$



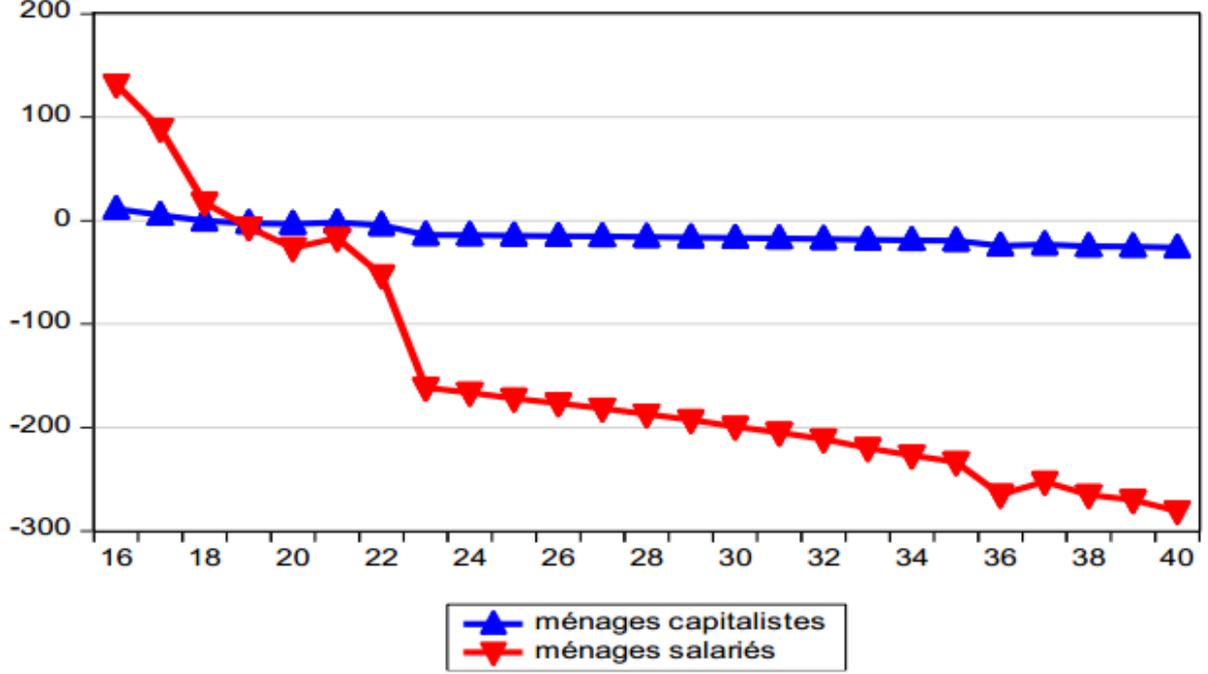
B.2 Relation entre le paramètre ρ et l'élasticité de substitution technique σ de la fonction de production

Soit une fonction de production de type CES définie par :

$$Q = [\alpha x_1^{-\rho} + (1 - \alpha)x_2^{-\rho}]^{-\frac{1}{\rho}}$$

Avec x_1 , et x_2 les quantités d'intrant utilisées dans la production, ($A > 0$) le paramètre technologique, Q la quantité produite. L'élasticité de substitution technique est définie par

Figure B.4 – Impact sur le bien-être (variation équivalente en milliards de FCFA) pour $\Omega = N$



$$\sigma = \frac{\frac{d(x_2/x_1)}{x_2/x_1}}{\frac{d(TmST)}{TmST}} = \frac{d\text{Log}(x_2/x_1)}{d\text{Log}(TmST)}$$

Exprimons donc $\text{Log}(x_2/x_1)$ en fonction de $\text{Log}(TmST)$.

$$TmST = \frac{Pm1}{Pm2} = \frac{d(Q/x_1)}{d(Q/x_2)}$$

$$Pm1 = \frac{dQ}{dx_1} = A \frac{\alpha \rho x_1^{-\rho-1}}{\rho} [\alpha x_1^{-\rho} + (1-\alpha)x_2^{-\rho}]^{\frac{-1}{\rho}-1} = A \alpha x_1^{-\rho-1} [\alpha x_1^{-\rho} + (1-\alpha)x_2^{-\rho}]^{\frac{-1}{\rho}-1}$$

$$Pm2 = \frac{dQ}{dx_2} = A \frac{(1-\alpha)\rho x_2^{-\rho-1}}{\rho} [\alpha x_1^{-\rho} + (1-\alpha)x_2^{-\rho}]^{\frac{-1}{\rho}-1} = A(1-\alpha)x_2^{-\rho-1} [\alpha x_1^{-\rho} + (1-\alpha)x_2^{-\rho}]^{\frac{-1}{\rho}-1}$$

Donc

$$TmST = \frac{A \alpha x_1^{-\rho-1} [\alpha x_1^{-\rho} + (1-\alpha)x_2^{-\rho}]^{\frac{-1}{\rho}-1}}{A(1-\alpha)x_2^{-\rho-1} [\alpha x_1^{-\rho} + (1-\alpha)x_2^{-\rho}]^{\frac{-1}{\rho}-1}} = \frac{\alpha x_1^{-\rho-1}}{(1-\alpha)x_2^{-\rho-1}} = \frac{\alpha}{1-\alpha} \left(\frac{x_2}{x_1}\right)^{\rho+1}$$

Ce qui donne

$$\left(\frac{x_2}{x_1}\right)^{\rho+1} = \frac{1-\alpha}{\alpha} TmST.$$

En appliquant le logarithme à chaque membre on obtient

$$\text{Log} \left(\frac{x_2}{x_1}\right)^{\rho+1} = \text{Log} \frac{1-\alpha}{\alpha} TmST \Leftrightarrow (\rho+1)\text{Log} \left(\frac{x_2}{x_1}\right) = \text{Log} \frac{1-\alpha}{\alpha} + \text{Log} TmST$$

$$\Leftrightarrow \text{Log} \left(\frac{x_2}{x_1}\right) = \frac{1}{\rho+1} \text{Log} \frac{1-\alpha}{\alpha} + \frac{1}{\rho+1} \text{Log} TmST$$

Ainsi,

$$\sigma = \frac{d\text{Log}(x_2/x_1)}{\text{Log} TmST} = \frac{1}{\rho+1} \text{ avec } -1 < \rho < \infty \text{ ou } 0 < \sigma < \infty$$

Annexe C

Annexes du chapitre 4

C.1 FGT (Poverty Decomposition)

FGT (Poverty Decomposition)

MILIEU DE RESIDENCE (1= urbain ; 2= rural)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,27745879	0,46571481	0,12921667	0,35545117
2	0,43855220	0,53428519	0,23431195	0,64454883
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,30825639	0,46571481	0,14355958	0,36132202
2	0,47494853	0,53428519	0,25375795	0,63867795
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

SEXE DU CHEF DU MENAGE (1= homme ; 2= femme)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,36293462	0,78502303	0,28491205	0,78374034
2	0,36569771	0,21497695	0,07861657	0,21625967
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,39537099	0,78502303	0,31037533	0,78117704
2	0,40442562	0,21497695	0,08694218	0,21882293
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

CATHEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE (1= cadre ; 2= employé qualifié ; 3= manœuvre ; 4= patron ; 5= travaille pour propre compte ; 6= aide familiale ou apprenti ; 7= non occupé)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,34336546	0,10056353	0,03453004	0,09498577
2	0,30678561	0,05124329	0,01572070	0,04324475
3	0,39742947	0,30635947	0,12175628	0,33492899
4	0,35576028	0,40651160	0,14462067	0,39782473
5	0,26696146	0,02362840	0,00630787	0,01735179
6	0,30669546	0,03023338	0,00927244	0,02550677
7	0,38448897	0,08146034	0,03132061	0,08615719
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,37693581	0,10056353	0,03790599	0,09540479
2	0,35884041	0,05124329	0,01838816	0,04628078
3	0,43549711	0,30635947	0,13341866	0,33579856
4	0,38487488	0,40651160	0,15645610	0,39378101
5	0,29736078	0,02362840	0,00702616	0,01768399
6	0,33423325	0,03023338	0,01010500	0,02543306
7	0,41759518	0,08146034	0,03401745	0,08561779
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

SECTEUR D'ACTIVITE (1= primaire ; 2= industrie ; 3= commerce ; 4= services)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,43551028	0,40868932	0,17798841	0,48961318
2	0,32218993	0,12696387	0,04090648	0,11252616
3	0,38266259	0,19227253	0,07357550	0,20239261
4	0,26117218	0,27207428	0,07105824	0,19546805
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,46870381	0,40868932	0,19155425	0,48211879
2	0,35649446	0,12696387	0,04526191	0,11391874
3	0,41251487	0,19227253	0,07931527	0,19962692
4	0,29839677	0,27207428	0,08118609	0,20433554
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

NIVEAU D'INSTRUCTION DU CHEF DU MENAGE (1= non scolarisé ; 2= primaire ; 3= secondaire 1^{er} cycle ; 4= secondaire 2nd cycle ; 5= supérieur)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,37828079	0,26670671	0,10089003	0,27752981
2	0,40687877	0,34060219	0,13858379	0,38121840
3	0,32184735	0,20409489	0,06568740	0,18069389
4	0,32084346	0,12216440	0,03919565	0,10781998
5	0,28859290	0,06643181	0,01917175	0,05273794
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,40867692	0,26670671	0,10899688	0,27433193
2	0,44354445	0,34060219	0,15107220	0,38023043
3	0,36200029	0,20409489	0,07388241	0,18595307
4	0,34919956	0,12216440	0,04265975	0,10736942
5	0,31169215	0,06643181	0,02070627	0,05211518
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

RELIGION DU CHEF DU MENAGE (1= catholique ; 2= protestant ; 3= autres chrétiens ; 4= musulman ; 5= animiste ; 6= autre religion ; 7= pas de religion)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,33199969	0,35090309	0,11649972	0,32046917
2	0,41540378	0,23828211	0,09898330	0,27228475
3	0,42218140	0,05510898	0,02326599	0,06400043
4	0,34111139	0,27326599	0,09321414	0,25641486
5	0,29317269	0,02682804	0,00786525	0,02163585
6	0,26180798	0,02329537	0,00609891	0,01677699
7	0,54465550	0,03231641	0,01760131	0,04841795
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,36551416	0,35090309	0,12826005	0,32281497
2	0,45457783	0,23828211	0,10831777	0,27262267
3	0,46033531	0,05510898	0,02536861	0,06384972
4	0,36154222	0,27326599	0,09879719	0,24866055
5	0,36704394	0,02682804	0,00984707	0,02478388
6	0,35935530	0,02329537	0,00837132	0,02106959
7	0,56799352	0,03231641	0,01835551	0,04619860
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

ACCES A L'EAU POTABLE (1= oui indispensable ; oui mais non indispensable ; 3= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,36290640	0,93154067	0,33806205	0,92994618
2	0,35205871	0,05963093	0,02099359	0,05774948
3	0,48434481	0,00844641	0,00409097	0,01125351
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,39839336	0,93154067	0,37111962	0,93406302
2	0,36426851	0,05963093	0,02172167	0,05467081
3	0,48473135	0,00844641	0,00409424	0,01030470
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

A DES ACTIONS ET TITRES (1= oui ; 2= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,17382459	0,01444411	0,00251074	0,00690659
2	0,36630890	0,98555589	0,36101788	0,99309343
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,19213381	0,01444411	0,00277520	0,00698485
2	0,40032464	0,98555589	0,39454231	0,99301517
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

A UN COMPTE D'EPARGNE (1= oui ; 2= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,16322242	0,00932141	0,00152146	0,00418527
2	0,36541334	0,99067861	0,36200717	0,99581474
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,54166669	0,00485824	0,00263154	0,00662328
2	0,39661282	0,99514174	0,39468598	0,99337673
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

PRATIQUE LA VOLAILLE (1= oui ; 2= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,40865946	0,36391714	0,14871818	0,40909621
2	0,33770826	0,63608283	0,21481043	0,59090376
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,43705478	0,36391714	0,15905173	0,40031391
2	0,37458295	0,63608283	0,23826580	0,59968609
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

PRATIQUE DE LA PECHE (1= oui ; 2= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,35371307	0,05623212	0,01989004	0,05471381
2	0,36411345	0,94376791	0,34363857	0,94528621
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,37595075	0,05623212	0,02114051	0,05320810
2	0,39859059	0,94376791	0,37617701	0,94679189
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

EXPLOITE LA FORET (1= oui en forêt ; 2= oui au champ ; 3= oui en forêt ou au champ ; 4= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,38242245	0,15060206	0,05759361	0,15842935
2	0,43057141	0,23181427	0,09981259	0,27456599
3	0,49235934	0,09336759	0,04597041	0,12645608
4	0,30550763	0,52421612	0,16015202	0,44054857
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,41630715	0,15060206	0,06269671	0,15780002
2	0,47844398	0,23181427	0,11091013	0,27914736
3	0,51998460	0,09336759	0,04854971	0,12219373
4	0,33413884	0,52421612	0,17516096	0,44085890
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

PRATIQUE LA TERRE (1= oui propriétaire ; 2= oui métayer ; 3= oui exploitant gratuit ; 4= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,41716048	0,51956028	0,21674001	0,59621173
2	0,46126512	0,05971909	0,02754633	0,07577486
3	0,41386756	0,05443314	0,02252811	0,06197067
4	0,26404127	0,36628422	0,09671416	0,26604277
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,45407301	0,51956028	0,23591830	0,59377772
2	0,48625007	0,05971909	0,02903841	0,07308615
3	0,45903310	0,05443314	0,02498661	0,06288827
4	0,29314449	0,36628422	0,10737420	0,27024785
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

PRATIQUE DE L'APICULTURE ((1= oui ; 2= non)

Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,16322242	0,00932141	0,00152146	0,00418527
2	0,36541334	0,99067861	0,36200717	0,99581474
TOTAL	---	1.0	0,36352861	1.0
Group #	Estimate	Population Share	Absolute Contribution	Relative Contribution
1	0,16322242	0,00932141	0,00152146	0,00382934
2	0,39952016	0,99067861	0,39579606	0,99617064
TOTAL	---	1.0	0,39731753	1.0

Décomposition de FGT au niveau national en effet redistributif et de croissance selon Datt et Ravallion (1992), période de référence = 1

Pour alpha = 0

Growth & Redistribution (Poverty Decomposition)

Session Date	Wed May 08 04:44:19 WAT 2019		
Execution Time	0.041 sec		
FileName	p1.txt	p1.txt	
OBS	10303	10303	
Sampling Weight	tailm	tailm	
Variable of interest	base	sim	
Size variable	tailm	tailm	
Group variable	Milieuderésidence	Milieuderésidence	
Index of Groups	1	1	
alpha	0	0	
Approach	Datt & Ravallion (1992)	Periode of reference = 1	
Estimate	0,27745879	0,30825639	
Difference Index1-Index2	0,03079760		
Poverty Line	0,47136700	0,47136700	
Contribution of:	Growth	Redistribution	Residue
	0,01538828	0,01646093	-0,00105160

Alpha = 1

Growth & Redistribution (Poverty Decomposition)

Session Date	Wed May 08 04:44:31 WAT 2019		
Execution Time	0.047 sec		
FileName	p1.txt	p1.txt	
OBS	10303	10303	
Sampling Weight	tailm	tailm	
Variable of interest	base	sim	
Size variable	tailm	tailm	
Group variable	Milieuderidence	Milieuderidence	
Index of Groups	1	1	
alpha	1	1	
Approach	Datt & Ravallion (1992)	Periode of reference = 1	
Estimate	0,10141735	0,16272940	
Difference Index1-Index2	0,06131205		
Poverty Line	0,47136700	0,47136700	
Contribution of:	Growth	Redistribution	Residue
	0,00759659	0,05532324	-0,00160778

Alpha = 2

Growth & Redistribution (Poverty Decomposition)

Session Date	Wed May 08 04:44:43 WAT 2019		
Execution Time	0.031 sec		
FileName	p1.txt	p1.txt	
OBS	10303	10303	
Sampling Weight	tailm	tailm	
Variable of interest	base	sim	
Size variable	tailm	tailm	
Group variable	Milieuderidence	Milieuderidence	
Index of Groups	1	1	
alpha	2	2	
Approach	Datt & Ravallion (1992)	Periode of reference = 1	
Estimate	0,05077772	0,74940085	
Difference Index1-Index2	0,69862313		
Poverty Line	0,47136700	0,47136700	
Contribution of:	Growth	Redistribution	Residue

Décomposition de FGT au niveau national en effet redistributif et de croissance selon Datt et Ravallion (1992), période de référence = 2

Pour alpha = 0

Growth & Redistribution (Poverty Decomposition)

Session Date	Wed May 08 04:45:27 WAT 2019		
Execution Time	0.047 sec		
FileName	p1.txt	p1.txt	
OBS	10303	10303	
Sampling Weight	tailm	tailm	
Variable of interest	base	sim	
Size variable	tailm	tailm	
Group variable	Milieuderidence	Milieuderidence	
Index of Groups	1	1	
alpha	0	0	
Approach	Datt & Ravallion (1992)	Periode of reference = 2	
Estimate	0,27745879	0,30825639	
Difference Index1-Index2	0,03079760		
Poverty Line	0,47136700	0,47136700	
Contribution of:	Growth	Redistribution	Residue
	0,01433668	0,01540932	0,00105160

Pour alpha = 1

Growth & Redistribution (Poverty Decomposition)

Session Date	Wed May 08 04:45:02 WAT 2019		
Execution Time	0.047 sec		
FileName	p1.txt	p1.txt	
OBS	10303	10303	
Sampling Weight	tailm	tailm	
Variable of interest	base	sim	
Size variable	tailm	tailm	
Group variable	Milieuderidence	Milieuderidence	
Index of Groups	1	1	
alpha	1	1	
Approach	Datt & Ravallion (1992)	Periode of reference = 2	
Estimate	0,10141735	0,16272940	
Difference Index1-Index2	0,06131205		
Poverty Line	0,47136700	0,47136700	
Contribution of:	Growth	Redistribution	Residue
	0,00598881	0,05371546	0,00160778

Pour alpha =2

Growth & Redistribution (Poverty Decomposition)

Session Date	Wed May 08 04:45:39 WAT 2019		
Execution Time	0.038 sec		
FileName	p1.txt	p1.txt	
OBS	10303	10303	
Sampling Weight	tailm	tailm	
Variable of interest	base	sim	
Size variable	tailm	tailm	
Group variable	Milieuderesidence	Milieuderesidence	
Index of Groups	1	1	
alpha	2	2	
Approach	Datt & Ravallion (1992)	Periode of reference = 2	
Estimate	0,05077772	0,74940085	
Difference Index1-Index2	0,69862313		
Poverty Line	0,47136700	0,47136700	
Contribution of:	Growth	Redistribution	Residue
	-0,05202508	0,69420769	0,05644052

Indice de Gini au plan national (2016-2023)

Gini / S-Gini (Inequality)

Session Date	Wed May 08 08:11:31 WAT 2019	
Execution Time	0.422 sec	
FileName	p1.txt	p1.txt
OBS	10303	10303
Sampling Weight	tailm	tailm
Variable of interest	base	sim
Size variable	tailm	tailm
Group variable	No Selection	No Selection
Index of Groups	1	1
Option	Standard Error=No	
Parameters	$\rho =2.0$	$\rho =2.0$
Estimate	0,43191959	0,46937698
Difference Index1-Index2	-0,03745739	

Indice de Gini au plan national (2024-2032)

Gini / S-Gini (Inequality)

Session Date	Wed May 08 08:13:29 WAT 2019	
Execution Time	0.141 sec	
FileName	p2.txt	p2.txt
OBS	10303	10303
Sampling Weight	tailm	tailm
Variable of interest	base	sim
Size variable	tailm	tailm
Group variable	No Selection	No Selection
Index of Groups	1	1
Option	Standard Error=No	
Parameters	$\rho = 2.0$	$\rho = 2.0$
Estimate	0,43191959	0,64424043
Difference Index1-Index2	-0,21232084	

Indice de Gini au plan national (2033-2040)

Gini / S-Gini (Inequality)

Session Date	Wed May 08 08:15:55 WAT 2019	
Execution Time	0.172 sec	
FileName	p3.txt	p3.txt
OBS	10303	10303
Sampling Weight	tailm	tailm
Variable of interest	base	sim
Size variable	tailm	tailm
Group variable	No Selection	No Selection
Index of Groups	1	1
Option	Standard Error=No	
Parameters	$\rho = 2.0$	$\rho = 2.0$
Estimate	0,43191959	0,43191959
Difference Index1-Index2	-0,00000000	

Indice de Gini en milieu urbain (2016-2023)

Gini / S-Gini (Inequality)

Session Date	Wed May 08 08:03:21 WAT 2019	
Execution Time	0.047 sec	
FileName	urbp1.txt	urbp1.txt
OBS	5464	5464
Sampling Weight	tailm	tailm
Variable of interest	base	sim
Size variable	tailm	tailm
Group variable	No Selection	No Selection
Index of Groups	1	1
Option	Standard Error=No	
Parameters	$\rho = 2.0$	$\rho = 2.0$
Estimate	0,43708184	0,49380861
Difference Index1-Index2	-0,05672677	

Indice de Gini en milieu rural (2016-2023)

Gini / S-Gini (Inequality)

Session Date	Wed May 08 08:06:24 WAT 2019	
Execution Time	0.047 sec	
FileName	rurp1.txt	rurp1.txt
OBS	4839	4839
Sampling Weight	tailm	tailm
Variable of interest	base	sim
Size variable	tailm	tailm
Group variable	No Selection	No Selection
Index of Groups	1	1
Option	Standard Error=No	
Parameters	$\rho = 2.0$	$\rho = 2.0$
Estimate	0,38185430	0,39127691
Difference Index1-Index2	-0,00942261	

Annexe D

Valeur de l'impact de l'accord et valeur effective pour quelques variables macroéconomiques

Tableau D.1 – Valeur de l'impact de l'accord et valeur effective pour quelques variables macroéconomiques

Variables	2016 (%)		2017 (%)	
	APE	Réel	APE	Réel
Consommation finale	0.07	3.6	0.11	4.1
Investissements	-0.21	8.3	-0.21	8.1
Exportations	-0.09	-5.7	-0.25	-5.3
Importations	-0.11	-3.1	-0.04	2.5
PIB	-0.03	4.6	-0.03	3.5

Source : Résultats de l'analyse et comptes nationaux (INS, 2018)

Tableau D.2 – Valeurs des élasticités

Code	Comptes	Elas CES	Elas CET
A1	Produits de l'élevage et de la chasse	2	1.5
A2	Produits sylvicoles	2	1.5
A3	Produits de la pêche et de la pisciculture	2	1.5
A4	Produits énergétiques	2	1.5
A5	Autres produits extraction	0.58	0.89
A6	Viande et poisson	0.33	1.5
A7	Produits du travail des grains et des produits	2	1.5
A8	Produits du cacao, du café, du thé et du sucre	2	1.5
A9	Oléagineux et aliments pour animaux	2	1.5
A10	Produits à base de céréales	2	1.5
A11	Produit laitiers ; produits à base de fruits	2	1.5
A12	Boissons	2	1.5
A13	Produits à base de tabac	2	1.5
A14	Produits de l'industrie textile	1	0.78
A15	Cuirs et chaussures	1.02	0.39
A16	Produits du travail du bois et articles en	2	1.5
A17	Papier et cartons ; produits édités et imprimés	0.9	0.6
A18	Produits du raffinage, de la cokéfaction	2	1.5
A19	Produits chimiques	2	1.5
A20	Produits en caoutchouc et en plastique	0.6	0.36
A21	Autres produits minéraux non métalliques	0.76	0.27
A22	Produits métalliques de base et ouvrages	2	1.5
A23	Machines, appareils électriques et matériels	0.59	0.34
A24	Equipements et appareils audiovisuels et de c	0.7	0.31
A25	Matériel de transport	2	1.5
A26	Meubles, produits des industries div. et Sce	0.67	1.01
A27	Réparation et installation des machines et éq	2	1.5
A28	Electricité et supports énergétiques	2	1.5
A29	Eau et assainissement	2	1.5
A30	Travaux de construction	2	1.5
A31	Vente en gros et en détail	2	1.5
A32	Réparations et entretien de véhicules et moto	1.2	1.1
A33	Services d'hôtellerie et de restauration	2	1.5
A34	Transports et entreposage	2	1.5
A35	Services d'informations et de communications	1.2	1.1
A36	Services financiers	2	1.5
A37	Services immobiliers	2	1.5
A38	Services professionnels, scientifiques et tec	2	1.5
A39	Services d'administration publique et de sécu	2	1.5
A40	Education	1.5	1.5
A41	Services de santé et d'action sociale	2	1.5
A42	Autres services	2	1.5
A43	Correction territoriale	2	1.5

Source : Auteur (estimées à partir de la littérature)

Table des matières

Liste des tableaux	iv
Liste des figures	vi
0.1 Introduction générale	1
0.1.1 Contexte	1
0.1.2 Problématique	6
0.1.3 Questions de recherche	11
0.1.4 Objectifs de la recherche	11
0.1.5 Hypothèses de l'étude	11
0.1.6 Structuration de la thèse	12
1 L'économie camerounaise dans les accords de partenariat économique	15
1.1 Introduction	15
1.2 Analyse des objectifs généraux	18
1.2.1 Les objectifs visés par les APE	19
1.2.1.1 Objectif du développement durable	20
1.2.1.2 Objectif de l'intégration régionale	21
1.2.1.3 Objectif de l'insertion des PMA dans le commerce international	22
1.2.2 Mesures compensatoires de l'APE bilatéral Cameroun-Union Européenne	23
1.2.2.1 Mesures compensatoires et anti-dumping en zone CEMAC .	24
1.2.2.2 Mesures compensatoires définies par le gouvernement came-	
rounais	25
1.3 Principaux produits échangés entre le Cameroun et l'Union Européenne . . .	26
1.3.1 Situation commerciale du Cameroun dans le monde	28
1.3.2 Situation commerciale avec l'Union Européenne	28
1.4 Accord de partenariat économique : un an après le début du démantèlement	
des barrières douanières camerounaises	31
1.4.1 Principaux produits échangés entre le Cameroun et l'Union Européenne	32
1.4.2 État des lieux du commerce entre le Cameroun et l'UE	33
1.4.2.1 Une première année de pertes dues aux APE	34
1.4.2.2 Principaux bénéficiaires des pertes douanières	38
1.4.3 L'Union Européenne parmi les partenaires commerciaux du Cameroun	40
1.4.4 Commerce entre les pays de la CEMAC et l'UE	41
1.5 Conclusion	43
2 Analyse macroéconomique de l'accord de partenariat économique came-	45
rounais	
2.1 Revue de la littérature sur les APE	46
2.1.1 Cadre théorique de la littérature sur le commerce international	46
2.1.1.1 Théories classiques du commerce international	47
2.1.1.2 Nouvelle théorie du commerce international	49
2.1.1.3 Théorie de l'union douanière	50
2.1.2 Revue des travaux empiriques sur les accords de partenariat économique	52
2.1.2.1 Négociations des Accords de Partenariat Économique	53
2.1.2.2 APE : un instrument de développement économique ?	55

2.1.2.3	APE et bien-être	56
2.1.3	Revue des travaux sur les modèles d'équilibre général calculable . . .	58
2.2	Méthodologie	61
2.2.1	Choix des formes fonctionnelles du modèle	62
2.2.2	Description du modèle	62
2.2.3	Matrice de comptabilité sociale (MCS)	64
2.2.3.1	Procédure de mise en œuvre de la matrice	65
2.2.3.2	Équilibrage de la matrice de comptabilité sociale	65
2.2.3.2.1	Méthode RAS	66
2.2.3.2.2	Méthode d'entropie croisée	66
2.2.3.3	Cohérence de la matrice de comptabilité sociale	66
2.2.4	Canaux de transmission de la politique de libéralisation commerciale	68
2.2.5	Analyse du bien-être	70
2.2.6	Calibrage du modèle	71
2.2.7	Bouclage du modèle	72
2.3	Résultats et interprétations	73
2.3.1	Résultats agrégés	76
2.3.2	Abolition du tarif douanier envers l'UE : Impacts par période et identification des canaux de transmission	78
2.3.2.1	Impact sur la demande	78
2.3.2.2	Impact sur la consommation des ménages	80
2.3.3	Comportement des échanges commerciaux et de la production locale .	88
2.3.4	Impact sur quelques indicateurs agrégés	89
2.3.5	Impact sur les variables indépendantes des produits	92
2.3.6	Impact sur le bien-être	96
2.3.7	Résultats de la robustesse	96
2.4	Conclusion	97

3 Accord de partenariat économique camerounais : quels enjeux en concurrence imparfaite ? **100**

3.1	Introduction	100
3.2	Revue de la littérature sur la concurrence imparfaite	101
3.2.1	Revue théorique de la littérature sur la concurrence imparfaite	102
3.2.2	Revue des travaux empiriques sur la concurrence imparfaite	107
3.3	État des lieux des entreprises camerounaises	109
3.4	Méthodologie	110
3.4.1	Principaux comptes de la matrice de comptabilité sociale	111
3.4.2	Équations et formes fonctionnelles du modèle	111
3.4.2.1	Structure du marché et gains pro compétitifs	111
3.4.2.2	Calibrage du modèle	116
3.5	Résultats et interprétations	117
3.5.1	Résultats de l'année de base	118
3.5.2	Impact sur la période 2016-2040	119
3.5.3	Impact en termes de pertes et de gains	133
3.5.4	Impact sur le bien-être	135
3.6	Conclusion	136

4 Accord de partenariat économique camerounais : impact sur la pauvreté

et les inégalités	138
4.1 Introduction	138
4.2 Revue de la littérature	139
4.2.1 Aspect théorique des effets du commerce international sur la pauvreté	139
4.2.2 Cadre empirique de la littérature	141
4.2.2.1 Revue de la littérature sur la microsimulation	141
4.2.2.2 Revue des travaux empiriques sur la pauvreté et les inégalités au Cameroun	144
4.3 Évolution de la pauvreté et des inégalités au Cameroun	146
4.4 Méthodologie	148
4.4.1 Mise en œuvre du modèle	149
4.4.1.1 Données d'enquêtes et conciliation avec la MCS	149
4.4.1.2 Captage de la pauvreté et des inégalités	151
4.4.1.2.1 Inégalité	151
4.4.1.2.2 Pauvreté	151
4.5 Résultats et interprétations	153
4.6 Conclusion	160
4.7 Résultats de l'étude et valeurs <i>ex-post</i> : quel gap?	167
4.8 Recommandations de politiques économiques	168
4.9 Limites et perspectives	170
Références	172
A Annexes du chapitre 2	191
A.1 Les équations du modèle	191
A.2 Résultats de l'impact sur les importations et exportations de produits	198
B Annexes du chapitre 3	207
B.1 Élasticité et bien-être	207
B.2 Relation entre le paramètre ρ et l'élasticité de substitution technique σ de la fonction de production	209
C Annexes du chapitre 4	211
C.1 FGT (Poverty Decomposition)	211
D Valeur de l'impact de l'accord et valeur effective pour quelques variables macroéconomiques	224